

THE RED CROSS
—
LA CROIX-ROUGE
—
LA CRUZ ROJA



ICRC

WRITINGS / ECRITS / ESCRITOS

OF / DE / DE

VICTOR SEGESVARY

Mikes International

The Hague, Holland / La Haye, la Hollande / La Haya, Holanda

2005

Kiadó

'Stichting MIKES INTERNATIONAL' alapítvány, Hága, Hollandia.

Számlaszám: Postbank rek.nr. 7528240

Cégbejegyzés: Stichtingenregister: S 41158447 Kamer van Koophandel en Fabrieken Den Haag

Terjesztés

A könyv a következő Internet-címről tölthető le: http://www.federatio.org/mikes_bibl.html

Aki az email-levelezési listánkon kíván szerepelni, a következő címen iratkozhat fel:

mikes_int-subscribe@yahoogroups.com

A kiadó nem rendelkezik anyagi forrásokkal. Többek áldozatos munkájából és adományaiból tartja fenn magát. Adományokat szívesen fogadunk.

Cím

A szerkesztőség, illetve a kiadó elérhető a következő címeken:

Email: mikes_int@federatio.org

Levelezési cím: P.O. Box 10249, 2501 HE, Den Haag, Hollandia

Publisher

Foundation 'Stichting MIKES INTERNATIONAL', established in The Hague, Holland.

Account: Postbank rek.nr. 7528240

Registered: Stichtingenregister: S 41158447 Kamer van Koophandel en Fabrieken Den Haag

Distribution

The book can be downloaded from the following Internet-address: http://www.federatio.org/mikes_bibl.html

If you wish to subscribe to the email mailing list, you can do it by sending an email to the following address:

mikes_int-subscribe@yahoogroups.com

The publisher has no financial sources. It is supported by many in the form of voluntary work and gifts. We kindly appreciate your gifts.

Address

The Editors and the Publisher can be contacted at the following addresses:

Email: mikes_int@federatio.org

Postal address: P.O. Box 10249, 2501 HE, Den Haag, Holland

ISSN 1570-0070

ISBN 90-8501-057-8

NUR 686

© Mikes International, 2001-2005, Victor Segesvary 1968-2005, All Rights Reserved

PUBLISHER'S PREFACE

Today we publish a collection of the writings of Victor Segesvary on subjects related to the problems of the International Red Cross organizations, which he published when working with the ICRC's Henry Dunant Institute at the turn of the 60s and 70s of the last century.

The texts included in this volume are in three languages – English, French and Spanish – but those parts of the book which concern all collected writings, such as the preface, the table of contents as well as the author's introduction and the notice about him, are reproduced only in English.

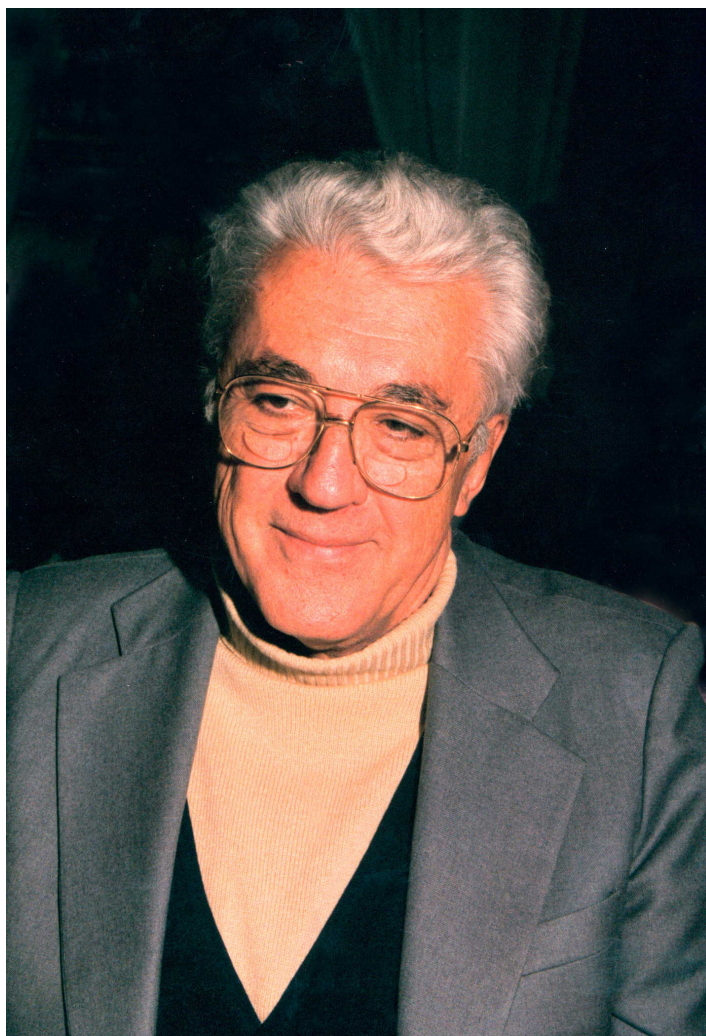
Other works of Victor Segesvary published by Mikes International:

- ♣ DIALOGUE OF CIVILIZATIONS – An Introduction to Civilizational Analysis
- ♣ CIVILIZÁCIÓK DIALÓGUSA – Bevezetés a civilizációk tanulmányozásába (Hungarian version of *Dialogue of Civilizations*)
- ♣ INTER-CIVILIZATIONAL RELATIONS AND THE DESTINY OF THE WEST – Dialogue or Confrontation?
- ♣ EXISTENCE AND TRANSCENDENCE – An Anti-Faustian Essay in Philosophical Anthropology
- ♣ WORLD STATE, NATION STATES, OR NON-CENTRALIZED INSTITUTIONS – A Vision of the Future in Politics
- ♣ FROM ILLUSION TO DELUSION – Globalization and the Contradictions of Late Modernity
- ♣ HISTORY OF THE FEDERATIVE IDEA FOR CENTRAL-EASTERN EUROPE FROM THE LATE 18th CENTURY UNTIL 1945 (in Hungarian)
- ♣ L'ISLAM ET LA REFORME – Etude sur l'attitude des réformateurs zurichois envers l'Islam, 1510-1550 (*ISLAM AND REFORMATION – A Study Concerning the Zurich Reformers' Attitude towards Islam, 1510-1550*)
- ♣ AZ ISZLÁM ÉS A REFORMÁCIÓ – Tanulmány a zürichi reformátorok Iszlámmal szembeni magatartásáról, 1510-1550 (Hungarian version of *L'Islam et la Réforme*)
- ♣ LE RÉALISME KHROUCHTCHÉVIEN – La politique soviétique à l'égard du nationalisme arabe, 1953-1960.
- ♣ A RÁDAY KÖNYVTÁR 18. SZÁZADI TÖRTÉNETE
- ♣ THE HISTORY OF A PRIVATE LIBRARY IN THE 18th CENTURY HUNGARY – The Library of Pál and Gedeon Ráday
- ♣ REFORMÁTUS PRÉDIKÁTOROK RÁKÓCZI FERENC SZABADSÁGHARCÁNAK IDEJÉN – Kéziratban megmaradt 18. századi prédikációs kötetek alapján készített tanulmány
- ♣ IFJÚKORI VERSEK ÉS ÍRÁSOK, 1951-1953

The Hague (Holland), September 2, 2005

MIKES INTERNATIONAL

IN MEMORIAM
PIERRE BOISSIER



Victor Segesvary

TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES

TABLA DE MATERIAS

<i>Publisher's Preface</i>	<i>III</i>
<i>INTRODUCTION</i>	<i>7</i>
<i>INSTITUT HENRY-DUNANT</i>	<i>8</i>
<i>INSTITUT HENRY-DUNANT — LA RECHERCHE</i>	<i>9</i>
<i>CINQUANTE ANNÉES DE LA « REVUE »</i>	<i>10</i>
<i>ETUDE ANALYTIQUE SUR L'ATTITUDE DU PUBLIC</i>	
<i>A L'EGARD DE LA CROIX-ROUGE</i>	<i>14</i>
<i>THE PHILOSOPHY AND AIMS OF THE JUNIOR RED CROSS</i>	<i>28</i>
<i>PHILOSOPHIE ET BUTS DE LA CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE</i>	<i>60</i>
<i>LA FILOSOFÍA Y LOS OBJETIVOS DE LA CRUZ ROJA DE LA JUVENTUD</i> ...	<i>95</i>
<i>THE BIRTH OF RED CROSS SOLIDARITY</i>	<i>130</i>
<i>THE FRANCO-PRUSSIAN WAR OF 1870-1871</i>	<i>130</i>
<i>LA NAISSANCE DE LA SOLIDARITÉ CROIX-ROUGE</i>	<i>152</i>
<i>LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE DE 1870-1871</i>	<i>152</i>
<i>About the Author</i>	<i>175</i>

INTRODUCTION

This volume brings together my writings concerning the movement of the Red Cross. I worked from 1969 through 1971 in the Henry Dunant Institute, the research and publishing arm of the International Committee of the Red Cross (ICRC), as head of the research department.

In the beginning of 1969 I was looking for a job after having left my employment with a private firm active in the field of trade promotion between Switzerland and Africa. At that time, the job market was truly bearish in the city on the shores of the Lake Léman, and I made some curious experiences when I answered all seemingly interesting offers that appeared in the newspapers. For example, the European general manager of an American firm, after having interviewed me, friendly told me, tapping on my shoulders: "My friend, you are too well educated for us."

As usual, I asked one of my benefactors in Geneva, Professor Jacques Freymond, and Director of the Graduate Institute of International Studies, to advise me if he would hear about some opportunities of work. In a couple of days he called me and told me to ask immediately for an appointment with Pierre Bossier, the director of the newly established scientific institute of the ICRC – Professor Fremont was a member of the Committee and later became vice-president. Pierre and I at once sympathized and I started to work in the Henry Dunant Institute the following week.

I worked only half a day in the Institute, so I could work during the other half at the university's library researching and writing my dissertation about Islam and the Reformation, with a view to obtain the doctorate in divinity at the Faculty of Protestant Theology (the old Calvin Academy) of the University of Geneva. In addition, Pierre agreed as well to my accepting the first assignments I got with the International Trade Centre UNCTAD/GATT, the debut of my career with the United Nations, and the half days I missed in the Institute I compensated once I returned to Geneva. These conditions were all the more advantageous for me: first, I could prepare my dissertation, and, second, with what I earned during the UN missions I could round off somewhat my reduced, though generous for a half a day work, monthly salary.

During those three years at the Institute I did a lot of things; in fact, I had a great freedom in deciding what I want to do. In the main, I organized seminars and participated in other training events of the ICRC; I set up some inquiries about subjects of interest for the ICRC, for example by using the Delta method of polling scientists and businessmen; I wrote about the origins of the Red Cross and the Red Cross youth movement; and I prepared the publication of a new edition of the ICRC manual, which is like the Bible for the organization's delegates, containing all the legal texts, such as the Geneva Conventions, the history of the movement, practical regulations for behaving in war situations, among other things.

A great pleasure was for me that I could finalize a project, dear for both Pierre and me, the publication of the famous book of Bartholomew de Las Cases, the Spanish missionary in Central America, friend and protector of the Indians.

The Institute had a very small team and in it a friendly atmosphere prevailed. I shall never forget the luncheon put up by Pierre in the conference room of the Institute in our honor, my wife Monika and me, the day when we left for the airport to take our plane for Algiers, my first long-term assignment with the United Nations. We had already all our luggage in the Institute, and when the two taxis came for us, each of my colleagues, led by Pierre, grasped one or two suitcases or bags accompanying us to the cars waiting at the entrance.

I learned, during my first year in Algeria when reading *Le Monde*, about the tragic death of my friend Pierre who, in the course of demolishing a house when he was in the obligatory work service (replacing the military service), was accidentally killed by falling stones.

I dedicate my writings about the Red Cross contained in this volume to the memory of Pierre Boissier.

INSTITUT HENRY-DUNANT*

Les études prévisionnelles, la science de l'avenir, sont aujourd'hui en vogue dans tous les domaines. C'est que, partout, le changement s'accélère à la suite du développement pris par la science et la technologie depuis un quart de siècle. Il était facile, jadis, de s'adapter à des mutations lentes. Il est difficile aujourd'hui de ne pas être pris au dépourvu par le progrès. D'où cette nécessité de prévoir l'événement avant qu'il ne survienne afin de s'y préparer à temps.

La Croix-Rouge n'échappe pas à la règle. Sa spécialité étant l'urgence, elle est même, plus que d'autres organisations, dans la nécessité de mettre en œuvre tous les moyens propres à éclairer sa route.

Et cela tout particulièrement en ce qui touche à la médecine et aux disciplines qui s'y rattachent : organisation des professions médicales et paramédicales, évolution de la législation sociale, rôle futur de l'Etat et de l'initiative privée. Avec toute la rigueur possible, la Croix-Rouge doit discerner les tendances profondes qui se dessinent dans ces domaines.

Afin de fournir aux institutions nationales et internationales de la Croix-Rouge les données prévisionnelles nécessaires à l'adaptation de leurs objectifs, de leur organisation et de leurs activités aux transformations actuelles, l'Institut Henry-Dunant a entrepris une consultation internationale portant sur « La Santé et l'Exercice de la Médecine en 1980-1990 ». Celle-ci est réalisée avec le précieux concours des services de la recherche de Sandoz S.A. à Bâle.

Dans le cadre de cette enquête est appliquée, pour la première fois, la méthode « Delphi » dans le domaine de la médecine et au niveau international. Cette méthode consiste à interroger, par le moyen de questionnaires successifs, un grand nombre d'experts — une centaine en l'occurrence — spécialisés dans toutes les branches touchant au sujet choisi. Les synthèses faites par l'enquêteur donnent à ces experts l'occasion de se situer par rapport à l'ensemble des avis reçus.

L'enquête est limitée aux pays industrialisés — Europe (Est et Ouest), Amérique du Nord, Japon et Australie — car il est évident que les problèmes de la santé et de l'organisation de la médecine se posent d'une manière complètement différente dans les pays en voie de développement.

Les synthèses des réponses aux divers stades de l'enquête seront encore soumises à un symposium où participants et responsables de la Croix-Rouge en tireront les principales conclusions. L'enquête se trouve à présent à son second stade; le symposium est prévu pour l'automne 1972.

Afin de mettre à la disposition de plus larges milieux les résultats de cette consultation internationale, l'Institut Henry-Dunant publiera, dans l'une de ses collections, un document final contenant les hypothèses technologiques, les questionnaires, les synthèses et les conclusions de l'enquête.

* Compte-rendu paru dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 53ème année, N° 636, décembre 1971, pp. 765-766.

INSTITUT HENRY-DUNANT*

LA RECHERCHE

Depuis un siècle, les activités de la Croix-Rouge n'ont cessé de se diversifier et de se multiplier. Or, l'efficacité de l'action dépend, dans une très large mesure, de la somme de réflexion et d'études qui l'ont précédée. C'est dire l'importance primordiale — et souvent incomprise — de l'immense effort de recherche qui s'impose désormais à la Croix-Rouge dans quantité de domaines : sociologie, droit, étude des conflits, étude des catastrophes naturelles, médecine sociale, médecine militaire, pédagogie, etc.

Destiné par ses fondateurs à être précisément «un instrument d'études et de recherches », l'Institut Henry-Dunant se trouve ici en face de responsabilités bien précises.

Comme l'a montré déjà un article précédent¹ l'Institut a entrepris de dresser un inventaire aussi complet que possible des besoins de recherche formulés par le Comité international, la Ligue et les Sociétés nationales. Ce travail ne peut se poursuivre que par des contacts étroits entre l'ensemble des organismes de Croix-Rouge et l'Institut entre lesquels devront s'établir de fréquents échanges de vue. C'est ainsi qu'une première circulaire sera incessamment adressée aux Sociétés nationales les invitant à faire connaître les domaines dans lesquels les recherches leur seraient utiles.

L'Institut ne se bornera pas à ce travail *d'enregistrement* des sujets d'enquêtes scientifiques. Il va surtout s'efforcer de *susciter* la recherche sur les points précis qui lui auront été signalés. Il diffusera ces thèmes de recherche dans les universités, dans les instituts spécialisés du monde entier afin d'y intéresser les candidats au doctorat ou à d'autres titres universitaires ainsi que les chercheurs.

Ayant trouvé la personne compétente pour traiter tel ou tel sujet qu'il a suggéré, l'Institut suivra ensuite son travail de près; il restera à sa disposition tout au long de ses recherches. Dans ce domaine de la documentation, l'Institut a déjà prêté son concours à plusieurs chercheurs; il a aussi contribué à l'orientation générale de leurs efforts. Dans certains cas, où une telle assistance a paru justifiée, il a accordé, en outre, une aide matérielle.

Dans un avenir un peu plus lointain, lorsque l'Institut aura pu étoffer quelque peu ses services, il entreprendra de répondre lui-même à des demandes de recherches formulées par des organismes de Croix-Rouge. Actuellement déjà, ses collaborateurs préparent plusieurs publications, et à cette fin effectuent des études historiques, juridiques et sociologiques. Ils multiplient, en outre, les contacts avec d'autres instituts, à Genève ou ailleurs, préparant ainsi de fructueuses collaborations.

* Article paru dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 51ème année, N° 606, juin 1969, pp. 370-371.

¹ Voir *Revue internationale de la Croix-Rouge*, avril 1969.

CINQUANTE ANNÉES DE LA « REVUE »*

« Ah ! La guerre n'est pas morte ! » s'était écrié Henry Dunant à la fin du siècle passé, constatant avec une rigueur impitoyable : « Quand on étudie la longue suite des siècles tout remplis de guerres perpétuelles, juger le passé selon la Parole divine, c'est faire faire à l'Histoire un acte d'accusation indélébile contre le genre humain ».

La *Revue internationale de la Croix-Rouge*, dont les cinquante années d'existence embrassent la période la plus meurtrière, la plus sanglante de cette Histoire, serait le principal document de l'accusation dans ce procès contre l'humanité.

Combien de guerres, de crises internationales, combien d'atrocités, de souffrances humaines — sur les champs de bataille, dans les camps de prisonniers, dans les territoires occupés où végète une population démunie de tout, nourriture, médicaments, abri. — que d'événements terribles, de bouleversements profonds reflètent les pages de cette Revue, feuilletée par le lecteur d'aujourd'hui ! Car ce périodique est avant tout un miroir fidèle de la marche inexorable de l'Histoire depuis la première grande conflagration mondiale.

Au début, il s'agit encore des séquelles de la première guerre mondiale : visites des camps, rapatriement des prisonniers, accusations mutuelles des belligérants auprès du Comité international concernant les infractions de la partie adverse aux Conventions de Genève et de La Haye. Ensuite, avec la guerre civile en Russie, on entre dans ce tourbillon infernal que représente la succession des crises locales ou internationales, où les partisans d'idéologies hostiles, les gouvernements assoiffés de pouvoir et les peuples épris d'indépendance et de liberté, se dressent les uns contre les autres aux dépens de l'être humain. Ce cycle n'est interrompu que par un événement encore plus terrible, encore plus révoltant, la dévastation, le massacre à l'échelle mondiale : la Deuxième Grande Guerre.

De même qu'au moment des conflits plus circonscrits, la Revue témoigne sur des centaines de pages, à l'aide de photos cruelles mais réalistes, des activités de la Croix-Rouge internationale. Les délégués du Comité international sur les fronts, dans les camps, parmi les blessés, les prisonniers de guerre ou les internés civils ; les représentants de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et des Sociétés nationales apportant les secours — un verre de lait, une couverture, des médicaments qui sauvent la vie — aux victimes de forces que ces malheureux ne comprennent pas, qui les dépassent, qui leur sont étrangères.

La Revue est aussi le témoin d'une dégradation fatale de l'éthique internationale ; il n'est plus fait mention, pendant la deuxième guerre mondiale, de protestations des belligérants qui recoururent, quelque vingt années auparavant, au détenteur des normes issues d'un consensus général — l'organe central de la Croix-Rouge — contre les actes de leurs ennemis, actes qu'ils n'estimaient pas conformes à ces normes. Or, il n'est plus de règles humanitaires respectées si les intérêts stratégiques dictent un autre comportement ; la guerre, c'est la lutte impitoyable, c'est la barbarie avouée et reconnue.

* Article paru dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 100ème anniversaire, N° 610, octobre 1969, pp. 629-636.

Malgré ses efforts incessants, la Croix-Rouge ne peut pas apporter son assistance à tous ceux qui en ont besoin ; les appels, les prises de position, les explications à l'adresse de ceux qui l'accusent de ne pas intervenir se rangent, dans la Revue, à côté des rapports sur les activités de ses représentants. Oui, l'action de la Croix-Rouge a ses limites ; elle ne peut pas sanctionner les infractions contre les règles de l'humanité, car il n'existe pas une éthique universellement respectée. Ainsi, elle ne pouvait pas franchir le seuil des camps de concentration, et aujourd'hui encore, elle est empêchée de nourrir les enfants qui meurent de faim, elle cherche les moyens d'intervenir dans des guerres fratricides échappant aux règles dont l'exécution dépend du bon vouloir des parties engagées dans des conflits.

Cette recherche de la Croix-Rouge en vue d'élargir les horizons de l'action humanitaire et de perfectionner ses moyens, se manifeste dans deux domaines précis : celui du droit de la guerre et celui du matériel et du personnel sanitaire. Tout d'abord apparaît un effort soutenu pour modifier les Conventions de Genève selon les réalités en constante évolution ; pour tirer les conclusions du développement foudroyant de la science et de la technologie modernes en étendant la protection des règles écrites — dans l'espoir qu'elles seront respectées — des soldats et des prisonniers aux femmes, aux vieillards, aux enfants innocents, c'est-à-dire à la population civile menacée ; pour briser l'emprise de ce mythe sacro-saint qu'est la souveraineté nationale ; pour pouvoir apporter un secours, une consolation aux victimes des conflits dits intérieurs, de plus en plus fréquents en raison de la peur d'une destruction nucléaire à l'échelle mondiale ; enfin, pour interdire des armes chimiques, bactériologiques ou nucléaires, mises par l'intelligence humaine au service de la mort.

Une rubrique régulière sur ce dernier sujet parut durant de nombreuses années. Relative à « la protection des populations civiles contre la guerre aérochimique », elle permettait une analyse continue des mesures prises contre la guerre chimique et bactériologique dans divers pays et elle étudiait ces nouveaux moyens de combat.

En outre, périodiquement et par la plume des auteurs les plus avisés, la Revue rappelle à ses lecteurs les principes de l'action humanitaire dont les institutions de la Croix-Rouge sont les dépositaires et les gardiens.

De même, on s'efforce de rendre toujours plus parfaits les moyens matériels de secours sur les champs de bataille. Dans cet ordre d'idées, la Revue a publié, surtout entre les deux guerres mondiales, une série d'études, de rapports de commissions et d'instituts spécialisés, sur l'amélioration des brancards utilisés par les services sanitaires des armées et des Sociétés nationales, sur le perfectionnement des moyens de transport en montagne ou sur l'aviation sanitaire — une innovation des années qui suivirent la guerre 1914-1918. Ces études peuvent nous paraître aujourd'hui dépassées, elles témoignent toutefois du sérieux avec lequel on a abordé les problèmes pratiques et concrets des secours sur les champs de bataille.

La formation du personnel sanitaire, son recrutement, les méthodes d'enseignement et les conditions de son service sont également abondamment traités par la Revue, qui suit de près les efforts entrepris en vue d'améliorer la qualité de ce personnel. Une attention particulière est vouée aux infirmières ; les questions relatives à leur travail occupent une part toujours croissante dans les colonnes de la Revue. De même, la réadaptation des blessés et des infirmes, l'assistance aux invalides ; et la constante attention que porte la Revue à ces questions marque ainsi l'intérêt de la Croix-Rouge pour le sort des victimes des guerres ou des catastrophes naturelles.

* *

*

Les secours en temps de guerre représentaient la grande préoccupation de la Croix-Rouge avant 1919. A partir de cette date, et parallèlement à la création de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, il s'y ajoute le problème des secours à apporter en temps de paix : secours en cas de catastrophes naturelles, tels les inondations, les tremblements de terre, la famine.

La Revue se fait alors l'écho de ces activités nouvelles et elle relate l'assistance toujours croissante de la Ligue en divers lieux du globe.

D'innombrables actions humanitaires entreprises par les institutions de la Croix-Rouge trouvent leur place dans les colonnes de la Revue qui, dès sa première année d'existence, s'ouvre à des horizons plus vastes, à l'échelle de l'humanité entière, devenant ainsi le porte-parole de la coopération internationale naissante.

Le projet, dont le sénateur italien Ciraolo était le promoteur, et qui visait à coordonner les efforts des pays unis dans la Société des Nations, en vue d'apporter une assistance accrue et à la mesure de leur détresse aux victimes des cataclysmes naturels, est suivi avec une attention particulière par la Revue, ainsi que les délibérations qui eurent lieu au sein de l'organisme créé comme aboutissement du projet, l'Union internationale de Secours.

En même temps, la Revue relate l'évolution des problèmes de l'enfance et, en particulier, tout ce qui se fait dans le cadre de l'Union internationale de Protection de l'Enfance, fondée pour conjuguer les efforts sur le plan mondial afin d'assurer une existence meilleure aux générations futures. Elle attache une grande importance à la codification des Droits de l'Homme dans la Déclaration universelle ou dans les Conventions européennes et consacre ses pages à des analyses pénétrantes sur l'interdépendance entre ces droits et les idéaux de la Croix-Rouge.

Les réfugiés, dont l'apparition en masse à la suite des défaites militaires, des persécutions idéologiques implacables ou des exterminations inspirées par la haine, raciale ou autre, caractérise de plus en plus notre malheureuse époque, ne pouvaient pas échapper à l'attention des rédacteurs de la Revue. Leurs problèmes, les secours que leur ont prodigués les organisations de la Croix-Rouge ou d'autres instances internationales, comme le Haut-commissariat des Nations Unies, sont fidèlement relatés, étudiés. Les accords internationaux qui leur assurent protection et assistance sont décrits et analysés.

Il faut noter également que le phénomène de la migration — phénomène vieux comme le monde, mais devenu un élément constant de notre ère moderne — est présent dans les colonnes de la Revue, et le développement des activités des institutions, qui s'intéressent spécialement à cet aspect de notre société, le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes par exemple, y est régulièrement suivi.

Cette ouverture de la Revue sur la coopération internationale devient toujours plus complète. Les vingt-cinq dernières années ont vu l'entrée sur la scène mondiale du Tiers-monde. D'autres civilisations que la « chrétienne européenne » sont apparues en pleine lumière, celles de l'Islam, de l'Inde, de la Chine. Des articles, signés par des savants tels que Louis Massignon, Paul Masson-Oursel ou Paul Demiéville, rendent compte de l'idée humanitaire et de la conception du « service du prochain » sous d'autres cieux que ceux de l'Europe où la Croix-Rouge est née, et traitent même des règles juridiques et morales faisant partie intégrante de ces civilisations, semblables aux normes qu'établissent les Conventions humanitaires.

* *

*

A part ces grands thèmes où se trouvent confrontées l'Histoire et la condition humaine dans le monde d'aujourd'hui, la Revue rappelle aussi les problèmes propres au monde de la Croix-Rouge : les divers aspects du fonctionnement de ses institutions internationales et nationales, les difficultés d'ordre pratique et les faits principaux de son histoire. Certaines rubriques se retrouvent régulièrement, tels les rapports annuels du Comité international sur ses activités, sur ses finances et sur la gestion des différents fonds dont il est le dépositaire, tels les rapports des diverses Sociétés nationales, parus dans le « Bulletin » qui continue d'être publié et fait partie intégrante maintenant de la Revue.

Dans ce domaine, un événement a marqué les premières années de la Revue. Ce fut la naissance du second organe de la Croix-Rouge internationale, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Nous pouvons suivre pas à pas le développement de la Ligue,

orientée principalement, on le sait, vers les tâches du temps de paix, constater la recherche d'une division du travail entre le CICR et la Ligue et l'ajustement continu des structures de la Croix-Rouge aux transformations, tant sur le plan national qu'international.

Les autres préoccupations importantes des dirigeants de la Croix-Rouge, reflétées par la Revue, sont les problèmes relatifs au signe et sa protection, d'une part, et la diffusion des Conventions de Genève, d'autre part. Des séries d'articles ont analysé l'essence et la signification du signe, les dangers inhérents à sa multiplication, les aspects de sa fonction et la nécessité de sa protection contre une utilisation abusive à des fins commerciales. On trouve aussi maints exemples de lois nationales, proposées ou déjà promulguées, qui assurent cette protection sur le territoire d'un pays. Les nécessités de la diffusion des Conventions de Genève sont clairement décrites dans les articles consacrés à cette question aussi urgente qu'importante. Vouloir inculquer, dès l'enfance, les notions fondamentales qui sont à la base de ces Conventions, c'est travailler à la réorientation de l'enseignement vers les idéaux humanitaires.

La Croix-Rouge de la Jeunesse représente, dans l'histoire même de la Croix-Rouge, un chapitre particulier. Sa création, son extension, ses activités, les hauts et les bas de son évolution, sont évoqués dans la Revue. Mais il faut espérer que celle-ci, devant les incertitudes de la jeunesse actuelle, lui réservera par la suite une large place.

L'histoire du secours aux blessés et du traitement des prisonniers de guerre au cours des siècles précédents, la naissance de la Croix-Rouge ainsi que du droit international, précurseur des règles inscrites dans la première Convention de Genève, sont abondamment traitées dans la Revue. Le lecteur y trouve des passages admirables de J.-J. Rousseau, père véritable de l'humanisme moderne, sur l'impérieuse nécessité de ne voir que l'être humain dans l'ennemi désarmé ou blessé.

Le souvenir des grandes figures de l'histoire de la Croix-Rouge, Henry Dunant, Gustave Moynier, Louis Appia, Gustave Ador ou Max Huber, est maintes fois évoqué — la célébration de divers centenaires en a abondamment donné l'occasion — mais aussi de nombreuses pages sont consacrées à de grands personnages de l'action humanitaire comme Florence Nightingale, les impératrices Shôken et Augusta, la Grande-Duchesse Louise de Bade, Anna Nery, Joséphine Butler, Fridtjof Nansen, Eisa Brandström, Albert Schweitzer ...

Il est bien naturel qu'au cours de ces cinquante années, la Revue ait changé de visage plusieurs fois pour répondre aux besoins de l'heure ou aux conceptions d'un nouveau rédacteur. Elle a été restructurée au début de la deuxième guerre mondiale en donnant la place, en priorité, aux activités du Comité international et de ses délégués. Puis, vers 1955, elle s'adapta aux exigences d'une information plus moderne, plus vivante. Transformations complétées, de temps en temps, par l'introduction de nouvelles rubriques comme « Notes et Documents », (plus tard « Faits et Documents »), ou une chronique comme « Un délégué nous dit ».

Une bibliographie copieuse et des comptes rendus ont souvent été introduits dans les numéros de la Revue, renseignant les lecteurs sur la pensée contemporaine relative à l'esprit de service et à ses manifestations, de même que sur les acquisitions nouvelles de la science médicale qui ont marqué le développement rapide de nos connaissances dans le domaine de la santé.

Les suppléments en anglais, espagnol et allemand puis, plus tard, l'édition complète en langue anglaise, témoignent de l'importance de la Revue comme lien entre les parties éloignées du monde de la Croix-Rouge, entre ses différentes organisations et les milieux officiels des pays signataires des Conventions de Genève et entre ses Sociétés nationales et ses institutions internationales.

Un lien, un miroir des souffrances humaines, un reflet d'une réalité toujours mouvante, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* est aussi un témoin précieux de notre temps.

INSTITUT HENRY-DUNANT

DOCUMENT DE RECHERCHE N° 1

ÉTUDE ANALYTIQUE SUR L'ATTITUDE DU PUBLIC A L'EGARD DE LA CROIX-ROUGE

Fondée sur les questions posées par des téléspectateurs
à la suite d'une émission de l'O.R.T.F. sur la Croix-Rouge

Préparée
par
Victor Segesvary
Chef du Service de la Recherche

Juin 1969

3. RUE DE VAREMBÉ

1202 GENÈVE-SUISSE

TÉL. 022/33 81 30

INTRODUCTION

L'O.R.T.F. poursuit depuis longtemps déjà une série d'émissions sous le titre général : *Les Dossiers de l'Ecran*. Ces émissions commencent à 20 h.30 par la présentation d'un film à caractère historique, illustrant un événement Important, ou retraçant la vie d'un homme célèbre. La présentation du film est suivie par un débat. Le téléspectateur voit, réunies autour d'une table, un certain nombre de personnalités, choisies soit parce qu'elles ont pris une part à l'événement évoqué dans le film, soit en raison des connaissances qu'elles peuvent en avoir. Les téléspectateurs sont alors invités à poser des questions auxquelles ces experts répondent sur-le-champ. La durée de cette seconde partie de l'émission n'est pas fixée à l'avance : l'émission dure tant que le public manifeste son Intérêt. Les sondages effectués par l'O.R.T.F. ont révélé que *Les Dossiers de l'Ecran* est l'émission record, celle qui attire le plus grand nombre de téléspectateurs.

* *

*

Le 11 décembre 1968, l'émission des *Dossiers de l'Ecran* a porté sur la Croix-Rouge. Elle a débuté par le film de Christian Jacques "D'Homme à Homme", qui retrace – inexactement mais avec talent – la vie d'Henry Dunant, fondateur de la Croix-Rouge.

Le débat qui a suivi a été particulièrement animé, il s'est prolongé au maximum pendant plus de deux heures. Le film, mais surtout la Croix-Rouge, a suscité un nombre exceptionnellement grand de questions, nombre qui n'avait été dépassé que par une seule émission précédente. Les dix lignes téléphoniques réservées à l'émission ont été, du début à la fin, occupées et un nombre assurément très considérable de téléspectateurs ne sont jamais parvenus à avoir la communication.

Les questions posées par les téléspectateurs ont été notées par les standardistes, ainsi que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et la profession de ceux qui ont posé les questions.

459 questions ont été ainsi enregistrées. Il est apparu à l'Institut Henry-Dunant que ces questions constituaient, sous certaines réserves formulées plus loin, une sorte de sondage d'opinion dont il pouvait être Intéressant de tirer parti. D'où la présente étude analytique.

Pour répondre aux questions des téléspectateurs, l'O.R.T.F. avait invité :

- Maître CARRAUD, Vice-président de la Croix-Rouge Française (depuis Président)
- Melle BARRY, Directrice de l'Urgence à la C.R.F.
- M. BLAVET, Directeur du Secourisme à la C.R.F.
- Dr Max RECAMIER, Chef des équipes médicales de la C.R.F. au Biafra
- M. ROUARD-WATINE, Directeur du Service Information de la C.R.F.

et deux porte-parole du Comité International de la Croix-Rouge :

- M. Pierre BOISSIER, ancien délégué du CICR, Directeur de l'Institut Henry-Dunant
- M. Alain MODOUX, délégué et membre du service juridique du CICR

OBSERVATIONS GENERALES

1. L'exceptionnel empressement avec lequel les téléspectateurs ont posé des questions dénote bien l'intérêt suscité par la Croix-Rouge et son action.

Rien dans les quelques mots d'introduction prononcés par M. Alain JEROME, qui a conduit les débats, n'invitait les téléspectateurs à s'intéresser à tel aspect de la Croix-Rouge plutôt qu'à tel autre. Il est donc assez frappant de constater que le plus grand nombre des questions (51 questions sur 459, soit 11 %) a porté sur les activités internationales de la Croix-Rouge. A noter également que les téléspectateurs se sont intéressés aux activités de *La Croix-Rouge* ; ils n'ont mentionné expressément la Croix-Rouge Française ou le Comité international de la Croix-Rouge ou la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge que dans 32 questions. Resterait à savoir s'ils considèrent vraiment que la Croix-Rouge forme un tout, une société unique, ou si tout simplement ils ignorent les diverses organisations de la Croix-Rouge et leurs compétences respectives.

LA STRUCTURE OCCUPATIONNELLE

2. Contrairement aux règles admises en matière de sondage d'opinion, les téléspectateurs qui ont posé des questions ne représentent pas un échantillonnage de la population, soigneusement sélectionné pour que toutes les catégories sociales s'y retrouvent dans une proportion reflétant leur répartition à l'échelle nationale. C'est pourquoi, un certain déséquilibre se manifeste dans la structure occupationnelle des participants. Les intellectuels, les jeunes et les classes moyennes et supérieures priment sur les autres catégories sociales. Toutefois, ce déséquilibre est largement compensé par la *spontanéité de la composition sociale des participants* à cette enquête, ce qui nous donne une première indication : quelles sont les catégories sociales les plus intéressées aux problèmes de la Croix-Rouge et à ses activités.

Il apparaît donc que ce sont les intellectuels, les jeunes et les classes moyennes et supérieures qui s'intéressent principalement à la Croix-Rouge. A noter toutefois, que c'est aussi dans ces mêmes milieux que l'on s'exprime le plus facilement et que l'on hésitera le moins à se manifester.

GUERRES OU CRISES INTERNATIONALES

3. Parmi les questions posées, il faut, tout d'abord, noter la proportion très élevée (24 % du total) des questions relatives à la deuxième guerre mondiale.

On pourrait s'étonner que les événements qui se sont déroulés il y a un quart de siècle retiennent encore un tel intérêt, si on ne tenait pas compte du fait que la France était parmi les pays les plus éprouvés par la guerre, l'occupation et les atrocités nazies et que de douloureux souvenirs sont encore très vivants (chez les personnes d'origine juive en particulier) et, cela, non seulement dans la génération qui a vécu ces épreuves, mais aussi dans la jeune génération qui en a eu seulement les échos.

4. Dans ce groupe, la grande majorité des questions a eu trait à la non-intervention des délégués du CICR dans les camps de concentration ou à l'attitude des autres organisations de la Croix-Rouge à l'égard des Juifs déportés. Les questions ont pris, maintes fois, la forme de reproche.

5. Ce phénomène révèle un manque d'information considérable sur les possibilités et les limites d'action de la Croix-Rouge internationale, manque d'information souligné d'ailleurs par

d'autres questions comme celles sur le pouvoir de la Croix-Rouge d'influencer l'opinion publique internationale ou les gouvernements ou sur la préparation d'accords rendant impossible, dans l'avenir, l'existence de camps de concentration.

6. On doit aussi noter le mauvais souvenir laissé par les camps suisses dans l'esprit des générations ayant vécu la guerre, et les questions soulevées par l'attitude suisse, mal comprise, pendant la conflagration mondiale.

7. L'activité des délégués du CICR pendant la guerre d'Algérie semble être aussi assez mal connue du grand public en France. Ne serait-il pas possible de donner une large publicité aux activités de la Croix-Rouge dans certains conflits appartenant au passé ? Un tel historique pourrait assurer une meilleure compréhension de l'activité de la Croix-Rouge dans les conflits actuels où une discrétion absolue s'impose. Presque la moitié des personnes questionnant les représentants de la Croix-Rouge sur l'Algérie, proviennent de la catégorie sociale que nous avons défini comme « personnel de direction » – un fait assez remarquable pour être mentionné.

8. Il est significatif de voir combien l'opinion publique française est sensibilisée à l'égard du conflit Nigéria/Biafra : deux fois plus de questions se rapportent à cette guerre fratricide qu'aux événements du Moyen-Orient ou du Vietnam.

Ces questions n'indiquent pas seulement une carence d'information sur l'action de secours du CICR dans ce pays divisé; mais touchent aussi à des aspects particuliers : coopération entre les différentes organisations de secours¹, protection du personnel de la Croix-Rouge. Certains ont même manifesté le désir de se mettre à la disposition de la Croix-Rouge et de s'engager dans son action au Biafra.

9. Ceux qui ont interrogé les représentants de la Croix-Rouge sur le problème biafrais se sont répartis sur presque toutes les catégories occupationnelles que nous avons relevées. La seule remarque à faire concerne la relative importance des groupes « artistes, journalistes, cinéastes » et « personnel technique » qui constituaient le tiers des intéressés.

10. Comme à propos de toutes les autres crises internationales, les questions posées sur le Vietnam et le Moyen-Orient demandent des précisions sur l'activité de la Croix-Rouge – CICR, Ligue ou Sociétés nationales – dans ces régions dont les populations sont soumises depuis des années à de grandes épreuves et dont le sort dépend plus de l'état actuel des tensions internationales que de la volonté des intéressés eux-mêmes. Il y a ici encore un même désir d'information que les services de public relations de la Croix-Rouge ne satisfont apparemment pas.

11. Un fait assez surprenant, révélé par cette enquête, est le petit nombre de questions relatives à la crise de mai/juin 1968 en France. Les téléspectateurs donnent l'impression que la Croix-Rouge Française n'a pas toujours été à la hauteur de sa tâche à ces moments difficiles. D'autre part, le fait que seulement une question venait d'un étudiant pourrait constituer une autre raison d'étonnement. Le reste des intéressés provenait des catégories occupationnelles les plus diverses.

12. Au chapitre des situations de crises, on trouve aussi quelques questions sur les interventions de la Croix-Rouge en Chine à l'heure de la révolution culturelle, ou sur les internés civils suisses (posées probablement par des Jurassiens). Plus intéressantes sont les précisions demandées au sujet des visites dans les camps de prisonniers ou internés en Russie soviétique. (Les relations entre la Croix-Rouge et les régimes socialistes ont, d'une façon générale, beaucoup préoccupé les téléspectateurs français, comme on le verra plus loin).

¹ Il pourrait être utile d'entreprendre par la suite une analyse approfondie de l'opération Nigeria/Biafra, sous l'angle de la coopération et de la coordination des diverses organisations humanitaires qui ont été à l'oeuvre dans ce conflit.

LA CROIX-ROUGE : ORGANISATION

13. L'analyse des questions sur l'institution même de la Croix-Rouge présente un intérêt particulier. Les lacunes d'information qui apparaissent dans ce domaine donneront des indications utiles pour l'orientation du travail d'information et de relations publiques du CICR et de la Ligue.

14. Il est encourageant de voir que les téléspectateurs ont, à maintes reprises, interrogé les participants du panel de l'O.R.T.F. sur les Conventions de Genève : 59 questions (13 % du total).

15. L'importance de la Croix-Rouge, organisation humanitaire par excellence, et apportant son aide aux victimes de la guerre, semble être reconnue par le public. Mais plusieurs se sont enquis de son action contre la guerre en tant que mal le plus dangereux menaçant l'humanité, ainsi que sur ses projets en vue d'éviter une future conflagration mondiale. Ces questions venaient des milieux de la jeunesse, d'artistes, de techniciens et même d'ouvriers.

16. Un certain nombre de téléspectateurs ont demandé si les pays socialistes ou les Etats africains nouvellement indépendants avaient signé les Conventions. Ici encore, il apparaît que le caractère universel des Conventions de Genève mériterait une plus large publicité.

17. Il est naturel que le public ait manifesté un intérêt particulier pour les problèmes posés par la violation de certaines dispositions des Conventions et, surtout, par l'utilisation abusive du signe distinctif de la Croix-Rouge pendant la deuxième guerre mondiale ou au cours des conflits plus récents. Les questions posées révèlent que le public ne semble pas toujours réaliser combien les sanctions prévues ou les moyens d'action de la Croix-Rouge sont limités, et dans quelle mesure le respect des Conventions de Genève est une affaire de bonne volonté des parties en cause. Une suggestion s'impose en conséquence : que l'impuissance des instances internationales en vue de forcer l'application des règles conventionnelles soit mise en évidence afin d'éviter l'impression d'inefficacité des organisations telle que la Croix-Rouge, chargées de veiller à leur application.

18. Parmi les questions posées par une ou deux personnes seulement, on doit relever celle qui concerne les possibilités d'intervention de la Croix-Rouge en faveur des détenus politiques ou internés civils et celle qui a trait à l'action Croix-Rouge contre le génocide. Un téléspectateur s'est insurgé contre le fait que les Conventions de Genève ne figurent pas dans le programme de l'instruction militaire française. Finalement, il convient de mentionner l'intérêt témoigné par plusieurs personnes à l'égard des membres du personnel de la Croix-Rouge ou des membres du personnel sanitaire blessés ou tués dans l'exercice de leurs fonctions. Les questions ont porté sur les moyens de protection que les organisations de la Croix-Rouge peuvent accorder à leur personnel en mission.

19. Les problèmes posés par la structure et le fonctionnement de la Croix-Rouge ont attiré l'attention de personnes de toutes professions, mais plus particulièrement du personnel enseignant, technique et commercial-bancaire (un tiers des questions).

20. 5 % des questions posées portaient sur la provenance, la gestion et le contrôle des fonds de la Croix-Rouge. Le libellé de ces questions fait apparaître la nécessité d'une large campagne d'information sur ce sujet qu'il s'agisse des activités régulières de la Croix-Rouge ou de grandes actions comme le Nigéria/Biafra. Cette campagne devrait aussi montrer quels sont ceux qui, au sein de la Croix-Rouge, sont volontaires ou rémunérés, ou encore exercent leurs fonctions à titre honorifique. Les questions posées à ce sujet émanent de toutes les catégories sociales.

RECRUTEMENT ET FORMATION CROIX-ROUGE

21. Les questions posées dans ce domaine semblent indiquer qu'il y a encore une réserve de gens disponibles dans laquelle peuvent puiser et les organes internationaux et les sociétés nationales de la Croix-Rouge afin de recruter des forces nouvelles pour leurs activités. En effet, plus de 50 % des questions enregistrées dans ce domaine portaient sur les possibilités d'engagement ou sur les formalités à accomplir en vue d'une adhésion ou d'une offre de service comme volontaire. Ce fait est d'autant plus appréciable qu'une grande partie de ces demandes provenait des milieux de la jeunesse.

22. Il est surprenant d'apprendre – mais le renseignement est-il exact ? – que le nom de Dunant, fondateur du mouvement universel de la Croix-Rouge, n'est pas mentionné au cours de la formation des secouristes français. Il y a peut-être une même lacune à combler dans d'autres sociétés nationales.

LA CROIX-ROUGE : HISTOIRE

23. Les questions concernant l'histoire de la Croix-Rouge ne nécessitent pas une analyse détaillée, elles s'expliquent d'elles-mêmes. On pourrait toutefois suggérer que l'Institut Henry-Dunant publie une histoire abrégée du mouvement et, surtout, une narration en style populaire de sa création qui devrait être mise à la disposition des Sociétés nationales en vue d'une très large distribution. Le besoin d'une telle information ressort du fait que les questions historiques étaient posées, en premier lieu, par les étudiants et écoliers, fonctionnaires, artisans, ouvriers et probablement, les mères de famille (indiquées : sans profession).

24. Il est compréhensible que dans le cadre d'une émission télévisée où le film sur la vie d'Henry Dunant a occupé le premier plan, autant de questions – 76 soit 17 % – concernent les détails de son destin. On peut déduire de ces questions que la personnalité de Dunant n'est pas assez connue dans de larges couches de la population et que l'importance de son oeuvre n'est pas assez mise en relief. Il faudrait assurer une diffusion plus étendue des écrits de Dunant et d'une version populaire de sa biographie.

* * *

REPARTITION DES PERSONNES AYANT POSE DES QUESTIONS SELON LEUR OCCUPATION*

Personnel technique.....	27
Personnel commercial, bureaux.....	35
Personnel de bureau.....	8
Personnel de direction.....	33
Industriels.....	6
Commerçants.....	19
Artisans.....	11
Fonctionnaires.....	10
Ouvriers.....	9
Professions libérales.....	25
Professeurs., instituteurs.....	16
Etudiants, écoliers.....	35
Personnel sanitaire.....	13
Artistes, journalistes, cinéastes.....	16
Retraités.....	8
Non identifiés.....	<u>173</u>
Nombre total des personnes ayant posé des questions.....	444

* La différence entre le nombre des personnes et le nombre des questions posées provient du fait qu'une personne pouvait poser plusieurs questions.

LE NOMBRE DES QUESTIONS PAR SUJET

I. LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

1.	Non intervention dans les camps de concentration (CICR, Croix-Rouge française ou tout simplement Croix-Rouge) questions ou reproches	75
2.	Pourquoi la Croix-Rouge n'est-elle pas intervenue auprès de l'opinion publique mondiale ou auprès de l'Etat allemand	11
3.	Qu'a fait la Croix-Rouge pour les Juifs	12
4.	Quelle était l'action de la Croix-Rouge à Hiroshima et Nagasaki	1
5.	Si la Croix-Rouge n'a pas aidé dans les camps de concentration, pourquoi est-elle intervenue en faveur des prisonniers allemands	2
6.	Pourquoi la Croix-Rouge n'a-t-elle rien fait pour les prisonniers russes en Allemagne	3
7.	Rôle de la Croix-Rouge en Pologne (Katyn)	4
8.	Action de la Croix-Rouge dans les camps suisses	3
9.	Pourquoi la Croix-Rouge ne s'occupait-elle pas de la protection des populations civiles	1
10.	La Croix-Rouge travaille-t-elle à la conclusion d'accords destinés à interdire les camps de concentration	<u>1</u>
Total		111

II. LA CROIX-ROUGE EN ALGERIE

1.	Le rôle de la Croix-Rouge en Algérie	4
2.	Quelles ont été les interventions de la Croix-Rouge pour empêcher les exactions, tortures, etc.	3
3.	Action de la Croix-Rouge en faveur des personnes disparues ou détenues après l'indépendance de l'Algérie	<u>6</u>
Total		13

III. L'ACTION AU BIAFRA

1.	En général, quelle est l'action de la Croix-Rouge au Biafra	17
2.	Pourquoi l'action n'a-t-elle pas commencé plus tôt	1
3.	Quelles sont les nationalités des équipes de secours ? Quelles sont les possibilités de participer à l'oeuvre de la Croix-Rouge au Biafra	2
4.	Que fait la Croix-Rouge pour protéger son personnel et ses établissements au Biafra	2
5.	Relations de la Croix-Rouge avec d'autres organismes opérant au Biafra	<u>3</u>
	Total	25

IV. L'ACTION EN INDOCHINE / VIETNAM

1.	Pourquoi la Croix-Rouge n'est-elle pas intervenue en Indochine	3
2.	Quelle est l'action de la Croix-Rouge au Vietnam	<u>7</u>
	Total	10

V. LA CRISE DU MOYEN-ORIENT

1.	Action de la Croix-Rouge en faveur des Juifs détenus dans les pays arabes	7
2.	Action en faveur des réfugiés arabes	3
3.	Pourquoi la Croix-Rouge n'est-elle pas intervenue contre l'utilisation du napalm par Israël	<u>1</u>
	Total	11

VI. LA CRISE DE MAI / JUIN A PARIS

1.	Quelle était l'action de la Croix-Rouge pendant cette crise	3
2.	Comment la Croix-Rouge a-t-elle réagi contre les brutalités policières	3
3.	Quelles étaient les raisons du non-engagement de la Croix-Rouge au moment des événements de mai-juin	<u>2</u>
	Total	8

VII. DIVERSES SITUATIONS CRITIQUES

1.	Est-ce que la Croix-Rouge est autorisée à visiter des camps de prisonniers ou d'internés en U.R.S.S	8
2.	Action de la Croix-Rouge en Tchécoslovaquie	1
3.	Action de la Croix-Rouge durant la guerre d'Espagne	2
4.	Action de la Croix-Rouge en Chine en 1968	1
5.	Action de la Croix-Rouge en faveur des internés civils suisses	<u>1</u>
	Total	13

VIII. LES CONVENTIONS DE GENEVE

1.	La guerre en général	4
2.	L'action de la Croix-Rouge contre la guerre en tant que telle	6
3.	Quelle est l'activité de la Croix-Rouge en vue d'un futur conflit mondial	2
4.	Les pays socialistes, les Etats africains, etc. sont-ils signataires des Conventions	13
5.	Maintes fois le signe de la Croix-Rouge a été abusivement utilisé (transports de gaz, d'armes, etc.)	18
6.	Les règles des Conventions ne sont pas toujours respectées	6
7.	Quelles sont les possibilités de protestation ou de sanction de la Croix-Rouge dans le cas de violations des Conventions	4
8.	Que peut la Croix-Rouge	
	– contre le génocide	1
	– pour les détenus politiques, internés civils	2
	– en cas de révolution dans un pays de l'Est	1
9.	Militaires faisant partie du service de santé, sont-ils protégés	1
10.	Pourquoi les Conventions ne figurent-elles pas dans l'instruction militaire française	<u>1</u>
	Total	59

IX. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA CROIX-ROUGE

1.	Quels sont les pays qui font partie de la Croix-Rouge — l'U.R.S.S., en particulier, y adhèrera-t elle	13
2.	Quels sont les rapports entre Croix-Rouge, Croissant-Rouge ou autres	20
3.	Est-ce que la Croix-Rouge est représentée à l'O.N.U.	1
4.	Quels sont les rapports entre la Croix-Rouge et les autres organismes ayant une activité humanitaire tel l'Ordre de Malte	5
5.	Quels sont les rapports entre Croix-Rouges nationales et Croix-Rouges militaires	2
6.	Quels sont les rapports entre la Croix-Rouge et les ambulances privées	1
7.	Quelle est la composition du CICR	1
8.	La Croix-Rouge intervient-elle de son propre chef ou sur demande	1
9.	Pourquoi les résultats des enquêtes effectuées par le CICR sont-ils tenus secrets	1
10.	La Croix-Rouge a des ennemis; a-t-elle eu des victimes parmi ses délégués au cours des conflits dans lesquels elle est intervenue ? Quelle est son attitude dans ces cas	<u>6</u>
	Total	51

X. LE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CROIX-ROUGE

1.	D'où viennent les fonds assurant le financement des activités de la Croix-Rouge	16
2.	Quelle est la provenance des fonds permettant les grandes opérations comme le Biafra	2
3.	Le personnel de la Croix-Rouge est-il rémunéré	1
4.	L'utilisation des fonds détenus par la Croix-Rouge est-elle soumise à un contrôle	1
5.	Quelle est la participation des banques suisses aux profits de la Croix-Rouge	<u>1</u>
	Total	21

XI. RECRUTEMENT ET FORMATION CROIX-ROUGE

1.	Comment peut-on adhérer à la Croix-Rouge	3
2.	Comment peut-on devenir volontaire, secouriste ou délégué	9
3.	Quels sont les moyens de subsistance des équipes secouristes	1
4.	Quels sont les effectifs des secouristes en France	2
5.	Pourquoi les Juifs n'étaient-ils pas acceptés en France comme volontaires pendant la guerre	2
6.	Pourquoi le nom de Dunant n'est-il pas mentionné dans les cours de secouristes	<u>1</u>
	Total	18

XII. HISTOIRE DE LA CROIX-ROUGE

1.	Questions diverses concernant la bataille de Solferino	3
2.	Questions diverses concernant la création du CICR et ses premières années d'existence	13
3.	Le rôle de Florence Nightingale dans la création de la Croix-Rouge	<u>5</u>
	Total	21

XIII HENRY DUNANT

1.	Sa vie :	
	– Etait-il marié (le film est peu clair sur ce point)	5
	– Quelle était sa religion	3
	– Etait-il franc-maçon	2
	– Henry Dunant et le Prix Nobel	6
	– Quelle était la condamnation de Dunant après sa faillite ? Pourquoi n'est-on pas intervenu	6
	– Quand et où Dunant est-il mort	9
	– Autres questions diverses sur la vie de Dunant	9
2.	Son œuvre :	
	– Qu'a-t-il écrit, et où peut-on obtenir ses œuvres; quels sont les livres sur lui	8
3.	Le film :	
	– Le personnage de Dunant dans le film est-il conforme à la réalité	3
	– Pourquoi a-t-on coupé certaines séquences du film	5
	– Autres questions diverses sur le film	8
4.	Pourquoi n'y a-t-il pas à Paris ou dans d'autres villes une rue ou place Henry Dunant	<u>12</u>
	Total	76

XIV. VARIA

1.	Remerciements, appréciation à l'adresse de la Croix-Rouge	7
2.	Critiques à l'égard de la Croix-Rouge	6
3.	Questions diverses n'ayant aucun sens ou ne représentant aucun intérêt	<u>9</u>
	Total	22

TABLEAU RECAPITULATIF

Questions concernant :

I.	La 2ème Guerre Mondiale	111
II.	La Croix-Rouge en Algérie	13
III.	L'Action au Biafra	25
IV.	L'action en Indochine/Vietnam	10
V.	La crise du Moyen-Orient	11
VI.	La crise de mai-juin à Paris	8
VII.	Diverses situations critiques	13
VIII.	Les Conventions de Genève	52
IX.	Structure et fonctionnement de la Croix-Rouge	51
X.	Le financement des activités de la Croix-Rouge	21
XI.	Recrutement et Formation Croix-Rouge	18
XII.	Histoire de la Croix-Rouge	21
XIII.	Henry Dunant	76
XIV.	Varia	<u>22</u>
Total des questions posées		459

INSTITUT HENRY-DUNANT

RESEARCH DOCUMENT N° 2

THE PHILOSOPHY AND AIMS OF THE JUNIOR RED CROSS

by

Victor Segesvary, PhD
Head, Research Department

February 1970

3. RUE DE VAREMBÉ

1202 GENÈVE-SUISSE

TÉL. 022/33 81 30

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION.....	30
PART I	IDEOLOGICAL OBJECTIVES
Section 1	Peace and International Friendship.....32
Section 2	Civic Responsibility.....36
Section 3	Service and Solidarity.....39
Section 4	Protection of Health and Life.....42
PART II	ORGANIZATIONAL PRINCIPLES
Section 5	Unity with the National Society.....45
Section 6	The Organic Principle I: Youth Participation.....47
Section 7	The Organic Principle II: Complementing the School Programme.....49
Section 8	Motivation: Response to the Young.....53
PART III	ORGANIZATIONAL OBJECTIVES
Section 9	The Utilitarian Objective I: Recruitment.....56
Section 10	The Utilitarian Objective II: Information.....59

INTRODUCTION

This study – commissioned by the Junior Red Cross Bureau of the League of Red Cross Societies – is only a first step towards and an introduction to the comprehensive inquiry which will be undertaken in the course of the next few years to evaluate the present status and the future prospects of the Junior Red Cross movement. Its purpose is to give a clear picture of the objectives assigned by the adults to the Junior movement since its creation and to show what tasks it was expected to fulfill. In short, it has to retrace the philosophy underlying the activities of the Junior Red Cross organization.

Statutes of various national sections (as far as they were available in Geneva), recommendations and resolutions of the different bodies of the League, as well as Junior publications of several countries were studied and will be abundantly quoted on the following pages. Being based on desk research, the paper may sometimes seem too theoretical, or to dwell on problems which appear to have been settled once and for all because approved by a general consensus of the Red Cross world.

However, the whole effort would not truly serve the purpose of those who intend to get a realistic image of the basis on which the Junior Red Cross movement was launched and of the aim it strived at, if some "sacred cows", the immovable principles which already are a part of the Red Cross heritage, were not questioned and shaken.

Therefore, the description of the manifold objectives set by adults for Junior Red Cross will be followed by the indication of eventual deviations of national or international bodies from these objectives if the material at our disposal allows for it. At the same time, comments will be made at each point, whenever this is possible or necessary, in order to draw some parallels between the movement's objectives on the one hand and the psychological, social, economic and political realities of our world, and the needs and constraints of contemporary youth on the other.

Junior Red Cross is many times referred to in this study, as well as in some of the resolutions of international Red Cross bodies as a movement – although, in reality, it is not. Official statements designate it most frequently as "Junior sections of National Societies", which corresponds much better with its character and form of organization. In order to make it a real movement, its whole structural set-up should be re-shaped and it must be granted a much larger independence than hitherto.

It should be mentioned that the author of this paper is of European origin and a newcomer in the Red Cross world and, consequently, sometimes has a different or more independent view than those who have worked with Junior Red Cross organizations for many years or, perhaps, throughout their life.

PART ONE

IDEOLOGICAL OBJECTIVES

Section 1

PEACE AND INTERNATIONAL FRIENDSHIP

It may seem unusual to the reader to start the discussion of the ideological objectives of the Junior Red Cross movement with the ideal of peace; however. Resolution N° XXIII of the General Council of the League, voted at the March 1922 session, begins the declaration to be included in the Statutes of all national sections with the following words:

"The ... Junior Red Cross is organized for the purpose of inculcating in the children of its country the ideal of peace" (of the Red Cross is added in the French text).

The Council considered that

"the Junior Red Cross is one of the factors most useful ... In the creation of an international spirit of human solidarity among young people with the view to the preparation of a new civilization of peace".¹

The emphasis laid on promoting peace in the document, by which the highest authority of the League launched the Junior organization, is of utmost importance as it formulates the underlying aim of similar objectives such as service or international friendship.

The successive resolutions and recommendations of the various bodies of the Red Cross world spoke, surprisingly enough, very little of "education for peace" (this expression is used in Resolution XXVI of the Board of Governors – XXXth session, Istanbul, 1969).

In point 4 of Resolution XXXVI of the 1946 Oxford session of the Board of Governors, it was decided:

"that the Junior Red Cross be given the responsibility for developing among the children and young people... of all countries a program of activities designed to further mutual understanding and good will among nations which it is hoped will contribute to the elimination of the causes of war",

a wording which reflects the disillusionment of the after-war period, restating, however, the wish of all mankind.²

As a matter of fact, from early on – the beginning of the thirties – peace and international understanding and cooperation appear to be linked to each other, in the official documents of the Red Cross concerning the Junior movement. This was a logical connection approaching in a more concrete way the problem of peace among young people.³ The basic text in this respect is Resolution XXXVI of the XVIIIth International Red Cross Conference (Toronto, 1952) which might be considered as the clearest expression of the objective we are dealing with in the present section:

¹ *Handbook of the International Red Cross*. 10ème ed. Geneva, International Committee of the Red Cross and League of Red Cross Societies, 1953 (henceforth quoted as Handbook), p. 537.

² *Ibid.*, p. 540

³ Resolution XIII of the Board of Governors, Paris session, 1932 reads as follows:

"... considering that the Junior Red Cross, uniting in spirit and action millions of children in fifty countries, constitutes one of the means by which the Red Cross can best promote international goodwill ..." *Ibid.*, 547. The French version of this text is even more explicit :

"... considérant que la Croix-Rouge de la Jeunesse, du fait qu'elle unit dans une action et un idéal communs des millions d'enfants appartenant à cinquante pays, est un des moyens les plus efficaces que possède la Croix-Rouge pour travailler au rapprochement des peuples..." *Manuel de la Croix-Rouge internationale*. 10ème édition Genève, Comité International de la Croix-Rouge et Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 1953, p. 618.

"The XVIIIth International Red Cross Conference, considering the influences to which youth is subjected and the considerable role played by youth in international life,

"considering that the Red Cross should use its influence and its prestige to educate youth in the spirit of the Red Cross which is that of peace,

"considering that such an education of youth is a considerable and concrete Red Cross contribution towards the maintenance of universal peace,

"recommends to National Societies that they exert their efforts for the education of youth in the spirit of international fraternity, solidarity and the maintenance of peace." ⁴

The Council of Delegates at the Red Cross Centenary in 1963, considering Resolution 1572 of the United Nations General Assembly's XVth session, which asked non-governmental organizations to facilitate the exchange of ideas and opinions without restriction between the young people of different countries in order to promote the ideal of peace, mutual respect and understanding among the peoples,

"confirms that the fostering among youth of the ideals of peace, mutual respect and understanding amongst the peoples is an intrinsic duty of the "Red Cross", and

"recommends to National Societies to continue taking all the necessary appropriate measures with a view to contributing effectively to the dissemination of these ideals among the youth of the whole world."⁵

The latest International Red Cross Conference (Istanbul, 1969) restated, summarily, the above objectives in its important Resolution on "The Red Cross as a Factor in World Peace". It recommended to the international bodies of the movement:

"to take active measures to initiate the whole population, particularly youth, in Red Cross activities by training youth in a spirit of international brotherhood, solidarity, friendship with all peoples ..."⁶

A final touch to this part of the Junior Red Cross program was given by the XIXth International Red Cross Conference (New Delhi, 1957) which, in its Resolution XXI introduced a new element, the "humanistic dimension", in the education for peace, considering

"that the essential aim of the Junior Red Cross program is to promote a spirit of peace and understanding and to inculcate in children and in adolescents respect for human dignity".⁷

⁴ *Handbook*, p. 548. The World Conference of Educators which took place in Lausanne in 1963 on the wave of the Red Cross Centenary celebrations also considered that "the need not only to educate youth in humanitarian principles, but also to provide them with opportunities to practice these principles in order that mankind may achieve international understanding and peace" gives a particular value to the Red Cross Junior movement because, as the same Resolution states, "the Red Cross through the ideals and values inherent in the Geneva Conventions and through its programmes designed to protect life, is in fact able to make a definite contribution to humanitarian education..." World Conference of Educators (Lausanne, August 19-23, 1963), Commission for the Red Cross Centenary in Switzerland, Geneva 1964 (henceforth quoted World Conference), p. 160.

⁵ Resolution XXII, Delegate's Council, *Junior Red Cross Newsletter* Vol. XVII. July-September 1963, p. 13.

⁶ XXIst International Conference of the Red Cross, Istanbul, September 1969, Resolutions, p. 17.

⁷ *Resolutions on Junior Red Cross, 1922 to 1959*. Geneva, League of Red Cross Societies, chapter XV, 1. See also Resolution XXVI, Board of Governors, Istanbul 1969, stressing that all education for peace should by priority be concentrated on youth to create or strengthen among young people a new mentality based on the respect of human dignity and the development of friendly relations between nations ...

How should "education for peace" be realized in the framework of the Junior organization? We find some hints in this respect, naturally in those documents which concern the means of developing friendship among the youth of various nations. Thus, Resolution LXIII passed at the XVIIth International Red Cross Conference (Stockholm, 1948)

"recommends that the knowledge, diffusion, "understanding and application of Red Cross principles be recognised as the greatest contribution that the Junior Red Cross can make to the cause "of peace ..." ⁸

For this purpose, a special emphasis was laid in rendering members of the Junior Red Cross conscious of the "international and universal character" of the movement to which they belong, and it is even recommended that membership cards should be uniform and reflect the "international aspect" of the Red Cross. ⁹

A more concrete approach was devised by the XIXth International Red Cross Conference which

"considering that there is an urgent need to cultivate in the younger generation the ideal of peace and respect for others;

"considering that the Geneva Conventions constitute a sound basis for social education"

invited National Societies

"to examine the possibilities and to take, as a matter of urgency, practical action to achieve this aim." ¹⁰

The same Conference also stressed the dissemination of the Geneva Conventions. ¹¹

It is interesting to point out that the ideal of peace as an objective of Junior Red Cross, the inclusion of which as a formal declaration in the basic documents of the National Societies was required by the General Council of the League, in 1922, rarely found its way into their statutes. The latter speak much more of human solidarity towards the sick, the poor or victims of natural cataclysms or wars, and mention most frequently the development of understanding of other peoples. However, it is worth quoting Article 11 of the Internal Rules drafted for the Senegalese Junior organization which states that

"in accordance with the fundamental principles guiding all actions of the Red Cross, the Junior Red Cross program aims at inculcating the respect of the human being whatever its race, religion, sex, political or social situation." ¹²

Comments. One might question whether the simple replacement of a straightforward "education for peace" by dissemination of the Red Cross humanitarian principles is entirely satisfactory? Is it not possible that the importance given during certain periods and in certain countries to patriotic education was mainly responsible for the disappearance of the ideal of peace, restated several times in theory, but – perhaps – not applied with such conviction in practice?

⁸ *Handbook*, p. 548.

⁹ Resolution XII, League's Executive Committee, Geneva 1953; *Resolutions on Junior Red Cross*, Chapter II, 9.

¹⁰ Resolution XXX, New Delhi 1957. *Resolutions on Junior Red Cross*, Chapter XV, 2.

¹¹ Resolution XXIX. *Ibid.* Chapter XV, 1.

¹² Projet de règlement interne pour la Croix-Rouge sénégalaise de la Jeunesse, article II : "En accord avec les principes fondamentaux qui guident toute l'action de la Croix-Rouge, le programme de la Croix-Rouge de la Jeunesse, vise à enseigner le respect pour l'être humain, quels que soient sa race, sa religion, son sexe, sa situation politique ou sociale".

It is a fact that peace as such is a rather vague and all-embracing idea which might be interpreted in various ways. New avenues towards a valid and uniform interpretation of the concept of peace might be opened up by including in it such concrete matters as

- 1) the realization of social justice,
- 2) tolerance towards any kind of different people,
- 3) respect of human rights in all circumstances, etc.

To fill the concept of peace with an entire program of realistic objectives is a task much beyond the scope of this study. However, it appeared to be worthwhile to indicate some guidelines for inculcating the ideal of peace in the minds and souls of new generations, – perhaps also through multiplying the possibilities of contracts for young people of different countries.

Section 2

*CIVIC RESPONSIBILITY**

The above quoted Resolution XVIII of the 1922 General Council session underlines strongly the need for

"... the understanding and acceptance of civic and human responsibility ..."¹

by Red Cross youth, implying by that, that the new organization should not only be a powerful instrument of education in the "spirit of service", but in view of the correct accomplishment of civic duties as well.

It is most striking that this objective appears rarely in the official documents of later ages when we find only such expression as training of "future active national Red Cross members, fully conscious of their duties to their neighbors"² or, in the wording of the XIXth International Red Cross Conference, that of "social education".³ This fact is even more surprising if the Statutes of national sections are considered. They lay a heavy emphasis on creating, in the framework of the Red Cross movement, good citizens of their respective countries.

Thus, among the Statutes of the very early period following the creation of the Junior organization, the Bulgarians (2nd February 1922) mention as an aim making the adherents "good and useful citizens";⁴ the Costa Ricans favor participation in various nationwide movements, and, last but not least, in "civic activities";⁵ the Hungarians want to "foster patriotism" and, at the same time, "encouraging a brotherly affection (in the ideal sense of the world) for foreign peoples too".⁶

The nationalist tendency, going far beyond the claims of good citizenship, is revealed most clearly by the Statutes of the Red Cross Society of the former Serbian Kingdom which in Chapter XVIII, Section 95,⁷ contains the regulations for the Juniors whose organization should develop "education in the duties of citizenship" (Point 4) and "education in the spirit of the nation and love towards the fatherland as well as the uprising of national consciousness and national ideals" (Point 5).

* In order to avoid misunderstandings in the interpretation of the terms "citizen" or "civic responsibility", it is necessary to point out that in my opinion these are political concepts, and not equivalent to "human being" or "human responsibility towards the other" – as perhaps their sense is understood in some Red Cross circles. Consequently, civic responsibility implies the fulfillment of one's duties towards one's society, or in the public life of the State in which one enjoys the benefits of citizenship. The 1922 General Council Resolution quoted below adheres to this view by speaking of "civic and human responsibility."

¹ *Handbook*, p. 537. The first conference convened by the League to study the pedagogical aspects of the Junior Red Cross and which took place in Paris between July 8-11, 1925, also stated in its Resolution 1, that the Junior Red Cross is a "lever which serves to develop among boys and girls, social, patriotic and humanitarian virtues". Report of the Conference convened by the League of Red Cross Societies in July 8 - 11, 1925, p. 10.

² *Ibid.*, p. 539

³ Resolution XXX (New Delhi, 1957). *Resolutions on Junior Red Cross*, Chapter XV, 2.

⁴ Library of the League, *Statuts anciens de la Croix-Rouge de la Jeunesse*. See also point 2, Art. 2 of the Statutes of Rumanian Juniors (1922) in which it reads as follows: "To endeavour to develop among children a strong spirit... of eagerness to become useful man and good citizens..." *Ibid.* French version in *Revue internationale de la Croix-Rouge*, T. 53, 1922, p.712.

⁵ Library of the League, *Statuts anciens de la Croix-Rouge de la Jeunesse*.

⁶ *Ibid.* French version in: *Revue internationale de la Croix-Rouge*, T. 53, 1922, p. 723.

⁷ Library of the League. *Statuts anciens de la Croix-Rouge de la Jeunesse*.

In more recent times, the objectives of forming good citizens or patriots appear as frequently as before in official statements and statutes of national sections. "Junior Red Cross may be the center of social and civic education in all schools," says a publication of the Belgian Red Cross,⁸ to give a minimum of "civic education to the young in the schools" is a target of the Lebanese Juniors,⁹ whereas the draft Statutes of the Senegalese national section suggest that in its framework "the young people will have the occasion, as a result "of the education they get and of practical activities, to gain a sense of responsibility towards themselves, their families, their friends, their schools, their communities and their nation".¹⁰

It is clear from the foregoing that civic responsibilities are applied to widening horizons of environment of the young, implying successive stages of consciousness towards the surrounding world, from the immediate local community¹¹ to the higher level, the nation, sometimes even with patriotic overtones; spelling out, occasionally, the supreme responsibility, as distinguished from mere charity, toward all mankind.¹² In this sense are defined the aims of the Indian Junior Red Cross which is a

"movement for extending the peace-time work of Red Cross Societies so that school children may share in it for the sake of their own education in a broader humanitarian citizenship."¹³

The problem of training good citizens is quite different in countries whose tradition does not include civic duties in the Western sense, but dictates, for example, an absolute loyalty to the ruler. In such cases, this particular objective of the Junior Red Cross becomes very important. As Mrs. Sachiko Hashimoto, Director of the Japanese Junior Red Cross, pointed out in a penetrating analysis of her organization tasks:

"Although the word "citizen" is mentioned even in our new national constitution nobody can ever "understand what it really means, because we had not enough experience in our past to identify with the word. In other words, we are blind to the idea itself. So were we with the words such as "community", "volunteer", "service" or "democracy". They were, and still are to a certain degree, the moons to us in the sense that they are not the things we have ever seen or touched."

⁸ "La Croix-Rouge de la Jeunesse peut constituer le centre d'action sociale et civique de toute l'école... » The publication which contains this statement is entitled: *La Croix-Rouge de la Jeunesse*, dated 27th March 1953. Another pamphlet of the same national society lists among the aims of the Juniors: "Développer parmi la jeunesse les sentiments de "solidarité, de compassion, de désintéressement et préparer ainsi un élite de meilleurs citoyens". Bruxelles, Imprimerie Ch. Bulens.

⁹ *La Croix-Rouge libanaise de la Jeunesse. Fondation – Règlement – Evolution*, p. 2.

¹⁰ "La Croix-Rouge de la Jeunesse offre aux jeunes l'occasion d'acquérir, grâce à la formation qu'ils reçoivent et à des activités pratiques, le sens de leur responsabilité envers eux-mêmes, leur-famille, leurs amis, leurs écoles, leurs communautés et leur nation". *Projet de Règlement intérieur pour la Croix-Rouge sénégalaise de la Jeunesse*, Art. 1.

¹¹ See, for example, the speech delivered in 1948 by Edward A. Richards, National Director of the American Junior Red Cross, on "What is the American Junior Red Cross like?", in which the importance of community services is particularly emphasized.

¹² The sequence is well reflected by the definition of aims of the French Juniors: "Aider l'école à former une jeunesse saine, robuste, capable de connaître et de remplir tous ses devoirs d'homme civilisé, de citoyen de France et du monde." *La Croix-Rouge française de la Jeunesse. Son programme d'action* (no date and place of publication).

¹³ *Indian Junior Red Cross: Definition and Aims*. New Delhi, October 1954.

Consequently, she considers that

"an attempt through children can be the only possible means for the Copernican change in the thinking of the whole nation. What we are aiming at therefore is not only the activities of the Junior Red Cross, but the moral education and social training of the nation through the movement".¹⁴

It is, however, probable that in such situations nationalistic overtones will not accompany citizenship training as they are traditionally linked to other attitudes.

Comments. Is it possible at all to harmonize such seemingly contradictory objectives as educating youth for international understanding, i.e. peace, and, at the same time, for good citizenship in a given country, or even for patriotism, a highly intensive form of nationalism? It is customary to say that nobody can be a loyal member of the world community without being a loyal member of his smaller environment, e.g. the nation. However, the experiences of the last decades taught us how difficult it is to stop nationalistically indoctrinated masses, youth and adults as well, slipping from a just and ethically acceptable loyalty to their own people into a hatred of others, into a patriotically motivated attitude promoting war efforts.

¹⁴ HASHIMOTO, Sachiko, *Japanese Junior Red Cross and its Value in the Meaning of Citizenship – Training to Japanese Youth* (manuscript).

Section 3

SERVICE AND SOLIDARITY

From civic and human responsibility are logically derived service to others and solidarity with them in all crucial situations. Therefore, the General Council's Resolution in 1922 insisted on inculcating in Junior members "the practice of service", on their education for "human responsibility", and on inspiring in them "a spirit of friendly helpfulness towards other children in all countries".¹

In 1930, the Board of Governors considered also that the main task of the Junior sections is the training of "future active national Red Cross members" to render them "fully conscious of their duties to their neighbors",² but the most important restatement of the objective "Service and Solidarity" was made in Resolution XXXVI of the Board of Governors (Stockholm, 1948), which reads as follows:

"The Board of Governors,

"considering that it is of the highest importance "that, in all their services for others, members of the Junior Red Cross understand and feel that their way of giving is inspired by a desire to share a spirit of goodwill, and is in no way an act of patronage ... recommends that, as often as possible, persons helped should be encouraged to find a way in which they themselves may also help others in their turn".³

On two occasions, the official statements even indicate practical ways in which the Juniors can serve and express their solidarity towards those who suffer or who are in distress:

- a) "first of all, by participating, in or outside the school, in relief activities undertaken by the national society;"⁴
- b) "in voluntary services induced by a feeling of compassion towards people in distress."⁵

The XIXth International Red Cross Conference (New Delhi, 1957) extended the objective "Service and Solidarity" to the widest horizons when it recommended, after having considered with anxiety the suffering and distress of millions of children and adolescents, that

"National Societies invite their respective Junior Sections to intensify their mutual service activities at the local as well as at the national and international levels".⁶

¹ *Handbook*, p. 537. The World Conference of Educators which took place in Lausanne in 1963, also stated "the importance of educating youth for voluntary service", and recognized "the natural inclination of youth towards service as a means of self expression and personal development" as well as underlining the fact that "the development of this spirit of voluntary service goes hand in hand with training for civic and social responsibilities". World Conference, p. 162 and Delegates' Council, Geneva 1963, Resolution XX.

² *Handbook*, p. 539.

³ *Ibid.* pp. 543-544.

⁴ Resolution II, Executive Committee, Geneva 1955.

⁵ Resolution XIII, Executive Committee, Geneva, 1957. The Lausanne Educators' Conference recommended, and in this way acknowledged the merit of the Juniors' efforts, «that National Societies inform educational authorities and teachers of... the assistance which can be given by the Junior Red Cross in the form of self-help projects to areas of need in all parts of the world»; and «the channels available through the Red Cross by which assistance can be provided to victims of disasters. » Recommendation 2, World Conference, p. 159.

⁶ Resolution XXXI, *Resolutions on Junior Red Cross*, Chapter V, 4.

It is then clear that service and solidarity and international friendship are two objectives of the Juniors which are closely tied up and interrelated in their activities.

Service and solidarity figure, of course, among the objectives of national Junior sections and are contained a varying, one could even say colorful, way in their Statutes. Thus, the bye-laws of the Costa Rican Juniors spell out the aim of the organization as "the assistance of children by children".⁷ Those of the Hungarians speak of "fostering a feeling of fraternity and implanting in the minds of the young an active sympathy for the suffering";⁸ the Rumanian Junior Red Cross intended

"to develop among children the sentiment of human brotherhood and compassion, by helping in a fraternal, unselfish way, those in need of aid or support, either in their own country, or in foreign countries;"⁹

whereas the Italians suggested:

"To spread among school children a sense of solidarity "with all children and young people throughout the world, imparting to this international solidarity the character of mutual, moral or material assistance for the protection of the weak and the consolation of the unfortunate."¹⁰

The pledge of Australian Junior Red Cross engages its members "to serve, to work loyally for the promotion of health and the relief of suffering and distress" where it might be found;¹¹ while the Belgian Junior section set the aim to develop among its members altruistic tendencies, e.g. feelings of solidarity, of compassion and of disinterestedness".¹² The ideal of "Service and Solidarity" is most completely expressed among the aims of the French Junior organization which states that its aim is, above all,

"to develop on a universal scale the feelings of generosity, of goodness, of dedication to fight and alleviate the misery and suffering and to induce people to love each other".¹³

Comments. It seems that in our days the ideal of "Service and Solidarity" appeals most to young people, together – of course – with the ideal of peace. Opinion polls conducted among children and especially, among adolescents or the age-group above them, prove that service to others and solidarity with those in poverty or misery are objectives accepted readily by the majority of contemporary youth who participate enthusiastically in relief actions and assistance programs.

It is evident that the young, even if engaged in some form of political, cultural or social controversy, search for basic human values in a de-humanized world and try to free themselves from the constraints and conventions of an over-organized society which pursues only technical and material betterment. Therefore, movements asking for self-sacrifice and devotion in the realization of projects related to the problems of the human person or of large groups in need of help, appear to be successful in recruiting young people.

⁷ Library of the League. *Statuts anciens de la Croix-Rouge de la Jeunesse*.

⁸ *Ibid.* French version in *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 1922, p. 723.

⁹ Library of the League. *Statuts anciens de la Croix-Rouge de la Jeunesse*. French version in *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 1922, p. 743.

¹⁰ Library of the League. *Statuts anciens de la Croix-Rouge de la Jeunesse*. French version in *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 1922, p. 727.

¹¹ Australian Red Cross Society, pamphlet entitled: *The Meaning behind the Junior Red Cross*.

¹² *La Croix-Rouge de la Jeunesse : Buts, moyens, organisation*. Bruxelles, Impr. Ch. Bulens, s.d.

¹³ *La Croix-Rouge française de la Jeunesse, son programme d'action*: "... développer universellement, les sentiments de générosité, de bonté, de dévouement pour combattre et soulager la misère, la souffrance et à amener ainsi les hommes à s'aimer les uns les autres ..."

However, the classical cases of helping others, e.g. the sick, the handicapped, the aged or the poor do not seem to attract the youth in many industrialized countries, because they consider that it is the duty of the State and of today's affluent societies to take care of them and to alleviate their sufferings. Nevertheless, the need of relief and assistance to the abovementioned is still recognized in the case of developing countries. The interest of the young people is much more focused today on new problems like drugs, air and water pollution, or economic and social development in Africa, Asia and Latin America; therefore, it is much easier to obtain their participation in actions which aim at the improvement of human conditions in those areas or situations.

For example, it is almost unbelievable that in the framework of the activities of the France-Monaco Committee, the "Freedom from Hunger Campaign" among the youth produced around 6 million French francs annually because children or adolescents engaged themselves to work, frequently during their entire yearly holidays, and gave the total of their earnings to that organization.

In conclusion, diversification of the possibilities to serve and to express one's solidarity through the Junior Red Cross should be envisaged, whereas the classical forms of "Service and Solidarity" ought to be explained to the young in new terms of references.

Section 4

PROTECTION OF HEALTH AND LIFE

To be in good health, to practice good health rules, to care for the health of those with whom they live together and to protect the health of their immediate environment, ranked always among the most important objectives of Junior Red Cross. It appeared as such in many official declarations of Red Cross bodies and always figured as the first point in the threefold program of Junior sections.¹

The XVIIIth Resolution of the League's General Council session in 1922 calls for the obligation to form young people with respect

"to care of their own health and that of others",² and the XIVth International Red Cross Conference established a recognized fact in recommending the National Societies to lend material and moral support to the Junior Red Cross which contributes considerably "to improve and protect the physical and moral health of the child".³

The XVth International Red Cross Conference (Tokyo, 1934) links the preservation of health to the other objectives of the Junior Red Cross whose members

"inspired by the ideals of the Red Cross, are learning to regard the cultivation of good health as a form of practical good citizenship by which they are enabled to render service to their country and to others throughout the world",

and therefore, it

"recommends that the National Red Cross Societies endeavor to preserve and further the moral or spiritual basis of these activities, so that the Junior Red Cross may continue to render its unique service to the health of the world".⁴

The protection of health, a basic objective of the Juniors since the beginning of the movement, was completed in the course of time with the protection of life. This was a logical evolution, especially in view of the more and more complex conditions of human existence. Thus, as of 1938, the XVIth International Red Cross Conference (London, 1938) recommended to the League's Secretariat

"to continue to encourage the development of First Aid services on highways ... first and foremost by teaching the rules of the road and First Aid to children through the Junior Red Cross".⁵

Resolution LII of the Board of Governors' 1946 session put an even heavier emphasis on accident prevention by requesting under point a), of the Resolution:

¹ The present formula "Protection of Health and Life" replaced "Hygiene" since 1955, according to Resolution IV of the League's Executive Committee. Geneva, 1955.

² *Handbook*, p. 537.

³ *Ibid.*, p. 535.

⁴ *Ibid.*, p. 543.

⁵ Resolution XVII, *Ibid.*, p. 509.

"that the Junior Sections of National Red Cross Societies should be made thoroughly aware of the dangers of traffic and give their members instructions in traffic behavior and First Aid in the event of traffic accidents".⁶

In 1948, this double objective of the Junior movement was restated by the Board of Governors who insisted that its programs

"should emphasize the importance of conservation of life by health education, by training in first aid and in accident prevention".⁷

A later resolution of the Board of Governors repeated that

"National Junior Red Cross Sections undertake health education on the widest possible scale as an effective means of protecting health and life and as an instrument in the fight against any phenomenon threatening or destroying life".⁸

The World Conference of Educators in Lausanne summed up very clearly the importance of health and life in the introductory words of Recommendation 6 and opened some new vistas by touching upon the problems of developing countries. It recognized

"the necessity for education in health and the application of practical methods and techniques to promote health in every sector of the community, with a view to developing a sense of social consciousness and respect for life as bases for world peace", and "that a wide gap exists between knowledge of health laws and the practical application of these laws for the attainment of personal and community health", as well as "the lack of facilities for the attainment of basic health in some areas".⁹

Once again, the closely interrelated pattern of the Junior Red Cross ideological objectives is evident from the proceeding statements: protection of health and protection of life are an integral part of service and solidarity in the community as well as of the fulfillment of a citizen's duties. These also constitute a valuable contribution to international friendship and the peace in the world.

Comments. The results of some recent public polls among young people clearly indicate that the Juniors' objective, "Promotion of Health", should be re-interpreted according to the terms of reference of temporary youth, and that in the health program some new activities, dealing with such problems of our times, like drugs, should be included (see also comments to Section 3).

On the other hand, the picture is quite different when developing countries are considered; in the framework of assistance programs in their favor all young people agree to tackle health promotion in its classical and simple sense.

The second part of the Junior Red Cross objective, "Protection of Life", as, for example, prevention of accidents or First Aid, appeals, probably, even today to young people and its fulfillment should respond to their aspiration of rendering valuable and useful services to the society.

⁶ *Ibid.*, p. 510. The same session of the Board of Governors also called attention to the importance of nutrition and recommended that "the National Red Cross Societies should take a very active part in improving the health of the citizens, and particularly of children, by setting up nutrition education and demonstration programmes." After having given detailed instructions as to the efforts to be undertaken, the Board of Governors brought this recommendation to the attention of the Junior Red Cross Bureau of the League Secretariat. *Ibid.*, pp. 497-498.

⁷ *Ibid.* p., 543.

⁸ Resolution XXV, adopted by the XXVIth session of the Board of Governors of the League of Red Cross Societies, Prague, September 30th – October 7th 1961.

⁹ World Conference, p. 161.

PART TWO

ORGANIZATIONAL PRINCIPLES

Section 5

UNITY WITH THE NATIONAL SOCIETY

This first organizational principle of the Junior Red Cross is so logical and self-explanatory that it would be superfluous to quote here all the official statements or Statutes of Junior sections which confirm that Junior organizations are an integral part of a country's Red Cross Society, or speak of this as a recognized fact.

It should, rather be noted that the resolutions passed by the various bodies of the League reflect the difficulties of the launching of the movement; initiatives striving at the creation of Junior sections often run into reluctance, inertia, or orthodox conceptions; therefore, international gatherings felt the necessity to underline, again and again, the usefulness and vital importance for the whole Red Cross movement of the setting up of Junior sections.

In this context, reference to two important resolutions will suffice, one from the period between the World Wars, the other from the years following the Second World War.

The IVth International Red Cross Conference (Tokyo, 1934)

"expressing its satisfaction with the development of the Junior Red Cross, which is playing an increasingly important part in the physical and moral training of boys and girls and constitutes a valuable pledge for the future of the Red Cross "Movement throughout the world",

recommends

"that the National Societies support and extend the activities of their Junior Sections by all the means at their disposal, and that Societies which have not already done so, organize Junior Societies without delay".¹

Resolution XLII of the XVIIIth International Red Cross Conference (Toronto, 1952) is entirely devoted to the broadening and intensifying of Junior work in the Red Cross; only that paragraph will be quoted here which concerns the efforts to convince national public opinions and competent authorities of the merits of Junior Red Cross. The Conference urged National Societies

"to take all necessary steps in order to ensure the most extensive possible distribution of information concerning the objectives, principles, methods and concrete achievements of the Junior Red Cross, in particular by contacts

¹ *Handbook*, p. 535. See also Points 1 and 2 of Resolution XXXVI of the Board of Governors at its 1946 Oxford session in which the Board of Governors decides

"1. that each National Society having a Junior Red Cross Section take immediate steps to strengthen its personnel, budget and organisation so that the Junior Red Cross may become a movement open to all children and young people of school age devoted to service to the community, the nation and the world in the true spirit of the Red Cross,

"2. that each National Society not having its own Junior Red Cross Section take immediate steps to organize one. This should be done wherever possible with the approval of the educational authorities." *Ibid.*, pp. 539-540. The XVIIth International Red Cross Conference, Stockholm 1948, emphasized in its Resolution LXII and recommended "that the National Societies help their Junior Sections, on the one hand, by providing them with financial means adequate for the execution of an intensive programme and, on the other, by taking measures to spread a knowledge of the principles, aims and activities of the Junior Red Cross, in order that the latter may be recognised by all the members of the National Societies as an important and integral part of the Red Cross." *Ibid.*, p. 536.

with governmental authorities, school commissions, teachers¹ professional organizations, parents' associations, etc., and by radio talks, various publications, report in the daily press and periodicals, televised publicity meetings, organization of competitions and public demonstrations, etc."²

Comments. No explanation was ever given by the International Red Cross bodies how the unity of Junior sections with the National Society should be put into practice, although the most important organic principle: the participation of the youth in the Societies' leadership (a subject we shall deal with in the next pages), was several times advocated as an indispensable element in the movement's life. Thus, the two requirements: unity and participation were always separately spelled out in the course of time without emphasizing the fact that the second is the essential means of realizing the first.

² *Ibid.*, pp. 536-537.

Section 6

*THE ORGANIC PRINCIPLE I: YOUTH PARTICIPATION**

As if leaders of the Red Cross movement had forecast all the troubles of recent years, the objective of the participation of young generations in planning and carrying out Red Cross programs and activities is interwoven in debates, official texts and personal suggestions during the whole period since World War II. However, the idea to give an increasing role to youth in Red Cross leadership never occurred in the minds of the adults between the two wars, – a quite natural consequence of the educational concepts of that age and of the relationship between adults and young in the society of those times.

The major texts in respect of the participation of the young in Red Cross "management" are, once more, the resolutions of the XVIIIth International Red Cross Conference which took place in Toronto in 1952. This Conference gave the problem its proper setting; it considered

"that in certain countries the adult Red Cross continues to display indifference and in some cases lack of understanding towards Junior Red Cross sections," and "that it is dangerous to create or to maintain limits or dividing lines between the Junior Sections and the adult committees",

therefore, it expressed its conviction:

"that it is indispensable that Juniors and adults be brought together in common activities," and called "the attention of National Societies to the danger that may result from the attitude, sometimes negative, or lacking in understanding, of certain National Societies with regard to the Junior Red Cross".¹

The already quoted Resolution XLII of the same Conference whose entire text aims at intensifying the work of Juniors, states in an even more explicit way the necessity of sharing responsibilities with young people. It touches upon an overwhelmingly important point of the whole question by making a reference to the motivations of the young when it urges National Societies:

"to promote the maximum direct and effective participation of Juniors in the daily responsibilities of the Red Cross and call upon them to give advice and make suggestions concerning drafting and implementation of practical programs conforming to their spontaneous "psychological interests".²

The Board of Governors took up the problem at its session of the same year, and recommended

"that opportunity should be given to Juniors wherever possible for serving on Junior and adult advisory committees at each level, the ultimate aim being the inclusion of Junior representatives on the Junior Red Cross Advisory Committee of the League".³

* Note: The term participation is used in the sense commonly given to it (since the May 1968 events in France), e.g. the participation of the youth in the decision-making bodies of national and international Red Cross organizations. This usage is consistent with that of the major Red Cross resolutions on the subject.

¹ Resolution XL. *Handbook*, pp. 553-554.

² *Ibid.*, p. 537.

³ Resolution XXI, *Ibid.*, p. 541.

The League's Executive Committee applied the general idea of participation of the young in decision-making in a more selective way when it proposed in 1955

"the delegation of responsibilities to Juniors corresponding to their capacity and possibilities".⁴

In the same manner. Resolution XX of the Board of Governors (Athens, 1959) invited all National Societies "to associate their Junior Sections as closely as possible in their day-to-day activities".⁵

Finally, the International Red Cross Conference recently held in Istanbul re-affirmed the position taken at the Toronto Conference in 1952. In its Resolution XXX

"acknowledging the need to recognize youth as an integral part of a National Red Cross Society,

"considering the necessity for youth to participate in the planning and implementing of all the activities of a National Society, both national and international,

"recognizing the serious problems which face young people at this time, and the responsibility of the Red Cross to alleviate the sufferings such problems "cause both to the individual and to the community", it invited all National Societies to take action to include youth in the planning and implementation of their national and international activities", and urged them

"to explore ways and means of giving their youth members specific responsibilities within the framework of the Development Program".⁶

Thus, one of the main targets of reshaping the Junior. Red Cross was set, in a most outspoken way, by the XXlst International Red Cross Conference, and now practical methods must be found in order to implement them.

Comments. Representatives of the International Red Cross world did foresee, almost two decades ago, one of the essential themes of youth protests of our times: "Participation". They even went further and highly recommended the integration of young people into various bodies of Red Cross organizations at all levels, – local, regional, national and international – in order to give them a growing share in overall responsibilities.

They clearly intended to close the widening gap between generations. Even if this organic objective never became a reality in most of the countries, the merit of having foreseen the trend of evolution in contemporary society remains a great achievement, and the relevant texts constitute an excellent starting point for future action.

One of the most important chapters of the inquiry undertaken by the League's Junior Red Cross Bureau should be to record and to evaluate the experiences of National Societies which put into practice the recommendations of international conferences in order to show others the way to admit youth into their leadership.*

* The "30 Questions on Junior Red Cross" touched upon these problems; however the future inquiry should go much more in details.

⁴ Resolution VII. *Resolutions on Junior Red Cross*, Chapter 11, 10.

⁵ *Ibid.*, Chapter 1, 5.

⁶ Resolutions of the XXlst International Conference of the Red Cross, Istanbul, September 1969, pp. 30-31.

Section 7

THE ORGANIC PRINCIPLE II: COMPLEMENTING THE SCHOOL PROGRAMME

Since the very beginning of its existence, the Junior Red Cross was "grafted" on the primary and secondary school system.

The concept of the Junior organization to be embodied in the general educational framework figures in the first official statements concerning it. In 1922, the League's General Council suggested

"that every National Red Cross Society should endeavor to organize the enrolment of schoolchildren as Junior Members, the conditions of Junior Membership being, adapted in each case to the school system of the country. The General Council recognizes the fundamental importance in this matter of meeting the views of members of the teaching profession, who are the natural leaders of the movement, and upon whose cooperation its success depends".¹

The intention to limit Junior Red Cross to the pupils of the primary and secondary schools is evident in Resolution VI of the XVth International Red Cross Conference (Tokyo, 1934) which considered

"that the creation of a Junior Section in each National Red Cross Society is the first step which should be taken in establishing the Junior Red Cross and that each such section should aim at enrolling all primary and secondary school pupils in the country."²

The program of the Junior movement had to be set up in cooperation with primary and secondary school teachers; therefore the General Council, being conscious of the differences between the physical and mental requirements of children and adolescents, recommended at its Paris session in 1924 that

"Junior Red Cross sections and the League Secretariat, in collaboration with representatives of the teaching profession, should study a program of suggested activities, differentiated according to the respective needs of elementary and secondary schools".³

On the recommendation of the General Council,⁴ the League's Secretariat convoked the first World Conference of Educators on Junior Red Cross problems, at Paris, in 1925. The success of this meeting and the appreciation of the Red Cross initiative expressed by the XIIth International Congress of Secondary School Teachers strengthened the adult leaders of the Red Cross in their conviction that the path was well chosen for the organization and development of the Junior movement.⁵

¹ *Handbook*, p. 537.

² *Ibid.*, p. 535.

³ Resolution XXIII, par. 1. *Ibid.*, p. 542.

⁴ Same resolution, par. 2. *Ibid.*

⁵ Resolution XIV, Board of Governors (Bruxelles, 1930) : "The Board of Governors notes with satisfaction the appreciation expressed at the XIIth International Congress of Secondary School Teachers, held in Brussels in 1930, which recognised the educational and moral value of the Junior Red Cross. In this spirit, the Board urges the Secretariat to continue its co-operation with those educational groups which are in a position to give effective aid to the Junior Red Cross movement." *Ibid.*, p. 539.

In the after-War period, the XVIIth and XVIIIth International Red Cross Conferences subscribed to the decisions taken in the preceding gatherings.⁶ The Executive Committee (Geneva, 1957), after having expressed its appreciation of the efforts undertaken by the National Societies to establish the Junior Red Cross program in the general framework of education, suggested the convening of regional meetings between teachers and Junior leaders as preparation for a large International Conference to be attended by them.⁷ This second World Conference took place in Lausanne, in 1963, as a part of the Centenary celebrations of the Red Cross.

However, the cooperation between teaching profession and Junior leadership could not always have been entirely satisfactory because the Board of Governors, considering the overwhelming importance of school teachers in the development of the Junior movement, recommended in Resolution XX of its 1959 Athens session

"1. that all National Sections of the Junior Red Cross use every possible means to obtain and to intensify the cooperation of members of the teaching profession at all educational levels, and to give them every assistance to this end,

"2. that local, regional and national meetings of teachers continue to be organized in order to find suitable techniques for including the fundamental principles of the Red Cross in the regular school curriculum".⁸

This last text reflects some confusion as it deals with the Junior Red Cross, on the one hand, but urges, on the other, research into the appropriate didactic methods for the teaching of the Red Cross fundamental principles in the regular school curriculum.

There might be some reasons behind the linking of these two completely different subjects, although this seems to be somewhat disadvantageous for the development of the Junior movement.

It happened very rarely that adult Red Cross leaders thought of extending the movement's youth activities to the masses of young people who were not enrolled in the educational system. One reference to them was, however, made quite early by the 1924 session of the League's General Council which pointed out in Resolution XXIII that

"while the sphere of Junior Red Cross is primarily within the schools, it is desirable that the formation of Junior groups outside the schools should not be discouraged, either in the case of children who have left school or who do not attend school".⁹

⁶ The XVIIth International Red Cross conference (Stockholm 1948) in its Resolution LX, recorded "Its deep appreciation of the sympathy, encouragement and invaluable assistance which educational authorities have hitherto extended to the Junior Red Cross movement throughout the world," and took that opportunity to request their continued support and co-operation with the said movement"; whereas the XVIIIth International Red Cross Conference (Toronto, 1952) in Resolution XXXVII, recommended "that the National Societies formulate, in collaboration with teachers in primary and secondary schools, in technical and professional schools, appropriate programmes for the Junior Red Cross Sections, namely for children attending elementary and primary schools, other programmes for adolescents, taking into account the social and psychological tendencies peculiar to the respective "age groups", and considered it "a paramount duty to express to educational authorities, to inspectors of schools, and to countless schoolmasters and schoolmistresses in both primary and secondary schools, the deep gratitude of the International Red Cross for the kindly, comprehensive and generous assistance which they have never ceased to give to the activities of the Red Cross and its Junior "Sections". Both quotations, *ibid.*, p. 542.

⁷ Resolution X. *Resolution on Junior Red Cross*, Chapter X, p. 4.

⁸ *Ibid.*, Chapter III, p. 2.

⁹ *Handbook*, p. 538.

Some thirty years later; the Executive Committee made a reference to young workers when proposing their participation, together with adolescents and students, in some special teams or groups of the adult, and not the Junior, movement.¹⁰

How dominating was the conception that the Junior Red Cross should be a part of school education, has been witnessed by the fact that on no other occasion did Red Cross governing bodies speak of the necessity to include non school-going youth in Junior activities.¹¹ No wonder that out-of-school Junior groups only exist in a few countries.*

Finally, few indications are to be found in official documents as to whether membership in Junior Red Cross would be on an individual and voluntary basis, or by way of adherence of the school, class, teacher, etc. Nevertheless, Resolution XXXII of the Board of Governors (Stockholm, 1948) according to which the Board recommends "that enrolment in the Junior Red Cross should be voluntary and individual"¹² shows that no clear-cut guidelines were laid down in this respect, and that the practice in a number of countries must have been collective enrolment. Recent information, for example, the study commissioned by the Philippine Red Cross Society on its Junior movement, supports this evidence.

In early times, some Statutes on national sections prescribed that pupils will be enrolled by classes or groups, but in more recent years, if there is any stipulation in the Statutes concerning enrolment, voluntary and individual adherence is the rule.

Comments. It is not clear from official statements and other documents what motivations were underlying the decision of the founders of the Junior movement when they linked it to the primary and secondary school system. It might be supposed that the characteristics of the classical Red Cross work on the battlefield, considered as auxiliary to the army sanitary services, were present in their minds; consequently, a simple transposition of a well-defined traditional concept into a newly created situation and structure took place. It is also possible that in the view of the leadership of the early twenties the use of the school system represented only a temporary device which offered a number of facilities; however, the provisional rule subsequently became a firmly established tradition and an untouchable feature of the movement.

Without going into a historical and critical analysis of the above-mentioned decision, it might be stated that its revision is unavoidable today for at least the following two reasons:

a) In industrial societies, the scientific-technological revolution and the consequent rapid social changes has created a completely new situation and overthrown hitherto dominating concepts. Youth groups outside the primary and secondary school system** gained such an outstanding importance that it is hardly possible to imagine youth movements of universal character which do not include them. The objectives of the Junior Red Cross cannot be implemented without the cooperation of young apprentices and workers as well as farmers in many fields, for example, health education. Red Cross work is even more necessary among them than among school pupils.

* Confusion should be avoided between Junior Red Cross groups organized outside the school, and the out-of-school activities of Junior Red Cross groups in the schools.

** Countries where obligatory schooling is extended well into the adolescent years are, of course, exceptions.

¹⁰ Resolution VII, Geneva 1955. *Resolutions on Junior Red Cross*, Chapter II, p. 10.

¹¹ Recently the necessity to create non school-going Junior organizations was recognised in the Report prepared by the League's Junior Bureau on the activities between September 30, 1966 and June 30, 1967.

¹² *Handbook*, p. 540.

b) In developing countries, the lack of well-established schools, social and economic realities and the needs of development make it imperative that Junior Red Cross should penetrate into rural areas, even the most backward ones, and assume responsibilities in public health or literacy programs as well as in many other activities. Here, in the developing world, they might give invaluable services not only to communities but also to the individual human being who is within the sphere of interests of the Red Cross movement as a whole.

Section 8

MOTIVATION: RESPONSE TO THE YOUNG

Deciding on the objectives of the Juniors movement before the Second World War, the adult leadership of the Red Cross apparently did not take into consideration the motivations of youth. It seems that at this time the governing bodies of the international Red Cross and of National Societies had not thought it necessary to find out the psychological needs of young people in order to set the organization's aims and to define its program in accordance with the future membership requirements. Most probably, this task was left to the teachers and school authorities who were supposed to be cognizant of it.¹

A considerable change characterized, however, the attitude of the adults after the World War, as they began to realize the importance of the reactions and of the problems of new generations to which hitherto no importance was given. The International Red Cross Conference of Toronto in 1952, a turning point in many respects in the adults' approach to youth, proposed to elaborate Junior programs "taking into account the social and psychological tendencies peculiar to the respective age groups", and recommended that in formulating their program national Junior Red Cross sections

"appeal for suggestions from the Juniors themselves, and carefully consider their wishes in order to adapt programs to their spontaneously expressed interests".²

On the same occasion, the Board of Governors session recommended in a more restrictive sense that "particular attention should be given to the development of sound programs for each age level",³ whereas the Executive Committee went further in 1955 at the Geneva session, and considered as a fundamental condition of the good functioning of Junior Red Cross the establishment of programs which correspond to the "desires of the Juniors" as well as "to the social needs of their respective countries."⁴

In recent years, the theme of youth's psychological motivation appeared frequently in the debates and reports of the Junior Red Cross Advisory Committee,⁵ but not in the official statements of other Red Cross bodies, except Resolution 19 of the Executive Committee in 1966, in which this body

¹ For example, in the debate about interschool correspondence at the Paris World Educators Conference in 1925, a French teacher, M. Cousinet, pointed out that "Interschool correspondence should be sincere on the part of the children, but can such sincerity exist on the part of the children if the correspondence is organized by the teacher? Does it not become a task similar to the others without specially developing sentiments of fraternalism or solidarity as a result? Would it not be preferable to have the correspondence emanate from the children themselves?" Report of the Conference convened by the League of Red Cross Societies, July 8-11, 1925, p. 57.

² Resolution XXXVII. *Handbook*, p. 542.

³ Resolution XXI. *Ibid.*, p. 541. This resolution of the Board of Governors echoes Resolution XXIII, par. 2. of the General Council's session in 1924 which, recognizing the differences in the development of children of various ages proposed "that Junior Red Cross sections and the League Secretariat, in collaboration with representatives of the teaching profession, could study a programme of suggested activities, differentiated according to the respective needs of elementary and secondary "schools". *Ibid.*, p. 542.

⁴ Resolution VII. *Resolutions on Junior Red Cross*, Chapter II.

⁵ See the Report of Mr. L. Stubbings on the Joint Session of the Youth Advisory Committee and of the Committee on Health and Social Affairs which dealt with the problems of health education, and the Report of the Youth Advisory Committee's XIIIth session to the Executive Committee (Rapporteur: Dr. T. Calasanz); both are dated October 4-8, 1966.

"considering the importance of developing the membership of young people in the Red Cross,

"taking into account the progress which has been made in the study of human motivation and the accumulated experience of the Red Cross in this field",

recommended that

"National Societies study the reasons which led young people to join, remain in or leave the Red "Cross";

it also suggested that the results of the inquiries undertaken by National Societies should be submitted to teachers and other experts at the national level, and to an "ad hoc"¹ group of experts convened by the League, at the International level, this group should then prepare a report for the Junior Red Cross Advisory Committee.⁶

Comments. It is evident that one of the short-comings of the Junior Red Cross has been, during its whole existence, the tendency to take rarely into account the young people's psychological motivations, their will, their wishes, their need to satisfy certain impulses. In fact it is even legitimate to ask whether the Junior Red Cross can be called a movement as it was never based on the initiative of the young, but its creation and its program have been imposed from above, by the adults, in the framework of the school system, i.e. in the framework of an institution which is a part of the established structure of the State and society. Is it at all possible to expect from children, adolescents and, above all, from the young in the "intermediary" age, voluntary adherence to the ideals and objectives of a movement, genuine initiatives and self-sacrifice in the implementation of its program if it is not adapted to the requirements of their inner development and if, in addition, it is made an auxiliary to the official educational system?

Therefore, it seems that the first task today is to undertake among young people large-scale investigations and motivational studies in order to be able to evaluate Junior Red Cross objectives and program in comparison to their psychological requirements and scale of values.

⁶ Resolutions of the 86th session of the Executive Committee of the League of Red Cross Societies, Geneva, 4-8 October 1966.

PART THREE

ORGANIZATIONAL OBJECTIVES

Section 9

*THE UTILITARIAN OBJECTIVE I: RECRUITMENT**

One of the major reasons for launching the Junior movement was to educate young people in the spirit of the Red Cross and to familiarize them with its ideals in view of their future participation in regular Red Cross activities. Quite naturally, this aspect of securing a continuous flow of voluntary membership to the Red Cross movement as a whole was heavily emphasized in official statements as well as national documents of Junior Sections since the beginning of the twenties.

In 1922, the General Council of the League encouraged the setting up of Junior sections considering

"that it constitutes a most effective instrument for securing to Red Cross Societies in the future the moral force and popular membership which alone can make them the powerful organizations which they should become".¹

The XIVth International Red Cross Conference calls the Junior Red Cross "whose program and organization form an integral part of the general Red Cross program" "a nursery garden for future active members of the National Societies".² Through preparing boys and girls for future Red Cross work, it should awaken in them "the desire to give service to the Red Cross throughout their lives".³

After the Second World War, the governing bodies of the International Red Cross movement continued to insist on the importance of the Junior sections. The 1952 Toronto Conference recognized in its XLII Resolution "the fundamental importance of the role of the Junior Red Cross as regards the existence and future expansion of the Red Cross"⁴ and did not hesitate to point to "the present difficulty of recruiting active Red Cross voluntary workers",⁵ as the main argument for the strengthening of Junior groups and intensifying their work.

Giving a new dimension to the problem, the Board of Governors underlined at its 1961 Prague session, that

"the future development of many of the new Societies will depend in their formative years on a successful Junior Section".⁶

The hardest problem of recruitment of the young in the adult Red Cross organization has been the "intermediary" period since the beginning of the Junior Movement: how to keep the Juniors in Red Cross activities when they feel too old to stay in their section, but are not authorized yet to become members of the adult organization.

* Recruitment is taken here in a double sense: 1/ recruiting people devoted to the ideals of the Red Cross whether they become regular members of the movement or not; 2/ recruiting active members for Junior groups passing later into the membership of adult organizations.

¹ *Handbook*, p. 537.

² *Ibid.*, p. 535. The Board of Governors which had its meeting in 1930 in Brussels also used the same terminology in its Resolution XIV when it approved the work of the Secretariat of the League which aimed at "the constant development of the influence of the Junior Red Cross with the purpose of training future active national Red Cross members". *Ibid.*, p. 539.

³ Resolution XIV, Board of Governors, 1932. *Ibid.*, p. 552.

⁴ *Ibid.* p., 536.

⁵ *Ibid.* p., 554.

⁶ Resolution XXVII. Resolutions adopted by the XXVIth session of the Board of Governors, p. 13.

As early as 1932, the Board of Governors tackled this problem of closing the gap between Juniors and adults, and

"considering that the Junior Red Cross prepares boys and girls for future Red Cross work and awakens in them the desire to give service to the Red Cross throughout their lives",

recommended

"that National Societies endeavor to present a program of activity suited to the needs of adolescents when they leave the Junior Sections, thereby retaining them within the ranks of the Red Cross".⁷

The XVth International Red Cross Conference (Tokyo, 1934), following up on the Board of Governors above-mentioned resolution, gave to the problem of the "young adults" a great importance, and clearly stated that

"in the highest interest of the Red Cross it is important that boys and girls leaving Junior groups should not be lost to the Red Cross movement, but should continue to give active co-operation in "Red Cross work",

and recommended to National Societies

"to impress upon the minds of former Juniors that they are not only welcome but needed by the Red Cross to help meeting the increasingly grave problems which confront it in the modern world".⁸

We see this recurrent theme also in Resolution XX of the Board of Governors 1952 session which pointed out

"that the first responsibility of the Junior Red Cross Advisory Committee and of the Junior Red Cross Bureau is to provide leadership in Red Cross activities for "all young people up to the age laid down for adult membership in the various National Societies" and "that in addition it is the moral responsibility of the above-mentioned bodies to provide adequate liaison between young people leaving the Junior Red Cross and entering the senior Societies".⁹

However, the problem of the smooth passage of former Junior members, into the adult branch of a Society was apparently not resolved, and the XIXth International Red Cross Conference (New Delhi, 1957) voted therefore a rather strongly-worded recommendation in which it drew the attention of National Societies to the gravity of this issue:

"recognizing that it is imperative that former Junior Red Cross members be enthusiastically welcomed into the ranks of the adult Red Cross;

"aware that action in this respect has been inadequate and has not met with the success anticipated;

"considering that National Societies must enlist the younger generation in order to ensure the success of their work, and that young people are capable of assuming wider responsibilities"

recommended

"a) that National Societies, as a matter of urgency, examine ways and means of solving this problem,

⁷ Resolution XIV. *Handbook*, p. 552.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.* p. 541.

"b) that the League of Red Cross Societies give wide publicity to all initiative taken by National Societies which is likely to improve this situation".¹⁰

As a result of the recommendations of the special "Committee on Intermediary Age" which was created in the aftermath of the war, the Board of Governors acknowledged "the potential of young adults for Red Cross action", and suggested in Resolution XXIII of the Prague session in 1961 that

"such young, adults be treated differently from Juniors" and that "adult members show confidence in young adults by recognizing their ability and as a consequence offer them opportunities to form their own program within the framework of their Society".¹¹

In order to find a solution to this essential problem for the whole Red Cross movement, the Board of Governors proposed on one occasion "that no obligatory age limit should be fixed above or below which young people cannot take part in Red Cross activities, as only their nature and spirit in which they are carried out are of real importance".¹²

Two years later, the XVIIIth International Red Cross Conference had once more to point out that "although the Red Cross can number in its ranks many members of longstanding, faithful to its tradition of devotion, as well as members of the Junior Sections, it

"cannot be denied that there is between these two groups of active supporters a gap which will widen and which can be filled only by the immediate admission and complete and unreserved assimilation of former members of the Junior Red Cross into all committees and sections of National Societies".¹³

Finally, in the perspective of the preparation of future Red Cross membership, the ideological objective of the Junior movement was given a specific definition:

"The objects of the Junior Red Cross are to inspire young people with the spirit of the Red Cross and to provide them with the opportunities of Red Cross "service".¹⁴

Comments. The importance of recruitment of future membership in the context of the Red Cross comes from the problem of youth in the movement as a whole, from its place in it, from the responsibilities it is entitled to assume in the organizational framework.

In fact, the problem is how the adults consider the role of youth in the movement and how the young look upon the movement which should respond to their own motivations.

¹⁰ Resolution XXXII. *Resolutions on Junior Red Cross*, Chapter XIII, p. 5.

¹¹ Resolutions adopted by the XXVIth session of the Board of Governors, p. 12. See also Resolution VII of the League's Executive Committee in 1955 which suggested "the active participation of adolescents, students, and young workers in adult Red Cross activities, by the formation of special teams or groups for this purpose". *Resolutions on Junior Red Cross*, Chapter II, p. 10.

¹² *Handbook*, p. 553.

¹³ Resolution XL. *Ibid.* p. 554.

¹⁴ *Ibid.* p. 536. Already in 1946, at its Oxford session, the Board of Governors stated "that the great importance of the Junior Red Cross be stressed as a means of developing spiritually, physically and culturally the younger generations" so that they can work actively for the realization of the humanitarian ideals of the Red Cross". *Ibid.* p. 540.

Section 10

THE UTILITARIAN OBJECTIVE II: INFORMATION

In 1930, at a rather early date in the history of the Red Cross Juniors, participants of the XIVth International Red Cross Conference realized what a powerful means of information Junior sections might be in popularizing the ideals of the Red Cross and in making public opinion enthusiastic about its objectives and actions. Therefore, the Conference expressed its view

"that the Junior Red Cross brings knowledge and appreciation of the Red Cross to those responsible, in a large measure, for forming public conscience".¹

However, this important role of the Juniors as possible "public relations" agents of the entire Red Cross movement fell into oblivion during long years preceding and following the Great War, and one finds only in 1959 a hint of it in Resolution XX of the Board of Governors which considers that

"within the Red Cross as a whole the existence of Junior Sections contributes considerably to the universality of the Red Cross and the promotion of its ideals".²

Comments. There is no doubt about the utility of the Juniors' presence in the world as "missionaries" of the Red Cross humanitarian ideas, of its relief action, of its outstanding part in the protection of health of the individual as well as of the communities, or of its efforts to create conditions of peace through international understanding. It should be noted that this informatory function of Red Cross Juniors seems to be especially important in developing countries where they might, through their practical activities and achievements, gain the support of large segments of the population which otherwise would be out of the reach of Red Cross adult organizations.

¹ *Handbook*, p. 535.

² *Resolutions on Junior Red Cross*, Chapter I, 5.

INSTITUT HENRY-DUNANT

DOCUMENT DE RECHERCHE N°2

PHILOSOPHIE ET BUTS DE LA CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

Préparée
par
Victor Segesvary
Docteur ès sciences politiques
Chef du Service de la Recherche

Février 1970

3. RUE DE VAREMBÉ

1202 GENÈVE-SUISSE

TÉL. 022/33 81 30

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	62
-------------------	----

PREMIERE PARTIE OBJECTIFS IDEOLOGIQUES

Section 1	Paix et amitié internationale.....	64
Section 2	Responsabilité civique	68
Section 3	Entraide et solidarité.....	71
Section 4	Protection de la santé et de la vie	74

DEUXIÈME PARTIE PRINCIPES D'ORGANISATION

Section 5	Unité avec la société nationale.....	78
Section 6	Premier principe organique : Participation de la jeunesse.....	80
Section 7	Deuxième principe organique : Compléter le programme scolaire	83
Section 8	Motivation : Réponse aux jeunes.....	87

TROISIEME PARTIE OBJECTIFS D'ORGANISATION

Section 9	Objectif utilitaire N° 1 : Le recrutement.....	90
Section 10	Objectif utilitaire N° 2 : L'information.....	94

INTRODUCTION

Cette étude – écrite sur la demande du Bureau de la Croix-Rouge de la Jeunesse de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge – ne constitue qu'un premier pas et une introduction à l'enquête d'ensemble qui sera entreprise, au cours de ces prochaines années, en vue d'évaluer la situation actuelle de la Croix-Rouge de la Jeunesse ainsi que les perspectives qui s'ouvrent à elle. Son but est de donner une image claire des objectifs assignés par les adultes au mouvement de la Jeunesse depuis sa création et de montrer quelles sont les tâches qu'il est appelé à remplir. Bref, elle doit donner une idée de la philosophie sur laquelle s'appuient les activités de l'organisation de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Les statuts de diverses Sections nationales (dans la mesure où ils étaient disponibles à Genève), les recommandations et les résolutions des différents organismes de la Ligue ainsi que les publications de jeunesse de plusieurs pays ont été étudiés et seront cités abondamment dans les pages qui suivent. Comme il se fonde sur des recherches livresques, le présent document pourra paraître parfois trop théorique ou bien s'attarder sur des problèmes qui semblent avoir été résolus une fois pour toutes parce qu'ils ont été approuvés d'une façon générale par le monde de la Croix-Rouge.

L'effort tout entier, cependant, ne permettrait pas d'atteindre le but de ceux qui désirent se faire une image réaliste des bases sur lesquelles la Croix-Rouge de la Jeunesse a été lancée et des buts qu'elle poursuit, si quelques principes immuables qui déjà font partie du patrimoine de la Croix-Rouge, n'étaient pas remis en question.

En conséquence, la description des objectifs très variés fixés par les adultes à l'intention de la Croix-Rouge de la Jeunesse sera suivie de l'exposé des déviations éventuelles des organismes nationaux et internationaux qui s'écartent de ces objectifs, si le matériel dont nous disposons nous le permet. En même temps, chaque fois que cela se révélera possible ou nécessaire, chaque point fera l'objet de commentaires en vue de permettre de tirer des parallèles entre, d'une part, les objectifs du mouvement et, de l'autre, les réalités psychologiques, sociales, économiques et politiques de notre monde ainsi que les besoins et les contraintes de la jeunesse actuelle.

Dans cette étude ainsi que dans quelques-unes des résolutions des organismes internationaux de la Croix-Rouge, on parle de la Croix-Rouge de la Jeunesse comme d'un mouvement, ce qu'en réalité elle n'est pas. Les documents officiels la citent le plus fréquemment comme « la Section de Jeunesse des Sociétés nationales, » ce qui correspond beaucoup mieux à son caractère et à sa forme d'organisation,

Si l'on voulait en faire un véritable mouvement, il faudrait remodeler toute sa structure et lui accorder une indépendance beaucoup plus large que jusqu'à présent.

Il faut rappeler que l'auteur de ce document est d'origine européenne et n'a abordé que depuis peu le monde de la Croix-Rouge; en conséquence, il exprimera parfois des vues différentes et plus indépendantes que ceux qui ont travaillé de nombreuses années, ou peut-être même toute leur vie, dans le cadre d'organisations de jeunesse.

PREMIERE PARTIE

OBJECTIFS IDEOLOGIQUES

Section 1

PAIX ET AMITIE INTERNATIONALE

Il peut paraître inhabituel au lecteur d'aborder par l'idéal de paix l'examen des objectifs idéologiques de la Croix-Rouge de la Jeunesse; toutefois, la Résolution N° XXIII du Conseil général de la Ligue, votée à la session de mars 1922, commence par la phrase suivante la déclaration devant être incluse dans les statuts de toutes les Sections nationales :

« La Croix-Rouge de la Jeunesse de ... est organisée en vue d'inculquer aux enfants l'idéal de paix de la Croix-Rouge. »

Le Conseil général considérait que :

« la Croix-Rouge de la Jeunesse est une des forces les plus capables ... d'aider ... à la formation d'un esprit international de solidarité humaine dans la jeunesse pour la préparation d'une nouvelle civilisation de paix. »¹

L'accent mis sur la promotion de la paix, dans le document par lequel les plus hautes autorités de la Ligue ont lancé l'organisation de la Jeunesse, est de la plus grande importance car il évoque les objectifs similaires sous-jacents comme l'entraide ou l'amitié internationale.

Les résolutions et recommandations successives des divers organismes du monde de la Croix-Rouge parlent fort peu – cela est surprenant – « d'éducation pour la paix. »^{*} Au point 4 de la Résolution XXXVI de la Session d'Oxford (1946] du Conseil des Gouverneurs, il est décidé

« que la Croix-Rouge de la Jeunesse sera chargée de mettre en application, parmi la jeunesse de toutes les nations, un programme d'activités tendant à renforcer la compréhension mutuelle et la bonne volonté entre les nations, ce qui contribuera, nous l'espérons, à la suppression des causes de la guerre, »

texte qui reflète la désillusion de la période d'après-guerre et qui met cependant en lumière le désir de toute l'humanité.²

Très tôt en fait – au début des années 30 – la paix comme la compréhension et la coopération internationales semblent être liées les unes aux autres dans les documents officiels de la Croix-Rouge concernant le mouvement de la jeunesse. C'est là une relation logique qui aborde d'une façon plus concrète le problème de la paix parmi les jeunes.³ Le texte fondamental est à cet égard la Résolution XXXVI de la XVIIIème Conférence internationale de la Croix-Rouge (Toronto, 1952) qui peut être considérée comme l'expression la plus claire de l'objectif dont traite la présente section :

* Cette expression est utilisée dans la Résolution XXVI du Conseil des Gouverneurs. XXXème session, Istanbul 1969.

¹ *Manuel de la Croix-Rouge internationale*. 10ème édition. Genève, Comité international de la Croix-Rouge et Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 1953 (dans les notes suivantes : "Manuel"), p. 605.

² *Ibid.*, p. 608

³ La Résolution XIII du Conseil des Gouverneurs, Paris, 1932, a la teneur suivante : "considérant que la Croix-Rouge de la Jeunesse, du fait qu'elle unit dans une action et un idéal communs des millions d'enfants appartenant à cinquante pays, est un des moyens les plus efficaces que possède la Croix-Rouge pour travailler au rapprochement des peuples." *Manuel*, p. 616

« La XVIIIème Conférence internationale de la Croix-Rouge, considérant les influencés que subit la jeunesse et le rôle considérable joué par celle-ci dans la vie internationale,

considérant que la Croix-Rouge doit se servir de son influence et de son prestige pour éduquer la jeunesse dans l'esprit de la Croix-Rouge qui est celui de la paix,

considérant qu'une pareille éducation de la jeunesse apporte une contribution importante et concrète à la Croix-Rouge pour le maintien de la paix universelle, recommande aux Sociétés nationales d'engager leurs efforts en vue de l'éducation de la jeunesse dans l'esprit de la fraternité internationale, de la solidarité et du maintien de la paix. »⁴

Lors du Centenaire de la Croix-Rouge en 1963, le Conseil des Délégués, ayant pris acte de la résolution 1572 adoptée par la 15ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, laquelle recommande aux organisations non gouvernementales de prendre des mesures efficaces dans le but de promouvoir, parmi les jeunes de divers pays, des échanges libres et sans restrictions d'idées et d'opinions, afin de favoriser les idéaux de paix, le respect mutuel et la compréhension entre les peuples,

« confirme que la promotion, parmi les jeunes, des idéaux de paix, du respect mutuel et de la compréhension entre les peuples est une tâche naturelle de la Croix-Rouge, recommande aux Sociétés nationales de continuer à prendre des mesures concrètes en vue d'apporter une contribution efficace à la diffusion de ces idéaux parmi les jeunes du monde entier. »⁵

La Conférence internationale de la Croix-Rouge la plus récente (Istanbul, 1969) a réaffirmé succinctement les objectifs ci-dessus mentionnés dans son importante résolution intitulée « La Croix-Rouge, facteur de paix dans le monde. » Elle

« recommande aux organes internationaux de la Croix-Rouge d'initier activement toute la population, et tout particulièrement les jeunes, aux activités de la Croix-Rouge, en formant ces derniers dans l'esprit de la fraternité internationale, de la solidarité, de l'amitié entre tous les peuples. »⁶

La touche finale a été apportée à cette partie du programme de la Croix-Rouge de la Jeunesse par la XIXème Conférence internationale de la Croix-Rouge (La Nouvelle Delhi, 1957) qui, dans sa résolution N° XXIX, introduit un nouvel élément « humain » dans l'éducation pour la paix :

« Le Programme d'activité de la Croix-Rouge de la Jeunesse a pour objectif essentiel de promouvoir un esprit de paix et de compréhension et d'inculquer aux enfants et aux adolescents le respect et la dignité de la personne humaine. »⁷

⁴ *Manuel*, p. 619. La Conférence Mondiale d'Educateurs qui s'est tenue à Lausanne en 1963, dans le cadre du Centenaire de la Croix-Rouge, considérait également « qu'il est nécessaire non seulement d'inculquer à la jeunesse les principes humanitaires, mais aussi de lui fournir des occasions de mettre ces principes en pratique, afin que l'humanité puisse parvenir à la compréhension internationale et à la paix. » Elle donne une valeur particulière au mouvement de la Croix-Rouge de la Jeunesse parce que, comme le dit la même résolution, « La Croix-Rouge, grâce aux idéaux et valeurs contenus implicitement dans les Conventions de Genève et au moyen de ses programmes destinés à protéger la vie, peut effectivement contribuer d'une manière concrète à l'éducation humanitaire. » Conférence mondiale d'Educateurs, Lausanne, 19-23 août 1963. Genève, Commission pour le Centenaire de la Croix-Rouge en Suisse, 1964 (dans les notes suivantes : « Conférence mondiale »), p. 165.

⁵ Résolution XXII. Conseil des Délégués. *Nouvelles de la Croix-Rouge de la Jeunesse*, Vol. XVII, juillet-septembre 1963, p. 13.

⁶ XXIème Conférence internationale de la Croix-Rouge, Istanbul, septembre 1969. *Résolutions*, p. 17.

⁷ *Résolutions sur la Croix-Rouge de la Jeunesse, 1922-1959*. Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Chapitre XV, 1. Voir également la Résolution XXVI du Conseil des Gouverneurs, Istanbul, 1963, qui

Comment « l'éducation pour la paix » doit-elle être réalisée dans le cadre de l'organisation de la Jeunesse? Nous trouvons quelques indications à cet égard, bien entendu, dans les documents qui concernent les moyens de favoriser l'amitié entre les jeunes de différents pays. C'est ainsi que la Résolution LXIII adoptée par la XVIIème Conférence internationale de la Croix-Rouge (Stockholm, 1948)

« recommande que la connaissance, la diffusion, la compréhension et l'application des principes de la Croix-Rouge soient reconnues comme la plus haute contribution que la Croix-Rouge de la Jeunesse puisse apporter à la cause de la paix. »⁸

A cette fin, un accent spécial a été mis sur la nécessité de rendre les membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse conscients du caractère « international et universel » du mouvement auquel ils appartiennent et il est même recommandé que les cartes de membres soient uniformes et reflètent « l'aspect international » de la Croix-Rouge.⁹

Une façon plus concrète d'aborder le problème a été préconisée par la XIXème Conférence internationale de la Croix-Rouge laquelle

« considérant qu'il est urgent d'inculquer aux jeunes générations un idéal de paix et le respect d'autrui,

considérant que les Conventions de Genève constituent une base importante d'éducation sociale,

invite les Sociétés nationales à étudier et à mettre en oeuvre de toute urgence les moyens pratiques propres à atteindre cet objectif. »¹⁰

La même Conférence a souligné également l'importance de la diffusion des Conventions de Genève.¹¹

Il est intéressant de noter que l'idéal de paix en tant qu'objectif de la Croix-Rouge de la Jeunesse, dont l'inclusion à titre de déclaration officielle dans les documents de base des Sociétés nationales a été demandée par le Conseil général de la Ligue en 1922, a bien rarement pénétré jusque dans leurs Statuts. Ceux-ci parlent davantage de solidarité humaine envers les malades, les pauvres, les victimes de calamités naturelles ou de la guerre et mentionnent très fréquemment le développement de la compréhension envers d'autres peuples. Il est cependant utile de citer l'article III du Règlement intérieur élaboré pour l'organisation sénégalaise de jeunesse, selon lequel :

« En accord avec les principes fondamentaux qui guident toute l'action de la Croix-Rouge, le programme de la Croix-Rouge de la Jeunesse vise à enseigner le respect pour l'être humain, quels que soient sa race, sa religion, son sexe, sa situation politique ou sociale. »¹²

Commentaires. On peut se demander si le simple remplacement d'une « éducation pour la paix » directe par la diffusion des principes humanitaires est entièrement satisfaisant ? N'est-il

souligne que toute éducation en vue de la paix doit, par priorité, être concentrée sur la jeunesse pour créer ou pour renforcer chez les jeunes une nouvelle mentalité basée sur le respect de la dignité humaine et le développement de relations amicales entre les nations.

⁸ Manuel, p. 618.

⁹ Résolution XII. Comité exécutif de la Ligue, Genève, 1953. *Résolutions sur la Croix-Rouge de la Jeunesse*, Chapitre II, 9.

¹⁰ Résolution XXX. La Nouvelle Delhi, 1957. *Ibid.*, Chapitre XV, 2.

¹¹ Résolution XXIX. *Ibid.*, Chapitre XV, 1.

¹² Projet de règlement intérieur pour la Croix-Rouge sénégalaise de la Jeunesse, article III : "En accord avec les principes fondamentaux qui guident toute l'action de la Croix-Rouge, le programme de la Croix-Rouge de la Jeunesse vise à enseigner le respect pour l'être humain, quels que soient sa race, sa religion, son sexe, sa situation politique ou sociale."

pas possible que l'importance accordée pendant certaines périodes dans divers pays à l'éducation patriotique soit principalement responsable de la disparition de l'idéal de paix, réaffirmé plusieurs fois en théorie, mais – peut-être – pas appliqué en pratique avec la conviction nécessaire?

Il est un fait que la paix en elle-même est une idée plutôt vague et générale qui peut être interprétée de différentes manières. De nouvelles voies conduisant à une interprétation valable et uniforme du concept de la paix pourraient être ouvertes par l'inclusion de sujets concrets comme :

- 1) la réalisation de la justice sociale
- 2) la tolérance envers tous les hommes si différents qu'ils puissent être,
- 3) le respect des droits humains dans toutes les circonstances, etc.

Etayer le concept de la paix par un programme complet d'objectifs réalistes est une tâche qui dépasse de beaucoup le cadre de cette étude. Il a toutefois paru judicieux de donner certaines directives en vue de pénétrer l'esprit et l'âme des jeunes générations de l'idéal de paix – peut-être aussi en multipliant les possibilités de contact pour les jeunes de différents pays.

Section 2

RESPONSABILITE CIVIQUE*

La Résolution XVIII du Conseil général de 1922 citée ci-dessus souligne fermement la nécessité

« d'exercer à comprendre les devoirs de la solidarité humaine et civique »¹

lorsqu'il s'agit de la Croix-Rouge de la Jeunesse, ce qui implique que la nouvelle organisation ne doit pas se borner à être un puissant instrument d'éducation dans « l'esprit de service » mais conduire également à l'accomplissement correct des devoirs civiques.

Il est très frappant de constater que cet objectif n'apparaît que rarement dans les documents officiels d'une époque plus récente où nous ne trouvons que l'expression suivante : « Former des futurs membres actifs des Croix-Rouges nationales pleinement conscients de tous leurs devoirs envers leur prochain »² ou, selon la formulation de la XIXème Conférence internationale de la Croix-Rouge, celle « d'éducation sociale. »³ Ce fait est encore plus surprenant si l'on examine les statuts des Sociétés nationales. Ils soulignent fortement la nécessité de former dans le cadre du mouvement de la Croix-Rouge, de bons citoyens de leurs pays respectifs.

C'est ainsi que, dans les statuts de la toute première période ayant suivi immédiatement la création de l'organisation de la Jeunesse, les Bulgares (2 février 1922) mentionnent comme but de faire de leurs adhérents « de bons et utiles citoyens ; »⁴ les Costariciens regardent avec faveur la participation à divers mouvements d'envergure nationale et notamment à des « activités civiques ; »⁵ les Hongrois désirent « appuyer le patriotisme » et en même temps « encourager une affection fraternelle (dans le sens idéal du terme) également à l'égard des peuples étrangers. »⁶

* Pour éviter tout malentendu dans l'interprétation des termes « citoyen » ou « responsabilité civique, » je voudrais souligner qu'à mon avis il s'agit là de concepts politiques qui ne sont pas équivalents aux termes « être humain » ou « responsabilité humaine envers autrui, » sens qu'ils ont peut-être dans certains cercles de la Croix-Rouge. En conséquence, la responsabilité civique implique l'accomplissement des devoirs que l'on a contractés envers sa propre société ou dans le cadre de la vie publique de l'Etat dont on est citoyen.

¹ *Manuel*, p. 605. La première Conférence réunie par la Ligue pour étudier les aspects pédagogiques de la Croix-Rouge de la Jeunesse, qui eut lieu à Paris du 8 au 11 juillet 1925, déclare également, dans sa Résolution 1 que la Croix-Rouge de la Jeunesse est un « levier pour développer au sein de la jeunesse les sentiments familiaux, civiques, patriotiques et humanitaires. » Rapport sur la Conférence convoquée par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 8-11 juillet 1925, p. 10.

² *Ibid.*, p. 607.

³ Résolution XXX. La Nouvelle Delhi, 1957. *Résolutions sur la Croix-Rouge de la Jeunesse*, Chapitre XV, 2.

⁴ Bibliothèque de la Ligue. *Statuts anciens de la Croix-Rouge de la Jeunesse*. Voir également point 2, Art. 2 des Statuts des Juniors roumains (1922) qui stipulent : « s'efforcer de développer chez les infants un vif désir d'être des hommes utiles et de bons citoyens. » *Ibid.* Version française dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, T. 53, 1922, p. 712.

⁵ Bibliothèque de la Ligue. *Statuts anciens de la Croix-Rouge de la Jeunesse*.

⁶ *Ibid.*; version française dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, T. 53, 1922, p. 723.

La tendance nationaliste, qui dépasse de beaucoup les exigences du civisme, se révèle très clairement dans les statuts de la Croix-Rouge de l'ancien Royaume de Serbie qui, au chapitre XVIII, Section 95,⁷ contient les règlements destinés aux Juniors dont l'organisation doit favoriser « l'éducation en vue des devoirs imposés par le civisme » (point 4) et « l'éducation dans l'esprit de la nation et de l'amour envers la patrie ainsi qu'en vue de l'éveil de la conscience nationale et des idéaux nationaux. » (point 5)

A une époque plus récente, les objectifs visant à former de bons citoyens ou de bons patriotes apparaissent aussi fréquemment qu'autrefois dans les déclarations officielles ou les statuts des Sections nationales.

« La Croix-Rouge de la Jeunesse peut constituer le centre d'action sociale et civique de toute l'école »⁸ précise une publication de la Croix-Rouge de Belgique; donner un minimum d'éducation civique aux jeunes dans les écoles est un des objectifs des Juniors libanais,⁹ tandis que le projet de Règlement intérieur de la Section nationale du Sénégal propose que « la Croix-Rouge de la Jeunesse offre aux jeunes l'occasion d'acquérir, grâce à la formation qu'ils reçoivent et à des activités pratiques, le sens de leur responsabilité envers eux-mêmes, leur famille, leurs amis, leurs écoles, leurs communautés et leur nation. »¹⁰

Il ressort de ce qui précède que la responsabilité civique est utilisée pour élargir l'horizon des jeunes, impliquant des stades successifs de prise de conscience envers le monde qui les entoure, en passant de la collectivité locale immédiate¹¹ à un niveau plus élevé, la nation, parfois même avec une couleur patriotique, faisant appel occasionnellement à la responsabilité suprême envers toute l'humanité, distincte de la simple charité.¹² C'est dans ce sens que sont définis les buts de la Croix-Rouge de la Jeunesse de l'Inde qui est un

« mouvement ayant pour but d'étendre l'activité des Sociétés de la Croix-Rouge en temps de paix, afin que les enfants des écoles puissent y participer, et de les éduquer dans le sens d'un civisme humanitaire plus large. »¹³

Le problème de former de bons citoyens est complètement différent dans les pays dont la tradition ne comprend pas les devoirs civiques dans le sens occidental, mais exige par exemple une loyauté absolue envers le pouvoir. Dans de tels cas, cet objectif particulier de la Croix-Rouge de la Jeunesse prend une très grande importance, comme l'a souligné Mme Sachiko Hashimoto, Directrice de la Croix-Rouge japonaise de la Jeunesse, dans une analyse pénétrante des tâches de son organisation :

⁷ Bibliothèque de la Ligue. *Statuts anciens de la Croix-Rouge de la Jeunesse*.

⁸ « La Croix-Rouge de la Jeunesse peut constituer le centre d'action sociale et civique de toute l'école. » Publication intitulée *La Croix-Rouge de la Jeunesse*, datée du 27 mars 1953; une autre publication de la même Société nationale mentionne parmi les buts des Juniors : « Développer parmi la jeunesse les sentiments de solidarité, de compassion, de désintéressement et préparer ainsi une élite de meilleurs citoyens. » Bruxelles, l'Imprimerie Ch. Bulens.

⁹ La Croix-Rouge libanaise de la Jeunesse : *Fondation – Règlement – Evolution*, p. 2.

¹⁰ « La Croix-Rouge de la Jeunesse offre aux jeunes l'occasion d'acquérir, grâce à la formation qu'ils reçoivent et à des activités pratiques, le sens de leur responsabilité envers eux-mêmes, leur famille, leurs amis, leurs écoles, leurs communautés et leur nation. » Projet de Règlement intérieur pour la Croix-Rouge sénégalaise de la Jeunesse, Art. 1.

¹¹ Voir, par exemple, le discours prononcé en 1948 par Edward A. Richards, Directeur national de la Croix-Rouge américaine de la Jeunesse, sur « Ce qu'est la Croix-Rouge américaine de la Jeunesse » dans lequel il souligne en particulier l'importance des services communautaires.

¹² Cette idée se reflète parfaitement dans la définition des buts des Juniors français : "Aider l'école à former une jeunesse saine, robuste, capable de connaître et de remplir tous ses devoirs d'homme civilisé, de citoyen de France et du monde. *La Croix-Rouge française de la Jeunesse. Son programme d'action* (ni date ni lieu de publication).

¹³ *Croix-Rouge de la Jeunesse de l'Inde : Définition et buts*. La Nouvelle Delhi, octobre 1954.

« Bien que le mot « citoyen » soit mentionné même dans notre nouvelle constitution nationale, personne ne peut comprendre ce qu'il signifie réellement, car nous n'avons pas eu, dans notre passé, une expérience suffisante nous permettant de nous identifier à ce terme. Bref, nous n'arrivons pas à saisir l'idée elle-même. Il en est de même avec des mots comme « collectivité », « volontaire », « entraide » ou « démocratie. » Ils étaient et sont encore pour nous, dans une certaine mesure, la lune, en ce sens qu'ils représentent des choses que nous n'avons jamais ni vues ni touchées. »

Elle estime donc qu'

« une tentative faite par l'intermédiaire des enfants constitue le seul moyen de provoquer ce changement copernicien dans la pensée de l'ensemble de la nation. En conséquence, nous n'avons pas seulement pour but les activités de la Croix-Rouge de la Jeunesse, mais l'éducation morale et la formation sociale de la nation par l'intermédiaire du mouvement. »¹⁴

Il est toutefois probable que, dans des situations de ce genre, la formation tendant au civisme ne sera pas accompagnée de motivations nationalistes comme elle l'est, habituellement, dans d'autres cas.

Commentaires. Est-il vraiment possible d'harmoniser des objectifs qui semblent aussi contradictoires que d'éduquer la jeunesse pour la compréhension internationale, c'est-à-dire la paix, et, en même temps, pour le civisme dans un pays donné ou même pour le patriotisme, forme particulièrement intensive du nationalisme ? On dit souvent que personne ne peut être un membre loyal de la communauté mondiale sans être en même temps un membre loyal de son propre milieu plus restreint, à savoir la nation. Cependant, l'expérience de ces dernières décennies nous a montré combien il est difficile d'empêcher les masses endoctrinées de nationalisme, les jeunes comme les adultes, de glisser d'une loyauté juste et acceptable sur le plan éthique envers leur propre peuple, vers la haine des autres, vers une attitude motivée par le patriotisme favorisant les efforts de guerre.

¹⁴ HASHIMOTO, Sachiko, *La Croix-Rouge japonaise de la Jeunesse et sa valeur en vue de former des citoyens au sein de la jeunesse japonaise* (manuscrit).

Section 3

ENTRAIDE ET SOLIDARITE

De la responsabilité civique et humaine découlent logiquement l'aide à autrui et la solidarité avec autrui dans toutes les situations cruciales. C'est pourquoi la résolution adoptée par le Conseil général de 1922 insiste pour inculquer aux jeunes membres la pratique de l'entraide dans le cadre de leur éducation en vue de la « solidarité humaine, » ainsi que pour développer chez eux « le sens de l'entraide envers la jeunesse de leur pays et de toutes les nations. »¹

En 1930, le Conseil des Gouverneurs estima que la tâche principale des Sections de Jeunesse était de former « de futurs membres actifs des Croix-Rouges nationales pleinement conscients de tous leurs devoirs envers leur prochain. »² Mais la déclaration la plus importante concernant cet objectif « entraide et solidarité » se trouve dans la Résolution XXXVI du Conseil des Gouverneurs (Stockholm, 1940) dont la teneur est la suivante :

« Le Conseil des Gouverneurs, considère qu'il est de la plus haute importance que, dans tous leurs services à autrui, les membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse comprennent que leur façon de donner doit s'inspirer d'une volonté spontanée de partage, d'un esprit d'entraide fraternelle et qu'en aucun cas elle ne doit constituer une aumône ;

Recommande que cet esprit de solidarité incite, aussi souvent que possible, le bénéficiaire à aider, à son tour, le plus infortuné que lui. »³

En deux occasions, les déclarations officielles ont même indiqué des moyens pratiques dont les Juniors peuvent se servir pour exprimer leur solidarité envers ceux qui souffrent ou qui sont dans la détresse :

- a) Que « les Juniors soient intéressés tant à l'école qu'en dehors de celle-ci à des activités de secours organisées par leur Société nationale ; »⁴
- b) « D'éveiller chez les jeunes une connaissance des services volontaires et une sympathie à l'égard des peuples dans la détresse. »⁵

La XIXème Conférence internationale de la Croix-Rouge (La Nouvelle Delhi, 1957) a élargi autant que possible l'horizon de « l'entraide et de la solidarité, » lorsqu'elle a recommandé qu'après avoir considéré

« avec angoisse la détresse profonde de millions d'enfants et d'adolescents, les Sociétés nationales invitent leurs Sections de Jeunesse respectives à

¹ *Manuel*, p. 605. La Conférence mondiale d'Educateurs qui s'est tenue à Lausanne en 1963 a souligné « l'importance que revêt l'éducation de la jeunesse dans l'esprit du service volontaire, » elle a reconnu « l'inclination naturelle des jeunes vers le service volontaire, qui leur donne la possibilité d'exprimer et de développer leur personnalité, » enfin, elle a insisté sur le fait que « l'éclosion de l'esprit de service volontaire va de pair avec la préparation aux responsabilités civiques et sociales. » *Conférence mondiale*, p. 167, et Conseil des Délégués, Genève 1963, Résolution XX.

² *Manuel*, p. 607.

³ *Ibid.*, pp. 612-614.

⁴ Résolution II. Comité exécutif, Genève 1955.

⁵ Résolution XIII. Comité exécutif, Genève 1957. La Conférence d'Educateurs de Lausanne a recommandé et, ce faisant, a reconnu les mérites des efforts déployés par les Juniors, « que les Sociétés nationales portent à la connaissance des autorités scolaires et des membres du corps enseignant, l'aide qui peut être donnée par la Croix-Rouge de la Jeunesse sous la forme de programmes d'auto-assistance pour toutes les régions du monde dans le besoin » et « les moyens de venir en aide aux victimes de catastrophes par l'entremise de la Croix-Rouge. » Recommandation 3. Conférence mondiale, p. 164.

développer de façon intensive leurs actions d'entraide aussi bien à l'échelon de la communauté locale que sur les plans nationaux et internationaux. »⁶

Il est donc clair que l'entraide et la solidarité, d'une part, et l'amitié internationale, de l'autre, constitue deux objectifs des Juniors étroitement liés entre eux dans leurs activités.

L'entraide et la solidarité figurent, bien entendu, parmi les objectifs des Sections nationales de la Jeunesse et sont compris d'une façon très variée, on peut même dire colorée, dans leurs statuts. C'est ainsi que le Règlement intérieur des Juniors costariciens décrit le but de l'organisation comme « l'assistance aux enfants par les enfants. »⁷ Celui des Hongrois parle d'encourager un sentiment de fraternité et d'inculquer aux jeunes une sympathie active pour ceux qui souffrent.⁸ La Croix-Rouge roumaine de la Jeunesse a l'intention

« de développer chez les enfants le sentiment de la fraternité humaine et de la compassion en venant en aide d'une façon fraternelle et dévouée à ceux qui ont besoin d'assistance, que ce soit dans leur propre pays ou dans des pays étrangers ; »⁹

de leur côté, les Italiens suggèrent

« d'inculquer aux enfants des écoles le sens de la solidarité avec tous les enfants et les jeunes du monde, conférant à cette solidarité internationale le caractère d'une assistance mutuelle, morale ou matérielle, en vue de la protection des faibles et de la consolation des malheureux. »¹⁰

La promesse de la Croix-Rouge australienne de la Jeunesse engage ses membres « à servir et à travailler loyalement en vue de la promotion de la santé et du soulagement de la souffrance et de la détresse »¹¹ partout où elles peuvent se trouver ; tandis que la Section belge de la Jeunesse se fixe le but de développer chez ses membres, des tendances altruistes, c'est-à-dire « des sentiments de solidarité, de compassion et de désintéressement. »¹² Mais c'est l'organisation française de la jeunesse qui donne l'expression la plus complète de « l'entraide et de la solidarité » en déclarant que son but est, en tout premier lieu,

« de développer universellement les sentiments de générosité, de bonté, de dévouement pour combattre et soulager la misère, la souffrance et d'amener ainsi les hommes à s'aimer les uns les autres. »¹³

Commentaires. Il semble que, de nos jours, c'est surtout l'idéal d'entraide et de solidarité qui attire les jeunes avec – bien entendu – l'idéal de paix. Des sondages d'opinion effectués auprès d'enfants et tout spécialement auprès d'adolescents du groupe d'âge immédiatement supérieur montrent que l'assistance à autrui et la solidarité envers ceux qui se trouvent plongés dans la pauvreté ou la misère sont des objectifs facilement acceptés par la majorité de la jeunesse contemporaine, qui participe avec enthousiasme aux actions de secours et aux programmes d'assistance.

Il est évident que les jeunes, même s'ils sont engagés dans certaines formes de controverse politique, culturelle ou sociale recherchent les valeurs humaines fondamentales dans un monde déshumanisé et s'efforcent de se libérer des contraintes et des conventions

⁶ Résolution XXXI. *Résolutions sur la Croix-Rouge de la Jeunesse*, Chapitre V, 6.

⁷ Bibliothèque de la Ligue. *Statuts anciens de la Croix-Rouge de la Jeunesse*. Version française dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 1922, p. 743.

⁸ *Ibid.* Version française dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 1922, p. 723.

⁹ Bibliothèque de la Ligue. *Statuts anciens de la Croix-Rouge de la Jeunesse*.

¹⁰ *Ibid.* Version française dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 1922, p. 727.

¹¹ Croix-Rouge australienne : *The Meaning behind the Junior Red Cross*.

¹² *La Croix-Rouge de la Jeunesse : Buts, moyens, organisation*. Bruxelles, Imprimerie Ch.Bulens, s.d.

¹³ *La Croix-Rouge française de la Jeunesse, son programme d'action*.

d'une société sur organisée qui ne poursuit qu'une amélioration technique et matérielle. En conséquence, les mouvements qui demandent abnégation et dévouement en vue de la réalisation de projets ayant trait aux problèmes de la personne humaine ou de larges groupes ayant besoin d'assistance semblent remporter du succès dans le recrutement des jeunes.

Cependant, les cas classiques d'aide à autrui, à savoir aux malades, aux handicapés, aux personnes âgées et aux nécessiteux, ne semblent pas attirer les jeunes dans de nombreux pays industrialisés, parce qu'ils considèrent que c'est le devoir de l'Etat ou des sociétés opulentes d'aujourd'hui de prendre soin de ces malheureux et de soulager leur souffrance. Néanmoins, le besoin de secours et d'assistance de ces catégories précitées est encore reconnu dans le cas des pays en voie de développement. L'intérêt des jeunes se porte, à notre époque, beaucoup plus sur des problèmes nouveaux comme la drogue, la pollution de l'air et de l'eau, ou le développement économique et social en Afrique, en Asie et en Amérique latine; en conséquence, il est bien plus aisé d'obtenir leur participation à des actions qui ont pour but l'amélioration de la condition humaine dans ces régions ou dans des situations de ce genre.

Par exemple, il est presque incroyable que, dans le cadre du Comité France-Monaco, la « Campagne de lutte contre la faim » produise parmi les jeunes chaque année environ 6 millions de francs français, parce que les enfants ou les adolescents travaillent souvent pendant toutes leurs vacances annuelles et donnent à l'organisation la totalité de leur gain.

En conclusion, il faut envisager une diversification des possibilités de servir et d'exprimer sa solidarité par le canal de la Croix-Rouge de la Jeunesse, tandis que les formes classiques d'entraide et de solidarité devraient être présentées aux jeunes sur de nouvelles bases.

Section 4

PROTECTION DE LA SANTE ET DE LA VIE

Etre en bonne santé, mettre en pratique les règles de la santé, se préoccuper de la santé de ceux avec lesquels on vit et protéger la santé de son milieu immédiat a toujours été au nombre des objectifs les plus importants de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Cette préoccupation apparaît dans de nombreuses déclarations officielles des organismes de la Croix-Rouge, en figurant toujours au premier rang du programme en trois points des Sections de la Jeunesse.¹

La Résolution XVIII du Conseil général de la Ligue en 1922 rappelle l'obligation d'habituer les jeunes à prendre soin de leur santé et de celle des autres,² et la XIVème Conférence internationale de la Croix-Rouge établit un fait reconnu en recommandant aux Sociétés nationales « d'accorder un appui moral et matériel à la Croix-Rouge de la Jeunesse, qui travaille à améliorer et à protéger la santé physique et morale de l'enfant. »³

La XVème Conférence internationale de la Croix-Rouge (Tokyo, 1934) relie la sauvegarde de la santé aux autres objectifs de la Croix-Rouge de la Jeunesse dont les membres

« s'inspirant de l'idéal de la Croix-Rouge, apprennent à considérer la préservation de la santé comme un moyen d'être de bons citoyens capables de rendre service à leur pays et au monde. »

En conséquence, elle

« recommande aux Sociétés nationales de faire ressortir la base morale et spirituelle des activités de la Croix-Rouge de la Jeunesse dans ce domaine, afin que celle-ci puisse continuer d'apporter à la santé du monde une contribution d'un caractère unique. »⁴

La protection de la santé, objectif fondamental de la Croix-Rouge de la Jeunesse depuis le début du mouvement, a été complétée, au cours des années, par la protection de la vie. C'est là une évolution logique étant donné spécialement les conditions de plus en plus complexes de l'existence humaine. En conséquence, dès 1938, la XVIème Conférence internationale de la Croix-Rouge (Londres, 1938) recommandait au Secrétariat de la Ligue

« de continuer à favoriser le développement des services de premiers secours sur route ... en tout premier lieu par l'enseignement des règles de la circulation et des premiers secours aux enfants par l'entremise de la Croix-Rouge de la Jeunesse. »⁵

La Résolution LII adoptée par le Conseil des Gouverneurs lors de sa session de 1946 a mis plus fortement encore l'accent sur la prévention des accidents en demandant, au point a):

« que les Sections de la Jeunesse des Sociétés nationales de la Croix-Rouge aient l'esprit orienté vers les dangers de la circulation, tant

¹ La formule actuelle « Protection de la santé et de la vie » a remplacé, depuis 1955, celle d' « Hygiène » selon la Résolution IV du Comité exécutif de la Ligue (Genève, 1955).

² *Manuel*, p. 605.

³ *Ibid.*, p. 602.

⁴ *Ibid.*, pp. 612-613.

⁵ Résolution XVII. *Ibid.*, p. 568.

dans l'enseignement qu'elles donnent à leurs membres que dans les secours à apporter. »⁶

En 1948, ce double objectif du mouvement de la Jeunesse a été réaffirmé par le Conseil des Gouverneurs qui insistait pour que

« le programme de la Croix-Rouge de la Jeunesse mette en valeur l'importance de la protection de la vie par la pratique de l'hygiène et des premiers secours et par un entraînement à la prévention des accidents. »⁷

Plus tard une résolution du Conseil des Gouverneurs recommandait à nouveau

« que les Sections nationales de la Croix-Rouge de la Jeunesse développent sur la plus grande échelle possible des programmes d'éducation sanitaire comme moyen efficace de protection de la santé et de la vie et comme instrument de lutte contre tout phénomène menaçant ou détruisant la vie. »⁸

La Conférence mondiale d'Educateurs, tenue en 1963 à Lausanne, a résumé très clairement l'importance de la santé et de la vie dans l'introduction à sa Recommandation N° 6 et a ouvert quelques perspectives nouvelles en abordant le problème des pays en voie de développement. Elle a reconnu

« la nécessité d'assurer l'éducation sanitaire et d'appliquer des techniques et des moyens pratiques pour promouvoir la santé à tous les niveaux de la collectivité et faire éclore la conscience sociale et le respect de la vie, bases de la paix du monde,

qu'il existe un écart considérable entre la conscience des lois de l'hygiène et l'application pratique de ces lois destinées à assurer la santé de l'individu et de la communauté,

que, dans certaines régions, il manque les facilités nécessaires pour assurer un niveau minimum de santé. »⁹

Une nouvelle fois, le schéma des objectifs idéologiques de la Croix-Rouge de la Jeunesse, aux parties étroitement reliées entre elles, se détache d'une façon évidente de la déclaration ci-dessus : la protection de la santé et la protection de la vie font partie intégrante de l'entraide et de la solidarité au sein de la collectivité ainsi que de l'accomplissement des devoirs de citoyen ; elles constituent également une contribution précieuse à l'amitié internationale et à la paix dans le monde.

Commentaires. Les résultats de certains sondages d'opinion faits récemment parmi les jeunes indiquent clairement que l'objectif « Protection de la santé, » fixé aux Juniors, doit être repensé sur les bases des préoccupations actuelles de la jeunesse et que, dans le programme de la santé, certaines activités nouvelles ayant trait à des problèmes de notre temps, comme par exemple la drogue, devraient y être incluses (voir également les commentaires de la Section 3).

⁶ *Ibid.*, p. 569. Lors de cette même session, le Conseil des Gouverneurs a également attiré l'attention sur l'importance de la nutrition, recommandant que « les Sociétés nationales de la Croix-Rouge prennent une part active aux efforts faits en vue de l'amélioration de la santé de la population et surtout celle des enfants, en prenant à leur charge l'éducation et la propagande en matière de nutrition. » Après avoir donné des instructions détaillées sur les efforts qui doivent être entrepris, le Conseil des Gouverneurs a attiré l'attention du Bureau de la Croix-Rouge de la Jeunesse du Secrétariat de la Ligue sur cette recommandation. *Ibid.*, p. 553.

⁷ *Ibid.*, pp. 612-613. *Ibid.* pp. 612-613.

⁸ Résolution XXV, Prague 1961 ainsi que la Résolution adoptée par la XXVIème Session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Prague, 30 septembre - 7 octobre 1961.

⁹ Conférence mondiale, p. 166.

Par ailleurs, la situation est tout autre lorsqu'il s'agit des pays en voie de développement ; dans le cadre de programmes d'assistance conçus en leur faveur, tous les jeunes acceptent d'aborder la protection de la santé dans son sens classique et simple.

La seconde partie de cet objectif de la Croix-Rouge de la Jeunesse, « Protection de la vie, » comme, par exemple, la prévention des accidents ou les premiers secours, séduit probablement les jeunes même aujourd'hui et sa réalisation devrait répondre à leur désir de rendre à la société des services valables et utiles.

DEUXIÈME PARTIE

PRINCIPES D'ORGANISATION

Section 5

UNITE AVEC LA SOCIETE NATIONALE

Ce premier principe d'organisation de la Croix-Rouge de la Jeunesse est si logique et si évident qu'il serait superflu de citer ici toutes les déclarations officielles ou les statuts des Sections de la Jeunesse qui confirment que les organisations de la jeunesse font partie intégrante des Sociétés de la Croix-Rouge des différents pays ou en parlent comme d'un fait reconnu.

Il faut noter plutôt que les résolutions adoptées par les différents organismes de la Ligue reflètent les difficultés de lancer le mouvement; les initiatives tendant à la création de Sections de Jeunesse se heurtent bien souvent au manque d'empressement, à l'inertie ou à des conceptions trop cristallisées; c'est pourquoi les réunions internationales ont senti la nécessité de souligner toujours à nouveau l'utilité et l'importance vitale de la création de Sections de Jeunesse pour l'ensemble du mouvement de la Croix-Rouge. Dans ce contexte, qu'il nous suffise de nous référer à deux importantes résolutions – l'une qui date de la période d'entre les deux guerres mondiales, et l'autre des années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, et l'autre des années qui ont suivi la seconde guerre mondiale.

La XVème Conférence internationale de la Croix-Rouge (Tokyo, 1934)

« se félicitant du développement de la Croix-Rouge de la Jeunesse, qui joue un rôle sans cesse grandissant dans la formation physique et morale de la jeunesse et constitue un gage précieux pour l'avenir de la Croix-Rouge dans le monde,

« recommande que les Sociétés nationales appuient et étendent, par tous les moyens en leur pouvoir, l'action de leurs Sections de la Jeunesse et que celles qui n'en ont pas encore en créent sans tarder. »¹

La Résolution XLII de la XVIIIème Conférence internationale de la Croix-Rouge (Toronto, 1952) est entièrement consacrée à l'extension et à l'intensification de l'action de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Nous nous bornerons à citer ici le paragraphe qui concerne les efforts faits en vue de convaincre l'opinion publique nationale et les autorités compétentes des mérites de la Croix-Rouge de la Jeunesse. La Conférence

« recommande instamment aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge : de mettre en oeuvre tous les moyens susceptibles d'assurer la plus large diffusion possible des informations relatives aux buts, principes, modes

¹ *Manuel*, p. 602. Voir également Points 1 et 2 de la Résolution XXXVI adoptée par le Conseil des Gouverneurs lors de sa session d'Oxford en 1946: « Le Conseil des Gouverneurs décide

1. que chaque Société nationale ayant une Croix-Rouge de la Jeunesse prendra immédiatement les mesures susceptibles de renforcer son personnel, son budget et son organisation de manière que la Croix-Rouge de la Jeunesse soit un mouvement accessible à toute la jeunesse scolaire, voué au service de la communauté, de la nation et du monde, selon l'esprit de la Croix-Rouge;

2. que toute Société nationale n'ayant pas encore sa propre Section de la Jeunesse devra prendre immédiatement des mesures afin d'en organiser une; il est souhaitable qu'elle obtienne l'approbation des autorités scolaires. » *Ibid.*, pp. 607-608.

La XVIIème Conférence internationale de la Croix-Rouge (Stockholm, 1948) a souligné et recommandé dans la Résolution LXII « que les Sociétés nationales aident leurs Sections de Jeunesse, d'une part, en leur fournissant des moyens financiers suffisants pour la réalisation d'un programme intensif ; d'autre part, en prenant des mesures pour faire connaître les principes, les buts et les activités de la Croix-Rouge de la Jeunesse, de telle sorte que cette dernière soit réellement considérée par tous les membres des Sociétés nationales comme une partie importante et intégrante de la Croix-Rouge. » *Ibid.*, p. 603.

d'action et réalisations concrètes de la Croix-Rouge de la Jeunesse, notamment par des démarches auprès des autorités ministérielles, du corps de l'inspection scolaire, des organisations professionnelles d'éducateurs, des associations de parents, etc., par des causeries radiophoniques, publications diverses, reportages dans la presse quotidienne et périodique, séances de propagande télévisées, organisation de concours et de manifestations spectaculaires, etc. »²

Commentaires. Aucune explication n'a jamais été donnée par les organismes internationaux de la Croix-Rouge sur la façon dont doit être réalisée l'unité des Sections de Jeunesse avec la Société nationale, bien que le principe organique le plus important, la participation des jeunes à la direction des Sociétés (sujet que nous traiterons au cours des prochaines pages) ait été invoqué plusieurs fois comme étant un élément indispensable à la vie du mouvement. C'est ainsi que ces deux impératifs : unité et participation, ont toujours été cités séparément au cours des années, sans mettre en lumière le fait que le second constitue le moyen essentiel de réaliser le premier.

² *Ibid.*, pp. 604-605.

Section 6

*PREMIER PRINCIPE ORGANIQUE : PARTICIPATION DE LA JEUNESSE**

Comme si les dirigeants du mouvement de la Croix-Rouge avaient prévu les troubles qui se sont produits au cours de ces dernières années, l'objectif de la participation des jeunes générations à la planification et à la réalisation des programmes et des activités de la Croix-Rouge est présent dans les débats, les textes officiels et les suggestions personnelles pendant toute la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. Cependant, l'idée de confier un rôle plus important à la jeunesse dans la direction de la Croix-Rouge n'est jamais venue à l'esprit des adultes entre les deux guerres – conséquence bien naturelle des concepts éducatifs de cette époque et des relations qui régnaient alors entre les adultes et les jeunes au sein de la société.

Les textes les plus importants concernant la participation des jeunes à la « direction » de la Croix-Rouge sont, une fois encore, les résolutions de la XVIIIème Conférence internationale de la Croix-Rouge tenue à Toronto en 1952.

Cette Conférence a donné au problème sa véritable place :

« considérant que, dans certains pays, la Croix-Rouge adulte continue à faire preuve d'indifférence et parfois d'incompréhension à l'égard des Sections de la Croix-Rouge de la Jeunesse,

estime qu'il est dangereux de créer ou de maintenir des limites ou des séparations entre les sections de jeunesse et les comités d'adultes,

estime en outre qu'il est indispensable de mêler les juniors et les adultes dans des activités communes, attire l'attention des Sociétés nationales sur le danger que pourrait constituer l'attitude négative ou peu compréhensive de certaines Sociétés nationales à l'égard de la Croix-Rouge de la Jeunesse. »¹

La Résolution XLII déjà citée de la même Conférence, dont l'ensemble du texte a pour but d'intensifier les activités des Juniors, exprime d'une façon encore plus explicite la nécessité de partager les responsabilités avec les jeunes. Elle touche un point particulièrement important de l'ensemble de la question en se référant aux motivations des jeunes lorsqu'elle prie instamment les Sociétés nationales :

« de favoriser au maximum la participation directe et effective des Juniors aux responsabilités quotidiennes de la Croix-Rouge et de faire appel à leurs avis et suggestions en ce qui concerne l'élaboration et la mise en pratique de programmes d'action répondant à leurs intérêts psychologiques spontanés. »²

S'attaquant au problème lors de sa session de la même année, le Conseil des Gouverneurs a recommandé :

* Note : Le terme « participation » est utilisé dans le sens qui lui est communément donné (depuis les événements de mai 1968 en France), à savoir la participation des jeunes aux organes chargés de prendre les décisions au sein des organisations nationales et internationales de la Croix-Rouge. Cet usage correspond à celui des résolutions les plus importantes de la Croix-Rouge adoptées à ce sujet.

¹ Résolution XL. *Manuel*, p. 626-627.

² *Ibid.*, p. 604.

« que l'occasion soit donnée aux Juniors, partout où cela est possible, de faire partie de comités consultatifs de la Croix-Rouge de la Jeunesse ou de la Croix-Rouge adulte, constitués à tous les échelons, le but à atteindre,

en dernière analyse consistant à admettre des Juniors au sein du Comité consultatif de la Croix-Rouge de la Jeunesse de la Ligue. »³

Le Comité exécutif de la Ligue a appliqué l'idée générale de la participation des jeunes à la prise des décisions d'une façon plus sélective lorsqu'il a proposé en 1955

« une délégation de responsabilité aux Juniors dans le cadre de leurs facultés et de leurs possibilités. »⁴

De la même manière, la Résolution XX du Conseil des Gouverneurs (Athènes 1959) « invite toutes les Sociétés nationales à associer aussi intimement que possible leurs Sections de Jeunesse à leurs activités quotidiennes. »⁵

Enfin, la Conférence internationale de la Croix-Rouge récemment tenue à Istanbul réaffirme la position prise à la Conférence de Toronto en 1952. Dans sa Résolution XXX

« reconnaissant la nécessité d'admettre les jeunes comme partie intégrante de l'organisation d'une Société nationale de la Croix-Rouge,

considérant la nécessité, pour la jeunesse, de prendre part à la planification et à la mise en oeuvre de toutes les activités d'une Société nationale, tant sur le plan national qu'international,

reconnaissant les graves problèmes qui, à notre époque, se posent aux jeunes et la responsabilité qu'a la Croix-Rouge d'alléger la souffrance que ces problèmes causent à l'individu comme à la communauté, invite toutes les Sociétés nationales à prendre les mesures nécessaires pour faire participer pleinement la jeunesse à leurs activités, de caractère national et international,

prie instamment les Sociétés nationales de rechercher les moyens de confier à leurs jeunes membres certaines responsabilités précises dans le cadre du Programme de Développement. »⁶

C'est ainsi que l'un des objectifs principaux visant à donner une nouvelle forme à la Croix-Rouge de la Jeunesse a été clairement fixé par la XXIème Conférence internationale de la Croix-Rouge et il faut maintenant trouver des méthodes pratiques en vue de l'atteindre.

Commentaires. Les représentants de la Croix-Rouge internationale ont prévu, il y a presque deux décennies, un des thèmes essentiels de la protestation des jeunes de notre temps : « la participation. » Ils ont même été plus loin, recommandant instamment l'intégration des jeunes dans les différents organes de la Croix-Rouge à tous les niveaux – local, régional, national et international – en vue de leur donner une part accrue des responsabilités générales.

Ils ont manifesté clairement l'intention de combler le fossé grandissant qui sépare les générations. Même si cet objectif organique n'a jamais pu être atteint dans la plupart des pays, le mérite d'avoir prévu la tendance de l'évolution qui se manifeste dans la société contemporaine est en soi une réalisation importante et les textes y relatifs constituent un excellent tremplin pour une action à venir.

³ Résolution XXI. *Ibid.*, p. 610.

⁴ Résolution VII. *Résolutions sur la Croix-Rouge de la Jeunesse*, Chapitre II, 8.

⁵ *Ibid.*, Chapitre I, 5.

⁶ Résolutions de la XXIème Conférence internationale de la Croix-Rouge, Istanbul, septembre 1969, pp. 30-31.

Une des tâches les plus importantes de l'étude entreprise par le Bureau de la Croix-Rouge de la Jeunesse de la Ligue doit être de suivre et d'évaluer les expériences des Sociétés nationales qui ont mis en pratique les recommandations des Conférences internationales afin de montrer aux autres comment faire une place aux jeunes dans leurs organes directeurs.*

* Les « 30 questions sur la Croix-Rouge de la Jeunesse » ont abordé ce problème, mais l'étude projetée ira à cet égard beaucoup plus dans le détail.

Section 7

DEUXIEME PRINCIPE ORGANIQUE : COMPLETER LE PROGRAMME SCOLAIRE

Depuis le début de son existence, la Croix-Rouge de la Jeunesse a été « greffée » sur le système scolaire primaire et secondaire.

L'idée d'une organisation de jeunesse incarnée dans le cadre général de l'éducation, figure dans les premières déclarations officielles faites à son sujet : en 1922, le Conseil général de la Ligue

« recommande aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge de s'efforcer d'enrôler les écoliers dans la Croix-Rouge de la Jeunesse, en adaptant l'organisation de celle-ci aux systèmes scolaires des divers pays. Le Conseil général reconnaît qu'il est indispensable que les Croix-Rouges se mettent d'accord, à ce sujet, avec le corps enseignant, qui est l'organe tout indiqué pour prendre en mains la direction de ce mouvement et de la collaboration duquel dépend son succès. »¹

L'intention de limiter la Croix-Rouge de la Jeunesse aux élèves des écoles primaires et secondaires apparaît dans la Résolution VI de la XVème Conférence internationale de la Croix-Rouge (Tokyo, 1934) qui considère

« que la création d'une Section de la Jeunesse au sein de la Société nationale est le premier pas qui doit être fait si l'on veut implanter la Croix-Rouge de la Jeunesse dans un pays et que cette Section doit tendre à grouper l'ensemble des élèves de l'enseignement primaire et secondaire. »²

Le programme du mouvement de jeunesse devait être établi en coopération avec les professeurs des écoles primaires et secondaires; en conséquence, le Conseil général, conscient des différences existant entre les exigences physiques et mentales des enfants et des adolescents, a recommandé, lors de sa session de Paris en 1924

« que chaque Section de la Croix-Rouge de la Jeunesse, d'une part, et que le Secrétariat de la Ligue, d'autre part, étudient en collaboration avec des représentants du corps enseignant, la composition de programmes différents qui répondraient aux besoins des écoles primaires et des écoles secondaires. »³

Sur la recommandation du Conseil général, le Secrétariat de la Ligue convoqua à Paris, en 1925, la première Conférence mondiale d'Educateurs consacrée aux problèmes de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Le succès de cette réunion et la satisfaction exprimée par le XIIème Congrès international des Professeurs d'écoles secondaires à l'égard de l'initiative de la Croix-Rouge, renforça les dirigeants adultes de la Croix-Rouge dans leur conviction que la bonne voie avait été trouvée pour l'organisation et le développement du mouvement de la jeunesse.⁴

¹ *Manuel*, p. 605.

² Résolution VI. *Ibid.*, p. 602.

³ Résolution XXIII, par. 1. *Ibid.*, pp. 610-611.

⁴ Résolution XIV. Conseil des Gouverneurs (Bruxelles, 1930) : « Le Conseil des Gouverneurs enregistre avec satisfaction l'appréciation apportée par le XIIème Congrès international de l'enseignement secondaire (Bruxelles, 1930) constatant la valeur pédagogique et morale de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Dans cet esprit, il encourage le Secrétariat à continuer cette collaboration avec les milieux pédagogiques susceptibles de fournir une aide efficace au mouvement de la Croix-Rouge de la Jeunesse. » *Ibid.*, p. 607.

Dans la période d'après-guerre, les XVIIème et XVIIIème Conférences internationales de la Croix-Rouge ont souscrit aux décisions prises par les réunions précédentes.⁵ Le Comité exécutif de la Ligue (Genève 1957)

« félicite les Sociétés nationales de leurs efforts en vue d'établir le programme de la Croix-Rouge de la Jeunesse en relation avec les objectifs généraux de l'éducation et suggère que l'on étudie la possibilité de convoquer des conférences régionales d'éducateurs et de dirigeants de la Croix-Rouge, afin de promouvoir ces objectifs, ces conférences devant être le prélude à une conférence internationale d'éducateurs et de dirigeants de la Croix-Rouge. »⁶

Cette seconde Conférence mondiale eut lieu à Lausanne, en 1963, dans le cadre des célébrations marquant le centenaire de la Croix-Rouge.

Toutefois, la coopération entre la profession enseignante et les dirigeants de la Croix-Rouge de la Jeunesse peut n'avoir pas toujours été entièrement satisfaisante; en effet, le Conseil des Gouverneurs, considérant l'importance prépondérante des maîtres d'école dans le développement du mouvement de la jeunesse a recommandé dans la Résolution XX de sa session d'Athènes, en 1959,

« 1. que toutes les Sections nationales de la Croix-Rouge de la Jeunesse s'ingénient par tous les moyens à obtenir ou intensifier selon les cas la collaboration des membres de l'enseignement des divers degrés et leur fournissent toute l'aide possible à cet effet,

2. que soient poursuivies les réunions locales, régionales et nationales de membres de l'enseignement en vue de rechercher les techniques didactiques adéquates à un enseignement intégrant dans le programme scolaire ordinaire l'esprit des principes fondamentaux de la Croix-Rouge. »⁷

Ce dernier texte dénote une certaine confusion car, d'une part, il traite de la Croix-Rouge de la Jeunesse, mais de l'autre, réclame une recherche concernant les méthodes didactiques appropriées pour l'enseignement des principes fondamentaux de la Croix-Rouge dans le cadre du programme scolaire régulier.

Il pourrait y avoir certaines raisons justifiant le jumelage de ces deux sujets complètement différents, bien que cela semble quelque peu désavantageux pour le développement du mouvement de la Jeunesse.

⁵ La XVIIème Conférence internationale de la Croix-Rouge (Stockholm, 1948) dans sa Résolution LX

« tient à exprimer sa profonde appréciation pour la sympathie, l'encouragement et l'aide inestimable que les autorités éducatives ont accordés jusqu'ici à la Croix-Rouge de la Jeunesse dans le monde entier,

saisit cette occasion pour les prier de conserver à la Croix-Rouge de la Jeunesse leur appui et leur collaboration, »

tandis que la XVIIIème Conférence internationale de la Croix-Rouge [Toronto, 1952] dans sa Résolution XXXVII, recommande

«aux Sociétés nationales d'élaborer en collaboration avec les éducateurs de l'enseignement primaire et secondaire, technique et professionnel, des programmes d'activités appropriés aux Sections de la Croix-Rouge de la Jeunesse, les uns destinés aux enfants fréquentant les écoles élémentaires et primaires, les autres destinés aux adolescents, en tenant compte des tendances psychologiques et sociales particulières à chacun des deux groupes d'âge ... et considère comme un devoir impérieux de témoigner aux autorités scolaires, aux membres des corps d'inspection scolaire, aux innombrables instituteurs, institutrices et professeurs, la vive reconnaissance de la Croix-Rouge internationale pour l'aide bénévole, comprehensive et généreuse qu'ils ne cessent d'accorder à l'action de la Croix-Rouge et de ses Sections de Jeunesse. » Les deux citations, *ibid.*, pp. 611-612.

⁶ Résolution X. *Résolutions sur la Croix-Rouge de la Jeunesse*, Chapitre X, 4.

⁷ *Ibid.*, Chapitre III, 3.

Il est arrivé bien rarement que les dirigeants adultes de la Croix-Rouge aient pensé à étendre les activités du mouvement de la jeunesse aux masses de jeunes gens non inclus dans le système éducatif. Très tôt cependant, lors de sa session de 1924, le Conseil général de la Ligue fait allusion à eux dans sa Résolution XXIII, selon laquelle

« bien que l'école soit le principal champ d'activité de la Croix-Rouge de la Jeunesse, le Conseil général estime qu'il n'y a pas lieu de décourager la création de groupements de la Croix-Rouge de la Jeunesse qui pourraient être constitués par les enfants ayant quitté l'école ou par ceux qui ne la fréquentent pas. »⁸

Environ 30 ans plus tard, le Comité exécutif s'est référé aux jeunes ouvriers lorsqu'il a proposé

« une participation effective des adolescents, des étudiants et des jeunes ouvriers aux activités de la Croix-Rouge adulte, grâce à la formation d'équipes ou de groupes spécialement constitués dans ce but. »⁹

L'importance de la conception selon laquelle la Croix-Rouge de la Jeunesse doit faire partie de l'éducation scolaire est illustrée par le fait qu'en aucune autre occasion, les organismes dirigeants de la Croix-Rouge ne parlent de la nécessité d'inclure la jeunesse non scolarisée dans les activités des Juniors.¹⁰ Il ne faut en conséquence pas s'étonner que des groupes extrascolaires de la Croix-Rouge de la Jeunesse n'existent que dans quelques pays.*

Enfin les documents officiels donnent peu d'indications sur la question de savoir si l'adhésion à la Croix-Rouge de la Jeunesse doit se fonder sur une base individuelle et volontaire ou bien si elle dépend de l'adhésion de l'école, de la classe, du maître, etc. Néanmoins, la Résolution XXXII du Conseil des Gouverneurs (Stockholm, 1948) qui recommande « que l'adhésion à la Croix-Rouge de la Jeunesse soit volontaire et individuelle »¹¹ montre qu'il n'y avait pas à cet égard de directives clairement définies et que dans un certain nombre de pays, la pratique devait être l'enrôlement collectif. Des informations récentes, par exemple l'étude entreprise par la Croix-Rouge des Philippines sur sa Section de Jeunesse, viennent corroborer cette conclusion.

Au début, certains statuts des Sections nationales prévoyaient que les élèves devaient être enrôlés par classes ou par groupes, mais plus récemment, si les statuts comportent une règle, concernant l'enrôlement, c'est l'adhésion volontaire et individuelle qui est la plus générale.

Commentaires. Les déclarations officielles et autres documents ne montrent pas clairement quelles sont les motivations qui ont justifié la décision des fondateurs du mouvement de la Jeunesse de relier celui-ci au système scolaire primaire et secondaire. On peut supposer qu'ils gardaient présentes à l'esprit les caractéristiques de l'activité classique de la Croix-Rouge sur le champ de bataille où elle est considérée comme une auxiliaire des services sanitaires de l'armée; en conséquence, il s'est produit une simple transposition d'un concept traditionnel bien défini, dans une situation et une structure nouvelles. Il est également possible que dans l'esprit des dirigeants du début des années 20, l'utilisation du système scolaire ne représentait qu'un moyen temporaire offrant un certain nombre de facilités; cependant cette mesure provisoire est devenue par la suite une tradition fermement établie et un caractère inamovible du mouvement.

* Il ne faut pas confondre les groupes de la Croix-Rouge de la Jeunesse organisés hors des écoles et les activités extrascolaires des groupes de la Croix-Rouge de la Jeunesse existant dans le cadre des écoles.

⁸ *Manuel*, p. 606.

⁹ Résolution VII. Genève, 1955. *Résolutions sur la Croix-Rouge de la Jeunesse*, Chapitre II, 8.

¹⁰ Récemment la nécessité de créer des organisations de Juniors non scolarisés a été reconnue dans le rapport préparé par le Bureau de la Croix-Rouge de la Jeunesse de la Ligue sur ses activités du 30 septembre 1966 au 30 juin-1966.

¹¹ *Manuel*, p. 608.

Sans s'engager dans une analyse historique et critique de la décision précitée, on peut dire que sa révision est devenue inévitable aujourd'hui, au moins pour les deux raisons suivantes :

- a) Dans les Sociétés industrielles, la révolution scientifico-technologique et les changements sociaux rapides qui ont suivi ont créé une situation complètement nouvelle et rejeté des conceptions jusqu'alors dominantes. Les groupes de jeunes en dehors du système scolaire primaire et secondaire* ont pris une importance si grande qu'il est à peine possible d'imaginer qu'ils ne soient pas inclus dans des mouvements de jeunesse revêtant un caractère universel. Les objectifs de la Croix-Rouge de la Jeunesse ne peuvent être atteints dans de nombreux domaines, par exemple l'éducation sanitaire, sans la coopération des jeunes apprentis, des jeunes ouvriers ainsi que des jeunes agriculteurs. L'activité de la Croix-Rouge est même plus nécessaire parmi eux que parmi les élèves des écoles.
- b) Dans les pays en voie de développement, le manque d'écoles bien établies, les réalités sociales et économiques ainsi que les nécessités du développement rendent absolument indispensable que la Croix-Rouge de la Jeunesse pénètre dans les régions rurales, même les plus retardées, et assume des responsabilités dans les programmes de santé publique ou d'alphabétisation, ainsi que dans de nombreuses autres activités. Dans le monde en voie de développement, les jeunes pourraient rendre de précieux services non seulement aux collectivités mais aussi aux êtres humains pris individuellement qui se trouvent dans la sphère d'intérêt du mouvement de la Croix-Rouge dans son ensemble.

* Les pays où la scolarité obligatoire s'étend bien avant dans les années de l'adolescence sont, évidemment, des exceptions.

Section 8

MOTIVATION : REPONSE AUX JEUNES

Lorsqu'ils décidèrent, avant la seconde guerre mondiale, quels devaient être les objectifs du mouvement de la Jeunesse, les dirigeants adultes de la Croix-Rouge ne tinrent pas compte, apparemment, des motivations des jeunes. Il semble qu'à cette époque, les autorités de la Croix-rouge internationale et des Sociétés nationales n'avaient pas estimé nécessaire de déterminer quels étaient les besoins d'ordre psychologique des jeunes afin de fixer les buts de l'organisation et de définir ses programmes en fonction des effectifs à venir. Cette tâche a été laissée très probablement aux instituteurs et aux autorités scolaires qui étaient censés connaître la question.¹

Un changement considérable a toutefois caractérisé l'attitude des adultes après la seconde guerre mondiale lorsqu'ils commencèrent à comprendre l'importance des réactions et des problèmes des générations montantes auxquels on n'avait jusqu'alors prêté aucune attention. En 1952, la Conférence internationale de Toronto, qui constitue à de nombreux égards une plaque tournante dans la façon dont les adultes ont abordé la jeunesse, a proposé d'élaborer des programmes de jeunesse « tenant compte des tendances psychologiques et sociales particulières à chacun des deux groupes d'âge » et a recommandé qu'en formulant leurs programmes, les Sections nationales de la Croix-Rouge de la Jeunesse fassent

« appel aux suggestions des juniors eux-mêmes et examinent leurs vœux avec attention en vue d'adapter les programmes à leurs intérêts spontanés. »²

Le Conseil des Gouverneurs, réuni à la même occasion, a recommandé d'une façon plus restrictive

« qu'une importance particulière soit donnée à la mise sur pied d'activités judicieusement adaptées à chaque groupe d'âge. »³

tandis que le Comité exécutif, réuni à Genève en 1955, est allé plus loin, considérant comme une condition fondamentale au bon fonctionnement de la Croix-Rouge de la Jeunesse l'établissement « d'un programme d'activité correspondant aux besoins sociaux du pays, comme aux désirs des Juniors. »⁴

Au cours de ces dernières années, le thème de la motivation psychologique des jeunes est apparu fréquemment dans les débats et les rapports du Comité consultatif de la Croix-Rouge de

¹ Par exemple, dans le débat sur la correspondance interscolaire qui eut lieu à la Conférence mondiale d'Educateurs de Paris en 1925, M. Cousinet, instituteur français, souligna que « la correspondance interscolaire devrait être sincère de la part des enfants; mais cette sincérité peut-elle être obtenue, lorsque l'instituteur organise la correspondance ? Ne devient-elle pas une tâche venant s'ajouter aux autres, sans développer les sentiments de fraternité et de solidarité qui devraient en résulter ? Me serait-il pas préférable de faire partir la correspondance interscolaire des enfants eux-mêmes ? » Rapport sur la Conférence convoquée par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge du 6 au 11 juillet 1925, p. 58.

² Résolution XXXVII. *Manuel*, pp. 611-612.

³ Résolution XXI. *Ibid.*, p. 610. Cette résolution du Conseil des Gouverneurs fait écho à la Résolution XXIII, par. 2 du Conseil général en 1924 qui, reconnaissant les différences dans le développement d'enfants d'âge divers, propose « que chaque Section de la Croix-Rouge de la Jeunesse, d'une part, et que le Secrétariat de la Ligue, d'autre part, étudient, en collaboration avec des représentants du corps enseignant, la composition de programmes différents qui répondraient aux besoins des écoles primaires et des écoles secondaires. » *Ibid.*, pp. 610-611.

⁴ Résolution VII. *Résolutions sur la Croix-Rouge de la Jeunesse*, Chapitre II, 8.

la Jeunesse,⁵ mais non dans les déclarations officielles d'autres organismes de la Croix-Rouge, à l'exception de la Résolution 19 adoptée par le Comité exécutif en 1966, dans laquelle cet organisme

« considérant l'importance de développer l'affiliation des jeunes à la Croix-Rouge, conscient des progrès accomplis dans l'étude des motivations humaines et de la vaste expérience recueillie dans ce domaine par la Croix-Rouge, »

recommande que

« les Sociétés nationales étudiant les raisons qui poussent les jeunes à adhérer à la Croix-Rouge, à en rester membres ou à la quitter. »

Il suggère également

« que les résultats de ces études soient soumis à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge afin que celle-ci en confie l'analyse à un groupe d'experts ad hoc chargé de présenter un rapport à la prochaine session du Comité consultatif de la Croix-Rouge de la Jeunesse. »⁶

Commentaires. Il est évident que l'un des points faibles de la Croix-Rouge de la Jeunesse a été, pendant toute son existence, la tendance à tenir trop rarement compte des motivations psychologiques des jeunes, de leur volonté, de leurs désirs, de leur besoin de satisfaire certains élans. En fait, on est même en droit de se demander si la Croix-Rouge de la Jeunesse peut être qualifiée du nom de mouvement, car elle n'a jamais été fondée sur l'initiative des jeunes, mais sa création et son programme ont été imposés d'en haut, par les adultes, dans le cadre du système scolaire, c'est-à-dire dans le cadre d'une institution qui fait partie de la structure établie de l'Etat et de la société. Est-il véritablement possible d'attendre des enfants, des adolescents et surtout des jeunes de l'âge « intermédiaire » une adhésion volontaire aux idéaux et aux objectifs d'un mouvement, des initiatives authentiques et du dévouement en vue de la réalisation de son programme, si celui-ci n'est pas adapté aux besoins de leur développement intérieur et si, de plus, il est l'auxiliaire du système scolaire officiel?

En conséquence, il semble que la première tâche qui s'impose aujourd'hui est d'entreprendre parmi les jeunes de vastes recherches et des études de motivation en vue d'être en mesure d'évaluer les objectifs et les programmes de la Croix-Rouge de la Jeunesse à la lumière des besoins psychologiques et de l'échelle de valeurs des jeunes.

⁵ Voir le rapport de M. L.Stubbings sur la réunion conjointe du Comité consultatif de la Croix-Rouge de la Jeunesse et du Comité consultatif de la Santé et des Affaires sociales qui a traité des problèmes de l'éducation sanitaire, ainsi que le rapport de la XIIème session du Comité consultatif de la Croix-Rouge de la Jeunesse au Comité exécutif (Rapporteur : Dr T. Calasanz), tous les deux datés 4-8 octobre 1966.

⁶ Résolutions de la 86ème Session du Comité exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Genève, 4-8 octobre 1966.

TROISIEME PARTIE

OBJECTIFS D'ORGANISATION

Section 9

OBJECTIF UTILITAIRE N° 1 : LE RECRUTEMENT*

Une des raisons principales qui ont présidé au lancement du mouvement de la Croix-Rouge de la Jeunesse était d'éduquer les jeunes dans l'esprit de la Croix-Rouge et de les familiariser avec ses idéaux en vue de leur future participation à ses activités régulières. Il est bien naturel que cette façon de fournir au mouvement de la Croix-Rouge dans son ensemble un flot continu de membres volontaires ait été mise fortement en lumière dans les déclarations officielles ainsi que dans les documents nationaux des Sections de Jeunesse depuis le début des années 20.

En 1922, le Conseil général de la Ligue a encouragé la mise sur pied de Sections de Jeunesse, estimant qu'elles constituent un moyen extrêmement efficace pour

« assurer de cette manière aux Croix-Rouges de l'avenir l'influence morale et le recrutement populaire qui feront d'elles les puissantes organisations désirées. »¹

La XIV^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge déclare que la Croix-Rouge de la Jeunesse « dont le programme et l'organisation sont partie intégrante du programme général de la Croix-Rouge, tend à créer une pépinière de futurs membres actifs des Sociétés nationales, »² (2), qu'elle « prépare les jeunes au travail de la Croix-Rouge et éveille en eux le désir de la servir pendant toute leur vie. »³

Après la seconde guerre mondiale, les organismes directeurs du mouvement de la Croix-Rouge internationale ont continué à insister sur l'importance des Sections de Jeunesse. En 1952, la Conférence de Toronto a reconnu, dans sa Résolution XLII,

« l'importance fondamentale de l'activité de la Croix-Rouge de la Jeunesse pour l'existence et le développement futur de la Croix-Rouge »⁴ et n'a pas hésité à attirer l'attention sur « les difficultés actuelles de recrutement des collaborateurs actifs bénévoles de la Croix-Rouge »⁵ comme principal argument en vue de renforcer les groupes de Juniors et d'intensifier leur action.

Donnant une nouvelle dimension au problème, le Conseil des Gouverneurs a souligné, lors de sa réunion de 1961 à Prague, que « le futur développement de nombreuses Sociétés nationales nouvelles dépendra, au cours de leurs premières années, de l'existence d'une Section de Jeunesse. »⁶

* Le recrutement est pris ici dans un double sens : 1/ recruter des personnes dévouées à l'idéal de la Croix-Rouge, qu'elles deviennent des membres réguliers du mouvement ou non; 2/ recruter pour les groupes de jeunesse des membres actifs qui feront plus tard partie des organisations d'adultes.

¹ *Manuel*, p. 605.

² *Ibid.*, pp.602-603. Le Conseil des Gouverneurs qui a tenu à Bruxelles sa réunion de 1930 utilise la même terminologie dans sa Résolution XIV lorsqu'il approuve l'action du Secrétariat « tendant à développer de plus en plus l'influence de la Croix-Rouge de la Jeunesse dans le but de former de futurs membres actifs des Croix-Rouges nationales. » *Ibid.*, p. 607.

³ Résolution XIV. Conseil des Gouverneurs, 1932. *Ibid.*, p. 624.

⁴ *Ibid.*, p. 604.

⁵ *Ibid.*, p. 626.

⁶ Résolution XXVII. Résolutions adoptées par la XXVI^{ème} Session du Conseil des Gouverneurs, p. 13

Le problème le plus ardu posé par le recrutement des jeunes au sein de l'organisation adulte de la Croix-Rouge a été, depuis le début du mouvement de la jeunesse, la période intermédiaire : comment continuer à assurer le concours des jeunes aux activités de la Croix-Rouge lorsqu'ils se sentent trop âgés pour rester dans leur section mais ne sont pas encore autorisés à devenir membres de l'organisation adulte?

Déjà en 1932, le Conseil des Gouverneurs s'est attaqué à ce problème de combler le fossé existant entre les Juniors et les adultes et

« considérant que la Croix-Rouge de la Jeunesse prépare les jeunes au travail de la Croix-Rouge et éveille en eux le désir de la servir pendant toute leur vie, »

il a recommandé

« que les Sociétés nationales s'attachent à élaborer un programme capable d'intéresser les jeunes sortant des Sections cadettes et de les retenir dans les rangs de la Croix-Rouge. »⁷

La XVème Conférence internationale de la Croix-Rouge (Tokyo, 1934), faisant suite à la Résolution précitée du Conseil des Gouverneurs, a conféré au problème des « jeunes adultes » une grande importance et a clairement déclaré que

« dans l'intérêt supérieur de la Croix-Rouge, il est important que les générations de jeunes gens et de jeunes filles sortant des Sections de la Jeunesse ne soient pas perdues pour elle, mais au contraire continuent à collaborer de façon active à son œuvre, »

recommandant aux Sociétés nationales

« de chercher à faire comprendre aux membres sortants de la Croix-Rouge de la Jeunesse qu'ils sont non seulement les bienvenus dans la Croix-Rouge, mais sont nécessaires à celle-ci pour faire face aux problèmes d'une gravité croissante qui se posent à elle du fait de son rôle dans le monde moderne. »⁸

Nous voyons ce thème apparaître également dans la Résolution XX adoptée par le Conseil des Gouverneurs lors de sa session de 1952, selon laquelle le Conseil

« est d'avis que la tâche primordiale du Comité consultatif de la Croix-Rouge de la Jeunesse et du Bureau de la Croix-Rouge de la Jeunesse de la Ligue consiste à orienter les Sociétés nationales en ce qui concerne les activités de leurs jeunes membres jusqu'à l'âge statutaire de leur entrée dans la Croix-Rouge adulte, que, de plus, la responsabilité morale des instances mentionnées ci-dessus est d'assurer un passage adéquat des membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse dans le sein de la Croix-Rouge adulte. »⁹

Toutefois, le problème du passage sans heurts des anciens membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse dans la Section adulte de la Société n'a apparemment pas été résolu, et la XIXème Conférence internationale de la Croix-Rouge (La Nouvelle Delhi, 1957) a voté en conséquence une recommandation aux termes assez forts dans laquelle elle attire l'attention des Sociétés nationales sur la gravité de cette question

« reconnaissant l'impérieuse nécessité de recevoir avec enthousiasme dans les rangs de la Croix-Rouge les anciens membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse, constatant que les efforts dans ce sens ont été insuffisants et n'ont pas connu le succès escompté, »

⁷ Résolution XIV. *Manuel*, p. 624.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*, p. 610.

« considérant que les Sociétés nationales doivent s'attacher les jeunes générations, afin d'assurer le succès de leur action et que la jeunesse est capable d'assumer de plus amples responsabilités, »

recommande

- a) que les Sociétés nationales étudient d'urgence les moyens propres à la solution de ce problème,
- b) que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge diffuse largement toutes les initiatives des Sociétés nationales, susceptibles d'améliorer cette situation. »¹⁰

A la suite des recommandations d'un Comité spécial de l'âge intermédiaire, créé après la guerre, le Conseil des Gouverneurs a reconnu « le potentiel constitué par les jeunes adultes pour l'action de la Croix-Rouge » et a suggéré, dans la Résolution XXIII de sa session de Prague en 1961

- a) « que les jeunes adultes soient l'objet d'un traitement différent de celui afférant aux Juniors ; »
- b) « que les membres adultes de la Croix-Rouge fassent confiance aux jeunes adultes en reconnaissant leurs aptitudes et en leur offrant en conséquence l'occasion de constituer eux-mêmes leur programme dans le cadre général de la Société nationale. »¹¹

Afin de trouver une solution à ce problème essentiel qui se pose à l'ensemble du mouvement de la Croix-Rouge, le Conseil des Gouverneurs a proposé à un certain moment

« qu'il ne soit pas fixé impérativement d'âge limite – tant dans un sens que dans l'autre – aux éléments destinés à participer aux activités de la Croix-Rouge, la nature de celles-ci et l'esprit dans lequel elles doivent être accomplies ayant seuls une réelle importance. »¹²

Deux ans plus tard, la XVIIIème Conférence internationale de la Croix-Rouge a souligné

« que si la Croix-Rouge peut compter dans son sein de nombreux éléments anciens, fidèles à sa tradition de dévouement, de même que de jeunes éléments, membres des Sections de Jeunesse, elle ne doit pas se dissimuler qu'entre ces deux groupes de collaborateurs actifs existe un vide qui se creusera de plus en plus et que seules peuvent combler l'admission immédiate des anciens Juniors de la Croix-Rouge et leur assimilation parfaite et confiante dans tous les cadres des comités et sections des Sociétés nationales. »¹³

Enfin, dans la perspective de la préparation des effectifs futurs de la Croix-Rouge, l'objectif idéologique du mouvement de la jeunesse a reçu une définition précise :

« La Croix-Rouge de la Jeunesse a pour but d'inculquer aux jeunes l'esprit de la Croix-Rouge et de leur donner, par l'action, des occasions de servir la Croix-Rouge. »¹⁴

¹⁰ Résolution XXXII. *Résolutions sur la Croix-Rouge de la Jeunesse*, Chapitre XIII, 5.

¹¹ Résolutions adoptées par la XXVIème Session du Conseil des Gouverneurs, p. 12. Voir également Résolution VII du Comité exécutif de la Ligue en 1955 qui suggère « la participation active des adolescents, des étudiants et des jeunes ouvriers aux activités de la Croix-Rouge adulte, par la constitution d'équipes ou de groupes ad hoc. » *Résolutions sur la Croix-Rouge de la Jeunesse*, Chapitre II, 8.

¹² *Manuel*, pp. 625-627.

¹³ Résolution XL. *Ibid.*, pp. 627-628.

¹⁴ *Ibid.*, p. 604. Déjà en 1946, à sa session d'Oxford, le Conseil des Gouverneurs déclara « qu'il y a lieu d'insister sur la grande importance de la Croix-Rouge de la Jeunesse comme moyen de développer

Commentaires. L'importance du recrutement de futurs membres dans le contexte de la Croix-Rouge vient du problème des jeunes dans le mouvement dans son ensemble, de leur place en son sein, des responsabilités qu'ils sont appelés à assumer dans le cadre de l'organisation.

En fait, le problème est de savoir comment les adultes comprennent le rôle de la jeunesse au sein du mouvement et quelle est l'opinion des jeunes à l'égard de ce mouvement qui devrait répondre à leurs propres motivations.

les jeunes générations moralement et physiquement afin qu'elles puissent mettre en pratique l'idéal de charité humaine de la Croix-Rouge. » *Ibid.*, p. 608.

Section 10

OBJECTIF UTILITAIRE N°2 : L'INFORMATION

En 1930, donc à une date relativement tardive dans l'histoire de la Croix-Rouge de la Jeunesse, les participants à la XVIème Conférence internationale de la Croix-Rouge comprirent quel puissant moyen d'information les Sections de Jeunesse pourraient être en vue de diffuser les idéaux de la Croix-Rouge et d'éveiller l'enthousiasme de l'opinion publique envers ses objectifs et ses activités. En conséquence, la Conférence déclara que

« la Croix-Rouge de la Jeunesse fait connaître et apprécier la Croix-Rouge dans des milieux qui contribuent pour une part importante à former l'opinion publique. »¹

Toutefois, ce rôle important des Juniors comme agents possibles de « relations publiques » de l'ensemble du mouvement de la Croix-Rouge tomba dans l'oubli pendant de longues années avant et après la seconde guerre mondiale et ce n'est qu'en 1959 que l'on en trouve une mention dans la Résolution XX du Conseil des Gouverneurs :

« Dans l'ensemble de la Croix-Rouge, les Sections de Jeunesse, par leur existence même, contribuent grandement à l'universalité de la Croix-Rouge et à la diffusion de ses idéaux. »²

Commentaires. On ne peut avoir aucun doute à l'égard de l'utilité de la présence des Juniors dans le monde en qualité de « missionnaires » de l'idéal humanitaire de la Croix-Rouge, de son action secourable, de la part importante qu'elle prend à la protection de la santé de l'individu et de la collectivité, ou de ses efforts en vue de créer des conditions de paix par le moyen de la compréhension internationale. Il faut noter que ce rôle d'information tenu par les Juniors de la Croix-Rouge semble spécialement important dans les pays en voie de développement où, par leurs activités pratiques et leurs réalisations, ils peuvent gagner l'appui de larges secteurs de la population qui, sans cela, resteraient hors d'atteinte des organisations de la Croix-Rouge adulte.

¹ *Manuel*, p. 602.

² *Résolutions sur la Croix-Rouge de la Jeunesse*, Chapitre I, 4.

INSTITUT HENRY-DUNANT

DOCUMENTO DE ESTUDIO N° 2

LA FILOSOFÍA Y LOS OBJETIVOS DE LA CRUZ ROJA DE LA JUVENTUD

por

Victor Segesvary

Doctor en Ciencias Políticas

Jefe del Departamento de Estudios

Febrero de 1970

3. RUE DE VAREMBÉ

1202 GENÈVE-SUISSE

TÉL. 022/33 81 30

TABLA DE MATERIAS

INTRODUCCIÓN.....	97
-------------------	----

PRIMERA PARTE OBJETIVOS IDEOLÓGICOS

Sección 1	La paz y la amistad internacional.....	99
Sección 2	Responsabilidad cívica.....	103
Sección 3	Servicio y solidaridad.....	106
Sección 4	Protección de la salud y de la vida.....	109

SEGUNDA PARTE PRINCIPIOS DE ORGANIZACIÓN

Sección 5	Unidad con la sociedad nacional	113
Sección 6	El primer principio orgánico: La participación de la juventud	115
Sección 7	El segundo principio orgánico: Completar el programa escolar.....	118
Sección 8	Motivación respuesta a la juventud	122

TERCERA PARTE OBJETIVOS DE ORGANIZACION

Sección 9	El objetivo utilitario N° 1: El reclutamiento.....	125
Sección 10	El objetivo utilitario N° 2: La información.....	129

INTRODUCCIÓN

Este estudio – encargado por la Oficina de la Cruz Roja de la Juventud de la Liga de Sociedades de la Cruz Roja – es solamente un primer paso y una introducción a la investigación general que se emprenderá durante los próximos años para evaluar la presente posición y las perspectivas futuras del Movimiento de la Cruz Roja de la Juventud. Su propósito es dar una imagen clara de los objetivos que los adultos han asignado a la Cruz Roja de la Juventud desde su creación y mostrar cuáles son las tareas que se esperan de ella. En este estudio se pretende dar una idea clara de la filosofía que sirve de fundamento a las actividades de la Cruz Roja de la Juventud.

Se han estudiado los estatutos de varias Secciones nacionales (utilizando los documentos de que se dispone en Ginebra), las recomendaciones y resoluciones de los diferentes órganos de la Liga, así como las publicaciones juveniles de varios países y se citarán abundantemente en las páginas siguientes. Como se trata de un estudio basado en una extensa bibliografía, el documento podrá parecer algunas veces demasiado teórico, o que trata de problemas que parecen haber sido resueltos de una vez para siempre, puesto que han sido aprobados con el consenso general del mundo de la Cruz Roja.

Sin embargo, el esfuerzo total no serviría verdaderamente los propósitos de quienes intentan obtener una imagen realista de las bases sobre las que se ha iniciado el Movimiento de la Cruz Roja de la Juventud y de los objetivos que persigue, si no se ponen en tela de juicio algunas "vacas sagradas", es decir los principios inmutables que ya forman parte del patrimonio de la Cruz Roja.

Por consiguiente, a continuación de la descripción de los diversos objetivos impuestos por los adultos a la Cruz Roja de la Juventud se indicarán las probables desviaciones de los organismos nacionales o internacionales con respecto a esos objetivos, si el material a nuestra disposición lo permite. Al mismo tiempo, cuando sea posible o necesario, deberán hacerse comentarios a cada punto, con el fin de trazar cierto paralelismo entre los objetivos de la CRJ y las realidades psicológicas sociales, económicas y políticas de nuestro mundo, junto con las necesidades y dificultades de la juventud contemporánea.

En este estudio, así como en algunas de las resoluciones de los órganos internacionales de la Cruz Roja, se cita a la juventud como un movimiento, aunque en realidad no lo es. Los documentos oficiales la designan más frecuentemente como "Secciones juveniles de las Sociedades nacionales", lo cual está mucho más en armonía con su carácter y forma de organización. Para convertirla en un movimiento real hay que reformar totalmente su estructura y concederle una independencia mucho mayor que hasta ahora.

Conviene hacer constar que el autor de este documento es de origen europeo y neófito en el mundo de la Cruz Roja; por consiguiente, algunas veces expondrá opiniones diferentes o más independientes que quienes han trabajado con las organizaciones de la juventud durante varios años o, a lo mejor, toda su vida.

PRIMERA PARTE

OBJETIVOS IDEOLÓGICOS

Sección 1

LA PAZ Y LA AMISTAD INTERNACIONAL

Podrá parecer insólito al lector que se inicie el estudio de los objetivos ideológicos del movimiento Cruz Roja de la Juventud hablando del ideal de paz: sin embargo, la resolución núm. XXIII del Consejo General de la Liga, aprobada en la reunión de marzo de 1922, comienza declarando que en los estatutos de todas las Sociedades nacionales deben incluirse las siguientes palabras:

"La Cruz Roja de la Juventud de ... se organiza con objeto de inculcar a los niños el ideal de paz de la Cruz Roja".

El Consejo consideró que:

"La Cruz Roja de la Juventud es una fuerza capaz de ayudar a formar un espíritu de solidaridad humana en la juventud, para la preparación de una nueva civilización de paz".¹

El énfasis que se da al fomento de la paz en el documento, mediante el cual la máxima autoridad de la Liga inició la organización de la juventud, es de la mayor importancia, por cuanto que formula los propósitos fundamentales de objetivos similares tales como la ayuda mutua o la amistad internacional.

En las resoluciones y recomendaciones sucesivas de los diferentes órganos de la Cruz Roja se habla muy poco, cosa bastante sorprendente, de "educación para la paz".* En el punto 4 de la resolución XXXVI aprobada por el Consejo de Gobernadores (Oxford, 1946), se decidió

"que la Cruz Roja de la Juventud se encargue de aplicar, entre la juventud de todas las naciones, un programa de actividades que tienda a reforzar la comprensión mutua y la buena voluntad entre las naciones, lo que esperamos contribuirá a la supresión de las causas de guerra",

expresiones que reflejan la desilusión del período de posguerra, y que reiteran, no obstante, el deseo de toda la humanidad.²

Es un hecho que, desde hace tiempo – desde el comienzo de los años 30 – los conceptos paz, comprensión internacional y cooperación aparecen vinculadas entre sí en los documentos oficiales de la Cruz Roja concernientes al movimiento juvenil. Esta era una conexión lógica para enfocar en términos más concretos el problema de paz entre los jóvenes.³ A este respecto, el texto fundamental es la resolución XXXVI de la XVIII Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Toronto, 1952) que puede considerarse como la forma de expresar más claramente el objetivo sobre el que trata la presente sección:

* Esta expresión figura en la resolución XXIV del Consejo de Gobernadores, XXX reunión (Estambul, 1969).

¹ *Manual de la Cruz Roja Internacional*. Décima edición, Ginebra, Comité Internacional de la Cruz Roja y Liga de Sociedades de la Cruz Roja, 1953 (en adelante se citará solamente con la palabra "Manual"), p. 55.

² *Manual*, p. 557.

³ La Resolución XIII del Consejo de Gobernadores, París, 1932, es del siguiente tenor: " ... considerando que la Cruz Roja de la Juventud, por el hecho de unir en una acción y un ideal comunes a millones de niños pertenecientes a cincuenta países, constituye uno de los medios más eficaces que posee la Cruz Roja para trabajar por la aproximación de los pueblos". *Manual*, p. 565.

"La XVIII Conferencia Internacional de la Cruz Roja,

considerando las diversas influencias a que está sujeta la juventud y el papel considerable que ésta desempeña en la vida internacional,

considerando que la Cruz Roja debe servirse de la influencia y del prestigio de que goza para educar a la juventud en el espíritu de la Cruz Roja, que es el de la paz,

considerando que tal educación de la juventud representa una contribución considerable y concreta de la Cruz Roja al mantenimiento de la paz universal,

recomienda a las Sociedades nacionales que dediquen sus esfuerzos a la educación de la juventud en el espíritu de la fraternidad internacional, la solidaridad y el mantenimiento de la paz".⁴

El Consejo de Delegados toma nota de la resolución 1572 adoptada por la 15 reunión de la Asamblea General de la ONU, la cual recomienda a las organizaciones no gubernamentales que tomen disposiciones eficaces con objeto de promover, entre los jóvenes de diferentes países, intercambios libres y sin restricciones de ideas y de opiniones, a fin de favorecer los ideales de la paz, el respeto mutuo y la comprensión entre los pueblos,

"confirma que la difusión, entre los jóvenes, de los ideales de paz, de respeto mutuo y de comprensión entre los pueblos es una tarea natural de la Cruz Roja,

recomienda a las Sociedades nacionales que continúen adoptando disposiciones concretas que constituyan una contribución eficaz para la difusión de estos ideales entre los jóvenes del mundo entero".⁵

La última Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Estambul, 1969) reitera sucintamente los objetivos citados en su importante resolución; "La Cruz Roja como factor de paz en el mundo",

"recomienda a los órganos internacionales del Movimiento que instruyan intensivamente a toda la población, en especial a los jóvenes, en las actividades de la Cruz Roja e inculquen en éstos el espíritu de fraternidad internacional, de solidaridad, de amistad entre los pueblos".⁶

La XIX Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Nueva Delhi, 1957) dio un toque final a esta parte del programa de la Cruz Roja de la Juventud al introducir en su resolución XXI un nuevo "elemento humano" en la educación para la paz, considerando:

⁴ *Manual*, p. 566. La Conferencia Mundial de Educadores que se ha celebrado en Lausana en 1963, entre los actos del Centenario de la Cruz Roja, consideraba igualmente "qué no solo es necesario inculcar a la juventud los principios humanitarios, sino que también hay que proporcionarle ocasiones de poner estos principios en práctica a fin de que la humanidad pueda llegar a la comprensión internacional y a la paz". Da un valor particular al movimiento de la Cruz Roja de la Juventud porque, como se dice en la misma resolución, "la Cruz Roja, gracias a los ideales y a los valores contenidos implícitamente en los Convenios de Ginebra y por medio de sus programas destinados a la protección de la vida, puede contribuir efectivamente, de manera concreta, a la educación humanitaria". Conferencia Mundial de Educadores (Lausana, 19-23 de agosto de 1963). Ginebra, Comisión para el Centenario de la Cruz Roja en Suiza, 1964 (que a continuación se mencionará "Conferencia Mundial"), p. 153

⁵ Resolución XXII. Consejo de Delegados. *Noticias de la Cruz Roja de la Juventud*, Vol. XVII, julio-septiembre de 1963, p. 13.

⁶ XXI Conferencia Internacional de la Cruz Roja, Estambul, septiembre de 1969, Resoluciones, pp. 17-18.

"que el objetivo esencial del programa de la Cruz Roja de la Juventud es fomentar el espíritu de paz y comprensión, así como inculcar en los niños y los adolescentes el respeto por la dignidad humana".⁷

¿Como puede llevarse a efecto la "educación para la paz" en el marco de la organización juvenil? Hemos encontrado algunas alusiones a este respecto, naturalmente en aquellos documentos que se refieren a los medios de acrecentar la amistad entre los jóvenes de varias naciones. Así, en la resolución LXIII aprobada por la XVII Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Estocolmo, 1948) se recomienda que la difusión, la comprensión y la aplicación de los principios de la Cruz Roja se reconozcan como la mas alta contribución que la Cruz Roja de la Juventud puede aportar a la causa de la paz.⁸

En consecuencia, se concede singular importancia a la necesidad de lograr que los miembros de la Cruz Roja de la Juventud sean conscientes del carácter internacional y universal de la obra a que pertenecen, y se recomienda incluso que las tarjetas de miembro de la Cruz Roja de la Juventud consten de una formula similar que evoque el carácter internacional de la Cruz Roja.⁹

La XIX Conferencia Internacional de la Cruz Roja proyecto un método mas concreto

"considerando que existe necesidad urgente de cultivar en la nueva generación el ideal de paz y respeto a los demás,

considerando que los Convenios de Ginebra constituyen una buena base para la educación social,

invita a las Sociedades nacionales a examinar las posibilidades y, como medida de urgencia, emprender una acción practica para lograr este fin".¹⁰

La misma Conferencia hizo hincapié en la difusión de los Convenios de Ginebra.¹¹

Es interesante hacer constar que, a pesar de que el Consejo General de la Liga pidió, en 1922, que el ideal da paz, como objetivo de la Cruz Roja de la Juventud, se incluyese como declaración formal en los documentos fundamentales de las Sociedades nacionales, raramente se encuentra en sus respectivos estatutos. En estos se habla mucho más de la solidaridad humana con el enfermo, el necesitado, las víctimas de catástrofes naturales o de guerra, y se menciona en ellos más frecuentemente la necesidad de fomentar la comprensión de otros pueblos. Sin embargo, merece citarse el artículo 11 del reglamento interno redactado por la organización de la juventud senegalesa y en el que se dice:

"de conformidad con los principios fundamentales que sirven de guía a todas las acciones de la Cruz Roja, el programa de la Cruz Roja de la Juventud tiende a inculcar el respeto al ser humano sin discriminación de raza, religión, sexo, situación política o social".¹²

⁷ *Resoluciones relativas a la Cruz Roja de la Juventud, 1922 a 1959*. Ginebra, Liga de Sociedades de la Cruz Roja, capítulo XV, I. (XV, I). [Las referencias que se indican en las notas de las páginas se refieren a la edición francesa, dado que no existe el documento en español.] Entre paréntesis se indican las referencias a la edición inglesa. Véase también la Resolución XXVI del Consejo de Gobernadores, Estambul, 1969, que hace hincapié en que toda educación orientada hacia la paz debe concentrarse preferentemente en la juventud para crear o reforzar en los jóvenes una mentalidad nueva basada en el respeto de la dignidad humana y el desarrollo de relaciones amistosas entre las naciones.

⁸ *Manual*, p. 565.

⁹ Resolución XII. Comité Ejecutivo de la Liga, Ginebra 1953. *Resoluciones relativas a la Cruz Roja de la Juventud*, capítulo II, 9.

¹⁰ Resolución XXX, Nueva Delhi, 1957. *Ibid.*, capítulo XV, 2.

¹¹ Resolución XXIX. *Ibid.*, capítulo XV, I.

¹² Proyecto de reglamento interior para la Cruz Roja Senegalesa de la Juventud, artículo II: "De acuerdo con los principios fundamentales que guían toda la acción de la Cruz Roja, el programa de

Comentarios. Cabe preguntarse si la simple substitución de la "educación para la paz" por la divulgación de los principios humanitarios de la Cruz Roja es totalmente satisfactoria. ¿No es posible que la importancia que se da a la educación patriótica, durante ciertos períodos y en ciertos países, pueda ser la causa principal de la desaparición del ideal de paz, sobre el que se han hecho reiteradas declaraciones teóricas, pero – quizás – no se han llevado a la práctica con la misma convicción?

En realidad, la paz como tal es una idea más bien vaga y general que puede interpretarse de varios modos. Pueden abrirse nuevos caminos hacia una interpretación válida y uniforme del concepto de paz mediante la inclusión de puntos concretos como:

- 1) la realización de la justicia social
- 2) la tolerancia para todas las personas
- 3) el respeto de los derechos humanos en todas las circunstancias, etc.

Llenar el concepto de paz con un programa total de objetivos realistas es una tarea que excede de las dimensiones de este estudio. Sin embargo, merece la pena indicar algunas orientaciones para inculcar el ideal de paz en el espíritu de las nuevas generaciones – quizás también multiplicando las posibilidades de contactos de los jóvenes de diferentes países.

la Cruz Roja de la Juventud tiende a enseñar el respeto hacia el ser humano, sin discriminación de raza, religión, sexo, situación política o social".

Sección 2

RESPONSABILIDAD CÍVICA*

El Consejo General hace hincapié en su citada resolución XVIII de 1922 en la necesidad de que la Cruz Roja de la Juventud

"... comprenda y acepte la responsabilidad humana y cívica ..."¹

deduciendo de ello que la nueva organización no debe ser solamente un instrumento poderoso de educación en el "espíritu de servicio", sino también para el correcto cumplimiento de los deberes cívicos.

Es de lo mas sorprendente que ese objetivo aparezca raramente en los documentos oficiales de los últimos tiempos, en los que encontramos solamente expresiones como "con el fin de formar futuros miembros activos de las Sociedades nacionales de la Cruz Roja, plenamente conscientes de sus deberes hacia el prójimo"² o términos como "educación social" empleados por la XIX Conferencia Internacional de la Cruz Roja.³ Este hecho es incluso más sorprendente si se examinan los estatutos de las Secciones nacionales. Se habla en ellos con énfasis de crear, en el marco del movimiento de la Cruz Roja, buenos ciudadanos de sus respectivos países.

De este modo, en los estatutos del período inicial que siguió a la creación de la organización juvenil, los búlgaros (2 de febrero de 1922) mencionan como objetivo "hacer de sus afiliados ciudadanos buenos y útiles";⁴ los costarricenses favorecen la participación en varios movimientos de ámbito nacional y no en menor proporción en "las actividades cívicas";⁵ los húngaros desean "fomentar el patriotismo" y al mismo tiempo "estimular un afecto fraternal (en el sentido ideal de la palabra) con respecto a los pueblos extranjeros también".⁶

* Con el fin de evitar equívocos en la interpretación de los vocablos "ciudadano" o "responsabilidad cívica", debo subrayar que se trata de conceptos políticos y no son equivalentes a las expresiones "ser humano" o "responsabilidad humana hacia el prójimo", sentido que se le da en algunos círculos de la Cruz Roja. En consecuencia, la responsabilidad cívica implica el cumplimiento de deberes a que uno se ha comprometido con respecto a su propia sociedad o en la vida pública del Estado en el que uno tiene derecho de ciudadanía. La Resolución del Consejo General de 1922, citada anteriormente manifiesta ase punto de vista al hablar de "responsabilidad cívica y humana".

¹ *Manual*, p. 554. La primera conferencia convocada por la Liga para estudiar los aspectos pedagógicos de la Cruz Roja de la Juventud que se celebro en París del 8 al 11 de julio de 1925, declaro también, en su Resolución I, que la Cruz Roja de la Juventud es una "palanca para desarrollar entre los jóvenes los sentimientos familiares, cívicos, patrióticos y humanitarios." Informe de la Conferencia convocada por la Liga de Sociedades de la Cruz Roja, 8-11 de julio de 1925, p. 10.

² *Ibid.*, p. 556.

³ Resolución XXX (Nueva Delhi, 1957). *Resoluciones relativas a la Cruz Roja de la Juventud*, capítulo XV, 2 (XV, 2).

⁴ Biblioteca de la Liga. *Estatutos antiguos de la Cruz Roja de la Juventud*. Véase también el punto 2, artículo 2, de los Estatutos de la Cruz Roja de la Juventud de Rumania (1922) en los que se estipula: "Hacer todo lo posible por inculcar en los niños el deseo vehemente de ser hombres útiles y buenos ciudadanos." *Ibid.*, Versión francesa en la *Revue internationale de la Croix Rouge*, T. 53, 1922, p. 712.

⁵ Biblioteca de la Liga. *Estatutos antiguos de la Cruz Roja de la Juventud*

⁶ *Ibid.* Versión francesa en la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, T. 53, 1922, p. 723.

La tendencia nacionalista que excede con mucho a las exigencias de la buena ciudadanía, se revela más claramente en los estatutos de la Sociedad de la Cruz Roja del antiguo reino serbio cuyo capítulo 18, Sección 95,⁷ contiene las normas para la organización de los "juniors" que debe fomentar "la educación y las obligaciones cívicas" (punto 4) y "la educación en el espíritu de la nación y el amor a la patria, exaltando la conciencia y los ideales nacionales" (punto 5).

En tiempos más recientes los objetivos de formar buenos ciudadanos o patriotas aparecen tan frecuentemente como antes en las publicaciones oficiales o en los estatutos de las Secciones nacionales. "La Cruz Roja de la Juventud puede ser la base de la educación social y cívica en las escuelas"⁸ según, una publicación de la Cruz Roja Belga; dar un mínimo de "educación cívica a los jóvenes en las escuelas" es un objetivo de los "juniors" libaneses;⁹ mientras que el proyecto de reglamento de la Sección nacional de la Cruz Roja Senegalesa sugiere que dentro de su sistema

"la juventud, como resultado de la educación que se le da y de las actividades prácticas, podrá adquirir un sentido de responsabilidad no solo con respecto a ella misma, sino también con respecto a sus familias, amigos y escuelas, a las colectividades y a la nación".¹⁰

De cuanto antecede se desprende claramente que las obligaciones cívicas se aplican a ampliar los horizontes del medio ambiente del joven, implicando fases sucesivas de toma de conciencia hacia el mundo que le rodea, desde la comunidad local inmediata¹¹ hasta el grado más elevado: la nación, algunas veces incluso con temas patrióticos; apelando ocasionalmente a la responsabilidad suprema tan distinta de la simple caridad hacia el género humano.¹² En este sentido se han definido los objetivos de la Cruz Roja de la Juventud Hindú que es un

"movimiento que tiene por objeto ampliar las actividades de las Sociedades de la Cruz Roja en tiempo de paz de modo que los escolares puedan participar en ellas para completar su propia educación cívica con sentido humanitario mas amplio".¹³

El problema de formar buenos ciudadanos es completamente diferente en los países cuya tradición no comprende la educación cívica, en el sentido occidental, sino que inculca, por ejemplo, absoluta lealtad al que manda. En tales casos, este objetivo particular de la Cruz Roja de la Juventud llega a ser muy importante. Como señalaba la Directora de la Cruz Roja

⁷ Biblioteca de la Liga. *Estatutos antiguos de la Cruz Roja de la Juventud*.

⁸ "La Cruz Roja de la Juventud puede constituir el centro de acción social y cívica de toda la escuela." Publicación titulada *La Cruz Roja de la Juventud*, 27 de marzo de 1953; otra publicación de la misma Sociedad nacional menciona entre los objetivos de los jóvenes: "Desarrollar entre la juventud los sentimientos de solidaridad, compasión y desinterés con el fin de preparar una selección de mejores ciudadanos". (Editado por la Imprenta Ch. Bulens, Bruselas)

⁹ *La Cruz Roja Libanesa de la Juventud: Constitución – Reglamento – Evolución*, p. 2.

¹⁰ "La Cruz Roja de la Juventud ofrece a los jóvenes la ocasión de adquirir, en virtud de la formación que reciben y de las actividades prácticas, el sentido de sus obligaciones con respecto a la familia, los amigos, la escuela, la colectividad y la nación". *Proyecto de Reglamento interior de la Cruz Roja Senegalesa de la Juventud*. Art. 1.

¹¹ Véase, por ejemplo, el discurso pronunciado en 1948 por Edward A. Richards, Director Nacional de la Cruz Roja Norteamericana de la Juventud, sobre "¿qué es la Cruz Roja Norteamericana de la Juventud?" en el que se subraya la importancia de los servicios a la colectividad."

¹² Esta idea se refleja perfectamente en la definición de los objetivos de la juventud francesa: "Ayudar a la escuela a formar una juventud sana, robusta, capaz de conocer y de cumplir con sus deberes de hombre civilizado, de ciudadano de Francia y del mundo..." *La Cruz Roja Francesa de la Juventud: Su programa de acción* (ni fecha ni lugar de publicación).

¹³ *La Cruz Roja de la Juventud de la India: Definición y objetivos*. Nueva Delhi, octubre de 1954.

Japonesa de la Juventud, Sra. Sachiko Hashimoto, en un profundo análisis de las tareas de su organización

"aunque el vocablo 'ciudadano' se menciona en nuestra constitución nacional, nadie puede comprender qué significa realmente, puesto que no hemos adquirido bastante experiencia en nuestro pasado para identificarnos con ese vocablo. No podemos comprender la idea. Lo mismo ocurre con las palabras 'colectividad', 'voluntarios', 'servicio' o 'democracia'. Eran y todavía son para nosotros en cierto modo, algo así como la luna, en el sentido de que son cosas que jamás hemos visto o tocado."

En consecuencia, considera que

"un intento por conducto de los niños puede ser el único medio posible para lograr esta evolución copernicana en el pensamiento de toda la nación. Por consiguiente, nuestro objetivo no se refiere solamente a las actividades de la Cruz Roja de la Juventud, sino a la educación moral y a la formación social de la nación por medio de nuestra obra".¹⁴

Sin embargo, es probable que en tales situaciones, las motivaciones nacionalistas no estén de acuerdo con el propósito de formación cívica, como ocurre habitualmente en otros casos.

Comentarios. Es verdaderamente posible armonizar tales objetivos, al parecer tan contradictorios, como educar a la juventud para la comprensión internacional, es decir, para la paz y al mismo tiempo, para que los jóvenes sean buenos ciudadanos de sus respectivos países o incluso, inculcándoles el patriotismo, que es una forma de exaltar el nacionalismo? Se suele decir que nadie puede ser un miembro leal de la comunidad mundial sin ser antes un miembro leal a su patria, a su nación. Sin embargo, la experiencia de los últimos decenios nos ha enseñado cuan difícil es evitar que las masas indoctrinadas de nacionalismo, jóvenes y adultos, deriven, de una lealtad justa y éticamente aceptable a su pueblo, hacia el sentimiento de odio a los demás, inspirado por motivos patrióticos tendentes al desencadenamiento de la guerra.

¹⁴ HASHIMOTO, Sachiko, *La Cruz Roja Japonesa de la Juventud y su valor con miras a formar ciudadanos en el seno de la juventud japonesa* (manuscrito).

Sección 3

SERVICIO Y SOLIDARIDAD

De las obligaciones cívicas y humanas derivan lógicamente el servicio al prójimo y la solidaridad con los demás en cualquier situación crucial. Por consiguiente, en la resolución del Consejo General de 1922 se insiste en la necesidad de inculcar en los afiliados juveniles "la práctica de la ayuda mutua" en su educación respecto a la "responsabilidad humana" para desarrollar en ellos el sentido de la amistad útil con la juventud de todas las naciones.¹

En 1930, el Consejo de Gobernadores considero también que la tarea principal de las Secciones de la Juventud consiste en formar "futuros miembros activos de las Sociedades nacionales de la Cruz Roja, plenamente conscientes de sus deberes hacia el prójimo".² Pero la declaración mas importante relativa a este objetivo de "servicio y solidaridad" figura en la resolución XXXVI del Consejo de Gobernadores (Estocolmo, 1948), en la que se lee lo siguiente:

"El Consejo de Gobernadores

considera que es de la mayor importancia que – en todos los servicios al prójimo – los miembros de la Cruz Roja de la Juventud comprendan que su manera de dar debe estar inspirada en una voluntad espontánea de compartir con un espíritu de ayuda mutua fraternal, y que no se trata, en ningún caso, de una limosna;

recomienda que este espíritu de solidaridad incite al beneficiario, con la mayor frecuencia posible, a ayudar, a su vez, a otro más desgraciado que él".³

En declaraciones oficiales se han indicado en dos ocasiones incluso los medios prácticos que pueden utilizar los jóvenes para expresar su solidaridad hacia los que sufren o se encuentran en situación de necesidad:

a) en principio, participando en la escuela o fuera de ella en las actividades de socorro emprendidas por la Sociedad nacional;⁴

b) en los servicios voluntarios inducidos por un sentimiento de compasión hacia las personas que necesiten ayuda.⁵

La XIX Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Nueva Delhi, 1957) amplió infinitamente el objetivo "servicio y solidaridad" cuando recomendó, después de haber considerado con inquietud el sufrimiento y la situación de

¹ *Manual*, p. 554. La Conferencia Mundial de Educadores, celebrada en Lausana en 1963, ha hecho hincapié en "la importancia de la educación de la juventud en el espíritu de servicio voluntario"; ha reconocido "la propensión natural de los jóvenes hacia el servicio voluntario, que les ofrece la posibilidad de manifestar y acrecentar su personalidad"; por último, insistió en el hecho de que "el desarrollo del espíritu de servicio voluntario va de consuno con la preparación para las obligaciones cívica y social". Conferencia Mundial. p. 155. Consejo de Delegados, Ginebra 1963. Resolución XX.

² *Manual*, p. 556.

³ *Ibid.*, p. 561.

⁴ Resolución II. Comité Ejecutivo, Ginebra, 1955.

⁵ Resolución XIII, Comité Ejecutivo, Ginebra, 1957. La Conferencia de Educadores de Lausana recomendó, y al hacerlo reconoció los méritos de los esfuerzos efectuados por los jóvenes: que "las Sociedades nacionales informen a las autoridades escolares y personal docente... qué clase de ayuda puede dar la Cruz Roja de la Juventud en forma de programas de autoasistencia por todas las regiones del mundo en necesidad" y "los medios de acudir en ayuda de las víctimas de catástrofes por conducto de la Cruz Roja." Recomendación 3. Conferencia Mundial, p. 152.

penuria de millones de niños y adolescentes, "que las Sociedades nacionales inviten a sus respectivas Secciones de la Juventud á que desarrollen de modo intensivo sus actividades de servicios en los ámbitos local, nacional e internacional".⁶

Es evidente que el servicio y la solidaridad así como la amistad internacional son dos objetivos de los jóvenes que están estrechamente ligados entre sí en lo que concierne a sus actividades.

El servicio y la solidaridad figuran como es lógico entre los objetivos de las Secciones nacionales de la Juventud y están comprendidos de una forma muy variada, incluso puede decirse matizada en sus estatutos, así pues el reglamento interior de los jóvenes costarricenses describe el objeto de la organización como "la asistencia a los niños por los niños".⁷ En el de los húngaros se habla de "estimular un sentimiento de fraternidad e inculcar en los jóvenes una simpatía activa por los que sufren";⁸ la Cruz Roja de la Juventud Rumana tiene la intención de

"desarrollar entre los niños de las escuelas el sentimiento de solidaridad con todos los niños y jóvenes del mundo, dando a esta solidaridad internacional el carácter de ayuda mutua, moral o material para proteger al desvalido y consolar al infortunado".⁹

La promesa de la Cruz Roja Australiana de la Juventud obliga a sus miembros "a servir y trabajar lealmente para fomentar la salud y socorrer a quienes sufren y necesitan ayuda, donde quiera que se encuentren";¹⁰ mientras que la Sección de la Juventud Belga fija el objetivo de desarrollar tendencias altruistas entre sus socios, Vg., "espíritu de solidaridad, de compasión y de desinterés".¹¹ El ideal de "ayuda mutua y solidaridad" está mas cabalmente expresado entre los objetivos de la Cruz Roja Francesa de la Juventud, puesto que declara que, sobre todo, su propósito es:

"desarrollar universalmente los sentimientos de generosidad, de bondad, de abnegación para combatir y aliviar la miseria y el sufrimiento, e inducir de este modo a que los hombres se amen entre sí".¹²

Comentarios. Parece que, en nuestros días, el ideal de "ayuda mutua y solidaridad" es el que más atrae a los jóvenes, junto como es lógico – con el ideal de paz. Los sondeos de opinión efectuados entre los niños y, especialmente, entre los adolescentes, comprendidos en el grupo de edad inmediatamente superior ponen de relieve que el servicio a los demás y la solidaridad con respecto a los que se encuentran en la penuria son objetivos aceptados fácilmente por la mayoría de la juventud contemporánea que participa con entusiasmo en las operaciones de socorros y en los programas de asistencia.

Es evidente que los jóvenes incluso sí se encuentran implicados en cierta forma de controversia política, cultural o social, buscan los valores humanos fundamentales en un mundo deshumanizado y tratan de liberarse de las imposiciones y de los convencionalismos de una sociedad súper organizada que persigue únicamente el progreso técnico y material. Por consiguiente, los movimientos que piden abnegación y dedicación a la realización de

⁶ Resolución XXXI. *Resoluciones relativas a la Cruz Roja de la Juventud*, Capítulo V. 6 (V. 4).

⁷ Biblioteca de la Liga. *Estatutos antiguos de la Cruz Roja de la Juventud*. Versión francesa en la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 1922, p. 727.

⁸ *Ibid.* Versión francesa en la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 1922, p. 723.

⁹ Biblioteca de la Liga. *Estatutos antiguos de la Cruz Roja de la Juventud*. Versión francesa en la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 1922, p. 743.

¹⁰ Cruz Roja Australiana, folleto titulado: *The Meaning behind the Junior Red Cross*.

¹¹ La Cruz Roja de la Juventud: objetivos, medios, organización. Bruselas, Impr. Ch. Bulens, s.d.

¹² La Cruz Roja Francesa de la Juventud. Su programa de acción: "... desarrollar universalmente los sentimientos de generosidad, de bondad, de abnegación para combatir y aliviar la miseria, el sufrimiento, para que los seres humanos se amen entre sí".

proyectos que se relacionan con el problema de la persona humana o de amplios grupos que necesitan asistencia, parecen tener éxito en el reclutamiento de los jóvenes.

Sin embargo, los casos tradicionales de ayuda a los enfermos, inválidos, ancianos o pobres no parecen atraer a la juventud en muchos de los países industrializados, puesto que consideran que el Estado y las sociedades opulentas de hoy tienen la obligación de cuidar de ellos y de aliviar sus sufrimientos. No obstante» la necesidad de socorrer y asistir a los mencionados anteriormente se reconoce todavía en los países en desarrollo. El interés de los jóvenes se centra hoy mucho más en los problemas nuevos como el de los estupefacientes, la contaminación del aire y del agua o el desarrollo económico y social de África, Asia y América latina; por consiguiente, es mucho mas fácil obtener su participación en acciones tendentes al mejoramiento de las condiciones humanas en esas regiones o situaciones.

Por ejemplo, es casi increíble que en el marco de las actividades del Comité Francia-Mónaco, la "campaña de lucha contra el hambre" entre la juventud haya producido unos seis millones de francos franceses anualmente porque los niños o adolescentes se comprometen a trabajar en su favor, por lo general, durante el período de vacaciones anuales y entregan el total de sus ganancias a la organización.

En conclusión, se debe prever la diversificación de las posibilidades de que cada uno sirva y exprese su solidaridad por conducto de la Cruz Roja de la Juventud, mientras que las formas tradicionales de "servicio y solidaridad" se deben explicar a los jóvenes en nuevos términos.

Sección 4

PROTECCIÓN DE LA SALUD Y DE LA VIDA

Tener buena salud, poner en práctica las buenas normas sanitarias, cuidar de la salud de las personas con las que uno vive y proteger la salud del medio ambiente ha figurado siempre entre los objetivos más importantes de la Cruz Roja de la Juventud. Tal aparece en muchas declaraciones oficiales de los organismos de la Cruz Roja y ha figurado siempre como el primero de los tres puntos del programa de las Secciones de la Juventud.¹

En la resolución núm. XVIII del Consejo General de la Liga, aprobada en la reunión de 1922, se recuerda la obligación de los jóvenes con respecto a "cuidar de su propia salud y de la de los demás",² y la XIV Conferencia Internacional de la Cruz Roja sanciona un hecho reconocido al recomendar a las Sociedades nacionales que "apoyen material y moralmente a la Cruz Roja de la Juventud que trabaja por el mejoramiento y la protección de la salud física y moral del niño".³

La XV Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Tokio, 1934) vincula la preservación de la salud a los demás objetivos de la Cruz Roja de la Juventud, cuyos afiliados,

"inspirándose en el ideal de la Cruz Roja, aprenden a considerar la preservación de la salud como un medio para ser buenos ciudadanos, capaces de prestar servicio a su país y al mundo",

y, por consiguiente

"recomienda a las Sociedades nacionales que hagan resaltar la base moral y espiritual de las actividades de la Cruz Roja Juvenil en este campo, con el fin de que ésta pueda seguir aportando a la salud del mundo una contribución de carácter único".⁴

La protección de la salud, objetivo fundamental de la Cruz Roja de la Juventud desde el comienzo del movimiento, se completo en el transcurso del tiempo con la protección de la vida. Esta era una evolución lógica, especialmente en vista de que las condiciones de la existencia humana son cada vez más complejas. Así pues, en 1938, la XVI Conferencia Internacional de la Cruz Roja (London, 1938) recociendo a la Secretaría de la Liga que

"siga favoreciendo el desarrollo de los servicios de primeros auxilios, en primer lugar enseñando las reglas de la circulación y de los primeros socorros a los niños, por medio de la Cruz Roja de la Juventud".⁵

En la resolución LII del Consejo de Gobernadores en su reunión de 1946 hace resaltar, incluso mas, la importancia de la prevención de los accidentes, pidiendo en el punto a) de la resolución:

"que las Secciones de la Cruz Roja de la Juventud orienten su espíritu hacia los peligros de la circulación, tanto en la enseñanza que dan a sus miembros como en los socorros que hayan de prestar".⁶

¹ La formula actual "Protección de la Salud y de la Vida" ha reemplazado desde 1955, a la de "Higiene", de conformidad con la Resolución IV del Comité Ejecutivo de la Liga (Ginebra, 1955).

² *Manual*, p. 554.

³ *Ibid.*, p. 552.

⁴ *Ibid.*, p. 560.

⁵ Resolución XVII. *Ibid.*, p. 525.

⁶ *Ibid.*, p. 526. En ocasión de esa misma reunión, el Consejo de Gobernadores ha llamado también la atención sobre la importancia de la nutrición, recomendando que "las Sociedades nacionales

En 1948, el Consejo de Gobernadores reitero este doble objetivo del movimiento de la Cruz Roja de la Juventud e insistió en que en

"el programa de la Cruz Roja de la Juventud se ponga de relieve la importancia de proteger la vida por medio de la práctica de la higiene y de los primeros auxilios así como mediante el adiestramiento para la prevención de los accidentes".⁷

En una resolución posterior del Consejo de Gobernadores se recomienda nuevamente que:

"las Secciones nacionales de la Cruz Roja de la Juventud emprendan, en la mayor medida posible, programas de educación sanitaria como medio eficaz de proteger la salud y la vida, y como instrumento de lucha contra todo fenómeno que amenace o destruya la vida".⁸

La Conferencia Mundial de Educadores (Lausana, 1963) resumió muy claramente la importancia de la salud y de la vida en el preámbulo de la recomendación núm. 6 y abrió algunas perspectivas nuevas al abordar el problema de los países en desarrollo. Reconoció

"la necesidad de garantizar la educación sanitaria y de aplicar técnicas y medios prácticos para el fomento de la salud en todos los niveles de la colectividad así como para suscitar la conciencia social, el respeto a la vida, base de la paz en el mundo,

que existe una diferencia considerable entre el conocimiento de las leyes de higiene y la aplicación práctica de esas leyes, destinadas a proteger la salud del individuo y de la colectividad", y que

"en ciertas regiones, las facilidades necesarias para asegurar un nivel mínimo de salud no existen".⁹

En las declaraciones anteriores se ve evidentemente que los objetivos ideológicos de la Cruz Roja de la Juventud están estrecha y recíprocamente relacionados: el fomento de la salud y la protección de la vida constituyen una parte integral de la ayuda mutua y solidaridad en la comunidad, así como del cumplimiento de los deberes cívicos; aportando con ello una valiosa contribución a la amistad internacional y a la paz en el mundo.

Comentarios. Los resultados de ciertos recientes sondeos de opinión efectuados entre los jóvenes, indican claramente que el objetivo "Fomento de la salud" debe ser objeto de nueva interpretación, teniendo en cuenta las preocupaciones actuales de la juventud y que deben incluirse también en el programa de la salud en algunas nuevas actividades relativas a problemas de nuestro tiempo, como el de los estupefacientes (véanse también los comentarios a la Sección 3).

de la Cruz Roja tomen parte activa en los esfuerzos para el mejoramiento de la salud de la población, y, sobre todo, la de los niños encargándose de la educación y la propaganda relativas a la nutrición". Después de haber dado instrucciones detalladas sobre los esfuerzos que deben emprenderse, el Consejo de Gobernadores señaló a la atención de la Oficina de la Cruz Roja de la Juventud de la Secretaría de la Liga esa recomendación. *Ibid.*, p. 512.

⁷ *Ibid.*, p. 560.

⁸ Resolución XXV, Praga, 1961. Resolución aprobada por la XXVI reunión del Consejo de Gobernadores de la Liga de Sociedades de la Cruz Roja (Praga, 30 de septiembre -7 de octubre de 1961).

⁹ Conferencia Mundial, p. 154.

Por otra parte, la situación es completamente diferente cuando se trata de países en desarrollo; en el marco de los programas de asistencia en su favor todos los jóvenes aceptan abordar el mejoramiento de la salud en su sentido tradicional y simple.

La segunda parte del objetivo de la Cruz Roja de la Juventud "protección de la vida" como, por ejemplo, la prevención de accidentes o los primeros auxilios, atrae probablemente, incluso hoy, a los jóvenes, y su realización debería responder a su aspiración de prestar a la sociedad servicios útiles y valiosos.

SEGUNDA PARTE

PRINCIPIOS DE ORGANIZACIÓN

Sección 5

UNIDAD CON LA SOCIEDAD NACIONAL

El primer principio de organización de la Cruz Roja de la Juventud es tan lógico y tan claro que sería superfluo citar aquí todas las declaraciones oficiales o los estatutos de las Secciones de la Juventud que confirman que estas organizaciones constituyen parte integral de la Sociedad de la Cruz Roja de su país, o hablar de esto como de un hecho reconocido.

Debería indicarse mas bien que las resoluciones aprobadas por los diferentes organismos de la Liga reflejan las dificultades surgidas al iniciar el movimiento; las iniciativas tendentes a la creación de las Secciones de la Juventud tropiezan a menudo con la desgana, la inercia, o los conceptos ortodoxos; por consiguiente, las reuniones internacionales han tenido necesidad de subrayar una y otra vez la utilidad y la importancia vital, para todo el movimiento de la Cruz Roja, de crear Secciones de la Juventud.

Dentro de este contexto, bastará referirnos a dos resoluciones importantes – una que data del lapso, entre las dos guerras mundiales y la otra de los años posteriores a la segunda guerra mundial.

La XV Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Tokio, 1934)

"al felicitarse del desarrollo de la Cruz Roja Juvenil que desempeña un papel cada día más importante en la formación física y moral de la juventud y constituye una preciosa garantía para el porvenir de la Cruz Roja en el mundo,

recomienda que las Sociedades nacionales apoyen y extiendan la acción de sus Secciones juveniles por todos los medios a su alcance, y que se creen sin tardanza en aquellas donde no existan".¹

La resolución XLII de la XVIII Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Toronto, 1952) se dedica por completo a la extensión e intensificación de la acción de la Cruz Roja de la Juventud; solamente citaremos aquí el párrafo relativo a los esfuerzos desplegados para convencer, a la opinión pública y a las autoridades competentes de los méritos de la Cruz Roja de la Juventud, la Conferencia

"recomienda encarecidamente a las Sociedades nacionales de la Cruz Roja que tomen todas las disposiciones necesarias con objeto de asegurar

¹ *Manual*, p. 552. Véanse también los puntos 1 y 2 de la Resolución XXXVI aprobada por el Consejo de Gobernadores en ocasión de su reunión de Oxford en 1946:

"El Consejo de Gobernadores decide,

1. que cada Sociedad nacional, en la que exista una Sección de la Cruz Roja de la Juventud, tome inmediatamente las disposiciones necesarias para reforzar su personal, su presupuesto y organización, de modo que la Cruz Roja de la Juventud sea un movimiento accesible a la juventud escolar, consagrado al servicio de la comunidad, de la nación y del mundo, según el espíritu de la Cruz Roja;

2. que las Sociedades nacionales donde no exista todavía la Sección de la Juventud dispongan inmediatamente lo necesario para constituir la; sería conveniente que obtengan la aprobación de las autoridades escolares". *Ibid.*, p. 556-557. La XVII Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Estocolmo, 1948), ha subrayado y recomendado en la Resolución LXII

"que las Sociedades nacionales ayuden a sus Secciones de la Juventud proporcionándoles medios financieros suficientes para la realización de un programa intensivo y, además, que tomen disposiciones para dar a conocer los principios, los objetivos y las actividades de la Cruz Roja de la Juventud, de suerte que esta última esté realmente considerada, por todos los miembros de las Sociedades nacionales, como una parte importante e integrante de la Cruz Roja". *Ibid.*, p. 553.

la difusión mas amplia posible de la información referente a los objetivos, principios., métodos de acción y resultados concretos de la Cruz Roja de la Juventud, en particular por medio de contactos con las autoridades gubernamentales, comisiones escolares, organizaciones profesionales de maestros, asociaciones de padres de familia, etc., y por medio de charlas radiofónicas, publicaciones, informes a la prensa diaria y a las revistas, reuniones publicitarias difundidas por la televisión, organización de concursos y demostraciones públicas, etc." ²

Comentarios. Los organismos internacionales de la Cruz Roja no han dado nunca una explicación sobre la manera como debe realizarse la unidad de las Secciones de la Juventud con la Sociedad nacional, aunque el principio orgánico más importante, la participación de los jóvenes en la dirección de las Sociedades (tema del que trataremos en las próximas páginas), se ha invocado varias veces como elemento indispensable a la vida del movimiento. De este modo, los dos requisitos esenciales, unidad y participación, se han mencionado siempre separadamente en el transcurso de los años, sin poner de manifiesto que el segundo es el medio esencial de realizar el primero.

² *Ibid.*, p. 553.

Sección 6

*EL PRIMER PRINCIPIO ORGÁNICO: LA PARTICIPACIÓN DE LA JUVENTUD**

Como si los dirigentes del movimiento de la Cruz Roja hubieran previsto todas las perturbaciones de los últimos años, el objetivo de la participación de las jóvenes generaciones en la planificación y ejecución de los programas y actividades figuran en el contexto de los debates, textos oficiales y sugerencias personales formuladas durante el período posterior a la segunda guerra mundial. Sin embargo, la idea de que la juventud tenga un papel, cada vez mas importante, en la dirección de la Cruz Roja no se les había ocurrido a los adultos en el lapso que transcurrió entre las dos guerras, consecuencia completamente natural de los conceptos educativos de la época y de las relaciones entre adultos y jóvenes en la sociedad de aquel tiempo.

Los textos principales que se refieren a la participación de los jóvenes en la "dirección" de la Cruz Roja, son, una vez mas, las resoluciones de la XVIII Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Toronto, 1952). Esta Conferencia situó el problema en el lugar adecuado:

"considerando que en algunos países la Cruz Roja adulta continúa dando pruebas de indiferencia y a veces de falta de comprensión con respecto a las Secciones de la Cruz Roja de la Juventud,

estima que es peligroso crear o mantener límites o separaciones entre las Secciones de la juventud y los Comités de adultos,

por consiguiente

estima, además, indispensable que jóvenes y adultos compartan las actividades comunes y señala a la atención de las Sociedades nacionales el peligro que podría representar la actitud negativa o poco comprensiva de ciertas Sociedades nacionales hacia la Cruz. Roja de la Juventud".¹

La resolución XLII, ya citada, de la misma Conferencia, cuyo texto completo tiende a intensificar las actividades de los jóvenes, declara de un modo incluso más explícito que es necesario compartir las responsabilidades con los jóvenes. En la resolución se toca un punto muy importante del conjunto de la cuestión, al hacer referencia a las motivaciones de los jóvenes, cuando se recomienda con interés a las Sociedades nacionales

"que favorezcan la participación máxima, directa y efectiva, de los jóvenes en las responsabilidades diarias de la Cruz Roja, y llamarlos para que den consejos y hagan sugerencias con respecto a la redacción y aplicación de los programas prácticos, de conformidad con sus intereses espontáneos y psicológicos".²

El Consejo de Gobernadores abordó el problema en su reunión del mismo año, y recomendó:

* Nota: El vocablo "participación" se utiliza en el sentido que se le da comúnmente (desde los acontecimientos de mayo de 1968 en Francia), es decir la participación de la juventud en los órganos encargados de tomar decisiones en los organismos nacionales e internacionales de la Cruz Roja. Esta modalidad está de acuerdo con las principales resoluciones de la Cruz Roja a este respecto.

¹ Resolución XL. *Manual*, pp. 571 -572.

² *Ibid.*, p. 554.

"que debe darse a los 'juniors' la ocasión, siempre y donde sea posible, de formar parte de Comités Consultivos de la Cruz Roja de la Juventud o de la Cruz Roja de los adultos, constituidos en todos los grados. El fin que se persigue, en último término, es que los juniors formen parte del Comité Consultivo de la Cruz Roja de la Juventud de la Liga".³

El Comité Ejecutivo de la Liga ha aplicado la idea general de la participación de los jóvenes en la toma de decisiones de una manera más selectiva cuando propuso en 1955:

"delegación de responsabilidades a los 'juniors' de acuerdo con su capacidad y posibilidades".⁴

Del mismo modo, en la resolución XX del Consejo de Gobernadores (Atenas, 1959), se invita a todas las Sociedades nacionales a

"que asocien tan íntimamente como sea posible las Secciones de la Juventud a sus actividades diarias".⁵

Finalmente, la Conferencia Internacional de la Cruz Roja, celebrada recientemente en Estambul, reafirmo la posición adoptada en la Conferencia de Toronto (1952). En su resolución XXX dice:

"reconociendo la necesidad de considerar a la juventud como parte integrante de cualquier Sociedad nacional de la Cruz Roja,

considerando la necesidad de que la juventud participe en la planificación y realización de todas las actividades nacionales e internacionales de las Sociedades de la Cruz Roja,

reconociendo los graves problemas con que se enfrenta actualmente la juventud y el deber de la Cruz Roja de aliviar los sufrimientos que tales problemas, ocasionan al individuo y a la colectividad,

invita a todas las Sociedades nacionales a que tomen las medidas necesarias para que la juventud participe plenamente en la planificación y ejecución de sus actividades nacionales e internacionales y

encarece a las Sociedades nacionales que estudien la forma y los medios de asignar, a sus afiliados jóvenes, funciones específicas dentro del marco del Programa de Desarrollo".⁶

Así, la XXI Conferencia Internacional de la Cruz Roja determino claramente que uno de los principales objetivos era reformar la Cruz Roja de la Juventud, y ahora deben buscarse los métodos prácticos para llevarlo a cabo.

Comentarios. Los representantes de la Cruz Roja Internacional habían previsto, ya hace casi dos decenios, uno de los temas esenciales que figura entre lo que reivindican los jóvenes de nuestros tiempos: "la participación". Los representantes de la Cruz Roja han ido incluso más lejos, recomendando encarecidamente la integración de los jóvenes en los diferentes órganos de la Cruz Roja de ámbitos local, regional, nacional e internacional, con el fin de que cada día participen más en las responsabilidades generales.

³ Resolución XXI. *Ibid.*, p. 558.

⁴ Resolución VII. Resoluciones relativas a la Cruz Roja de la Juventud, capítulo II, 8 (II, 10).

⁵ *Ibid.*, capítulo I, 5 (I, 5).

⁶ Resoluciones de la XXI Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Estambul, septiembre de 1969), pp. 30 – 31.

Manifestaron claramente a este propósito la intención de llenar el vacío existente entre generaciones. Incluso si este objetivo orgánico no ha llegado nunca a ser una realidad en la mayor parte de los países, el mérito de haber previsto la tendencia a la evolución en la sociedad contemporánea continua siendo un gran logro, y el texto pertinente constituye un excelente punto de partida para la acción futura.

Una de las tareas más importantes de la encuesta emprendida por la Oficina de la Cruz Roja de la Juventud de la Liga debería tender a conseguir que se registren y evalúen las experiencias de las Sociedades nacionales que hayan dado efecto a las recomendaciones de las Conferencias Internacionales, con el fin de mostrar a los demás el camino a seguir para dar un puesto a la juventud en las tareas de dirección.*

* En las "30 preguntas sobre la Cruz Roja de la Juventud" se aborda este problema; sin embargo, el estudio futuro debe ser más minucioso.

Sección 7

EL SEGUNDO PRINCIPIO ORGÁNICO: COMPLETAR EL PROGRAMA ESCOLAR

La Cruz Roja de la Juventud ha estado "injertada" desde el principio de su existencia, en el sistema escolar primario y secundario.

El concepto de organización de la juventud, encarnado en el marco de la educación general, figura en las primeras declaraciones oficiales formuladas a su respecto. En 1922, el Consejo General de la Liga

"recomienda a las Sociedades nacionales de la Cruz Roja la afiliación de los escolares en la Cruz Roja de la Juventud, adaptando la organización de ésta al régimen escolar de cada país. El Consejo General reconoce que es indispensable que las Sociedades de la Cruz Roja se pongan de acuerdo con el profesorado acerca de esta cuestión, como órgano indicado para tomar en sus manos la dirección del movimiento, cuyo éxito depende de su colaboración".¹

La intención de limitar la Cruz Roja de la Juventud a los alumnos de las escuelas primarias y secundarias es evidente en la resolución VI de la XV Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Tokio, 1934) que considera

"que la creación de una Sección juvenil en el seno de la Sociedad nacional es el primer paso que se debe dar si se quiere implantar la Cruz Roja de la Juventud en un país, y que esta Sección debe tender a agrupar a todos los alumnos de las enseñanzas primaria y secundaria".²

El programa del movimiento de la juventud debería establecerse en cooperación con los profesores de las escuelas primarias y secundarias; por consiguiente, el Consejo General, consciente de las diferencias existentes entre las cualidades físicas y mentales de los niños y de los adolescentes, recomienda en su reunión de París (1924), que

"las Secciones de la Cruz Roja de la Juventud, por una parte, y la Secretaría de la Liga, por otra, estudien en colaboración con los representantes del cuerpo docente la composición de programas distintos que satisfagan las necesidades de las escuelas de primera y segunda enseñanza".³

Para dar efecto a la recomendación del Consejo General,⁴ la Secretaría de la Liga convocó la Primera Conferencia Mundial de Educadores (París, 1925) con el fin de tratar de los problemas de la Cruz Roja de la Juventud. El éxito de esta reunión y la apreciación de la iniciativa de la Cruz Roja expresada por el XII Congreso Internacional de Maestros de Escuelas Secundarias reforzaron la posición de los dirigentes adultos de la Cruz Roja con respecto a su convicción de que se había encontrado el buen camino para la organización y el desarrollo del movimiento juvenil.⁵

¹ *Manual*, p. 554.

² Resolución VI. *Ibid.*, p. 552.

³ Resolución XXIII, parr. 1. *Ibid.*, p. 559.

⁴ La misma resolución, parr. 2. *Ibid.*

⁵ Resolución XIV, Consejo de Gobernadores (Bruselas, 1930) "El Consejo de Gobernadores toma nota con, satisfacción del aprecio manifestado por el XII Congreso. Internacional de Enseñanza Secundaria (Bruselas, 1930), proclamando el valor pedagógico y moral de la Cruz Roja de la Juventud, en consecuencia estimula a la Secretaría a continuar esta colaboración con las autoridades pedagógicas capaces de proporcionar una ayuda eficaz al movimiento de la Cruz Roja de la Juventud". *Ibid.*, p. 556.

En el período posterior a la guerra, las XVII y XVIII Conferencias Internacionales de la Cruz Roja subscribieron las decisiones aprobadas en las reuniones precedentes.⁶ El Comité Ejecutivo (Ginebra, 1957)

"después de expresar su gratitud por los esfuerzos que las Sociedades nacionales han hecho para establecer el programa de la Cruz Roja de la Juventud dentro de los límites generales de la educación, sugirió la convocación de reuniones regionales a las que asistirían maestros y dirigentes de la juventud para preparar una amplia conferencia internacional de educadores y dirigentes de la Cruz Roja".⁷

Esta segunda conferencia mundial se celebró en Lausana, en 1963, como parte de los acontecimientos conmemorativos del Centenario de la Cruz Roja.

Sin embargo, la cooperación entre maestros profesionales y dirigentes de la juventud no siempre fue completamente satisfactoria; en efecto, el Consejo de Gobernadores, considerando la importancia crucial de los maestros de escuela en el desarrollo del movimiento de la Cruz Roja, recomienda en su resolución XX de la reunión de Atenas de 1959,

"1. que todas las Secciones de la Cruz Roja de la Juventud utilicen siempre que sea posible los medios para obtener e intensificar la cooperación de miembros de la profesión docente en todos los grados de la educación, y prestarles toda la asistencia necesaria para este fin;"

"2. que las reuniones locales, regionales y nacionales de maestros continúen organizándose con el fin de lograr las técnicas didácticas convenientes para incluir los principios fundamentales de la Cruz Roja en el programa escolar ordinario".⁸

Este último texto denota cierta confusión puesto que, por una parte, trata de la Cruz Roja de la Juventud, pero, por otra, encarece una investigación relativa a los métodos didácticos apropiados para la enseñanza de los principios fundamentales de la Cruz Roja en el programa escolar ordinario.

Podrían existir algunas razones para la vinculación de estos dos temas completamente diferentes, aunque parezca que esto es algo desventajoso para el desarrollo del movimiento juvenil.

Los dirigentes adultos de la Cruz Roja han pensado muy raramente en extender las actividades del movimiento de la juventud a las masas de jóvenes que no participan en un sistema educativo. Sin embargo, hace ya tiempo, en ocasión de su reunión de 1924, el Consejo General de la Liga hizo alusión a ellos en su resolución XXIII según la cual

⁶ La XVII Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Estocolmo, 1948) en su Resolución LX, reiteraba "su profundo agradecimiento por la simpatía, el estímulo y la ayuda inestimable que las autoridades docentes han concedido hasta hoy al movimiento de la Cruz Roja de la Juventud en todo el mundo" y aprovecha la ocasión para rogarles "que continúen ayudando y colaborando con el referido movimiento": mientras que la XVIII Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Toronto, 1952) en su Resolución XXXVII, recomienda "a las Sociedades nacionales que preparen, en colaboración con los maestros de enseñanza primaria, secundaria, técnica y profesional, dos programas de actividades adecuadas a las Secciones de la Cruz Roja de la Juventud: uno para niños que asisten a las escuelas elementales y primarias y otro destinado a los adolescentes, teniendo en cuenta las tendencias psicológicas y sociales peculiares de cada uno de ambos grupos de edad ... y considera como deber imperioso testimoniar a las autoridades escolares, a los inspectores de enseñanza escolar, a los numerosos maestros y maestras de las escuelas primarias y secundarias, el efusivo reconocimiento de la Cruz Roja Internacional por la ayuda atenta, comprensiva y generosa que, sin cesar, conceden a la Cruz Roja y a sus Secciones juveniles". Véanse las dos citaciones: *Ibid.*, pp. 559 – 560.

⁷ Resolución X. *Resoluciones relativas a la Cruz Roja de la Juventud*, capítulo X, 4 (X, 4).

⁸ *Ibid.*, capítulo III, 2 (III, 2).

"aun cuando la escuela constituye el primer campo de actividad de la Cruz Roja Juvenil, el Consejo General estima que no se debe impedir la creación de grupos de la Cruz Roja Juvenil, que pudieran constituir los niños que hubiesen abandonado la escuela o que no asistan a ella".⁹

Unos treinta años después, el Comité Ejecutivo se ha referido a los jóvenes obreros cuando propuso

"una participación efectiva de adolescentes, estudiantes y jóvenes obreros en las actividades de la Cruz Roja de los adultos mediante la formación de equipos o grupos constituidos especialmente con este fin".¹⁰

La importancia del concepto de que la Cruz Roja de la Juventud debería ser parte de la educación escolar se puso de manifiesto por el hecho de que en ninguna otra ocasión los órganos de gobierno de la Cruz Roja habían hablado de la necesidad de incluir a los jóvenes que no asisten a la escuela en las actividades de los juniors.¹¹ No debe extrañar a nadie que los grupos extraescolares de la Cruz Roja de la Juventud existan solamente en pocos países.*

En fin, en los documentos oficiales se dan pocas indicaciones sobre si la afiliación en la Cruz Roja de la Juventud debe hacerse de modo individual y voluntario o por el método de afiliación colectiva de la escuela, la clase del maestro, etc. No obstante, la resolución XXXII del Consejo de Gobernadores (Estocolmo, 1948) según la cual el Consejo de Gobernadores recomienda "que la afiliación a la Cruz Roja de la Juventud sea voluntaria e individual"¹² muestra que no existían directrices bien definidas a este respecto y que, en algunos países, la práctica ha sido la afiliación colectiva. Informaciones recientes, por ejemplo, el estudio encargado por la Cruz Roja de Filipinas en relación con su Sección de la Juventud, confirman esta conclusión.

Al principio, algunos estatutos de las Secciones nacionales prescribían que los alumnos deberían asociarse por clases o grupos, pero en los años más recientes, si hay alguna estipulación en los estatutos relativa a la afiliación establece como norma la afiliación voluntaria e individual.

Comentarios. Tanto en las declaraciones oficiales como en otros documentos no se ve claro qué motivaciones han servido de base a la decisión de los fundadores del movimiento juvenil para vincularlo al sistema escolar primario y secundario. Cabe suponer que tendrían en cuenta las características de la actividad tradicional de la Cruz Roja en el campo de batalla, donde está considerada como auxiliar de los servicios sanitarios del ejército; en consecuencia, se ha producido una simple transposición de un concepto tradicional bien definido dentro de una situación y una estructura nuevas. También es posible que en opinión de los dirigentes del comienzo de los años veinte, la utilización de un sistema escolar representaba solamente un medio provisional que ofrecía cierto número de facilidades; sin embargo, lo que fue norma provisional se convirtió después en tradición establecida sólidamente y en característica intangible del movimiento.

* No deben confundirse los grupos de la Cruz Roja de la Juventud organizados fuera de las escuelas con las actividades extraescolares de los grupos de la Cruz Roja de la Juventud que existen en las escuelas.

⁹ *Manual*, p. 555.

¹⁰ Resolución VII, Ginebra, 1955. *Resoluciones relativas a la Cruz Roja de la Juventud*, capítulo II, 8 (II, 10).

¹¹ En el informe preparado por la Oficina de la Cruz Roja de la Juventud de la Liga sobre sus actividades de 30 de septiembre de 1966 al 30 de junio de 1968, se ha reconocido la necesidad de crear organizaciones de jóvenes no escolarizados.

¹² *Manual*, p. 557.

Sin entrar en un análisis histórico y crítico de la decisión mencionada podría decirse que su revisión es inevitable, al menos por las dos razones siguientes:

- a) En las sociedades industriales, la revolución científico-tecnológica y los consecuentes cambios sociales rápidos han creado una situación completamente nueva, desechando los conceptos predominantes hasta ahora. Los grupos de jóvenes que están fuera del sistema escolar primario y secundario* han adquirido una importancia tan relevante que difícilmente se los puede uno imaginar excluidos de los movimientos juveniles de carácter universal. Los objetivos de la Cruz Roja de la Juventud no pueden lograrse sin la cooperación de jóvenes aprendices, trabajadores y campesinos en muchos sectores, por ejemplo, en el de la educación sanitaria. El trabajo de la Cruz Roja es incluso más necesario entre ellos que entre los alumnos de las escuelas.
- b) En los países en desarrollo, la penuria de escuelas bien organizadas, las realidades sociales y económicas y las necesidades del desarrollo requieren que la Cruz Roja de la Juventud penetre en las zonas rurales, incluso en las más atrasadas, y se encargue de los programas de salud pública o de alfabetización, así como de otras muchas actividades. En estas regiones del mundo en desarrollo pueden proporcionar valiosos servicios no solamente a la sociedad sino también al ser humano, como individuo que se encuentra en la esfera de intereses del movimiento de la Cruz Roja de la Juventud en su conjunto.

* Los países en los que la escolaridad es obligatoria hasta en los años de la adolescencia, son, como es lógico, excepciones.

Sección 8

MOTIVACIÓN: RESPUESTA A LA JUVENTUD

Cuando los dirigentes adultos de la Cruz Roja decidieron cuales debían ser los objetivos del movimiento juvenil, antes de la segunda guerra mundial, aparentemente no tomaron en consideración las motivaciones de la juventud. Parece ser que en esa época las autoridades de la Cruz Roja Internacional y de las Sociedades nacionales no habían creído necesario considerar las necesidades psicológicas de los jóvenes al establecer los objetivos de la organización y definir su programa de conformidad con las futuras exigencias de afiliación. Lo más probable es que esta tarea se encomendase a los maestros y a las autoridades escolares por estimarse que conocían la cuestión perfectamente.¹

No obstante, la actitud de los adultos después de la segunda guerra mundial cambio considerablemente, cuando empezaron a comprobar la importancia de las reacciones y del problema de las nuevas generaciones a las que no se había concedido la menor atención hasta entonces. La Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Toronto, 1952), que constituyo un punto crucial en muchos aspectos de las relaciones de los adultos con la juventud, propuso elaborar programas juveniles "teniendo en cuenta las tendencias sociales y psicológicas peculiares de los respectivos grupos de edad", y recomendó que las Secciones nacionales de la Cruz Roja de la Juventud, al formular sus programas,

"soliciten sugerencias de los jóvenes mismos y examinen sus deseos atentamente con objeto de adaptar los programas a sus intereses espontáneos".²

El Consejo de Gobernadores, reunido en esa ocasión, recomendó en un sentido más restrictivo que

"debe concederse una importancia especial a la organización de actividades particularmente adaptadas a cada grupo de edad".³

Mientras que el Comité Ejecutivo, reunido en Ginebra en 1955, fue mas lejos y considero como condición fundamental del buen funcionamiento de la Cruz Roja de la Juventud la organización de programas que correspondan a los "deseos de los jóvenes", así como a las necesidades sociales de sus respectivos países.⁴

En los últimos años, el tema de la motivación psicológica de la juventud apareció frecuentemente en los debates e informes del Comité Consultivo de la Cruz Roja de

¹ Por ejemplo, en el debate sobre la correspondencia interescolar que se produjo en la Conferencia Mundial de Educadores de París, en 1925, el Sr. Cousinet, maestro francés, puso de relieve que "la correspondencia interescolar debería ser sincera entre los niños; pero ¿esta sinceridad puede obtenerse cuando el maestro organiza la correspondencia? ¿no se convierte en una tarea mas, sin desarrollar los sentimientos de fraternidad y de solidaridad que deberían resultar de ella? ¿no sería preferible que la correspondencia interescolar fuese redactada por iniciativa de los niños?" Informe de la Conferencia convocada por la Liga de Sociedades de la Cruz Roja del 8 al 11 de julio de 1925, p. 58 (edición francesa).

² Resolución XXXVII. *Manual*, p. 559.

³ Resolución XXI. *Ibid.*, p. 558. Esta resolución del Consejo de Gobernadores es una consecuencia de la Resolución XXIII párr. 2, de la reunión del Consejo General de 1924 que, reconociendo las diferencias en el desarrollo de los niños de diversa edad, propuso "que las Secciones de la Cruz Roja de la Juventud y la Secretaría de la Liga, en colaboración con representantes de la profesión docente, estudien un programa de las actividades sugeridas, estableciendo las diferencias pertinentes según las respectivas necesidades de las escuelas elementales y secundarias". *Ibid.*, p. 559.

⁴ Resolución VII. *Resoluciones relativas a la Cruz Roja de la Juventud*, capítulo II, 8 (II, 9).

la Juventud,⁵ pero no en las declaraciones oficiales de otros órganos de la Cruz Roja, con excepción de la resolución XIX del Comité Ejecutivo de 1966, en la cual se manifiesta que

"considerando la importancia de fomentar la afiliación de los jóvenes a la Cruz Roja,

consciente de los progresos realizados en el estudio de las motivaciones humanas y de la vasta experiencia que en este terreno ha adquirido la Cruz Roja,"

recomienda que,

"as Sociedades nacionales estudien las razones que impulsan a los jóvenes a afiliarse a la Cruz Roja, a seguir siendo, socios de la misiva o a darse de baja".

Sugirió también que los resultados de estos estudios que emprendan las Sociedades nacionales deben comunicarse a los maestros y otros expertos nacionales, y que la Liga convoque un grupo "ad hoc" de expertos internacionales que se encarguen de preparar un informe para el Comité Consultivo de la Cruz Roja de la Juventud.⁶

Comentarios. Es evidente que uno de los defectos de la Cruz Roja de la Juventud ha sido, durante toda su existencia, tender a no tener en cuenta, por lo general, las motivaciones psicológicas de los jóvenes, su voluntad, sus deseos, la necesidad de satisfacer ciertos impulsos. En realidad, es legítimo preguntar si puede considerarse a la Cruz Roja de la Juventud como un movimiento, puesto que no se ha basado nunca en la iniciativa de los jóvenes, sino que tanto su creación como su programa han sido impuestos desde arriba, por los adultos, dentro del sistema escolar, es decir, dentro de la estructura de una institución que forma parte de la estructura establecida por el Estado y la sociedad. ¿Es posible esperar que los niños, los adolescentes y, sobre todo, los jóvenes en edad intermedia, se adhieran voluntariamente a los ideales y objetivos de un movimiento, tengan iniciativas genuinas y actúen con abnegación en la ejecución de su programa si éste no se adapta a las exigencias de su desarrollo endógeno y si, además, es un movimiento auxiliar del sistema educativo oficial?

Por consiguiente, parece que la primera tarea que se impone hoy es emprender, entre los jóvenes, investigaciones en gran escala y el estudio de sus motivaciones, con el fin de poder evaluar los objetivos y programas de la Cruz Roja de la Juventud de acuerdo con los requerimientos psicológicos y la escala de valores de los jóvenes.

⁵ Véase el informe del Sr. L. Stubbings sobre la reunión conjunta del Comité Consultivo de la Cruz Roja de la Juventud y del Comité Consultivo de la Salud y Asuntos Sociales en el que se trata de los problemas de la educación sanitaria, así como el informe de la XII reunión del Comité Consultivo de la Cruz Roja de la Juventud presentado al Comité Ejecutivo (ponente: Dr. T. Calasanz); fechados ambos el 4-8 de octubre de 1966.

⁶ Resoluciones de la 86ª reunión del Comité Ejecutivo de la Liga de Sociedades de la Cruz Roja, Ginebra 4-8 de octubre de 1966.

TERCERA PARTE

OBJECTIVOS DE ORGANIZACION

Sección 9

*EL OBJETIVO UTILITARIO N° 1: EL RECLUTAMIENTO**

Una de las razones principales para iniciar el movimiento juvenil fue educar a los jóvenes en el espíritu de la Cruz Roja y familiarizarlos con sus ideales, con miras a su futura participación en sus actividades normales. Es completamente natural que, desde el comienzo de los años veinte, tanto en las declaraciones oficiales como en los documentos nacionales de las Secciones juveniles se haya dado gran importancia al aspecto de asegurar un continuo ingreso de socios voluntarios en todo el movimiento de la Cruz Roja.

En 1922, el Consejo General de la Liga estimuló la organización de Secciones juveniles considerando que éstas constituyen un medio considerablemente eficaz para

"garantizar de este modo a las Sociedades de la Cruz Roja del futuro la influencia moral y el reclutamiento popular que harán de ellas los poderosos organismos nacionales deseados".¹

La XIV Conferencia Internacional de la Cruz Roja declaró que la Cruz Roja de la juventud "cuyo programa y organización constituyen parte integrante del programa general de la Cruz Roja es una suerte de plantel de futuros miembros activos de las Sociedades nacionales".² Mediante la preparación de niños de ambos sexos para las actividades futuras de la Cruz Roja, se despierta en ellos el deseo de servirla durante toda su vida.³

Después de la segunda guerra mundial, los órganos rectores de la Cruz Roja Internacional siguieron insistiendo en la importancia de las Secciones juveniles. La Conferencia de Toronto, de 1952, reconoce en su resolución XLII "la importancia fundamental del papel de la Cruz Roja de la Juventud en lo que se refiere a la existencia y expansión futura de la Cruz Roja",⁴ y no duda en señalar "las dificultades actuales para reclutar activos trabajadores voluntarios de la Cruz Roja"⁵ como argumento principal para fortalecer los grupos juveniles e intensificar sus actividades.

Dando una nueva dimensión al problema, el Consejo de Gobernadores subrayó en su reunión de Praga, de 1961, que

"el desarrollo futuro de muchas de las nuevas Sociedades dependerá, en el transcurso de sus primeros años, de la existencia de una Sección de la Juventud".⁶

* El reclutamiento tiene aquí doble sentido: 1° el reclutamiento de personas consagradas a los ideales de la Cruz Roja, ya lleguen a ser miembros del movimiento o no; 2° reclutar miembros activos para los grupos de la juventud que mas tarde formen parte de las organizaciones de adultos.

¹ *Manual*, p. 554.

² *Ibid.*, p. 552. El Consejo de Gobernadores que celebró en Bruselas su reunión de 1930 utiliza la misma terminología en su Resolución XIV cuando aprueba la acción de la Secretaría de la Liga "tendiente a desarrollar cada vez más la influencia de la Cruz Roja de la Juventud con el fin de formar futuros miembros activos de las Sociedades nacionales de la Cruz Roja". *Ibid.*, p. 556.

³ Resolución XIV, Consejo de Gobernadores, 1932. *Ibid.*, p. 570.

⁴ *Ibid.*, p. 553.

⁵ *Ibid.*, p. 572.

⁶ Resolución XXVII. Resoluciones adoptadas por la XXVI reunión del Consejo de gobernadores, p. 14.

Desde que se inicio el movimiento juvenil, el problema más difícil que se ha planteado para el reclutamiento de jóvenes en la organización adulta de la Cruz Roja ha sido el período "intermedio". ¿Cómo se puede conseguir que los jóvenes continúen sus actividades en la Cruz Roja cuando se consideran demasiado mayores para permanecer en su Sección, si no se les ha autorizado ya a que ingresen en la organización adulta?

Ya en 1932, el Consejo de Gobernadores abordó el problema de suprimir el vacío que existe entre jóvenes y adultos, y

"considerando que la Cruz Roja de la Juventud prepara a los jóvenes para el trabajo futuro de la Cruz Roja y despierta en ellos el deseo de servirla durante toda su vida,"

recomienda

"que las Sociedades nacionales se esfuercen en elaborar un programa capaz de interesar a los muchachos que salen de las Secciones juveniles y retenerlos en las filas de la Cruz Roja".⁷

La XV Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Tokio, 1934), de conformidad con la mencionada resolución del Consejo de Gobernadores, concedió gran importancia al problema de los "jóvenes adultos" y manifestó claramente que

"es de interés primordial para la Cruz Roja no perder contacto con los jóvenes de ambos sexos que dejan las Secciones juveniles, sino que debe procurar que sigan colaborando activamente en su obra,"

y recomienda a las Sociedades nacionales

"que hagan comprender a los miembros que dejan la Cruz Roja Juvenil que no solamente son los bienvenidos a la Cruz Roja sino que ésta los necesita para contender con los problemas, cada vez mas graves, del mundo moderno".⁸

Hemos visto que este tema figura también en la resolución XX aprobada por el Consejo de Gobernadores en ocasión de su reunión de 1952, según la cual

"el Consejo opina que la tarea primordial del Comité Consultivo de la Cruz Roja de la Juventud y de la Oficina de la Cruz Roja de la Juventud de la Liga consiste en orientar a las Sociedades nacionales en lo concerniente a las actividades de sus jóvenes afiliados hasta la edad reglamentaria de su ingreso en la Cruz Roja adulta,

que, además, a los órganos que acabamos de mencionar compete moralmente garantizar que, en el momento oportuno, los miembros de la Cruz Roja de la Juventud tendrán acceso a la Cruz Roja adulta".⁹

Sin embargo, el problema del acceso sin dificultades de los ex miembros de la Cruz Roja de la Juventud a la sección adulta de la Sociedad no está resuelto aparentemente, y la XIX Conferencia Internacional de la Cruz Roja (Nueva Delhi, 1957) aprobó una recomendación en términos bastante enérgicos en la que señalaba a la atención de las Sociedades nacionales la gravedad de esta cuestión

"reconociendo la necesidad imperiosa de que los ex miembros de la Cruz Roja de la Juventud sean recibidos con entusiasmo en las filas de la Cruz Roja adulta,

consciente de que lo realizado en este sentido ha sido insuficiente y no ha logrado el éxito previsto,

⁷ Resolución XIV. *Manual.*, p. 570.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*, p. 558.

considerando que las Sociedades nacionales deben atraer a la nueva generación con el fin de garantizar el éxito de su trabajo, y que la juventud es capaz de asumir las mas amplias responsabilidades",

recomienda

- a) "que las Sociedades nacionales estudien, urgentemente, los medios adecuados para resolver este problema,
- b) que la Liga de Sociedades de la Cruz Roja difunda ampliamente toda iniciativa que las Sociedades nacionales tomen para mejorar esta situación".¹⁰

Como consecuencia de las recomendaciones del Comité especial sobre la "edad intermedia", creado después de la guerra, el Consejo de Gobernadores reconoció "el potencial de los jóvenes adultos para la acción de la Cruz Roja", y sugirió en su resolución XXIII (Praga, 1961)

"que se trate a los jóvenes adultos de modo diferente a los 'juniors',

que los miembros adultos de la Cruz Roja otorguen su confianza a los jóvenes adultos, reconociendo para ello sus aptitudes y, en consecuencia, ofreciéndoles la oportunidad de constituir, por sí mismos, sus programas en el marco general de la Sociedad nacional".¹¹

Con el fin de buscar una solución a este problema esencial del movimiento de la Cruz Roja en su conjunto, el Consejo de Gobernadores propuso en una ocasión que no se fije obligatoriamente una edad límite que impida a los jóvenes tomar parte en las actividades de la Cruz Roja, puesto que solamente tiene importancia real su naturaleza y el espíritu que anima su ejecución.¹²

Dos años después, la XVIII Conferencia Internacional de la Cruz Roja puso de relieve, una vez más, que

"aunque la Cruz Roja puede contar en sus filas con muchos afiliados antiguos, fieles a su tradicional abnegación, lo mismo que los elementos de las Secciones juveniles, no debe ocultarse que entre estos dos grupos de colaboradores activos existe un vacío que será cada vez mayor y sólo podrá llenarse con la admisión inmediata, completa y la asimilación sin reserva de los jóvenes ex afiliados a la Cruz Roja de la Juventud en todos los comités y secciones de las Sociedades nacionales".¹³

En fin, ante la perspectiva de la preparación de futuros efectivos de la Cruz Roja, se ha dado una definición específica al objetivo ideológico del movimiento juvenil

"la Cruz Roja de la Juventud tiene por objeto inculcar en los jóvenes el espíritu de la Cruz Roja y proporcionarles ocasiones de prestar servicio a la Cruz Roja".¹⁴

¹⁰ Resolución XXXII. *Resoluciones relativas a la Cruz Roja de la Juventud*, capítulo XIII, 5 (XIII, 5).

¹¹ Resoluciones aprobadas por la XXVI reunión del Consejo de Gobernadores, p. 12. Véase también la Resolución VII del Comité Ejecutivo de la Liga de 1955 que sugiere "la participación activa de los adolescentes, estudiantes y jóvenes obreros en las actividades de la Cruz Roja adulta mediante la constitución de equipos o grupos apropiados". *Resoluciones relativas a la Cruz Roja de la Juventud*, capítulo II, 8 (II, 10).

¹² *Manual*, p. 571.

¹³ Resolución XL. *Ibid.*, p. 572.

¹⁴ *Ibid.*, p. 553. Ya en 1946, en su reunión de Oxford, el Consejo de Gobernadores declaró "que se insista sobre la gran importancia de la Cruz Roja de la Juventud como medio de desarrollar las generaciones jóvenes moral y físicamente a fin de que puedan poner en práctica el ideal de caridad humana de la Cruz Roja". *Ibid.*, p. 557

Comentarios La importancia del reclutamiento de futuros efectivos en el contexto de la Cruz Roja viene del problema de los jóvenes en el conjunto del movimiento, de su puesto en el, de las responsabilidades que les corresponde asumir dentro de la estructura orgánica.

En realidad, el problema es saber cómo los adultos consideran el papel de la juventud en el movimiento y cómo consideran los jóvenes que el movimiento debe responder a sus propias motivaciones.

Sección 10

EL OBJETIVO UTILITARIO N°2: LA INFORMACIÓN

En 1930, fecha más bien temprana de la historia de la Cruz Roja de la Juventud, los participantes en la XIV Conferencia Internacional de la Cruz Roja comprendieron que las Secciones juveniles debían ser un magnífico medio de información para difundir los ideales de la Cruz Roja y despertar entusiasmo en la opinión pública acerca de sus objetivos y acciones. Por consiguiente, la Conferencia declaró

"que la Cruz Roja de la Juventud debe a conocer y apreciar a la Cruz Roja en medios que contribuyen considerablemente a formar la opinión pública".¹

Sin embargo, este papel importante de los jóvenes como posibles agentes de "relaciones públicas" de todo el movimiento de la Cruz Roja cayó en el olvido durante largos años, antes y después de la segunda guerra mundial, y solamente en 1959 se encuentra una referencia a ello en la resolución XX del Consejo de Gobernadores al considerar

"que la existencia misma de los jóvenes dentro del movimiento general de la Cruz Roja contribuye considerablemente a la universalidad de la Cruz Roja y a la difusión de sus ideales".²

Comentarios No cabe la menor duda acerca de la utilidad de la presencia de los juniors, como misioneros en el mundo de las ideas humanitarias de la Cruz Roja, de su acción de socorros, de su parte relevante en la protección de la salud del individuo y de la colectividad o de sus esfuerzos para crear las condiciones de paz por medio de la comprensión internacional. Debe observarse que esta función informativa de los jóvenes de la Cruz Roja parece ser especialmente importante en los países en desarrollo donde pueden, mediante sus actividades prácticas y realizaciones obtener la colaboración de amplios sectores de la población que, de otro modo, seguirían fuera del alcance de las organizaciones adultas de la Cruz Roja.

¹ *Manual*, p. 552.

² *Resoluciones relativas a la Cruz Roja de la Juventud*, capítulo I, 4 (I, 5).

THE BIRTH OF RED CROSS SOLIDARITY

THE FRANCO-PRUSSIAN WAR OF 1870-1871

Henry Dunant Institute
EDITIONS L'AGE D'HOMME
Geneva 1971

FOREWORD

Red Cross solidarity is not merely an idea; it is a fact. It was never decided that Red Cross societies would help each other in adversity: it was observed.

It first became evident during the Franco-Prussian War of 1870-71.

The Red Cross had been founded seven years earlier; the function of the Societies was to relieve the suffering of the wounded and sick of their own countries' armies. The Societies of the belligerent countries started to discharge that function as soon as the cannon began to roar. That is a well known fact.

But the wind of solidarity blew further and stronger. The Societies of neutral countries could not bear to stand idly by, and without any request to do so sent men and relief material to the battlefields.

The surge of Red Cross solidarity was spontaneous.

Its centenary is worthy of mention, with a reminder, albeit not without inevitable omissions, of the scale and efficiency of that outside help.

Hence the following study and those which will be published in the future, for the spirit of solidarity is still blowing. At this very moment, men, women and children are being saved from natural disasters or armed conflicts because all over the world, the Red Cross is sharing their sufferings.

But to measure up the road covered, it is necessary to know its starting point.

INTRODUCTION

1870-1871: the Franco-Prussian war! A terrible event which shook all Europe; the slaughter of battle, blood, suffering, hundreds of thousands of prisoners, privation both for civilian populations and the military forces — horrors which, nevertheless, gave rise to an entirely new phenomenon of capital importance in the history of humanity. It was a war which marked the beginning of the great universal movement of Red Cross solidarity.

"Political neutrality is not human indifference". This motto of the Belgian Red Cross Society was understood by millions of men and has for 100 years resounded among all people who work to save lives or improve the lot of mankind.

That solidarity has assumed many forms and convinced people who previously had been skeptical of the necessity and utility of the Red Cross mission.

"The flood of charity has continued unabated and we cannot think without a feeling of horror of what the plight of thousands of wounded who benefited from its salutary effects would have been if the official medical service had been left to its own devices, as was nearly always the case in wars previous to the advent of the Red Cross ".¹

National Aid Societies for the nursing of the sick and wounded in the field — as Red Cross Societies were then known — from twelve countries not involved in the conflict — Austria, Belgium, Great Britain, Holland, Italy, Luxembourg, Norway, Portugal, Russia, Spain, Sweden and Switzerland — participated in this great surge of solidarity. Doctors and relief supplies arrived also from the United States of America which at that time did not have a Society.

Of course, the Red Cross Societies of the two belligerent countries, France and Germany (Prussia was the leading power of the German Federation, its partners being associated in the operations) made enormous efforts and were the first on the fields of battle to alleviate without distinction of nationality the suffering of the soldiers. Many reports and abundant literature on the subject mention the activities of these societies and show the value and scope of the vast amount of work they accomplished. However, we shall not deal with that here, our subject being the solidarity displayed by the Red Cross Societies of other countries.

The International Committee, in Geneva, directed by the Berlin Conference in 1869 to set up in time of war a mail and information bureau for the purpose of facilitating "the exchange of communications among committees and the forwarding of relief", founded in July 1870 the International Agency in Basle. The latter received and forwarded much relief and many letters and messages. To the areas where the fighting was raging, it sent medical and nursing personnel recruited from volunteers or made available by governments and National Societies.

A full account of the work in favor of wounded and sick soldiers and distressed civilian populations would cover hundreds of pages. We shall limit ourselves here to giving an outline by analyzing the main activities and characteristics of the assistance given by each society or country.

* *

*

¹ Gustave MOYNIER — *Bulletin international des Sociétés de Secours aux militaires blesses*, Geneva.

Obviously the foreign Societies' efforts in solidarity, like the action of the Societies of the belligerent States, were to follow very closely the development of the military operations. Consequently there were two distinct phases to the movement of Red Cross solidarity in 1870-71:

The first phase lasted for about three months, starting on August 5th, the day on which the battle of Wissembourg was fought. The work of the ambulances and the relief and medical supplies were concentrated at that time in the North-East of France along the frontiers with Belgium, Luxembourg and Germany, particularly in the regions of Metz and Sedan where the gory battles of Froeschwiller, Forbach, Gravelotte, Saint-Privat, Beaumont and Pont-a-Mousson took place. Assistance from neighbouring countries such as Luxembourg and Belgium and from the International Agency in Basle, adjoining Alsace, was of major importance, although the relief supplies, medical personnel and ambulances sent by the English and Dutch Societies also played a considerable role.

The second phase lasted from November 1870 to March 1871. Assistance moved to the North-West, Centre and East of France following the rapid advance of the Prussian offensive towards Paris and following the movement of the armies of the Loire, the North and the East. During that time, the assistance provided by the British, Dutch, Swiss and Russian Societies increased whilst that from the countries surrounding the initial theatre of operations virtually ceased in the case of Luxembourg, or was reduced in the case of Belgium.

The concentration of assistance in the areas mentioned did not mean that material assistance was no longer necessary behind the lines, hundreds of kilometers from the front in places to which the seriously wounded, the sick and the prisoners were taken. Red Cross solidarity, taking the form of material and financial relief as well as medical assistance was in evidence everywhere. Consignments sent by the British Society from its large depot in London made their way as far as the provinces of the West, South-West and South of France. A Dutch ambulance rendered signal service at Bordeaux. These are but two examples of the action undertaken by Societies of countries not engaged in the conflict.

The same solidarity was in evidence also in Prussia and other States of the German Confederation in the course of the two phases of the war. The extent and rapidity of the French defeat and, consequently, the large number of wounded or sick prisoners taken to the medical establishments in towns and villages on German territory, took the various Prussian and other organizations which looked after the military wounded and sick by surprise. In spite of their excellent preparation, their equipment which would have been satisfactory had conditions not been far worse than anticipated, and their well trained staff, they were overwhelmed. The tragic events of autumn 1870 and the early months of 1871 brought them some 300,000 French prisoners, most of them in need of medical care, clothing and special restorative feeding. Medical facilities and material assistance provided by the Societies of other countries were therefore very welcome.

A word must also be said about the manifestations of solidarity in the countries surrounding the theatre of military operations. Belgium and Luxembourg set up field stations and ambulances which took in a large number of military wounded and sick. Switzerland not only followed that example; she gave shelter to the whole of General Bourbaki's army; some 90,000 men with nothing but some remnants of their clothes were distributed among the country's hospitals and convalescent homes or in well-appointed camps where the necessary care was lavished upon them.

AMBULANCES AND MEDICAL PERSONNEL

During the war of 1870-71 the term " ambulance " was used for a wide variety of foreign operational units: field ambulances, mobile ambulances, station ambulances, fixed ambulances or depots for the wounded and even ambulances attached to a hospital of one of the Parties to the conflict (but in which foreign personnel served) equipped and financed by a Society of a country not involved in the conflict. It meant, in any case, mobility, the possibility of following the army in its movements. Indeed, several foreign ambulances working in France or in Germany were sent to other regions after discharging the mission which they had been assigned. Their medical personnel joined other ambulances or returned home to form new units ready to go to some other destination.

Foreign ambulances fulfilled several missions simultaneously:

— in the field ambulances, the wounded at the battlefield were bandaged and sent to the fixed medical establishments behind the lines;

— in the fixed ambulances, the wounded and the numerous victims of epidemics, exhaustion, cold and hardship were cared for. When the ambulance had to move or was withdrawn from service the wounded and sick who had not recovered were transferred to a military or civilian hospital.

Railway station ambulances were of particular importance. The wounded and the sick suffered during their conveyance. They were packed in convoys of third-class coaches or goods wagons. There were neither doctors nor medical supplies; sometimes there was nothing to eat. The men were knocked about during transport, they were hungry, and their wounds were re-opened by the movement and fatigue. In the station ambulances their dressings were changed, medicaments were administered and, even more important, they were fed and were able to refresh themselves. It was the doctors and delegates of the British Society who stressed the need for this inestimable service.

BELGIUM

The Belgian ambulances were the first on the field of battle. The Central Committee of the *Association belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre*² in Brussels sent ambulances to Sarrebruck (200 wounded and sick), Trier (200 wounded), Valckenberg (40-50 wounded), Sedan (100 wounded and sick), Givonne, Balan (60-65 wounded), Brevilly (50 beds), Mouzon (more than 80 wounded cared for simultaneously), Pourru-Saint-Remy (25 wounded), Metz (300 French wounded and sick and some wounded Germans), Maubeuge (30 beds), Arleux (20 beds), Ruitz, near Arras (20 beds), Saint-Quentin where there were two Belgian ambulances, the Faubourg Saint-Jean ambulance (30 wounded) and the Anglo-Belgian ambulance (20 beds), Cambrai (105 beds), Lehaucourt and Bellen-glise (40 wounded) and Paris, the headquarters of the Belgian mobile ambulance which rendered enormous service by collecting the wounded from the battlefields at Epiruiy, Petit-Brie, Villiers-sur-Marne, Champigny, Charenton, Bourget and Montretout. This mobile ambulance comprised 150 persons forming eight teams each of which was split into four-man detachments.

In addition to the Brussels Committee, local committees were formed in the towns — the more active being those of Antwerp and Liege — which made appeals to the local population and sent relief and ambulances to areas where fighting was raging. The Antwerp Committee, for example, fitted out an ambulance which was installed at Arras. Several mobile ambulances were organized by private individuals, such as Mr. and Mrs. Leroy whose ambulance scoured

² The future Belgian Red Cross.

the battlefields from Willer and Beaumont to Bazeilles and Sedan and from Bapaume to Saint-Quentin.

The Belgian association also equipped ambulances on its own territory to receive the wounded that came in large numbers. At Brussels there was a large Red Cross field hospital of six huts each containing 30 beds. There were ambulances at Anderlecht-Cureghem (40 beds), Laeken (22 wounded), Saint-Gilles (20 beds), Uccle (40 beds), Bouillon (80 wounded), La Soye near Virton (20 wounded) and at Tirlemont (11 wounded). The ambulance at Bouillon acquired considerable importance; the town was a stopover for convoys of wounded to Germany and Belgium.

LUXEMBOURG

Luxembourg also made strenuous efforts from the outset of the fighting. When needs were at their height, the Luxembourg Committee sent to the fields of battle more than 50 persons, including ten doctors, seven clergymen, pharmacists, nurses, and workers to forward relief supplies. At that time there were in the Grand-Duchy 48 doctors and surgeons, 27 of whom took part in this surge of solidarity, working in the field hospital set up in Luxembourg itself.

As early as August 7th 1870, seven Luxembourg doctors with a good number of volunteers set out for Sarrebruck where, for eight days, they lavished indispensable care upon the French and German wounded. From August 16th, following the terrible battle near Metz, eight doctors and eight assistants went to that town; two other doctors went there to help them a few days later. Several others who set out for Metz were held up at Thionville and had to return. Seven doctors and their assistants — a complete ambulance — reached Sarrelouis in order to give first aid to the military wounded who were in that town. They moved to Ars-sur-Moselle in order to be nearer to Metz.

At La Moncelle, 600 wounded were cared for in four ambulances with three Luxembourg doctors. There were also Luxembourg medical personnel at Douzy and in the Château de Bazeilles. On September 9th a medical team of six doctors and 13 male nurses went to Sedan.

THE NETHERLANDS

The Netherlands Society Central Committee decided to send fully equipped ambulances to the theatre of operations, together with medical personnel, nurses, instruments, beds, stretchers, medical supplies and the necessary food. In addition, the ambulances of the regional and town committees — Amsterdam, Rotterdam, The Hague — undertook the organization and equipping of ambulances. This was typical, throughout the Franco-Prussian War, of the medical assistance with which the Netherlands provided the belligerent armies. There were some exceptional cases in which the Central Committee agreed to send several doctors and not a fixed ambulance. It did so for the German field and general hospitals at Diisseldorf, Wesel and Neuwied, which were distressingly short of doctors but did not require complete ambulance units.

Although the central committee had a good number of doctors available, it soon became obvious that it could not meet all demands. It therefore applied to the Netherlands Army Medical Service for reinforcements. Officers of that service were then authorized to join the Netherlands Red Cross ambulances: twenty-one army doctors and four navy doctors took part in this demonstration of solidarity in France or in Germany.

Holland provided eight fixed and one mobile ambulance, the latter in Paris where it was known as the Franco-Netherlands ambulance but was in fact international: the four doctors were Dutch but the remaining personnel comprised one German (from Hanover), one Swiss, one Rumanian, one Belgian, one Italian and fifteen French. It was a railway wagon with a large marquee capable of giving shelter to eighty patients. This ambulance took care of 120 wounded

at Pouilly-sur-Meuse, then returned to Paris. At the beginning of October 1870 it ceased to function when the French ambulances were reorganized and its own funds were exhausted.

The Netherlands fixed ambulances were based at:

1) *Sarrebruck-Trier*. With twenty-two doctors, nurses and other workers, this ambulance operated for six weeks from August 16th. Between 200 and 300 wounded were being treated there at the end of August. Twelve members of its staff went to Trier where they cared for 250 wounded. This ambulance, which had been organized by the Amsterdam Committee, received large consignments of medical supplies, food and clothing from Nimègue, Bois-le-Duc and Maastricht.

2) *Mannheim*. The ambulance here had been organized by the Utrecht Committee. It consisted of a field hospital and several tents. The personnel included five doctors, five medical students, seven male and female nurses and other employees. It cared for thirty-four patients simultaneously. Some of its doctors also worked in the town's dressing-stations and hospitals to help the local medical service, and also in the station dressing-post, where they dealt with more than seventeen thousand men who came through in sixty trains. This ambulance was disbanded at the end of October.

3) *Versailles*. Four doctors and several employees worked at this ambulance from mid-October to the beginning of December. It was installed in the Palais de Versailles and until the arrival of the Prussian troops it was not used to anything like capacity. In spite of its facilities for the treatment of two hundred wounded or sick, it had only 25 inmates in all. Following the surrender of Versailles it was reorganized under the authority of the occupation army. During that time, the Dutch doctors tended 70 soldiers, only eight of whom were French. This rather upset the Dutch officials who, according to their instructions, were to take care of the casualties of the retreating army rather than those of the victor. Nevertheless, that did not prevent the Dutch and Prussian medical personnel from working smoothly together. Even when the ambulance was disbanded, two Dutch military doctors stayed behind to help their Prussian colleagues.

4) *La Chapelle*. The ambulance here was provided by the Rotterdam Committee. It had five doctors, eleven male and female nurses and assistants and two administrators. It was equipped to take 100 wounded or sick. The ambulance operated for six weeks from September 13th 1870 and tended 83 wounded. In addition, its personnel pitched a marquee for use as a station ambulance.

5) *Balan*. "According to reliable news from eye-witnesses, there was the most frightful accumulation of sick and wounded imaginable at Sedan towards mid-September "³. These casualties had neither medical care nor the most elementary relief.

At that time, the French ambulances had been disbanded following the siege of Paris. The Balan ambulance, which had been equipped by the Bois-le-Duc Committee, was set up in four villas some twenty minutes from Sedan. It had room for seventy casualties. The personnel comprised three military doctors, one civilian doctor, four medical students and three male nurses. This ambulance tended 67 wounded, eight of whom were Bavarians or Prussians. It ceased its work in the second fortnight of November after two months of strenuous operation. Even two months after its departure, sixteen of its inmates were being treated at Sedan, due to the lack of artificial legs. According to the Sedan hospital, the Dutch had these artificial limbs made and sent them to their former *protégés*.

6) *Metz*. The ambulance here, after operating from mid-October 1870 to the 1st March 1871, was divided into two sections: one in a wooden construction in the Jardin Fabert, where four doctors and two Dutch ladies worked; the other in a private villa, operated by three doctors, one medical student and one lady. The nursing service was provided by the nuns from the Peltre convent. Throughout the winter the number of wounded cared for varied between 55 and 58; most of them were French. The store shared by both sections contained medical supplies,

³ Report by the Netherlands Central Committee.

foodstuffs, clothing, bedding and blankets, provided not only by the Dutch Red Cross but also by the Amsterdam, Bois-le-Duc, Eindhoven, Breda, Groningen and Utrecht Committees.

Provisions were also distributed in the German dressing-stations in the town.

In this ambulance, as in most others, the doctors discharged their mission with the greatest dedication. Dr. Praeger, head doctor of the second section, himself contracted an epidemic disease which proved fatal.

Two other aspects of the work undertaken by this hospital were the vaccination of the Metz and neighboring population against smallpox, and the distribution to local doctors of vaccines provided by Amsterdam and Rotterdam.

7) *Le Havre*. The advance of the German troops towards the North and West of France being an omen of large-scale battles in that region, the Netherlands Red Cross Central Committee decided to send an ambulance to Le Havre. It arrived on December 16th and was set up in the Frascati hotel in Sainte-Adresse, where 100 beds were available. Its equipment was provided by the Committees of Amsterdam, Rotterdam, The Hague and Delft. The personnel comprised three doctors of the Netherlands Royal Navy and male nurses whose services were made available by the Delft Committee. In all there were five doctors — one being the Swiss Dr. Kunzly — two medical students and seven male nurses.

It turned out to be a white elephant. During its first fortnight it was without patients. When the first casualties did arrive, toward the end of 1870, they were suffering from such commonplace ailments as bronchitis, rheumatism, angina, etc. The medical staff was most disappointed: they had expected to make themselves valuable to the wounded and to be nearer to the fighting. The number of patients during its nine weeks of activity amounted to 166.

When, in February 1871, the armistice was prolonged and seemed to augur well for peace, the Netherlands ambulance was disbanded. Much of the equipment was given to Dr. Monod's French ambulance at Mézidon in the Calvados area.

8) *Bordeaux*. The Loire Army having no satisfactory medical service, the Dutch Red Cross set up at Bordeaux an ambulance with capacity for 150 inmates. It was led by the former Netherlands commissioner for Sarrebruck. The rest of its personnel comprised three doctors — including Dr. Vermeyne, former chief physician of the Balan ambulance, and Dr. van der Horst, formerly head of the Franco-Dutch ambulance — five medical students and six male and female nurses as well as several ladies.

From December 22nd 1870 to March 4th 1871, the ambulance tended 360 men of the Loire Army, most of them sick but not wounded. Due to the severe temperature changes and unsatisfactory accommodation a good part of the staff left the ambulance.

The town became the new headquarters of the Government which had first transferred to Tours. The equipment, valued at 15,000 francs, was handed over to the Bordeaux Committee of the French Red Cross which, as a sign of gratitude, retained the Netherlands flag and the name *Ambulance Néerlandaise*.

9) *Lille*. The equipment for this ambulance was transferred from those at Balan and Le Havre and the Dutch personnel — Dr. Veendam and two medical students, among others — arrived when the German dressing-station at Neuwied was closed. They were joined at Lille by Colonel Dr. de Heyfelder, who had been sent from Russia and had worked at Neuwied. There were also three male nurses and three nuns. During the 82 days from February 11th to May 5th 1871 the ambulance received French wounded; there were no sick. Many of the wounds were of scientific interest — amputations or abscissions. According to Dr. de Heyfelder, the results demonstrated that “wounds, even when improperly treated or completely neglected, can still be cured by intelligent and intensive treatment “

In addition to these ambulances, the Dutch Red Cross Society also sent doctors and assistants to the Düsseldorf, Wesel and Neuwied dressing-stations. Düsseldorf became one of the main stations for the wounded of the German Army of the North, due to its healthy situation and its many roads, and this explained the shortage of local resources and of doctors to meet the needs of the many wounded and sick who streamed into the town.

The Netherlands assistance “consisted in remedying the shortage of medical personnel, food, drink and other primary necessities, and in providing whatever was required to raise the standard of treatment for the wounded and the sick in the barracks to that of treatment in a well-organized hospital”.⁴ As early as August 22nd 1870, five doctors and two medical students left for Düsseldorf with surgical instruments. They were followed by a male nurse and four female nurses. The expedition was under the authority of a member of the Central Committee acting as an administrative officer. He organized a large depot in Düsseldorf, supervised activities and took note of needs in the other two localities, Wesel and Neuwied. He also had built, with assistance from the Dutch citizens residing in the area, three wooden huts to be used as dressing-stations in order to overcome the constant shortage of premises.

Two doctors and two medical students went to Neuwied where they rendered signal service up to the end of February 1871. In Wesel, three Dutch army doctors worked with the local medical staff until mid-March 1871, tending daily from 400 to 535 typhus and dysentery patients.

ENGLAND

In England the Red Cross Society was founded in 1870 in order to respond to the appeal for solidarity which was launched during the Franco-Prussian War. It organized fewer complete ambulances but sent many doctors and nurses to the ambulances and hospitals belonging to the belligerent armies and to the Societies of other neutral countries. Indeed, the British Society's strength in the field was considerable during the Franco-Prussian War of 1870 to 1871: 62 surgeons, 25 female nurses and nuns, 23 nurse-stretcher-bearers and 103 agents, representatives, heads of warehouses and other employees.

The ambulance which must first be mentioned is the one which was known as the Anglo-American ambulance, part of its personnel being American. It was run by Dr. Sims (American) and Dr. MacCormack (British) and had 14 surgeons on its staff. It was organized in Paris and left the capital for Sedan on August 28th 1870 just before the big September battle. It was set up in the Ashfeld barracks at Sedan. In the early days of its existence it treated 400 wounded French and German.

Two of the British doctors, Dr. Frank and Dr. Blewitt, left the ambulance at Sedan to start the Balan ambulance at Bazeilles on August 31st 1870. This ambulance treated 200-300 wounded.

During the first phase of the Franco-Prussian War the British personnel attached to the belligerents comprised:

- 5 surgeons and 1 male nurse at Douzy
- 3 surgeons at Briey
- 1 surgeon at Châlons-sur-Marne
- 2 surgeons at Stenay
- 4 surgeons at Beaumont
- 1 surgeon and 2 male nurses at Donchery
- 1 surgeon at Bouillon (Belgium)
- 3 surgeons at Arlon (Belgium)
- 1 surgeon at Sarrebruck
- 2 surgeons at Metz
- 1 surgeon at Pont-à-Mousson and
- 2 surgeons at Autrecourt.

⁴ Report by the Netherlands Central Committee.

At the same time the British Society endeavored to supplement the medical personnel in the German hospitals who were overwhelmed by the flow of wounded and sick. There were four English surgeons at Darmstadt, two at Hanau and one at Cologne. At Bingen, the British, with the help of the Prussian Society, set up a field hospital operated by twelve surgeons. It was, however, too far from the front and was never fully used.

During the second phase of the war, that is the campaign on the Loire, the Anglo-American ambulance, having completed its work at Sedan, went to Orleans. It was there directed by the British Dr. Pratt, and staffed by English and American surgeons.

The "Woolwich Ambulance" set up by the British Army Medical Service, was the largest undertaking of the British Society. The ambulance was capable of caring for 200 patients. It included an operating theatre, tents and a kitchen, and could operate as a fixed hospital. It had equipment for eight field ambulances and twelve wagon-loads of all the necessary supplies. It was under Dr. Guy, Assistant Inspector General of the British Army Hospitals. His staff consisted of 12 doctors and 27 male nurses and auxiliaries. It was installed at Versailles in the second fortnight of October and it cared for 200 soldiers stricken by typhus and dysentery.

When difficulties arose between the managers of the ambulance and the authorities of the Prussian Army, its activities at Versailles suddenly ceased and it was split into three smaller units. The first of these scoured the battlefields in a triangle of which the angles were Versailles, Le Mans, and Beaune-la-Rolande, its sides passing through Châteauneuf, Nogent, Châteaudun, Chartres, Tours and Orleans. It gave care to wounded and sick in 28 places. All its trucks were permanently in use for the transport of French and Prussian wounded from the field of battle. The second and third ambulance units were also mobile in the same region. Each visited some 30 places. The second worked from bases at Auneux, Chartres, Meung, Le Mans and Connerre, while the third made longer stops at Saint-Germain, Angerville, Beaune-la-Rolande, Blois and Le Mans. At Blois, it took over for a month the old castle where 300 casualties were tended, many of them seriously wounded. The three ambulances were supplied by the British Society's large store at Versailles.

SWITZERLAND

Details of the medical assistance given by Switzerland are dispersed and no overall report has been published on such activities. Most of the medical personnel having gone into action through the International Agency at Basle, that organization's reports are the best sources of information.

From the very start of the conflict, General Hans Herzog, Commander-in-Chief of the Swiss Army, launched an appeal authorizing and inviting military physicians to render assistance to the medical services of the two belligerent armies. By November 1st 1870, 146 doctors and 40 medical students had offered to go to the theatre of operations. Apart from these doctors, who were sent officially, others took part in the movement of solidarity, either through the Agency in Basle or through the National Aid Societies for the nursing of the sick and wounded in the field. For instance, Professor Socin, of Basle, was for several months in charge of the large station dressing-post at Karlsruhe, where he was assisted by several other doctors from Basle. Dr Louis Appia, one of the founders of the Red Cross and a member of the International Committee in Geneva, gave his services in dressing-stations, particularly at Eprenay and Versailles, throughout the duration.

During the first phase of the war, many Swiss doctors were working in the ambulances and hospitals in the North-East of France: six at Pont-à-Mousson, one at Remilly, one at Monceau-les-Mines and one at Tremery in the region of Metz.

At that time a Swiss ambulance, comprising 14 doctor volunteers from the French-speaking part of Switzerland, under Dr. Rouge, Head Physician of the Cantonal Hospital in Lausanne, was organized in Paris under the auspices of the French Committee. The Swiss Federal Council made doctors available. The ambulance left the French capital for Châlons-sur-Marne, on August 21st 1870, with twelve French male nurses and the Swiss doctors. Its objective was to

set up a field hospital at Châlons. However, instructions were changed at Reims, due to the evacuation of the Châlons camp, and the ambulance was attached to the Seventh Corps. It followed that army and set up at Vouziers, in the Ardennes, where it organized a hospital in which 300 to 400 wounded and sick were cared for. During the large battles which were fought in that region, the Swiss ambulance personnel roamed the region of Sonmauthe, Beaumont and Sedan, collecting the wounded. After the defeat of the French Army and the surrender at Sedan, the Swiss ambulance considered its mission terminated. It was disbanded and the doctors returned to Switzerland.

When the theatre of operations moved toward the Centre and West of France, Swiss doctors went to Orleans, Puiseaux, near Pithiviers, to the North of Orleans and to Tillay-le-Peneux, between Orgères and Arthenay, on the northern edge of the battlefield of Orleans.

The fierce fighting between the French and German armies in the regions near Switzerland was an occasion for medical personnel to dedicate themselves to the alleviation of the distress of those suffering from wounds, disease and exposure. After the battles of Villersexel and Montbéliard, many doctors and nurses were sent by the Agency in Basle to the main centres. More than 30 Swiss doctors, mostly from Zurich, worked in a triangular area, between Belfort, Lure and Pontarlier. Others served at La Chapelle, near Belfort, at Hericourt, at Contenas, at Baume-les-Dames, at Châtenois and at Montbéliard.

The Winterthur Committee sent to Lure a fully equipped 50-bed ambulance at which several doctors, three male nurses and four nuns gave invaluable service. A good number of Swiss nuns and deaconesses devoted themselves from the outbreak of the war to the relief of suffering of soldiers: a dozen worked in the dressing-stations at Karlsruhe, Heidelberg, Schwezingen, Mannheim and Speyer.

On orders of the Swiss Federal Council, Dr. Lehmann, Head Physician of the Swiss Army, founded in November 1870 a Swiss Federal ambulance at the western frontier, with its headquarters at Porrentruy. It operated from November 14th 1870 to February 28th 1871. "The purpose of the Swiss international ambulance at Porrentruy was to be a sort of fixed, second line, field hospital to which the wounded were to be evacuated from the more forward mobile ambulances".⁵ The ambulance comprised five doctors and six male nurses. It took care of 65 soldiers, 35 of them French and 30 of them German. The Agency at Basle granted it 10,000 Swiss francs for its needs and permanently supplied its stores, from where relief material was sent to the ambulances and field hospitals throughout the region.

RUSSIA

The Russian Red Cross took steps immediately on the outbreak of fighting. It delegated Professor Hübbernet of Kiev University to Basle, where he arrived in August, accompanied by seven doctors. The medical personnel finally reached a total of 32 members and were dispersed to several places. Later on, when Professor Hübbernet was travelling the fields of battle, another delegate, Dr. Bachmakoff, became the liaison official between the Agency and the International Committee on the one hand, and the Russian Society on the other.

The doctors had been instructed to help the wounded without distinction of nationality but to observe, nevertheless, the proposal made by the Central Russian Committee at the Berlin Conference to the effect that preference should be given to the army in retreat.

In the confused situation then prevailing in France, especially during the first phase of the war, many Russian doctors had discouraging experiences. They sometimes reached a field hospital where they were given to understand that their services were not needed. They then had to return. Several worked successively in a number of towns: for instance, Dr. Betling

⁵ Report by Dr. Goldlin, head doctor of the Swiss international ambulance at Porrentruy.

tended casualties at Nancy, then at Orleans, Tours, and Clerval; Dr. Milliot, former assistant to Professor Hübner, was the chief surgeon of an ambulance at Sedan before he went to Paris.

The Russian doctors were distributed as follows:⁶

In the North-East of France: Sainte-Marie-aux-Chênes (3), Nancy (6), Toul, Metz (1), Sedan (2), Pomponne (1), Clerval (1), Bar-le-Duc (1), Vitry (1), Châlons-sur-Marne (2), Mourmelon, Epervan (5), Soissons, Reims (3), Rethel (1), Saint-Quentin, and Lille.

Centre of France: Lagny, Tournan, Corbeil (1), Versailles, Paris (1), Chartres, Orleans (1), Tours (1) and Le Mans.

In Germany: Aachen (2), Neuwied (1), Mannheim (3), Heidelberg (2), Wissembourg (2), Koblenz (2), and Wendenheim (1).

In addition, six Russian doctors served in the station ambulances at Mannheim and Ludwigshafen.

ITALY

An ambulance was sent from Italy to the battlefields of France by the Turin Red Cross Committee. It was led by Dr. G. Spantigati, and, when it set out, comprised four doctors and surgeons, six medical students and three male nurses. When it arrived in Paris, on September 2nd 1870, its strength was supplemented by ten French male nurses and a number of auxiliary nurses. It left on September 4th for Aunoye, near the Belgian frontier, and had considerable difficulty in finding a suitable place as a base. The situation was extremely confused. Bitter fighting occurred every day and the fact that bridges had been destroyed made it difficult for the ambulance to move about. After being at Hirson and later at Charleville-Mézières, the ambulance personnel set out for Sedan but were unable to reach it. At Donchéry, they loaded 600 wounded in a train to take them to Hirson. The ambulance finally settled at Saint-Michel-sur-Aisne, where it took over a 100-bed hospital. The local mayor provided an additional 20 beds. By the 8th September, it had 123 casualties in its care.

With the advance of the German troops, the French ambulances retreated, passing through Belgium to return to the centre of France. Following the movement, the Turin ambulance decided to go to Tours, where the Central Committee of the French Red Cross had taken refuge. On the advice of that Committee, the Italian doctors renounced their intention of going to Paris. They were recommended to wait some three weeks at Tours until the French army was reorganized and to give their services to the Army of the East like the Lyons and Marseille hospitals; the discouraged Italians then returned home. The ambulance was back in Turin on the 13th October after 46 days service. The expenditure incurred by the Turin Committee amounted to 21,154 lire⁷, the wages of the nurses and other French employees having been covered by the French Red Cross.

SCANDINAVIA

Of the Scandinavian medical personnel working in the regions where fighting was going on, a word must be said about four doctors sent by the Swedish Society. In addition, some doctors from Norway volunteered to work with the army medical services. A Danish doctor, Dr. Fenger, tended wounded in the Lure ambulances.

⁶ Only the figures known for sure are given.

⁷ The lira, Italy being a member of the *Union Monétaire Latine*, was equivalent to the French and Belgian Francs.

The main work of the four Swedish doctors during their two months service was to inspect tents and huts for the wounded and the sick and also the transport facilities used by the two belligerents.

In the course of their mission, these doctors went to Cologne, Neuwied, Koblenz, Hamburg, Frankfurt-on-Main, Darmstadt, Heidelberg and Karlsruhe in Germany, and to Strasbourg, Nancy, Epernay, Château-Thierry, Tournau, Corbeil and Versailles in France. They helped their overworked colleagues in the field hospitals and ambulances in those towns.

AUSTRIA

The predecessor of the Austrian Red Cross, the *Österreichischer Patriotistischer Hilfsverein für verwundete Krieger, Militär-Witwen und Waisen*, sent four doctors to the theatre of war, two to each side of the front. All four contributed throughout the duration to the relief of military wounded and sick. Those working with the French stayed in Paris from the time it was besieged.

MATERIAL RELIEF

The term "material relief" covers the very considerable aid provided by various Societies to wounded and sick soldiers of the belligerent countries. It included medical supplies and equipment, clothing, blankets and foodstuffs.

In accordance with the principles laid down at the First Geneva Conference, "all gifts were shared between France and Prussia in the most equitable fashion, to be distributed to the wounded without distinction of nationality".⁸ In spite of the efforts of the donor Societies to alleviate suffering, distress was of course greater on the side of the retreating armies.

BELGIUM

The Belgian Society Relief Committee's central depot was in Brussels. It sent a great quantity of supplies to ambulances and field and other hospitals throughout France, as far as Paris and Orleans, especially to the murderous battlefields around Sedan and Metz, and also to Germany. Its relief supplies were also distributed to the Societies of the belligerent countries through their Central Committees in Paris and Berlin. The Brussels central depot set up branches at Aix-la-Chapelle, Luxembourg and Maubeuge, in order to forward supplies more quickly. The total sum expended by the Belgian Society during the Franco-Prussian War, up to 15 July 1871 when the accounts were closed, amounted to 273,939 francs.⁹ It is of interest to note that this Society, being among the first to take action, received several donations from countries not in the conflict, including 26,337 francs from Great Britain, 7,753 francs from Russia, 5,000 francs from Switzerland, 500 francs from Egypt and 100 francs from India.

⁸ Gustave MOYNIER — *Bulletin International des Sociétés de Secours aux militaires blesses*, Geneva.

⁹ Belgium was a member of the *Union monétaire latine* and the Belgian Franc was equivalent to the French and Swiss Francs.

LUXEMBOURG

The large volume of relief supplies forwarded by the Luxembourg Committee during the first phase of the war to the battlefields and devastated areas may be explained by two facts underlined in the Committee's report. In the first place, the inhabitants of Luxembourg being bilingual, medical personnel and other workers did not find it difficult to provide assistance to the wounded and sick of both countries at war. In the second place, relief from Luxembourg always arrived first. "Bis dat qui cito dat", runs a Latin tag, and relief from Luxembourg was in the Sarrebruck area on the day after the battle took place there. Again, at Metz, where fierce fighting had raged on August 14th, 16th and 18th, Luxembourg already sent in on the 16th two convoys, one through Thionville and the other through Sarrelouis.

The efforts of the Grand Duchy of Luxembourg, which at the time did not have more than 200,000 inhabitants, were tremendous. The total value of relief supplies amounted to 300,000 francs¹⁰. Gifts in kind were valued at 250,000 francs, while public collections brought in the sum of 56,959 francs, utilized for the purchase of foodstuffs and material, etc., for making clothes and for covering forwarding expenses. Consignments sent to hospitals and ambulances for distribution to the wounded and sick without distinction of nationality included parcels of rice, meat, potatoes, wine, tobacco, shirts, sheets, blankets, dressings and medicaments. A large proportion of the relief supplies from Luxembourg were sent by rail to the bridgehead of the Grand Luxembourg line at Marbehan, from where a regular road service towards Sedan was set up.

The solidarity displayed by Luxembourg was characterized by two notable features, one being the dispatch from Luxembourg towns and villages of considerable quantities of bread of which there was a shortage in all the war-ravaged areas, and the other, the compassion shown to the exhausted, wounded and sick soldiers as well as to the stricken starving populations, bereft of all. Bread, food and drink and medicaments were distributed to the inhabitants, threatened with disease and famine, of Briey, Sainte-Marie, Saint-Privat, Auboué-sur-Orne, Jerusalem, Amanvilliers, etc.

NETHERLANDS

The Supreme Committee of the Dutch Society had only a very small amount of money available at the beginning of the war: 1,352 florins¹¹. However, at the time its action came to an end, it had spent on assistance to wounded and sick soldiers and on relief consignments the sum of 340,315 florins, of which 214,873 florins were donations made direct to the Committee and 122,334 florins were received in public collections organized by local committees. Among direct donations received, the Dutch East Indies, in particular the Red Cross Committee in Batavia, sent a contribution of 74,584 florins. The solidarity displayed here was marked by another significant gesture, a collection organized among the officers and men of the second brigade of the 1st Dutch Army Division, under the command of Colonel de Wrangel; the sum raised was handed over to the Red Cross Society.

The sum of 156,647 florins or almost half the money spent, served to cover expenditure incurred by ambulances and medical personnel, whose work has already been outlined. The value of material relief supplies furnished by the Dutch Society was estimated at 100,701 florins, and consignments by the Society's Central Depot were sent to 37 different

¹⁰ Equivalent to a Belgian franc.

¹¹ One Dutch guilder or florin was worth 2.08 Swiss francs.

places. The Dutch representatives at the head of the ambulances also contributed in kind and in cash to relief distributions.

The Bordeaux section sent a subsidy of 2,000 francs to the "ambulance évangélique de Pau", founded by Englishmen living in that region.

GREAT BRITAIN

The extent of British assistance is clearly reflected in the figures and one can but admire the efficiency and the perfect organization of the relief action set up by the London Red Cross Society. Its big central depot in St. Martin's Place sent consignments to 137 towns and villages in France, Germany and neighboring countries. Among the organizations that received supplies were the central committees in Paris and Berlin, field hospitals and ambulances in Belgium, the Luxembourg Relief Association, and the International Agency in Basle and the International Committee in Geneva.

During the 188 days that relief operations were carried out, 12,000 cases and parcels were distributed. Each day, four tons of supplies were forwarded. Notwithstanding the distance separating the British Isles from the areas where military operations were in progress, with the Channel in between, London responded very rapidly to all requests for aid. One has only to cite the example of Pont-à-Mousson where the church was transformed into a hospital. A cable was sent to London by the local organizers urgently requesting 250 iron bedsteads. They were immediately dispatched by the Committee by special train, arriving at Pont-à-Mousson in 48 hours, in charge of a British Society representative who made sure that the distance was covered in the shortest possible time by avoiding congested railway lines.

France was divided into districts, each one with its resident commissioner, generally selected from among officers, on active service or on the retired list, who supervised all operations. In every district were set up main and branch depots, supplied from London, in which the distribution of food, medicaments, clothing, blankets, comforts, etc. was organized over a large area. The North-Eastern District was under Captain H. Brackenbury, and depots were set up at the following towns (figures between brackets showing number of places served): Sarrebruck (27), Arlon (16), Metz (43), Meaux (95), and Vesoul (36). Branch depots were set up at Briey (23) and Romilly (57).

Major General Sir Vincent Eyre was in charge of the Northern District, with a depot at Boulogne (76) and a branch depot at Amiens (68). The Western District under Colonel N. Elphinstone had its depot at Tours (77), and the North-Western District under Captain C. L. Harvey at Saint-Malo (35).

Finally, a depot was set up at Versailles (41) under Mr. J. Furley.

At times of emergency, railway wagons carried relief supplies from these depots right up to the front lines where fighting had taken place. For example, 50 wagons were used around Sedan.

As with other societies of neutral countries, the British sent relief to Germany, to those hospitals and local associations swamped by the huge numbers of prisoners of war, wounded and sick.

The London Society's representatives quickly realized how much it meant to the wounded and sick soldiers and prisoners of war to receive aid and comfort at the railway stations on their way to Germany or to hospitals. They set up field kitchens and distribution points in the railway stations of Tours, Forbach, Meaux and Lagny so that they could provide food and drink to the troops crowded together in the wagons. Colonel Cox, a British agent, even set up a field kitchen on the battlefield itself at Querrieux near Amiens on December 23rd 1870. He believed that in providing food and some stimulating drink such as coffee to wounded soldiers immediately after

battle, the death rate in the hospitals where they were to be taken for treatment could be reduced by 30 per cent.

The supply of surgical instruments deserves special mention, as also the famous lint and certain disinfectants then unknown in France and highly prized in French hospitals and ambulances.

Total expenses incurred by the British Society during the 1870-71 war amounted to 223,716 pounds¹². This sum included the donation of 20,000 pounds which the Society's Chairman, Colonel Loyd-Lindsay, personally made to each of the Societies of the belligerent countries.

SWITZERLAND

By reason of the events, Switzerland was able to demobilize fairly quickly the troops that had been called up to face any special emergency, and the relief societies exerted their efforts to come to the aid of the wounded from the belligerent armies. However, these Cantonal Relief Societies channeled their action of solidarity almost exclusively through the International Agency at Basle. In October 1870, the sum of 40,000 francs¹³ was sent to the Red Cross Central Committee of the two belligerent countries (20,000 francs to each), while Switzerland offered its hospitality to 200 convalescents for a period of four weeks.

However, the greatest contribution that Switzerland made to the movement of solidarity was the generous welcome that it extended to the French Army of the East under the command of General Bourbaki. This army had not been informed that the armistice concluded on January 28th 1871 did not concern it and was incapable of offering any resistance to the victorious advance of the Prussian troops. It crossed the frontier into Switzerland on February 1st 1871, after having obtained the authorization of the Swiss authorities. Bourbaki's army, consisting of 84,271 men and 14,000 horses, was in a piteous state, exhausted and having endured six weeks of icy weather, with temperatures descending to -18°C and -20°C . They were clothed only in blankets and the remains of their tattered uniforms, and many no longer had their boots. 5,116 of them had to be taken immediately to hospitals in Switzerland, the others were interned. In one week, all were settled in internment camps where they were able to rest until the time when they would be sent back home. It was on the Central Committee of the Swiss Red Cross which fell the responsibility of carrying through this large-scale solidarity action.

RUSSIA

The Russian Society had put aside the sum of 80,000 francs¹⁴ for relief, in addition to its doctors' expenses abroad. Its personnel made direct contributions only in a few cases, as in that of Professor Hübner at Chartres. The majority of its relief supplies, for a value of 26,407 Francs, were forwarded to the International Agency in Basle.

¹² One pound sterling was equivalent at that time to 25.30 Swiss francs.

¹³ Switzerland was a member of the *Union monétaire latine*, and the Swiss franc was equivalent to the French and Belgian francs.

¹⁴ One franc was equivalent to 0.26 Russian roubles.

SWEDEN

The Swedish Red Cross Society gave to the International Agency in Basle the sum of 176,775 francs¹⁵ which it had received through a number of public collections, and 20,000 francs from its own funds. Of the total, 37,737 francs was collected in Norway (Sweden and Norway being at that time united). In Sweden, ladies' committees were formed to organize collections of money, clothing and other necessities. Relief supplies dispatched to Basle included shirts, dressings, plaster shears, soap, compresses, flannel belts, etc. Because of the great distance separating Norway from the battlefields and in view of the blockade of the North German ports, the Norwegian Christiana Society did not attempt to send relief supplies but made donations in cash.

PORTUGAL

The Central Committee of the Portuguese Red Cross collected cash donations totaling 25,048 francs and gifts in kind valued at about 5,000 francs. Consignments of clothing, blankets, lint and so on were sent to the Agency at Basle, while the money was transferred to the International Committee in Geneva. In addition, the Portuguese Society dispatched to Basle a large number of cases of port wine for the soldiers.

AUSTRIA

The Austrian Red Cross also sent many consignments, mostly to field hospitals and prisons in Germany. 103 large cases, weighing in all 13,046 lb. were forwarded to Germany, where the majority of wounded French soldiers were to be found in field hospitals and town hospitals; 25 cases weighing 3,112 lb. were sent to the French Society, and, at the request of the Viennese Committee for the relief of French prisoners in Germany, 79 cases weighing 13,251 lb. were dispatched to German prisons.

The Austrian Society donated a sum of 10,000 francs that was shared between the Paris Central Committee, the French representatives in Brussels and the International Agency in Basle, and also a further sum of about 10,000 francs that was distributed among the Berlin Central Committee and the Committees at Dresden, Munich, Stuttgart, Karlsruhe, Darmstadt, Flensburg, Rostock and Düsseldorf.

¹⁵ One franc was equivalent to 0.72 Swedish crowns.

RED CROSS INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

The extent of the role of the International Agency in Basle in directing doctors and male nurses towards those points where help was most needed in the fighting areas has already been described. In addition, several Societies had sent to Basle the relief they had available, in cash and in kind, in order to keep up the flow of cash and supplies to the depots of the Agency, which was officially assigned the forwarding to ambulances, field hospitals and other institutions caring for the wounded and sick soldiers. Even those Societies which contributed direct medical or material assistance sent the Agency further supplies in order to support its action.

The amounts received by the International Agency were:

Sweden	159,038 francs	France	12,735 francs
Switzerland	118,281 francs	Great Britain	4,980 francs
Italy	46,240 francs	Belgium	1,700 francs
Norway	37,737 francs	Austria	1,000 francs
Russia	26,407 francs	Germany	468 francs
Spain	13,224 francs		

The highest item of expenditure concerned purchases of relief supplies amounting to 174,316 francs. Cash donations to French committees and field hospitals amounted to 106,345 francs, and similar donations to German organizations totaled 29,139 francs. Transport and freight charges amounted to 32,153 francs.

During the war, the Agency at Basle dispatched to field hospitals and depots on both sides of the front 6,425 parcels, most of which contained articles sent from Italy, Switzerland, Austria and Russia. Relief was based on the principle of strict impartiality. But when applied in practice, the result was not a simple sharing of the supplies channeled through the Agency into two equal parts. In its last report, the Agency gave the following explanation of the way its action was directed:

"The French medical establishments were from the start badly organized, and the resounding defeat of the French armies almost entirely paralyzed their action. In contrast, the German ambulances were equipped with care and enjoyed the advantages of an advancing army. On the other hand, they were under the obligation of taking care of the major part of the French wounded, an obligation which, on the whole, they conscientiously fulfilled. Moreover, the lines of communications which the French ambulances had to employ were so difficult that for a long time we could not get through our consignments, while the areas around German field hospitals, even at the farthest points, such as Versailles, Orleans, etc., though not always easily accessible, could all be reached with some patience and determination. In Germany, there was a well-organized network of central and branch depots, from Berlin and Mannheim right up to the front, and we were able to make use of them with ease and safety. The upshot was that we adopted the principle of taking relief supplies to the places where they were most needed and that we did not have to worry about drawing up every day a balance to find out whether supplies sent to France were as large as those sent to Germany or to German-occupied territory. When, later on, we were able,

through the Swiss Committee at Lyons, to send to French ambulances money and material, we gladly took advantage of this, and we have reason to hope that, on the whole, we maintained our international position satisfactorily all along. As a consequence of these various circumstances, we sent to Germany a larger amount of material than to France, and for a greater value, but spent more in cash on the maintenance and organization of French ambulances".

Another feature of the Agency's action was its use of already existing organizations instead of setting up new bodies. The Agency did all the same set up, through its delegates, a number of small special depots to meet the requirements of minor field hospitals in out-of-the-way places which only received scant supplies from the official depots or none at all. Thus it was that some field hospitals were set up in the Lower Alsace after the first big battles of the war and after the siege of Strasbourg. These received supplies from the network of Agency depots at Niederbronn, Haguenau, Bischwiller, Wendenheim, Robertsau, Saverne, Wörth and Sultz-sous-Forêts. Other depots were established further inside France, as at Eprenay.

The Agency's action was conducted most independently and extensively around Belfort and along the fronts of the Lizaine and Doubs, in the towns and villages of Montbéliard, Lure, La Chapelle, Châtenois, Belfort, Héricourt, Bourogne, Dannemarie, Saint-Hyppolite, Pontarlier and Porrentruy. Convoys of two or three vehicles went several times to each of the field hospitals and depots in this region, and carried 1,014 parcels and cash amounting to 21,453 francs.

The Agency even contributed to alleviating the suffering of wounded and sick soldiers in hospital trains which ran in the two belligerent countries between Lorraine and Versailles on the one hand and Munich, Silesia and other distant parts of Germany on the other. One of the delegates coupled railway wagons filled with supplies under his charge to these trains, and, during the journey, distributed clothing, socks, blankets and other necessities to the soldiers carried in these trains.

In order to assist French prisoners in Germany, a special committee was set up in Basle under the sign of the green cross. The Agency could not intervene on their behalf, but it sent gifts for those who were in hospitals and for wounded and sick soldiers interned in Switzerland.

It also undertook a very special service that of *repatriating war disabled* from hospitals in Germany, France and occupied territories, under Article 6, and additional Article 5, of the Geneva Convention. By force of circumstance, the number of French repatriated was much superior to the number of Germans. In all, 2,680 disabled soldiers from both armies were repatriated. Moreover, the Agency equipped a 100-bed hospital at Petit-Klingenthal near Basle, where those in need of medical care could be treated.

Finally, in the realm of medical aid, the International Agency crowned its work by the creation of an *institute for providing artificial limbs to amputees*. Under Professor Socin, an Auxiliary Committee, similar to the one dealing with the repatriation of disabled soldiers, took charge of this mission, financed by the sums still available with the Agency when the war ended and by donations specially given for this purpose. For instance, 5,000 francs were made available by the Dutch Red Cross Society. With the sum of 25,440 francs that was collected, it was possible to provide more than 100 disabled soldiers with artificial limbs.

Following the resolutions of the Berlin Conference, a special service was created within the Agency: the *Bureau for the exchange of mail, cash remittances and information*. When the war broke out, no one had imagined how much work there was going to be. The enormous number of soldiers made prisoner by the Prussian troops and kept in internment camps compelled the Agency to intervene, not only on behalf of the wounded, which had been the original Red Cross aim, but also on behalf of the prisoners of war. "The need for a neutral intermediary was quite understandable and most urgent, in view of the disruption of postal communications between the belligerent countries". Three clerks were daily engaged in sorting between 700 and 1,000 letters, some of which had to be opened, re-addressed and forwarded on. The volume of remittances in both directions later grew considerably.

It was not possible to refund remittances sent by relatives to prisoners who were not wounded, for, in most cases, the families did not even know whether the addressees were safe and sound or not.

From early August 1870 to 31 March 1871, the Agency Bureau sent 18,411 remittances, representing a sum of 506,486 francs, to wounded and sick prisoners of war, both French and German.

There were innumerable requests from France for information, but as there were no complete lists of soldiers dead, wounded or sick, relatives could only receive replies concerning those whose names had appeared on one of the five printed lists published by the Geneva International Committee. These, however, were only those of wounded French soldiers treated in German hospitals. With regard to prisoners, the 18 lists published by the Agency and the International Committee for relief to prisoners of war facilitated considerably the task; they bore practically all the names of Germans in the hands of the French Army.

Special steps were taken to trace all those whose names were not on these lists, and this led to lengthy correspondence and considerable efforts in the endeavors to allay the anxiety of very many French and German families.

In all these very weighty tasks, the Bureau for the exchange of mail, cash remittances and information of the International Agency was ably seconded by the *Belgian Red Cross Information and Mail Bureau*, set up in Brussels. This office, which dealt more specifically with prisoners and internees, forwarded more than 20,000 letters, in addition to a large volume of remittances, in cash and in kind. Further, during its eight months of active work, as a result of tracing operations undertaken upon the request of relatives, it provided news about more than 15,000 wounded.

The Agency at Basle, which was an offshoot of the Geneva International Committee, could not by itself carry out all the many tasks which the Committee had to fulfill. Several problems, which had not caused any concern during the first few months of the war, later became so urgent and so acute that, from October 1870, they constituted a major source of worry. "Our horizon has widened, either because, due to the continually rising tide of calamities, new avenues have been opened to charitable works, or because the progressive movements of the armies have cut off most of the communications between Switzerland and France, Geneva has seen the direct line of approach between France and Germany drawing nearer and nearer to it".¹⁶

In order to meet all the requests for news and for the dispatch of letters and money that were addressed to Geneva, the Committee found it necessary to set up its own *Information Bureau*. No doubt, the major part of this was done by the Agency in Basle, but the Geneva Bureau also took upon itself a not inconsiderable proportion of this humanitarian work. Its volume increased especially after the occupation of Mulhouse and Saint-Louis by the Prussian Army, and all the letters which the Agency in Basle received, to be forwarded to those regions in France which had not been invaded, were re-transmitted to the French postal administration, through the Geneva Bureau. With the aim of making easier the Agency's task and that of its own Information Bureau, the Committee embarked upon the publication of lists of French wounded picked up by German troops. They were drawn up by the German Ministry of War and communicated by the Central Committee of the German Red Cross to the Geneva Committee. By December 31st 1870, three lists containing 7,000 names had been issued, and were sent to all French *préfectures* and *sous-préfectures* as well as to the relief committees in France. In this way, the International Committee hoped to forestall tracing requests and to limit the exchange of correspondence arising there from.

Towards the end of 1870, Geneva became a relief distribution centre for French Army ambulances. The International Committee fitted out a warehouse, close to the railway station, which was to receive not only the parcels forwarded by the Agency to the non-occupied areas of

¹⁶ Gustave MOYNIER.

France but also the gifts that came pouring in from all over the French-speaking part of Switzerland and the Societies of non-belligerent countries.

The Comité Suisse de Secours in Lyons proved to be of invaluable assistance. It obtained information on the needs of the French Army or on those of the localities where wounded were being taken care of, and forwarded on the consignments dispatched by Geneva. It followed the instructions that it received, but made its own appraisal of the areas where relief supplies were most lacking. It was also the Lyons Committee that provided the International Committee with the lists of German wounded in French hands: these lists were then printed and sent throughout Germany by the International Committee.

From the time that General Bourbaki's army crossed the Swiss frontier, a new task fell upon the shoulders of the Geneva Committee, notwithstanding that the Swiss Red Cross Society had undertaken to see to all the needs of the internees. Like in Basle, an auxiliary organization was created in Geneva, called the *Central Relief Agency for Interned Soldiers in Switzerland*, which made enquiries in the various areas where internees had been sent, and organized the distribution of relief sent to Geneva. This body, however, only concerned itself with the able-bodied men, while the International Committee organized a similar service for the sick.

Geneva being the main transit point for the French, whether wounded or interned, at the time they were accompanied back to their country, the International Committee took an active part in the efforts made by the Basle Agency for the disabled and by the Swiss Red Cross Society and its Geneva branch for the soldiers interned in Switzerland. A depot with food, clothing, tobacco and primary needs was opened in Geneva Station, so that the needs of the wounded and sick could be attended to. At one time, as many as 800-900 men were daily fed, clothed, lodged and their wounds dressed.

During the whole period of the Franco-Prussian War, from July 15th 1870 to June 30th 1871, receipts and disbursements of the International Committee in Geneva reached the sum of 222,357 francs. However, if to this sum are added the funds handled by the offshoots of the Committee, — the Agency in Basle, the Prisoners of War Committee, and the Central Relief Agency for Interned Soldiers in Switzerland, — and also the remittances in cash made personally to prisoners of war and internees, but forwarded through one or the other of these bodies, the total amount that passed through the Committee exceeded 1,709,000 francs. If it is estimated that gifts in kind were worth a similar sum, then the international organs of the Red Cross distributed more than three million francs of relief during that period.

CONCLUSIONS

The surge of solidarity, so many examples of which were demonstrated during the Franco-Prussian War of 1870-1871, constitutes a milestone in the history of the Red Cross.

The awful plight of so many wounded, prisoners and civilians, all of them victims of war, impelled the Red Cross Societies of non-belligerent countries to do much more than had been expected of them. Quite spontaneously, they went to the assistance of those victims of war, and offered a testimony of a solidarity that has here its roots and that has not ceased, in the course of the last century, to manifest itself. This first wave of solidarity gave a new dimension to the work, and has forged the unity of the Red Cross which has learnt the value of united action and the immense part it could play by combining its efforts.

This action has borne its fruits: governments and armies have understood that these disciplined and law-abiding private societies could bring to them remarkably efficient help. Moreover, it should not be forgotten, too, that the experience acquired by first-class doctors in the ambulances of the Red Cross has greatly contributed to the furtherance of military medicine.

The Red Cross has not defeated war. But, since 1870, it is engaged in a fierce struggle with war. It rescues war's victims and, even on the battlefield itself, it protects man against man. For it has taken up the cause of life.

[An abridged version of this study appeared in the December 1970 (No 117) and January 1971 (No 118) issues of the *INTERNATIONAL REVIEW OF THE RED CROSS*.]

LA NAISSANCE DE LA SOLIDARITÉ CROIX-ROUGE

LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE DE 1870-1871

Institut Henry Dunant
EDITIONS L'AGE D'HOMME
Genève 1971

AVANT-PROPOS

La solidarité Croix-Rouge n'est pas un concept; c'est un fait. On n'a pas décidé que les Sociétés de la Croix-Rouge se porteraient secours dans le malheur: on l'a constaté.

De quand date cette prise de conscience ? De la guerre franco-allemande de 1870-1871.

La Croix-Rouge avait été fondée sept ans auparavant: des sociétés dont le mandat consiste à fournir des secours à leurs armées respectives.

Ce mandat, les Sociétés des nations belligérantes l'ont rempli dès le premier coup de canon. C'est chose connue.

Mais l'esprit a soufflé plus loin et plus fort: les Sociétés des pays demeurés neutres n'ont pas supporté l'idée de demeurer spectatrices et inactives. Sans sollicitation de quiconque, elles ont envoyé sur les champs de bataille des hommes et des secours.

C'est le jaillissement spontané de la solidarité Croix-Rouge.

Voilà un centenaire qu'il convenait de marquer en rappelant, non sans d'inévitables lacunes, l'ampleur et l'efficacité de cette aide extérieure.

D'où cette étude qui en appelle d'autres. Car — faut-il le dire ? — la source n'est pas tarie. A cette minute même, des hommes, des femmes et des enfants survivent à des catastrophes naturelles ou à des conflits armés parce qu'à l'autre bout du monde la Croix-Rouge est solidaire de leurs souffrances.

Mais la mesure du chemin parcouru suppose la connaissance du point de départ.

INTRODUCTION

1870-71 : La guerre franco-allemande ! Un événement terrible ressenti par toute l'Europe ; des batailles meurtrières, du sang, des souffrances, des centaines de milliers de prisonniers, des privations, autant pour les populations civiles que pour les militaires — des horreurs qui ont, toutefois, provoqué un phénomène entièrement nouveau, d'importance capitale dans l'histoire de l'humanité. Cette guerre a marqué le début du grand mouvement universel de solidarité Croix-Rouge.

« La neutralité politique n'est pas l'indifférence humaine. » Cette devise de la Société de la Croix-Rouge de Belgique a été comprise par des millions d'hommes et elle retentit depuis 100 ans maintenant parmi tous ceux qui travaillent pour sauver des vies ou pour améliorer les conditions humaines.

Cette solidarité spontanée a revêtu des formes multiples et a convaincu les gens qui, jusque-là, étaient restés sceptiques, de la nécessité et de l'utilité de l'œuvre de la Croix-Rouge.

« Le torrent de la charité a continué à couler à pleins bords et l'on ne peut songer sans effroi à ce qu'aurait été le sort des milliers de blessés qui en ont éprouvé les salutaires effets, si le service de santé officiel avait été réduit à ses seules ressources, comme c'était presque toujours le cas dans les guerres antérieures à l'avènement de la Croix-Rouge »¹.

Les Sociétés de secours aux militaires malades et blessés en temps de guerre -- comme on appelait alors les Sociétés de la Croix-Rouge -- douze pays non engagés dans le conflit ont participé à ce grand élan de solidarité. Il s'agit des Sociétés des pays suivants : Angleterre, Autriche, Belgique, Espagne, Hollande, Italie, Luxembourg, Norvège, Portugal, Russie, Suède et Suisse. Médecins et secours arrivaient également des Etats-Unis qui ne possédaient pas encore de Société.

Il est évident que les Sociétés de la Croix-Rouge des deux pays belligérants, la France et l'Allemagne (la Prusse étant la Puissance dirigeante de la Confédération allemande, ses partenaires étaient associés aux opérations), avaient fourni d'énormes efforts et ont été les premières sur les champs de bataille pour soulager les souffrances des soldats, sans distinction de nationalité. De nombreux rapports et une littérature abondante traitent de l'activité de ces Sociétés qui démontrent la valeur et l'étendue de l'immense travail accompli. Mais nous n'en parlerons pas ici, notre sujet étant la solidarité manifestée par les Croix-Rouges des autres pays.

Le Comité international de Genève, chargé par la Conférence de Berlin, en 1869, de créer en temps de guerre un bureau de correspondance et de renseignements afin de faciliter « l'échange des communications entre les comités et la transmission des secours », a établi, à Bâle, dès juillet 1870, l'Agence internationale. Celle-ci reçut et transmit de nombreux secours, lettres et messages; elle envoya aux points chauds du théâtre des opérations du personnel médical ou infirmier recruté parmi les volontaires ou mis à sa disposition par les Gouvernements ou les Sociétés.

On pourrait remplir des centaines de pages si on voulait décrire en détail toutes les actions entreprises en faveur des soldats blessés ou malades, et même en faveur des populations civiles en détresse. Nous nous bornerons ici à brosser un tableau d'ensemble, en analysant les principales formes d'activité et les caractéristiques de l'assistance fournie par chaque Société ou pays.

* * *

¹ Gustave MOYNIER — *Bulletin international des Sociétés de Secours aux militaires blessés*, Genève.

Il est évident que l'effort de solidarité des Sociétés étrangères devait suivre de très près le déroulement des opérations de la guerre, à l'instar de l'action des Sociétés des pays belligérants. En conséquence, nous pouvons distinguer deux grandes phases du mouvement de solidarité Croix-Rouge en 1870-71 :

— La première phase dura environ trois mois, à partir du 5 août, jour de la bataille de Wissembourg ; l'activité des ambulances et l'envoi de secours et de médicaments se concentrèrent alors dans la zone Nord-Est de la France, le long des frontières belge, luxembourgeoise et allemande, et en particulier, dans la région de Metz et de Sedan, où eurent lieu les batailles meurtrières de Froeschwiller, de Forbach, de Gravelotte, de Saint-Privat, de Beaumont et de Pont-à-Mousson. Dans ce premier temps, l'assistance des pays les plus proches tels que le Luxembourg et la Belgique, ainsi que celle de l'Agence internationale de Bâle située aux confins de l'Alsace, fut particulièrement importante, quoique les secours en provenance de l'Angleterre et des Pays-Bas autant que le personnel médical et les ambulances envoyés par ces mêmes Sociétés aient également joué un rôle considérable.

— La seconde phase, qui s'étend de novembre 1870 à mars 1871, a vu se déplacer l'activité de l'assistance vers le Nord-Ouest, le Centre et l'Est de la France, suivant l'avance rapide de l'offensive prussienne vers Paris et suivant le mouvement des armées de la Loire, du Nord et de l'Est. Pendant cette période, l'importance de l'aide fournie par les Sociétés britannique, néerlandaise, suisse et russe s'est encore accrue, tandis que celle des pays limitrophes du premier théâtre des opérations cessa virtuellement dans le cas du Luxembourg, ou fut réduit dans le cas de la Belgique.

Le fait d'avoir concentré l'assistance dans les zones mentionnées ci-dessus ne signifiait pas que les secours matériels n'étaient pas nécessaires à l'arrière-pays, à des centaines de kilomètres du lieu de la lutte, où les blessés graves étaient transportés ainsi que les malades et prisonniers. Ainsi la solidarité Croix-Rouge, sous forme de secours matériels, financiers et même d'assistance médicale, se manifesta un peu partout : les envois de la Société britannique partant de son grand dépôt de Londres, pénétrèrent jusque dans les provinces de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Sud de la France ; une ambulance néerlandaise rendit des services inappréciables à Bordeaux, ceci pour ne citer que deux exemples de l'activité des Sociétés des pays non engagés dans le conflit.

Cette solidarité se manifesta également en Prusse et dans les autres Etats de la Confédération allemande au cours des deux phases de la guerre. L'ampleur et la rapidité de la défaite française et, en conséquence, le grand nombre de prisonniers blessés ou malades transportés dans les établissements sanitaires des villes et des villages sur territoire allemand, surprirent les différentes organisations prussiennes et autres qui s'occupaient des militaires blessés ou malades. Malgré leur excellente préparation, leur équipement satisfaisant dans des conditions prévisibles et un personnel bien entraîné, elles se trouvèrent submergées. En effet, les événements dramatiques de l'automne 1870 et des premiers mois de 1871 leur amenèrent environ 300 000 prisonniers français, la plupart nécessitant des soins médicaux et ayant besoin de vêtements et d'un régime alimentaire fortifiant. L'assistance médicale de même que les secours matériels provenant des Sociétés de pays tiers furent donc les bienvenus.

Il faut finalement mentionner les manifestations de solidarité dans les territoires des pays limitrophes du théâtre des opérations. La Belgique et le Luxembourg aménagèrent des lazarets et des ambulances qui accueillirent un grand nombre de militaires blessés et malades ; la Suisse n'a pas seulement suivi cet exemple, mais elle hébergea toute l'armée du Général Bourbaki, soit 90 000 hommes environ, dénués de tout, qui furent répartis dans les divers établissements hospitaliers ou de convalescence du pays ou dans des camps bien aménagés, et à qui les soins nécessaires furent prodigués.

LES AMBULANCES ET LE PERSONNEL SANITAIRE

Pendant la guerre de 1870-71, le terme « ambulance » désignait une très grande variété d'unités opérationnelles étrangères ; ambulances de campagne, ambulances volantes, ambulances de gare, ambulances fixes ou dépôts de blessés et même ambulances rattachées à un établissement hospitalier d'une des Parties au conflit (mais où servait du personnel étranger) équipées et financées par une Société d'un pays tiers. Il signifiait, en tout cas, mobilité, possibilité de suivre l'armée dans tous ses déplacements. En effet, plusieurs ambulances étrangères travaillant en France ou en Allemagne furent dirigées vers d'autres localités après avoir rempli la mission dont elles étaient chargées ; quant au personnel sanitaire, il se joignait à d'autres ambulances, ou bien il regagnait son pays pour former de nouvelles unités prêtes à se rendre vers une autre destination.

Les ambulances étrangères remplirent plusieurs fonctions à la fois :

— dans les ambulances de campagne, on s'employa à panser les blessés sur les champs de bataille et à les transporter dans les établissements sanitaires de l'arrière ;

— dans les ambulances fixes, on s'occupait des blessés et des très nombreux malades victimes d'épidémies, d'épuisement, du froid et de privations. Lorsque l'ambulance devait se déplacer, ou être supprimée, les blessés et malades non encore rétablis étaient transférés dans un hôpital militaire ou civil ;

— les ambulances de gare eurent une importance particulière. Les blessés et les malades souffraient pendant leur transport ; les convois composés de wagons de troisième classe ou de marchandises étaient encombrés, il n'y avait ni médecin, ni médicament, parfois même pas de pain ; les hommes étaient meurtris, affamés, leurs blessures ravivées par le mouvement et la fatigue. Dans les ambulances de gare, leurs pansements étaient changés, des médicaments leur étaient administrés et, surtout, ils étaient nourris et pouvaient se rafraîchir. Ce sont les médecins et les délégués de la Société britannique qui soulignèrent la nécessité de ce service inestimable.

BELGIQUE

Les ambulances belges arrivèrent les premières sur les champs de bataille. Le Comité central de l'Association belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre², siégeant à Bruxelles, envoya des ambulances dans les localités suivantes : Sarrebruck (200 malades et blessés), Trêves (200 blessés), Valckenberg (40 à 50 blessés), Sedan (100 blessés et malades), Givonne, Balan (60-65 blessés), Brévilly (50 lits), Mouzon (plus de 80 blessés soignés à la fois), Pourru-Saint-Rémy (25 blessés), Metz (300 blessés et malades français et quelques blessés allemands), Maubeuge (30 lits), Arleux (20 lits), Ruitz, près d'Arras (20 lits), Saint-Quentin où se trouvaient deux ambulances belges : l'ambulance du Faubourg Saint-Jean (30 blessés) et l'ambulance anglo-belge (20 lits), Cambrai (105 lits), Lehaucourt et Bellenglise (40 blessés) et Paris, quartier général de l'ambulance volante belge qui rendit de grands services en rassemblant les blessés sur les champs de bataille (Epinay, Petit-Brie et Villiers-sur-Marne, Champigny, Charenton, Bourget et Montretout). Cette ambulance volante était composée de 150 personnes formant 8 équipes réparties elles-mêmes en pelotons de 4 hommes.

En plus du Comité de Bruxelles, des comités locaux furent formés dans les villes — parmi les plus actifs, signalons ceux d'Anvers et de Liège — lesquels firent appel à la population locale et envoyèrent des secours et des ambulances dans les régions où la bataille faisait rage.

² La future Croix-Rouge de Belgique.

Ainsi, le Comité d'Anvers équipa une ambulance qui fut installée à Arras. Plusieurs ambulances volantes furent organisées par des particuliers : celle des époux Leroy sillonna les champs de batailles de Willer et de Beaumont à Bazeilles et à Sedan, et de Bapaume à Saint-Quentin.

L'association belge aménagea également des ambulances sur son propre territoire afin de recevoir les blessés affluant en grand nombre. Bruxelles comptait un grand lazaret Croix-Rouge de 6 pavillons contenant 30 lits chacun ; il y avait des ambulances à Anderlecht-Cureghem (40 lits), Laeken (22 blessés), Saint-Gilles (20 lits), Uccle (40 lits), Bouillon (80 blessés), La Soye près de Virton (20 blessés), et Tirlémont (11 blessés). L'ambulance de Bouillon acquit une importance considérable, la ville étant un point de passage des convois de blessés vers l'Allemagne ou la Belgique.

LUXEMBOURG

Le Luxembourg fit aussi un grand effort dès les premiers jours des combats. En effet, au moment où les besoins étaient les plus urgents, le Comité luxembourgeois disposait sur les champs de bataille de plus de 50 personnes, dont 10 médecins, 7 ecclésiastiques, des pharmaciens, des infirmiers et des agents chargés d'acheminer les secours. A l'époque il y avait dans le Grand Duché 48 médecins et chirurgiens, dont 27 participaient à l'élan de solidarité, travaillant dans le lazaret installé au Luxembourg même.

Dès le 7 août 1870, 7 médecins luxembourgeois, accompagnés d'un bon nombre de volontaires partirent pour Sarrebruck où, pendant 8 jours, ils prodiguèrent les soins indispensables aux blessés français et allemands. A partir du 16 août, à la suite de la sanglante bataille aux environs de Metz, 8 médecins accompagnés de 8 auxiliaires, rejoignirent cette ville ; quelques jours plus tard, deux autres médecins avec leurs aides les rejoignirent. Plusieurs autres ayant pris la route de Metz furent bloqués à Thionville et durent rebrousser chemin. Sept médecins et leurs aides — une véritable ambulance — gagnèrent Sarrelouis afin de donner les premiers soins aux militaires blessés qui s'y trouvaient. Ils se rapprochèrent de Metz pour s'installer enfin à Ars-sur-Moselle.

A La Moncelle, 600 blessés furent soignés dans 4 ambulances auxquelles s'étaient joints 3 médecins luxembourgeois. Il y avait également du personnel médical luxembourgeois à Douzy et dans le château de Bazeilles. Enfin, dès le 9 septembre, une équipe médicale, composée de 6 médecins et de 13 infirmiers, s'achemina vers Sedan.

PAYS-BAS

Le Comité supérieur de la Société des Pays-Bas prit la décision d'envoyer sur le théâtre des opérations des ambulances entièrement équipées, comprenant le personnel médical et infirmier, les instruments, les lits, les brancards, les médicaments et les vivres nécessaires. En plus des ambulances des Comités supérieurs, les Comités régionaux ou ceux des différentes villes — Amsterdam, Rotterdam, La Haye — prirent à leur charge l'organisation et l'équipement d'ambulances. Ces deux faits caractérisèrent, tout au long du conflit franco-allemand, l'assistance médicale apportée par les Néerlandais aux armées belligérantes. Il y eut des cas exceptionnels pour lesquels le Comité supérieur donna son accord à l'envoi de quelques médecins et non d'une ambulance fixe. Ce fut le cas pour les lazarets ou hôpitaux allemands — Düsseldorf, Wesel ou Neuwied — qui souffraient d'un manque de médecins et où l'installation d'ambulances complètes ne se justifiait pas.

Quoique le Comité supérieur disposât d'un bon nombre de médecins, il apparut, à la suite des premières expériences, qu'il ne pourrait pas faire face à tous les besoins. Aussi demanda-t-il du renfort au Service de Santé de l'armée hollandaise. Les officiers de ce service furent donc

autorisés à rejoindre les ambulances de la Croix-Rouge néerlandaise : 21 médecins de l'armée de terre et 4 de la marine participèrent de la sorte à l'action de solidarité en France ou en Allemagne.

La Hollande envoya 8 ambulances sédentaires et une ambulance volante. Celle-ci, organisée à Paris et connue sous le nom de l'ambulance franco-néerlandaise, fut, à vrai dire, une ambulance internationale : les 4 médecins étaient hollandais, mais le reste du personnel se composait d'un Allemand (originaire de Hanovre), d'un Suisse, d'un Roumain, d'un Belge, d'un Italien et de 15 Français. Installée dans un wagon de chemin de fer, mais ayant une grande tente pouvant contenir 80 blessés, on y soigna environ 120 blessés à Pouilly-sur-Meuse et ses environs, puis elle regagna Paris. Au début du mois d'octobre 1870, elle cessa ses activités, à la suite de la réorganisation des ambulances françaises et de l'épuisement des fonds.

Les ambulances sédentaires ou fixes des Néerlandais étaient les suivantes :

1) *Sarrebruck Trèves* : elle disposait d'un personnel de 22 médecins, infirmiers et employés et fonctionna pendant 6 semaines, dès le 16 août ; 200 à 300 blessés y étaient en traitement à la fin du mois d'août ; 12 membres de son personnel gagnèrent Trèves et 250 blessés furent confiés à leurs soins. Cette ambulance, organisée par le Comité d'Amsterdam, reçut des envois considérables de médicaments, vivres et vêtements de Nimègue, de Bois-le-Duc et de Maastricht.

2) *Mannheim* : elle fut organisée par le Comité d'Utrecht et pourvue d'un hôpital de campagne et de plusieurs tentes. Le personnel était composé de 5 médecins et de 5 candidats-médecins, de 7 infirmiers et infirmières ainsi que d'autres employés. Cette ambulance soigna 34 blessés à la fois ; parmi les médecins qui en faisaient partie, quelques-uns s'employèrent dans les lazarets et les hôpitaux de la ville afin de renforcer le service médical local, ainsi que le lazaret de la gare où ils traitèrent plus de 17 000 hommes, arrivés dans 60 convois ferroviaires. Cette ambulance fut dissoute à la fin du mois d'octobre.

3) *Versailles* : elle comprenait 4 médecins et quelques employés et fonctionna de mi-octobre au début décembre. Installée au Palais de Versailles, elle ne fut que très partiellement utilisée avant l'arrivée des troupes prussiennes : malgré les possibilités qu'elle offrait de soigner 200 blessés ou malades, elle n'hébergea que 25 blessés en tout. A la suite de la reddition de Versailles, elle fut réorganisée et soumise à l'autorité de l'armée occupante. Pendant cette période, les médecins néerlandais soignèrent 70 soldats dont 8 français seulement. Ce fait contraria quelque peu les responsables hollandais qui, selon les instructions reçues, devaient plutôt s'occuper des militaires de l'armée en retraite que de ceux de l'armée victorieuse. Toutefois, cela n'empêcha pas le personnel médical hollandais et prussien de collaborer en bonne entente. Même après la dissolution de l'ambulance, 2 médecins militaires des Pays-Bas restèrent sur place afin d'aider leurs collègues prussiens.

4) *La Chapelle* : mise sur pied par le Comité de Rotterdam, elle disposait de 5 médecins, 11 infirmiers, infirmières et aides et 2 administrateurs et était équipée pour recevoir 100 blessés ou malades. Dès le 13 septembre 1870, cette ambulance fonctionna pendant 6 semaines et donna les soins nécessaires à 83 blessés. En outre, son personnel dressa une grande tente qui servit comme ambulance de gare.

5) *Balan* : « D'après les nouvelles certaines des témoins oculaires, il y avait à Sedan, vers le milieu de septembre, la plus affreuse accumulation de malades et de blessés qui se puisse imaginer »³. Ces blessés et malades étaient dépourvus des soins médicaux et des secours les plus indispensables.

A cette époque, les ambulances françaises furent dissoutes à la suite de l'investissement de Paris. L'ambulance de Balan, qui avait été équipée par le Comité de Bois-le-Duc, s'installa dans 4 villas, à environ 20 minutes de Sedan ; il y avait de la place pour 70 hommes. Le personnel était formé de 3 médecins militaires, d'un médecin civil, de 4 candidats-médecins et de 3 infirmiers. 67 blessés furent soignés par cette ambulance, dont 8 bavares et prussiens.

³ Rapport du Comité supérieur néerlandais.

L'ambulance cessa ses activités au cours de la seconde moitié de novembre, après 2 mois de travail assidu. Il est à noter enfin que 16 blessés soignés dans cette ambulance étaient encore en traitement à Sedan deux mois après le départ de celle-ci, faute d'avoir obtenu des jambes artificielles. D'après les indications fournies par l'hôpital de Sedan, les Néerlandais firent fabriquer ces membres artificiels et les envoyèrent à leurs anciens protégés.

6) *Metz* : Après avoir fonctionné de mi-octobre 1870 au 1er mars 1871, elle fut divisée en deux sections : l'une établie dans un bâtiment en bois du Jardin Fabert, où 4 médecins et 2 demoiselles hollandaises étaient en service ; l'autre dans un hôtel particulier, occupant 3 médecins, 1 candidat-médecin et une dame. Le service infirmier était assuré par les sœurs de charité du couvent de Peltre. Durant tout l'hiver, 55 à 58 blessés furent soignés, la plupart français. Le magasin commun des deux établissements était pourvu de médicaments, de vivres, de vêtements, de literie et de couvertures fournis non seulement par le Magasin Central de la Croix-Rouge hollandaise, mais également par les Comités d'Amsterdam, de Bois-le-Duc, d'Eindhoven, de Breda, de Groningue et d'Utrecht.

Des provisions furent également distribuées aux lazarets allemands de la ville.

Dans cette ambulance, comme d'ailleurs dans plusieurs autres, les médecins accomplirent leur mission avec le plus grand dévouement. Le Dr Praxie, médecin-chef de la seconde section, contracta une maladie épidémique qui l'emporta.

La vaccination de la population de Metz et de ses environs contre la petite vérole et la distribution de vaccins, en provenance d'Amsterdam et de Rotterdam, aux médecins locaux furent encore deux aspects de l'activité de cette ambulance.

7) *Le Havre* : L'avance des troupes allemandes vers le Nord et l'Ouest de la France faisant prévoir de grandes batailles dans cette région, le Comité supérieur de la Croix-Rouge néerlandaise décida d'envoyer une ambulance au Havre. Elle arriva le 16 décembre et s'installa dans l'hôtel Frascati à Sainte-Adresse où elle disposa de 100 lits. Son équipement avait été fourni par plusieurs comités — Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Delft. Le personnel était composé des 3 médecins de la marine royale néerlandaise et d'infirmiers mis à sa disposition par le Comité de Delft. Au total 4 médecins, 2 candidats médecins et 7 infirmiers. Un médecin suisse, le Dr Kunzly, collabora également avec cette équipe.

Cette ambulance connut un sort assez curieux. Les quinze premiers jours, elle fut complètement inactive faute de patients. Les premiers malades arrivèrent à la fin de 1870, souffrant de bronchite, rhumatisme, angine, etc. Le personnel médical fut très mécontent car il s'attendait à rendre service aux blessés et à être plus proche du théâtre des opérations. Le nombre des malades soignés au cours des 9 semaines d'activité s'éleva à 166.

Lorsqu'au milieu du mois de février 1871 le prolongement de l'armistice fit entrevoir la conclusion de la paix, l'ambulance néerlandaise fut dissoute. Le matériel fut remis, en grande partie, à l'ambulance française du Dr Monod qui se trouvait à Mezidon dans le Calvados.

8) *Bordeaux* : L'armée de la Loire ne possédant pas un service sanitaire satisfaisant, la Croix-Rouge hollandaise installa à Bordeaux une ambulance pouvant héberger 150 blessés et malades. L'expédition fut dirigée par l'ancien commissaire néerlandais de Sarrebruck ; le personnel était composé de 3 médecins — dont le Dr Vermyne, ancien médecin en chef de l'ambulance de Balan, et le Dr van der Horst, ancien chef de l'ambulance franco-néerlandaise — de 5 candidats-médecins et 6 infirmiers et infirmières ainsi que de quelques dames.

Du 22 décembre 1870 au 4 mars 1871, l'on soigna 360 hommes de l'armée de la Loire, la plupart malades et non blessés.

En raison des brusques changements de température, des logements peu satisfaisants, une bonne partie du personnel quitta prématurément l'ambulance, d'autant plus que la ville était devenue le nouveau siège du Gouvernement préalablement installé à Tours. L'équipement et le matériel — d'une valeur de 15 000 fr. — furent remis au Comité bordelais de la Croix-Rouge française qui, en signe de reconnaissance, conserva le pavillon néerlandais et l'appellation Ambulance néerlandaise.

9) *Lille* : Elle était composée d'un personnel et d'un matériel ayant déjà été affectés à d'autres ambulances. L'équipement avait été transféré de Balan et du Havre, tandis que le personnel néerlandais — entre autre le Dr Veendam, ainsi que deux candidats-médecins — était arrivé après la fermeture du lazaret allemand de Neuwied. Le Colonel Dr de Heyfelder, envoyé de Russie, ayant travaillé à Neuwied, les rejoignit à Lille. Il y avait également 3 infirmiers et 3 sœurs de charité pour soigner les militaires. Durant 82 jours, du 11 février au 5 mai 1871, l'ambulance reçut des blessés français ; il n'y eut aucun malade. Parmi ces blessés beaucoup de cas présentèrent un intérêt scientifique — amputations ou opérations de résection. Selon le Dr de Heyfelder, les résultats démontrèrent que « des blessures, tout à fait négligées ou mal soignées, peuvent encore être guéries par un traitement intelligent et des secours abondants ».

En plus de ces ambulances organisées, la Société hollandaise de la Croix-Rouge envoya également des médecins et du personnel auxiliaire aux lazarets de Düsseldorf, de Wesel et de Neuwied. La situation particulière de Düsseldorf, ville devenue l'une des principales stations de blessés pour l'armée allemande du Nord, ceci en raison de sa salubrité et de ses nombreuses voies de communication, explique l'insuffisance des ressources locales devant l'afflux des blessés et malades, de même que la carence de médecins.

L'assistance néerlandaise « consistait à pourvoir au manque de personnel médical, à fournir des objets de première nécessité et des rafraîchissements, et à procurer les objets nécessaires pour élever les soins aux malades et aux blessés dans une caserne au niveau de ceux d'un hôpital bien organisé »⁴. Dès le 22 août 1870, 5 médecins et 2 candidats-médecins partirent à destination de Düsseldorf, pourvus d'instruments chirurgicaux. Ils furent suivis d'un infirmier et de 4 infirmières. L'expédition fut placée sous l'autorité d'un membre du Comité supérieur agissant en qualité de commissaire. Celui-ci organisa un grand magasin-dépôt en cette ville, supervisa les activités et prit note des besoins dans les deux autres localités : Wesel et Neuwied. Il fit même construire, avec l'aide des citoyens hollandais résidant dans la région, trois baraques-lazarets en planches afin de pallier la pénurie constante de locaux.

Deux médecins et deux candidats-médecins furent envoyés à Neuwied et y rendirent des services appréciés jusqu'à la fin du mois de février 1871. A Wesel, trois médecins militaires néerlandais complétèrent l'effectif médical local et soignèrent d'un jour à l'autre 400 à 535 malades atteints surtout de typhus et de dysenterie, ceci jusqu'au milieu du mois de mars 1871.

ANGLETERRE

En Angleterre, la Société de la Croix-Rouge fut créée en 1870 afin de répondre à l'appel de solidarité lors du conflit franco-allemand. Elle organisa moins d'ambulances complètes ; par contre, elle envoya un grand nombre de médecins et infirmiers anglais dans les ambulances et hôpitaux appartenant aux armées des belligérants ou aux autres Sociétés des pays neutres. En effet, la Société britannique eut un personnel considérable sur le théâtre des opérations de la guerre franco-allemande de 1870-71: 62 chirurgiens, 25 infirmières et sœurs, 23 infirmiers-brancardiers et 103 agents, représentants, chefs de dépôts et autres employés.

Parmi les ambulances, il faut mentionner, en premier lieu, celle qu'on connaît sous le nom d'ambulance anglo-américaine, car son personnel venait des Etats-Unis. Dirigée par les Drs Sims (Américain) et MacCormack (Britannique), elle comprenait, en outre, 14 chirurgiens. Constituée à Paris, elle quitta la capitale en direction de Sedan le 28 août 1870, juste avant la grande bataille du début septembre. Elle s'installa dans la caserne d'Ashfeld de Sedan ; 400 blessés français et allemands y reçurent des soins au cours de cette première période.

⁴ Rapport du Comité supérieur néerlandais.

L'un des médecins britanniques, le Dr Frank, aidé de son collègue, le Dr Blewitt, quitta l'ambulance de Sedan pour mettre sur pied, dès le 31 août 1870, l'ambulance de Balan qui exerça son activité à Bazeilles et où furent soignés 200 à 300 blessés.

Pendant la première phase de l'affrontement franco-allemand, le personnel britannique attaché aux unités des belligérants de cette région se composa de :

à *Douzy*: 5 chirurgiens et 1 infirmier

à *Briey*: 3 chirurgiens

à *Châlons-sur-Marne*: 1 chirurgien

à *Stenay*: 2 chirurgiens

à *Beaumont*: 4 chirurgiens

à *Donchery*: 1 chirurgien et 2 infirmiers

à *Bouillon* (Belgique) : 1 chirurgien

à *Arlon* (Belgique) : 3 chirurgiens

à *Sarrebruck*: 1 chirurgien

à *Metz*: 2 chirurgiens

à *Pont-à-Mousson*: 1 chirurgien et

à *Autrecourt*: 2 chirurgiens.

En même temps, la Société britannique s'employait à compléter le personnel médical des établissements sanitaires d'Allemagne submergés par le flot de blessés et malades. Il y avait 4 chirurgiens anglais à Darmstadt, 2 à Hanau et un à Cologne. A Bingen, les Britanniques mirent sur pied, en collaboration avec la Société prussienne, un hôpital de campagne servi par 12 chirurgiens. Mais cet hôpital, trop éloigné du front, ne put être pleinement utilisé.

Au cours de la seconde phase de la guerre, pendant la campagne de la Loire, l'ambulance anglo-américaine, ayant terminé ses activités à Sedan, se déplaça à Orléans. Elle fut alors dirigée par le Dr Pratt (Britannique) assisté par des chirurgiens anglais et américains.

L'envoi de la « Woolwich Ambulance », mise sur pied par le Service médical de l'armée britannique, fut la plus grande entreprise de la Société britannique. L'ambulance pouvait donner des soins à 200 patients. Comportant une salle d'opération, des tentes et une cuisine, elle pouvait fonctionner comme hôpital fixe ; en outre, elle disposait d'un équipement pour 8 ambulances de campagne et 12 wagons-magasins contenaient tout le matériel nécessaire. Elle fut placée sous le commandement du Dr Guy, inspecteur général adjoint des hôpitaux de l'armée britannique ; son personnel était composé de 12 médecins et de 27 infirmiers et auxiliaires. Elle s'installa à Versailles au cours de la seconde moitié du mois d'octobre et soigna 200 soldats malades du typhus et de la dysenterie.

Des difficultés ayant surgi entre la direction de l'ambulance et les autorités de l'armée prussienne, ses activités à Versailles furent soudainement interrompues et elle fut divisée en trois ambulances de moindre envergure. La première parcourut les champs de bataille dans le triangle Versailles, Le Mans et Beaune-la-Rolande, en passant par Châteauneuf, Nogent, Châteaudun, Chartres, Tours et Orléans et donna des soins aux blessés et malades de 28 localités. Tous ses wagons servirent en permanence à transporter les blessés français et prussiens depuis le champ de bataille. Les deuxième et troisième ambulances se déplacèrent également dans la même région. Elles visitèrent chacune environ une trentaine de localités. La deuxième s'établit à Auneux, Chartres, Meung, Le Mans et Connerré, tandis que la troisième fit des haltes plus longues à Saint-Germain, Angerville, Beaune-la-Rolande, Blois et Le Mans. A Blois, elle prit possession pendant un mois des locaux et installations de l'ancien château où 300 blessés furent soignés, parmi lesquels un grand nombre de blessés graves. Les trois ambulances furent approvisionnées par le grand dépôt de la Société britannique de Versailles.

SUISSE

En ce qui concerne l'assistance médicale fournie par la Suisse, les données sont dispersées, et aucun rapport n'a été publié sur l'ensemble des activités. La plus grande partie du personnel médical ayant agi par l'intermédiaire de l'Agence internationale de Bâle, les rapports de cette dernière restent la meilleure source de renseignements.

Dès les premières heures du conflit, le Général Hans Herzog, commandant en chef de l'armée suisse, publia un appel autorisant et invitant les médecins militaires à prêter leur assistance au service sanitaire des deux armées belligérantes. Le 1er novembre 1870, 146 médecins et 40 étudiants en médecine avaient offert de se rendre sur le théâtre de la guerre. Outre ces médecins envoyés officiellement, d'autres cherchèrent et trouvèrent l'occasion de participer au mouvement de solidarité, soit par l'entremise de l'Agence de Bâle, soit par les Sociétés de secours aux militaires blessés et malades des pays en conflit. Ainsi, le Professeur Socin, de Bâle, dirigea-t-il à Karlsruhe pendant plusieurs mois le grand lazaret de la gare, secondé par plusieurs autres médecins bâlois. Le Dr Louis Appia, l'un des fondateurs de la Croix-Rouge et membre du Comité international de Genève, a donné ses soins dans les lazarets d'Epernay et de Versailles surtout, pendant toute la durée de la guerre.

Durant la première phase du conflit, de nombreux médecins suisses se trouvèrent dans les ambulances et hôpitaux du Nord-Est de la France : 6 à Pont-à-Mousson, un à Remilly, un à Montceau-les-Mines et un à Trémery dans la région de Metz.

A cette époque, une ambulance suisse, composée de 14 médecins volontaires de la Suisse romande, placés sous la direction du Dr Rouge, chirurgien en chef de l'Hôpital cantonal de Lausanne, fut organisée à Paris sous l'égide du Comité français. Le Conseil fédéral mit des médecins à disposition. Cette ambulance quitta la capitale française en direction de Châlons-sur-Marne, le 21 août 1870, avec 12 infirmiers français en plus des médecins suisses.

Sa tâche était de mettre sur pied un lazaret de campagne à Châlons. Toutefois, les instructions changèrent à Reims, à la suite de l'évacuation du camp de Châlons et l'ambulance fut rattachée au septième corps. En suivant cette armée, elle s'établit à Vouziers, dans les Ardennes, où elle organisa un hôpital dans lequel 300 à 400 blessés et malades furent soignés. Au cours des grandes batailles qui se déroulèrent dans toute la région, le personnel de l'ambulance suisse sillonna les environs de Sonmauth, de Beaumont et de Sedan et recueillit les blessés. Après la reddition de Sedan et la débâcle de l'armée française, l'ambulance suisse considéra sa mission terminée. Elle fut dissoute et les médecins regagnèrent la Suisse.

Lorsque le théâtre des opérations se déplaça vers le centre et l'Ouest de la France, des médecins suisses se rendirent à Orléans, à Puisseaux, près de Pithiviers, au nord d'Orléans et à Tillay-le-Peneux, entre Orgères et Arthenay, localité située sur la limite nord de la bataille d'Orléans.

Les luttes acharnées entre l'armée française et les troupes allemandes qui se déroulèrent dans les régions limitrophes de la Suisse donnèrent l'occasion au personnel médical de se dévouer à la cause de ceux qui souffraient de blessures, de maladies et des intempéries. Après les batailles de Villersexel, de Montbéliard, et par l'intermédiaire de l'Agence de Bâle, de nombreux médecins et infirmiers se rendirent vers les points principaux. Plus de 30 médecins suisses, en grande partie zurichoise, servirent alors dans le triangle Belfort, Lure et Pontarlier. D'autres servirent à La Chapelle, près de Belfort, à Héricourt, à Contenas, à Baume-les-Dames, à Châtenois et Montbéliard.

Le Comité de Winterthur envoya à Lure une ambulance de 50 lits entièrement équipée ; quelques médecins, 3 infirmiers et 4 sœurs y rendirent des services très appréciés. Un bon nombre des sœurs et diaconesses suisses se consacrèrent, dès le début de la guerre, à soulager les souffrances des soldats : ainsi, une dizaine d'entre elles travaillèrent dans les lazarets de Karlsruhe, Heidelberg, Schwezingen, Mannheim et Spire.

Sur l'ordre du Conseil fédéral, le Dr Lehmann, médecin en chef de l'armée suisse, créa, en novembre 1870, une ambulance fédérale suisse sur la frontière ouest, avec son siège à Porrentruy. Cette ambulance fonctionna du 14 novembre 1870 au 28 février 1871. « La tâche

de l'ambulance internationale suisse de Porrentruy était de se constituer en une sorte de lazaret fixe et de seconde ligne, sur lequel seraient évacués les blessés des ambulances volantes, situées plus en avant qu'elle ... »⁵. Cette ambulance était composée de 5 médecins et de 6 infirmiers ; elle prodigua ses soins à 65 soldats, dont 35 français et 30 allemands. L'Agence de Bâle lui accorda une somme de 10 000 fr. pour subvenir à ses besoins et approvisionna en permanence ses dépôts d'où les secours étaient acheminés vers les ambulances et lazarets de toute la région.

RUSSIE

La Société de la Croix-Rouge en Russie prit des mesures dès que s'engagèrent les combats. Elle délégua à Bâle le professeur Hübbenet, de l'Université de Kiev, qui arriva au mois d'août accompagné de 7 médecins. Le personnel médical — dont le nombre atteint finalement 32 — était dispersé en divers lieux. Plus tard, lorsque le professeur Hübbenet parcourut les champs de bataille, un autre émissaire, le Dr Bachmakoff, devint l'homme de liaison entre l'Agence et le Comité international, d'une part, et la Société russe, d'autre part.

Les médecins avaient reçu comme instruction de secourir les blessés sans distinction de nationalité, en se conformant, toutefois, à la proposition faite par le Comité central russe à la Conférence de Berlin, selon laquelle une préférence devait être accordée à l'armée opérant sa retraite.

Dans la situation confuse qui régnait en France, surtout pendant la première phase du conflit, de nombreux médecins russes firent des expériences décourageantes. Ils arrivaient parfois dans un lazaret où on leur faisait comprendre qu'on n'avait pas besoin de leurs services. Ils devaient alors rebrousser chemin. Plusieurs travaillèrent successivement dans des villes différentes : ainsi, le Dr Betling soigna des blessés à Nancy, puis à Orléans, à Tours et Clerval ou encore, le Dr Milliot, ancien assistant du professeur Hübbenet, fut, au début, chirurgien principal d'une ambulance à Sedan, puis il partit pour Paris.

Les médecins russes se répartissaient comme suit⁶ :

Dans le Nord-Est de la France : Sainte-Marie-aux-Chênes (3), Nancy (6), Toul, Metz (1), Sedan (2), Pomponne (1), Clerval (1), Bar-le-Duc (1), Vitry (1), Châlons-sur-Marne (2), Mourmelon, Epernay (5), Soissons, Reims (3), Rethel (1), Saint-Quentin et Lille.

Dans le Centre : Lagny, Tournan, Corbeil (1), Versailles, Paris (1), Châtre, Orléans (1), Tours (1) et Le Mans.

En Allemagne : Aix-la-Chapelle (2), Neuwied (1), Mannheim (3), Heidelberg (2), Wissembourg (2), Coblenze (2), Wendenheim (1).

En outre, 6 médecins russes servirent dans l'ambulance des gares de Mannheim et Ludwigshafen.

ITALIE

Une ambulance avait été envoyée d'Italie sur les champs de bataille de France, par le Comité de la Croix-Rouge de la ville de Turin. Dirigée par le Dr G. Spantigati, elle était composée, à son départ, de 4 médecins et chirurgiens, 6 candidats-médecins et 3 infirmiers. A Paris, où elle était arrivée le 2 septembre 1870, son personnel fut complété par 10 infirmiers

⁵ Rapport du Dr Goldlin, médecin chef de l'ambulance internationale suisse de Porrentruy.

⁶ Nous n'avons indiqué que les chiffres dont nous étions sûrs.

français et quelques autres auxiliaires. Partant le 4 septembre en direction d'Aunloye, près de la frontière belge, l'ambulance eut beaucoup de peine à trouver un lieu approprié pour s'établir. La situation était extrêmement confuse, des combats sanglants se déroulaient chaque jour, le fait que les ponts étaient coupés rendait difficiles les déplacements. D'Hirson puis de Charleville-Mézières, le personnel de l'ambulance repartit vers Sedan où il ne put entrer. A Donchéry, ils chargèrent 600 blessés dans un train afin de les ramener vers Hirson. L'ambulance s'établit finalement à Saint-Michel-sur-Aisne, occupant une infirmerie de 100 lits. Le maire de la localité mit également à sa disposition une vingtaine de lits supplémentaires. Le 8 septembre déjà, elle avait la charge de 123 blessés.

L'avance des troupes allemandes fit reculer les ambulances françaises ; celles-ci, passant par la Belgique, regagnèrent le centre du pays. Suivant ce mouvement, l'ambulance turinoise décida aussi de rejoindre Tours où le Comité central de la Croix-Rouge française s'était réfugié. Sur l'avis de ce Comité, les médecins italiens renoncèrent à pénétrer dans Paris. On leur proposa d'attendre à Tours une vingtaine de jours — pendant lesquels l'armée française devait être réorganisée — et de se mettre avec les ambulances de Lyon et de Marseille au service de l'armée de l'Est ; les Italiens, découragés, rentrèrent dans leur pays. L'ambulance turinoise fut de retour à Turin le 13 octobre, après 46 jours de service. Les dépenses totales du Comité de Turin s'élevèrent à 21 154 liras⁷, la solde des infirmiers et autres employés français ayant été couverte par le Comité de la Croix-Rouge française.

SCANDINAVIE

Parmi le personnel médical scandinave travaillant sur le théâtre de la lutte, il faut mentionner 4 médecins envoyés par la Société suédoise. En outre, quelques médecins des pays nordiques se mirent d'eux-mêmes à la disposition des services sanitaires. C'est ainsi qu'un médecin danois, le Dr Fenger, soigna les blessés dans les ambulances de Lure.

La tâche principale des 4 médecins suédois, durant les 2 mois de service, fut l'inspection des tentes et des baraques au service des blessés et malades, ainsi que des moyens de transport utilisés par les deux belligérants. Au cours de leur tournée, ces médecins passèrent par Cologne, Neuwied, Coblenz, Hambourg, Francfort-sur-le-Main, Darmstadt, Heidelberg et Karlsruhe en Allemagne, et par Strasbourg, Nancy, Epervain, Château-Thierry, Tournay, Corbeil et Versailles en France. Dans les lazarets et ambulances de ces localités, ils aidèrent leurs collègues submergés de travail.

AUTRICHE

Le prédécesseur de la Croix-Rouge autrichienne, l'« Österreichischer Patriotistischer Hilfsverein für verwundete Krieger, Militär-Witwen und Waisen », envoya 4 médecins sur le théâtre des opérations, 2 de chaque côté du front. Tous les quatre coopérèrent pendant la durée des hostilités, à l'assistance aux militaires blessés et malades ; ceux qui se trouvaient du côté français demeurèrent à Paris dès que la capitale fut investie, et jusqu'à la capitulation.

⁷ La lire ayant fait partie de l'Union monétaire latine était équivalente au franc français et au franc belge.

SECOURS MATÉRIELS

Le terme «secours matériels» désigne l'aide si considérable qu'apportèrent les Sociétés aux soldats blessés et malades des pays belligérants. Cette assistance comprenait l'envoi de médicaments et d'équipement médical et sanitaire, de vêtements, de linge, de couvertures et de vivres.

Selon les principes établis lors de la Première Conférence de Genève, « tous les dons ont été répartis de la manière la plus équitable entre la France et la Prusse, pour être distribués aux blessés sans distinction de nationalité »¹. Quoique les Sociétés donatrices se soient efforcées d'alléger les souffrances, celles-ci restaient très grandes. Par la force des choses elles étaient pires du côté des armées en retraite.

BELGIQUE

Le Comité de secours de la Société belge avait son magasin central à Bruxelles. Il fit parvenir de très nombreux envois aux lazarets, ambulances et autres établissements dans toute la France, et particulièrement sur les lieux des batailles meurtrières de Sedan, Metz, et de leurs environs, jusqu'à Paris et Orléans, ainsi qu'en Allemagne. En outre, ses secours furent distribués aux Sociétés des pays belligérants, par le truchement de leurs Comités centraux, à Paris et à Berlin. Le magasin central de Bruxelles établit des succursales à Aix-la-Chapelle, à Luxembourg et à Maubeuge, afin de pouvoir acheminer les secours plus rapidement. La somme totale dépensée par la Société belge au cours du conflit franco-allemand s'élevait au moment de la clôture des comptes le 15 juillet 1871, à 273 939 fr.² Il est intéressant de noter que cette Société ayant été parmi les premières à entreprendre une action, elle reçut plusieurs dons de pays qui n'étaient pas engagés dans la guerre : 26 337 fr. de l'Angleterre, 7 753 fr. de la Russie, 5 000 fr. de la Suisse, 500 fr. de l'Egypte et 100 fr. de l'Inde.

LUXEMBOURG

L'importance des secours acheminés, pendant la première phase de la guerre, vers la zone des batailles et des dévastations par le Comité luxembourgeois s'explique surtout par deux faits que souligne le rapport du Comité : d'abord, les habitants du Luxembourg étant bilingues, le personnel médical et les agents pouvaient facilement rendre des services aux blessés et malades des deux nations belligérantes. En second lieu, les secours luxembourgeois arrivaient toujours les premiers. « Bis dat, qui cito dat », les secours luxembourgeois furent sur le théâtre de la bataille de Sarrebruck le lendemain du jour où elle eut lieu. De même, les combats ayant fait rage autour de Metz les 14, 16 et 18 août, c'est le 16 déjà que le Luxembourg envoya deux expéditions dans cette région, l'une par Thionville et l'autre par Sarrelouis.

¹ Gustave MOYNIER — *Bulletin international des Sociétés de Secours aux militaires blessés*, Genève.

² La Belgique faisant partie de l'Union monétaire latine, le franc belge était équivalent au franc français et au franc suisse.

L'effort fourni par le Grand-Duché, dont la population à l'époque ne dépassait pas 200 000 âmes, fut immense. La valeur totale des secours atteignit 300 000 fr.³ Les dons en nature représentèrent une valeur de 250 000 fr. tandis que les collectes produisirent une somme de 56 959 fr. qui servit à l'achat de denrées alimentaires, de matières premières pour confectionner des vêtements et à couvrir les frais de nombreuses expéditions. Les colis envoyés aux hôpitaux et ambulances afin d'être remis aux blessés et malades sans distinction de nationalité comprenaient du riz, de la viande, des pommes de terre, du vin, du tabac, des chemises, des draps de lit, des couvertures, des bandages et des médicaments. Une bonne partie des secours luxembourgeois fut acheminée par chemin de fer jusqu'à Marbehan, tête de pont sur la ligne du Grand Luxembourg, d'où un service régulier par la route fut établi vers Sedan.

Notons deux caractéristiques de l'action de solidarité luxembourgeoise : l'envoi par les villes et les villages du Grand-Duché de quantités considérables de pain dont on manquait dans toute la région ravagée par la guerre et la compassion montrée à l'égard des militaires épuisés, blessés ou malades, de même qu'à l'égard des populations affamées, meurtries, démunies de tout. Du pain, des vivres, des boissons et des médicaments furent distribués aux habitants — menacés de famine et d'épidémies — de Brierly, Sainte-Marie, Saint-Privat, Auboué-sur-Orne, Jérusalem, Amanvilliers, etc.

PAYS-BAS

Le Comité supérieur de la Société des Pays-Bas ne disposait, au début de la guerre franco-allemande, que d'une somme très restreinte : 1 352 florins⁴. Toutefois, lorsque prit fin son action d'assistance, les dépenses en faveur des soldats blessés et malades et pour les envois de secours se montèrent à 340 315 florins, dont 214 873 provenaient des dons directs adressés au Comité et 122 334 des collectes faites par les Comités locaux. Parmi les dons reçus directement, il faut noter une contribution de 74 584 florins des Indes néerlandaises, et surtout du Comité de la Croix-Rouge à Batavia. Un autre geste significatif a marqué cette solidarité : une collecte fut organisée au sein de la seconde brigade de la 1ère division de l'armée hollandaise, commandée par le colonel de Wrangel, dont le produit fut remis à la Société de la Croix-Rouge.

Un peu moins de la moitié des dépenses — 156 647 florins — servit à couvrir les frais d'ambulances et de personnel médical dont nous avons déjà esquissé l'activité. La valeur des secours matériels fournis par la Société hollandaise s'éleva à 100 701 florins ; les envois étaient faits par le Magasin central de la Société et distribués dans quelque 37 localités. Les représentants néerlandais qui dirigeaient les ambulances contribuèrent également aux distributions de secours en nature et en espèces. Ainsi, l'expédition de Bordeaux envoya un subside de 2000 fr. à l'ambulance évangélique de Pau, fondée par les Anglais habitant la région.

ANGLETERRE

L'envergure de l'assistance britannique est clairement démontrée par les chiffres et on ne peut qu'admirer l'efficacité et la parfaite organisation des secours de la Société de Londres. Son grand magasin central, situé à St. Martin's Place, fit parvenir ses envois à 137 localités de France, d'Allemagne et des pays limitrophes. On compte parmi les destinataires les comités centraux de Paris et de Berlin, les lazarets et les ambulances de Belgique, l'organisation de secours du Luxembourg, l'Agence internationale de Bâle et le Comité international de Genève.

³ Equivalent au franc belge.

⁴ Un florin hollandais valait 2,08 francs suisses.

Durant les 188 jours qu'a duré cette activité de secours, 12000 caisses et colis furent distribués. Chaque jour, 4 tonnes de secours étaient acheminées. Malgré la distance et la mer séparant l'Angleterre des lieux des opérations militaires, Londres répondit aux demandes d'aide avec une extrême rapidité. Il suffit de citer l'exemple de Pont-à-Mousson où l'église devait être transformée en hôpital : un télégramme fut adressé à Londres par les responsables locaux sollicitant l'envoi urgent de 250 lits en fer. C'est par un train spécial que le Comité fit immédiatement acheminer les lits vers Pont-à-Mousson où ils arrivèrent en 48 heures, accompagnés d'un agent de la Société britannique qui assura un acheminement rapide en évitant les encombrements sur les lignes de chemin de fer.

La France fut divisée en districts, chacun ayant un commissaire résident, choisi généralement parmi des officiers actifs ou en retraite, qui supervisait toutes les activités. Dans ces districts, on installa des dépôts et des sous-dépôts alimentés par Londres et d'où fut organisée la distribution, dans un large rayon, de vivres, médicaments, vêtements, couvertures, rafraîchissements, etc. Le district Nord-Est était placé sous la surveillance du capitaine H. Brackenbury ; les dépôts suivants y furent créés (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre des localités desservies) : Sarrebruck (27), Arlon (16), Metz (43), Meaux (95), Vesoul (36) et deux sous-dépôts : Briey (23) et Remilly (57). Sir Vincent Eyre, major-général, était en charge du district du Nord où se trouvaient le dépôt de Boulogne (76) et le sous-dépôt d'Amiens (68). Le district de l'Ouest, supervisé par le colonel N. Elphinstone, avait son dépôt à Tours (77) ; le district du Nord-Ouest, sous la direction du capitaine C. L. Harvey, à Saint-Malo (35).

Finalement, un dépôt fut établi à Versailles (41) sous la responsabilité de M. J. Furley. A l'heure de la plus grande nécessité, des wagons de chemin de fer amenèrent les secours depuis ces dépôts jusqu'aux endroits où avaient eu lieu des batailles. Ainsi, par exemple, 50 wagons furent mis en service autour de Sedan.

Comme ce fut le cas pour d'autres Sociétés de pays neutres, les Britanniques envoyèrent des secours en Allemagne, dans les hôpitaux et aux organisations locales submergés par le nombre de prisonniers de guerre blessés et malades.

Les représentants de la Société de Londres se rendirent vite compte quel réconfort signifiait l'aide apportée dans les gares aux soldats blessés, malades ou prisonniers en route vers l'Allemagne ou vers les hôpitaux. Ils installèrent des cuisines de campagne et des postes de distribution dans les gares de Tours, Forbach, Meaux et Lagny afin de nourrir et désaltérer les militaires entassés dans les wagons. L'un des agents britanniques, le colonel Cox, établit même une cuisine de campagne sur le champ de bataille à Querrieux, près d'Amiens, le 23 décembre 1870. Cet officier estimait que le fait de donner de la nourriture et des stimulants, tels que du café, aux soldats blessés immédiatement après la bataille pouvait réduire de 30% la mortalité dans les hôpitaux où ils allaient être soignés.

Mentionnons tout particulièrement les fournitures d'instruments chirurgicaux, de la fameuse charpie anglaise ainsi que de certains désinfectants encore inconnus en France et qui furent hautement appréciés dans les hôpitaux et ambulances français.

Le total des dépenses de la Société britannique s'éleva, au cours de la guerre de 1870-71, à 223 716 livres⁵. Dans cette somme sont inclus les dons de 20 000 livres que le Président de la Société, le colonel Loyd-Lindsay, transmit personnellement à chacune des Sociétés des pays belligérants.

⁵ Une livre britannique de l'époque équivalait à 25,30 francs suisses.

SUISSE

Du fait des événements, la Suisse put assez rapidement licencier les troupes appelées sous les drapeaux afin de faire face à toute éventualité, et les sociétés de secours consacrèrent leurs forces à assister les blessés des armées belligérantes. Toutefois, ces sociétés de secours cantonales se servirent presque exclusivement de l'Agence internationale de Bâle pour canaliser leur action de solidarité. La somme de 40 000 fr.⁶ fut directement envoyée, en deux parts égales, aux comités centraux de la Croix-Rouge des pays en conflit, en octobre 1870 ; en outre, l'hospitalité de la Suisse fut offerte à 200 convalescents pour une période de 4 semaines.

Néanmoins, la plus grande contribution de la Suisse au mouvement de solidarité fut l'accueil chaleureux réservé à l'armée française de l'Est, commandée par le général Bourbaki. Cette armée, qui n'avait pas été informée que l'armistice conclu le 28 janvier 1871 ne la concernait pas et qui était incapable de résister à l'avance victorieuse des troupes prussiennes, franchit la frontière suisse le 1er février 1871, après avoir obtenu l'accord des autorités de ce pays. Les 84 271 hommes et 14 000 chevaux de l'armée Bourbaki étaient dans un état lamentable, épuisés et meurtris par un froid de -18 à -20 degrés pendant 6 semaines. Ils n'étaient plus vêtus que de lambeaux d'uniformes et de couvertures, beaucoup n'avaient plus de chaussures ; 5 116 soldats durent être emmenés immédiatement et soignés dans les hôpitaux suisses, les autres furent internés. En une semaine, tous étaient parvenus à leurs lieux d'internement respectifs où ils purent se remettre en attendant le retour dans leurs foyers. Ce fut le Comité central de la Croix-Rouge suisse qui eut la responsabilité de cette œuvre de solidarité de grande envergure.

RUSSIE

La Société de la Russie, en plus des frais de mission des médecins, avait réservé une somme de 80 000 fr.⁷ pour faire face aux dépenses de secours. Son personnel fit rarement des distributions directement, comme le professeur Hübner à Chartres. La plus grande partie des envois furent acheminés vers l'Agence internationale à Bâle, représentant un montant de 26 407 fr.

SUÈDE

La Société suédoise de la Croix-Rouge remit à l'Agence internationale de Bâle une somme recueillie à la suite de nombreuses collectes, et qui s'élevait à 176 775 fr.⁸ En outre, elle fit parvenir 20 000 fr. prélevés sur ses propres fonds. Cette contribution comprenait le résultat des collectes organisées en Norvège — au total 37 737 fr- — car les deux pays étaient alors unis. En Suède, des comités de dames étaient chargés d'organiser les collectes d'argent et d'effets. Parmi les secours matériels envoyés à Bâle figuraient des chemises, des articles de pansement, des ciseaux de plâtre, du savon, des compresses, des ceintures de flanelle, etc. Vu l'énorme distance séparant la Norvège des champs de bataille et le blocus des ports allemands du nord, la société de secours norvégienne Christiania renonça aux envois de secours et fit des dons en espèces.

⁶ La Suisse étant membre de l'Union monétaire latine, son franc était équivalent au franc belge et français.

⁷ Un franc équivalait à 0,26 rouble russe.

⁸ Un franc équivalait à 0,72 couronne suédoise.

PORTUGAL

Le Comité central de la Croix-Rouge du Portugal reçut des dons en espèces s'élevant à 25 048 fr. et des dons en nature estimés à environ 5 000 fr. Des colis au nombre de 78, renfermant vêtements, couvertures, charpie, etc. furent envoyés à l'Agence de Bâle, l'argent étant transmis au Comité international de Genève. En outre, la Société portugaise fit parvenir à Bâle de nombreuses caisses contenant d'excellents vins de porto destinés aux soldats.

AUTRICHE

La Croix-Rouge d'Autriche fit également de nombreux envois, tout particulièrement à destination des lazarets et des prisons en Allemagne : 103 grands colis, d'un poids total de 13 046 livres, furent expédiés, à destination de l'Allemagne, où se trouvaient, dans les lazarets et les hôpitaux, la plus grande partie des blessés français ; 25 colis, pesant 3 112 livres, avaient été adressés à la Société française. En outre, sur la demande du Comité viennois en faveur des prisonniers français en Allemagne, 79 colis (13 251 livres) furent acheminés vers les prisons allemandes.

La Société autrichienne fit don d'une somme de 10 000 fr. qui fut partagée entre le Comité central de Paris, la représentation française à Bruxelles, et l'Agence internationale de Bâle ; a même somme environ fut distribuée entre le Comité central de Berlin et les comités de Dresde, Munich, Stuttgart, Karlsruhe, Darmstadt, Flensburg, Rostock et Düsseldorf.

L'ACTIVITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE LA CROIX-ROUGE

Nous avons déjà exposé l'importance du rôle que joua l'Agence internationale de Bâle en dirigeant les médecins et infirmiers vers les points chauds du théâtre des opérations. En outre, il est apparu que plusieurs Sociétés avaient envoyé à Bâle les secours, en espèces ou en nature, dont elles disposaient afin d'alimenter les caisses et les dépôts de l'Agence officiellement chargée de les transmettre aux ambulances, lazarets et autres institutions s'occupant des soldats blessés et malades. Même les Sociétés qui apportaient elles-mêmes directement une assistance médicale ou matérielle avaient fait parvenir à l'Agence des envois afin de soutenir son action.

Voici les sommes que l'Agence internationale reçut de différentes Sociétés (en francs suisses):

Suède	159 038.	Espagne	13 224.
Suisse	118 281.	France	12 735
Italie	46 240	Angleterre	4 980
Norvège	37 737	Belgique	1 700
Russie	26 407	Autriche	1 000
Allemagne	468		

Parmi les dépenses, le poste le plus élevé fut celui qui avait trait aux achats de matériel de secours, soit 174 316 fr. Ensuite vinrent les dons en argent à la Société, aux comités et aux lazarets français, soit 106 345 fr., ainsi qu'aux organisations allemandes similaires, soit 29 139 fr. Le montant des frais de transport et de port fut de 32 153 fr.

Au cours de la guerre, l'Agence de Bâle fit parvenir aux lazarets et dépôts des deux côtés du front 6425 colis contenant pour la plupart des articles en provenance d'Italie, de Suisse, d'Autriche et de Russie. Le principe qui régit alors l'envoi de secours fut l'impartialité complète. Mais son application devait être différente ; elle n'aboutit pas à la simple division en parties égales des secours que l'Agence canalisait. Dans son dernier rapport, celle-ci explique de la façon suivante l'orientation de son action :

« Les établissements sanitaires français ont été dès l'origine organisés d'une manière imparfaite, et les défaites foudroyantes des armées françaises ont presque entièrement paralysé leur action. Les ambulances allemandes, au contraire, étaient équipées avec soin, elles participaient aux avantages dont jouit une armée envahissante ; mais en revanche elles avaient l'obligation de prendre soin d'une grande partie des blessés français, charge à laquelle elles se sont, en somme, consciencieusement soumises. En outre, les voies de transport des ambulances françaises étaient tellement difficiles à parcourir que nous n'avons, pendant longtemps, pas pu y faire circuler nos envois, tandis que les abords des lazarets allemands jusqu'aux points extrêmes, tels que Versailles, Orléans, etc., sans être faciles ont toujours pu être atteints avec de la patience et du zèle. Enfin, il y avait pour l'Allemagne une organisation bien établie de dépôts centraux et de dépôts secondaires, depuis Berlin et Mannheim, jusqu'aux lignes extrêmes, et nous avons pu en faire usage avec commodité et sécurité. De tout cela il est résulté que nous

avons admis pour principe de porter les secours là où ils étaient les plus nécessaires et que nous ne nous sommes pas inquiétés de faire chaque jour une balance anxieuse pour savoir si les envois faits en France étaient égaux à ceux faits en Allemagne ou dans les pays occupés par les Allemands.

« Quand, dans la suite, par l'entremise du Comité suisse de Lyon, nous avons eu la possibilité d'envoyer aux ambulances françaises de l'argent et du matériel, nous en avons profité avec empressement, et nous pouvons espérer, en somme, avoir maintenu, d'une manière générale et satisfaisante, notre position internationale. La conséquence de ces différentes circonstances a été que nous avons dirigé sur l'Allemagne du matériel en plus grande quantité et d'une plus grande valeur, tandis que pour l'entretien et l'organisation des ambulances françaises nouvellement formées, nous avons employé plus d'argent comptant. »

Une autre caractéristique de l'action de l'Agence fut d'utiliser les organisations déjà existantes au lieu de prendre l'initiative d'entreprises nouvelles. Toutefois l'Agence sut créer, par l'intermédiaire de ses délégués, des petits dépôts spéciaux, destinés à pourvoir aux besoins de petits lazarets écartés qui ne recevaient que peu ou point de secours de dépôts officiels. Ainsi, un groupe de lazarets se forma dans la Basse-Alsace à la suite des premières grandes batailles et du siège de Strasbourg. Il fut alimenté par le réseau de dépôts de l'Agence à Niederbronn, Haguenau, Bischwiller, Wendenheim, Robertsau, Saverne, Wörth et Sultz-sous-Forêts. Il y eut également des dépôts aménagés plus à l'intérieur de la France, comme à Epernay.

C'est autour de Belfort et aux lignes de la Lizaine et du Doubs, dans les localités de Montbéliard, Lure, La Chapelle, Châtenois, Belfort, Héricourt, Bourogne, Dannemarie, Saint-Hyppolite, Pontarlier et Porrentruy que l'Agence intervint de la manière la plus étendue et avec la plus d'indépendance. Des convois, comprenant toujours 2 ou 3 voitures, furent dirigés plusieurs fois vers chacun des lazarets et des dépôts de cette région ; ils transportèrent 1014 colis et distribuèrent, en espèces, des sommes qui atteignirent 21 453 fr.

L'Agence contribua même à soulager les souffrances des militaires blessés et malades transportés dans des trains sanitaires sillonnant les deux pays belligérants entre la Lorraine et Versailles, d'une part, Munich, la Silésie et les autres régions éloignées d'Allemagne, d'autre part. En effet, l'un des délégués fit accrocher à ces trains les wagons remplis de secours dont il avait la charge. Il distribua, tout au long du parcours, des vêtements, des chaussettes, des couvertures et autres articles de première nécessité aux soldats qui se trouvaient dans les trains.

Afin de venir en aide aux prisonniers français en Allemagne, un comité spécial fut créé à Bâle, sous le signe de la croix verte. L'Agence, en effet, n'était pas compétente pour intervenir en leur faveur. Toutefois, elle fit parvenir des dons à l'intention de ceux qui étaient soignés dans les hôpitaux ainsi qu'en faveur des militaires blessés ou malades internés en Suisse.

Elle entreprit également une activité particulière : le *rapatriement des invalides* depuis des lazarets d'Allemagne, de France ou des territoires occupés, en vertu de l'article 6 et de l'article 5 additionnel de la Convention de Genève ; par la force des choses, le nombre des Français rapatriés fut de beaucoup supérieur à celui des Allemands. Au total, 2680 invalides des deux armées furent rapatriés. De plus, l'Agence aménagea un hôpital de 100 lits à Petit-Klingenthal, près de Bâle, où ceux qui en avaient besoin pouvaient recevoir les soins médicaux nécessaires.

Finalement, sur le plan de l'assistance médicale, l'Agence internationale couronna son œuvre en créant un *Institut destiné à fournir des membres artificiels aux amputés*. Sous la direction du professeur Socin, un Comité auxiliaire, semblable à celui qui s'occupait du rapatriement des invalides, se chargea de cette entreprise qui fut financée par les sommes dont disposait encore l'Agence à la fin de la guerre et par des dons remis spécialement dans ce dessein. 5 000 fr., par exemple, furent mis à la disposition de cet Institut par la Société néerlandaise de la Croix-Rouge. Grâce aux 25 440 fr. qui furent réunis, on put doter plus de 100 invalides de membres artificiels.

Comme suite aux résolutions de la Conférence de Berlin, un service spécial de l'Agence fut créé, le *Bureau pour la correspondance, les envois d'argent et les renseignements*. Personne, au début de la guerre, n'avait prévu l'ampleur que ce travail allait prendre. La captivité et l'internement d'un nombre si considérable de soldats faits prisonniers par les troupes prussiennes contraignirent l'Agence à ne plus intervenir seulement en faveur des blessés, but primitif de la Croix-Rouge, mais à s'occuper aussi des prisonniers de guerre. « Le besoin d'un intermédiaire neutre était tout naturel et très pressant, vu la rupture des communications postales entre les pays belligérants. » Ainsi la transmission de la correspondance dans les deux sens prit une très large extension. Trois employés furent occupés chaque jour à trier de 700 à 1000 lettres, à en ouvrir une partie pour les adresser à nouveau et les réexpédier. Les envois d'argent augmentèrent bientôt dans des proportions considérables ; il n'était pas possible de rendre aux familles ces envois adressés à des prisonniers qui n'étaient pas blessés car, dans la plupart des cas, les familles ne savaient même pas si les destinataires étaient en bonne santé ou non.

Le Bureau de l'Agence se chargea, du commencement d'août 1870 au 31 mars 1871, de 18 411 envois d'argent (représentant une somme de 506 486 fr.) à des prisonniers blessés ou malades, du côté français aussi bien qu'allemand.

La tâche du Bureau de renseignements devint bientôt gigantesque. Les demandes d'informations venant de France étaient innombrables. Mais, vu l'absence de listes complètes de militaires décédés, blessés ou malades, les familles ne pouvaient guère recevoir de réponses que pour ceux qui figuraient sur l'une des cinq listes imprimées et publiées par le Comité international de Genève. Or, ne figuraient sur ces listes que les blessés français hospitalisés dans les lazarets allemands. Quant aux prisonniers, les 18 listes publiées par l'Agence, de concert avec le Comité international pour le secours aux prisonniers de guerre, facilitèrent beaucoup le travail : elles contenaient, dans leur quasi-totalité, les noms des Allemands prisonniers de l'armée française.

Des recherches spéciales furent entreprises pour tous ceux dont les noms ne se trouvaient pas sur ces listes, ce qui représenta une correspondance volumineuse et des efforts considérables qui permirent d'apaiser l'inquiétude de très nombreuses familles françaises et allemandes.

Dans ces très lourdes tâches, le Bureau pour la correspondance, les envois d'argent et les renseignements de l'Agence internationale fut très efficacement secondé par le *Bureau de renseignements et de correspondance de la Croix-Rouge belge*, établi à Bruxelles. Cet office, qui s'occupait plus spécialement des prisonniers et des internés, transmit plus de 20 000 lettres ainsi que des envois considérables, en espèces et en nature. En outre, à la suite des recherches entreprises à la demande des familles, il fournit au cours de ses 8 mois d'activité des renseignements sur plus de 15 000 blessés.

L'Agence de Bâle, créée par le Comité international de Genève, ne pouvait pas entièrement décharger ce dernier des multiples tâches qui lui incombait. Aussi plusieurs problèmes qui n'avaient guère préoccupé le Comité pendant les premiers mois de la guerre se posèrent-ils par la suite avec une telle urgence et une telle gravité qu'à partir d'octobre 1870, ils devinrent pour lui un souci majeur. « Notre horizon s'est élargi, soit que le flot des calamités montant toujours, de nouvelles voies aient été ouvertes à la bienfaisance, soit que le déplacement graduel des armées ayant intercepté la plupart des voies de communication entre la Suisse et la France, Genève ait vu la ligne directe du transit entre la France et l'Allemagne se rapprocher d'elle de plus en plus⁹. »

Afin de satisfaire les demandes de renseignements, de transmission de lettres et d'argent qui étaient adressées à Genève, le Comité se vit obligé de créer son propre *Bureau d'informations*. Certes, la partie la plus importante de cette activité fut accomplie par l'Agence de Bâle, mais le Bureau de Genève assumait également une part non négligeable de cette œuvre humanitaire. Son rôle s'accrut surtout après l'occupation de Mulhouse et de Saint-Louis par les armées prussiennes ; toutes les lettres que l'Agence de Bâle devait transmettre à

⁹ Gustave MOYNIER.

destination des régions de France non envahies furent alors remises à l'administration des postes françaises, par l'intermédiaire du Bureau de Genève. Pour faciliter la tâche de l'Agence et de son propre Bureau d'informations, le Comité entreprit de publier les listes des blessés français recueillis par les troupes allemandes. Ces listes furent dressées par le Ministère de la guerre et communiquées au Comité de Genève par le Comité central de la Croix-Rouge allemande. Jusqu'au 31 décembre 1870, 3 listes furent publiées contenant 7 000 noms. Elles furent envoyées à toutes les préfectures et sous-préfectures ainsi qu'aux comités de secours en France. Par ce moyen, le Comité international espérait prévenir les demandes de recherches et limiter ainsi la correspondance que ce service occasionnait.

Vers la fin de l'année 1870, Genève devint un centre de distribution de secours matériels destinés aux ambulances de l'armée française. Le Comité international organisa un entrepôt de matériel près de la gare pour y recevoir non seulement les colis transmis par l'Agence à destination des régions de la France qui n'étaient pas occupées, mais aussi les dons qui affluaient de toute la Suisse romande et des Sociétés des pays non engagés dans le conflit.

Il trouva un auxiliaire inestimable dans le *Comité Suisse de Secours établi à Lyon*. Celui-ci se renseigna sur les besoins de l'armée française ou des localités qui hébergeaient des blessés et fit suivre les colis envoyés par Genève. Il se conformait aux instructions reçues, jugeant par lui-même quels étaient les endroits où les secours faisaient le plus défaut. C'est également le Comité de Lyon qui mit les listes de blessés allemands se trouvant entre les mains des Français à la disposition du Comité international, lequel les fit imprimer et distribuer en Allemagne.

Dès le moment où l'armée de Bourbaki eut franchi la frontière suisse, une nouvelle tâche fut dévolue au Comité de Genève, quoique la Société suisse de la Croix-Rouge se soit chargée de subvenir à tous les besoins des internés. A l'instar de l'Agence de Bâle, une organisation auxiliaire fut créée à Genève, *L'Agence centrale de secours pour les militaires internés en Suisse*, qui se renseigna dans les diverses localités ayant accueilli les internés sur la situation de ces derniers et assura la répartition des secours adressés à Genève. Cet organisme ne s'occupa, toutefois, que des hommes valides, le Comité international remplissant un service analogue en faveur des internés malades.

Genève ayant été le principal point de passage des Français, invalides ou internés, reconduits dans leur patrie, le Comité international dut prendre une part active dans les efforts déployés par l'Agence de Bâle pour les invalides, et par la Société suisse de la Croix-Rouge et sa section de Genève pour les soldats internés en Suisse. Un magasin de vivres, de vêtements, de tabac et d'autres objets de première utilité fut installé à la gare de Genève pour subvenir aux besoins de blessés et malades évacués sur la France. A une certaine période, jusqu'à 800 à 900 hommes par jour furent pansés, nourris, habillés ou logés.

Pendant la durée de la guerre franco-allemande, du 15 juillet 1870 au 30 juin 1871, les comptes de recettes et de dépenses du Comité international de Genève atteignirent la somme de 222 357 fr. Cependant, si l'on y ajoute le montant des fonds gérés par les organisations dépendantes du Comité — l'Agence de Bâle, le Comité pour les prisonniers de guerre, l'Agence centrale de secours pour les militaires internés en Suisse — et celui des envois d'argent faits individuellement à des prisonniers de guerre et à des internés, mais transmis par l'un de ces organismes, le chiffre total des sommes qui passèrent par le Comité s'éleva à 1 709 000 fr. Les dons en nature ayant été estimés à une valeur égale, il en résulte que les organes internationaux de la Croix-Rouge ont réparti plus de trois millions de francs de secours durant le conflit.

CONCLUSIONS

L'élan de solidarité dont on vit tant de preuves au cours de la guerre franco-allemande de 1870-1871 a marqué une étape décisive dans l'histoire de la Croix-Rouge.

Le sort tragique de tant de blessés, de prisonniers et de civils, victimes de la guerre, a conduit les Sociétés de la Croix-Rouge des pays non engagés dans le conflit à aller bien au-delà de ce que l'on attendait d'elles. Spontanément, elles se sont portées au secours des victimes de la guerre, donnant ainsi le témoignage d'une solidarité qui a trouvé là son origine et qui, durant tout un siècle, n'a pas cessé de se manifester. Cet élan initial a donné à l'œuvre une dimension nouvelle ; il a forgé l'unité de la Croix-Rouge qui a découvert la valeur de l'effort commun et le rôle immense qu'elle pouvait jouer en rassemblant ses forces.

Cette démonstration a porté ses fruits : les gouvernements, les armées, ont compris que ces sociétés privées, disciplinées, respectueuses de leur autorité, pouvaient leur apporter un concours d'une efficacité remarquable. Il faut noter aussi que les expériences faites dans les ambulances de la Croix-Rouge par des médecins de premier plan ont puissamment contribué au progrès de la médecine militaire.

La Croix-Rouge n'a pas vaincu la guerre. Mais, depuis 1870, elle a engagé contre elle un combat au corps à corps. Elle lui arrache ses victimes et, même sur les champs de bataille, elle défend l'homme contre l'homme. Car son parti est celui de la vie.

[Etude publiée par l'Institut Henry-Dunant. Genève, Ed. L'Age d'Homme, 1971. Une version abrégée de ce travail avait été publiée dans les numéros de décembre 1970 (N° 624) et janvier 1971 (N° 625) de la *REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE*.]

ABOUT THE AUTHOR

Born in Hungary, he left the country after the 1956 Revolution. Victor Segesvary worked during twenty-five years with the United Nations in the field of economic and social development. His experiences in Asia and Africa familiarized him with the existence of different human worlds and taught him the necessity of understanding and tolerance in human relations.

He obtained a PhD in Political Science and International Relations from the Graduate School for International Studies, and a D.D. from the Faculty of Protestant Theology, both at the University of Geneva (Switzerland). His vast knowledge covers such diverse fields as political science, sociology, economics, history, and philosophy as well as the "new" science of comparative analysis of civilizations. He published many books and articles, among them *Inter-Civilizational Relations and the Destiny of the West. Dialogue or Confrontation?* reflecting his lifelong experience in the interface of great civilizations; *From Illusion to Delusion. Globalization and the Contradictions of Late Modernity*, linking the phenomenon of globalization to the dialogue of civilizations; as well as *Existence and Transcendence. An Anti-Faustian Study in Philosophical Anthropology*, exploring the relationship between biological and cultural developments. Victor Segesvary is chronicled in Marquis' WHO IS WHO IN AMERICA and WHO IS WHO IN THE WORLD.